Du Jugement Dernier.

A'amsterdam Chez **PIERRE HUMBERT**

DU JUGEMENT DERNIER.

PAR

GUILLAUME SHERLOCK,

Docteur en Theologie, Doyen de St. Paul, Maître du Temple, & Chapelain Ordinaire de SA MAJESTÉ.

Traduit de l'Anglois

Par DAVID MAZEL,

Miniſtre du St. Evangile.

Nouvelle Edition revûe & corrigée.

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE HUMBERT, Marchand Libraire, dans le Kalverſtraat.

M DCC XII.

NAPOLI

TABLE
DES
PARTIES
ET DES
CHAPITRES.

AVANT-PROPOS, contenant la division de l'Ouvrage. Pag. 1. 2

PREMIERE PARTIE.

PREUVES D'UN JUGEMENT FUTUR. 3

CHAP. I. *Que l'homme de sa nature est une créature obligée à rendre compte.* 4

TABLE.

CHAP. II. *Que la difference essentielle entre le bien & le mal, & la notion naturelle que nous avons de Dieu, prouvent un Jugement futur.* 15

CHAP. III. *Que les marques extérieures de la Providence prouvent un Jugement futur.* 26

CHAP. IV. *Que les présages naturels de la Conscience prouvent un Jugement futur ; Et que s'il y a un état futur, il doit y avoir aussi un Jugement futur.* 68

CHAP. V. *Des preuves de l'Ecriture pour un Jugement futur.* 81

CHAP. VI. *Conséquences de cette doctrine, pour la conduite de la vie. 1. Que nous devons vivre comme il convient à des personnes qui doivent être jugées. 2. Que nous devons avoir toûjours devant les yeux le Jugement futur, pour avoir des mœurs bien réglées.* 94

CHAP. VII. *Troisiéme Conséquence. Qu'il faut*

faut rapporter tout au Jugement de Dieu. 110

CHAP. VIII. *Quatrieme Conſéquence. Qu'il faut renvoier toutes les difficultez au Jour du Jugement.* 128

CHAP. IX. *Cinquiéme Conſéquence. Que nous devons avoir ſans ceſſe l'eſprit pénétré de la penſée du Jugement.* 144

TABLE.

SECONDE PARTIE.

DU TEMPS DU JUGEMENT.

CHAP. I. *Du Jugement particulier au temps de la mort de chacun.* 159

CHAP. II. *Que le Jour du Jugement eſt arrêté.* 177

CHAP. III. *Que le Jour que Dieu a arrêté, eſt un Jour d'un Jugement général.* 194

CHAP. IV. *Que le Jour du Jugement arrivera à la fin du monde.* 211

TROISIE'ME PARTIE.

Que Jeſus-Chriſt homme ſera nôtre Juge. 228

QUA-

TABLE.

QUATRIE'ME PARTIE.

De la maniére & des circonſtances de l'Apparition de Jeſus-Chriſt, & de la terrible Solennité du Jugement. 254

CINQUIE'ME PARTIE.

Qui ſont ceux qui doivent être jugez : c'eſt le monde, ou tous les hommes. 272

SIXIE'ME PARTIE.

Pour quelles choſes nous ſerons jugez. 305

SEPTIE'ME PARTIE.

De la Juſtice du Jugement dernier ; & de la Regle ſelon laquelle nous ſerons jugez. 334

CON-

TABLE.

CONCLUSION.

Comment nous pouvons ſavoir quelle ſera nôtre Sentence au Jugement dernier. Exhortation à reſpecter nôtre propre Conſcience. 396

DU

DU JUGEMENT DERNIER.

ACTES XVII. 31.

Parce qu'il a ordonné un jour, auquel il doit juger le monde ſelon la juſtice par l'homme qu'il a deſtiné; dont il a donné une preuve certaine à tous les hommes quand il l'a reſſuſcité des morts.

APRE'S avoir parlé amplement de la mort dans le Traitté précedent; la premiere choſe qui ſe preſente à conſiderer, c'eſt le Jugement: car l'Apôtre dit *qu'après la mort ſuit le jugement.* Heb. 9. 25. Voilà ſans doute un ſujet digne de la méditation la plus ſérieuſe & la plus grave. Car enfin, il ne ſauroit y avoir rien de plus important pour nous qu'un jugement futur, qui doit déterminer nôtre condition pour toûjours, & qui ſera le commencement d'une éternité pleine d'horreur, ou de gloire.

Pour traitter avec ordre un ſujet de ſi grande conſéquence, j'examinerai 1. Quelle aſſurance nous avons d'un jugement futur. 2. Dans quel temps ce jugement doit arriver. Dieu y *a deſtiné un jour*. 3. Qui ſera nôtre Juge. *Dieu doit juger le monde*, non immédiatement par lui-même, mais par *l'homme qu'il a deſtiné :* ſavoir par Jeſus-Chriſt, qui eſt homme & le Fils de l'homme, auſſi-bien que le Fils éternel de Dieu. 4. La Solemnité publique & terrible du jugement. 5. Quelles perſonnes ſeront jugées : *le monde*, ou tous les hommes. 6. Sur quoi nous ſerons jugez. Sur *tout ce que nous aurons fait en ce corps, ſoit bien, ſoit mal.* 7. Enfin nous conſidererons ſelon quelle Regle nous ſerons jugez, & la juſtice du jugement.

PRE-

PREMIERE PARTIE.

Preuves d'un Jugement futur.

EN traittant de la mort, il n'étoit point néceſſaire de prouver que tous les hommes doivent mourir, car c'eſt une choſe trop viſible pour être niée: mais le jugement n'eſt pas viſible, ni ne peut être vû, parce qu'il n'exiſte pas encore. Véritablement, ſi l'on pouvoit voir ce qui ſe paſſe dans l'autre monde, on ſeroit bientôt convaincu, par le different état des gens de bien & des méchans, que Dieu a deſtiné un jour pour le jugement. Mais cet état eſt pour nous un état inviſible: & la penſée du jugement eſt ſi fâcheuſe aux gens vicieux, qu'ils ne ſont guere portez à le croire. C'eſt-ce qui fait qu'il eſt néceſſaire de poſer d'abord pour fondement les preuves d'un jugement futur.

On peut le prouver par deux voies: 1. par les principes de la Raiſon: 2. par la Révelation. Nous pouvons prouver par la Raiſon, que Dieu jugera le monde, c'eſt-à-dire, que Dieu fera rendre compte à tous les hommes de leurs actions, qu'il récompenſera les gens de bien & punira les mechans, dans le ſiecle futur. C'eſt-ce que les Payens mêmes ont découvert par la lumiere naturelle. Ils ont fort parlé de juges des enfers, de récompenſes des gens de bien & de peines des méchans après la mort: & par conſéquent ſelon ces vûës ils ont crû un jugement futur. Mais la Révélation, la manifeſtation de l'Evangile nous en a donné une

connoiſſance bien plus claire & une aſſûrance bien plus forte, en nous découvrant plus de choſes que la lumiere naturelle n'étoit capable de découvrir. La lumiere naturelle & la Raiſon peut nous faire connoître, comme aux Payens, que Dieu récompenſera les gens de bien & punira les méchans dans l'autre vie: mais elle ne ſauroit nous apprendre que Dieu a deſtiné pour un jugement général un jour dans lequel tous les morts doivent reſſuſciter & être appellez en jugement; qui ſera nôtre Juge; avec quelle gloire & quelle majeſté il apparoîtra; avec quelle pompe & quelle ſolemnité il nous jugera. Le monde ne ſavoit rien de tout cela avant que l'Evangile eût été prêché: car tout cela depend de la volonté & du bon plaiſir de Dieu, & par conſéquent ne peut être connu que par la Révélation.

Je commencerai par les preuves de la Raiſon, & ferai voir l'évidence morale de cette verité, Que Dieu jugera le monde, c'eſt-à-dire, qu'il récompenſera les gens de bien & punira les méchans, dans le ſiecle futur. Or cette preuve a diverſes branches: & quoique chacune d'elles conſiderée à part puiſſe n'être pas ſuffiſante: néanmoins ſi nous les joignons & les rangeons dans leur ordre naturel, elles ſe communiqueront les unes aux autres tant de force & tant de lumiere, que tout homme qui n'aura pas des préjugez opiniâtres contre cette créance, ſera pleinement convaincu d'un jugement futur.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'homme de ſa nature eſt une créature obligée de rendre compte.

PRemierement donc je poſe que la véritable condition de la nature humaine montre que l'hom-

l'homme eſt une creature reſponſable de ſes actions; que par une conſéquence néceſſaire il peut être obligé à en rendre compte; & que c'eſt une forte préſomtion, qu'il doit être cité pour cela, c'eſt-à-dire, qu'il doit être jugé. Quatre choſes peuvent mettre un être dans l'obligation de rendre compte. 1. S'il a des principes de raiſon par leſquels il puiſſe connoître ce qu'il fait de ſe juger ſoi-même. 2. S'il a des regles pour ſe conduire & ſelon leſquelles il puiſſe pratiquer certaines choſes & en éviter d'autres. 3. S'il a la liberté du choix & une libre direction de ſes actions. 4. S'il eſt une créature ſubordonnée qui ait quelqu'un au deſſus d'elle, lequel ait droit de l'appeller à rendre compte.

I. Quant au premier point; nous ſavons fort bien, qu'une bête qui n'eſt gouvernée que par l'inſtinct & nullement par la Raiſon, ne peut être jugée; parce qu'une telle créature ne peut rendre compte de ce qu'elle fait. C'eſt le cas où ſe trouvent auſſi les enfans, les fous, les gens qui ſont en demence, qui ont beſoin d'être conduits pour ne pas tomber dans des malheurs: ces ſortes de perſonnes ne peuvent pas être jugées. Mais une créature raiſonnable, comme eſt l'homme, qui ſait ce qu'elle fait & eſt capable de juger de ſes actions, peut ſans doute être appellée en jugement.

II. Quand il n'y a nulles regles pour ſe conduire, il n'y a pas lieu à un jugement; car il n'y a rien de commandé, ni rien de défendu, & toutes les actions ſont alors indifferentes. En ce cas il n'y a rien d'autre à faire qu'à tacher de ſe contenter ſoi-même, & qu'à pratiquer ce qu'on trouve le plus à propos: & quiconque en uſe de la ſorte, rend par là même un légitime compte de ſa conduite, & n'en ſauroit être blâmé. S'il n'y avoit nulles regles du bien ou du mal; il n'y auroit nul lieu aux

récompenſes & aux punitions & par conſéquent à un jugement. Mais lors qu'il y a des regles ſelon leſquelles on eſt obligé de ſe conduire, comme en a tout le Genre-humain ſoit par les loix de la nature, où par la volonté révelée de Dieu; l'on peut faire bien ou mal & ſe rendre digne de récompenſes ou de châtimens: & alors l'on peut ſans doute être appellé en jugement.

III. Tout être qui agit néceſſairement, par deſtin, & non par choix, n'eſt pas plus capable d'être jugé, que le ſont les vents & les flots de la mer, ou d'autres ſemblables cauſes naturelles & néceſſaires: car où il n'y a nul lieu au choix, il ne ſauroit y avoir de bien ou de mal moral. Or l'homme eſt un agent libre, qui non ſeulement connoit la difference qui ſe trouve entre le bien & le mal, mais qui eſt capable de choiſir le bien & de rejetter le mal: & par conſéquent il peut être loué ou blâmé, récompenſé ou puni, pour le bien ou le mal qu'il fait, c'eſt-à-dire qu'il peut être appellé à en rendre compte, & être jugé pour ſes actions.

IV. Particulierement s'il eſt une créature inferieure & ſubordonnée, qui ait un Superieur pour la juger. Juger eſt certainement l'acte d'une autorité ſuperieure. C'eſtpourquoi ceux qui n'ont perſonne au deſſus d'eux, ne peuvent être jugez. Mais un inferieur, par la condition de ſa nature & les circonſtances de ſa vie, eſt ſujet au jugement de ſon ſuperieur: car la vraye notion d'un ſuperieur & d'un inferieur, c'eſt de gouverner & d'être gouverné, de juger & d'être jugé. Un inferieur eſt ſujet au jugement de ſon ſuperieur, qui peut le juger, s'il veut. Or la condition de tous les hommes eſt d'être inferieurs, ſi au moins nous croions qu'il y ait un Dieu au deſſus de nous, qui ſoit nôtre Maître naturel.

Ainſi,

Ainſi, la véritable nature & la véritable condition de l'homme montre qu'il a été fait pour être jugé; & que par conſequent il doit être jugé, ſi ſeulement nous tombons d'accord que Dieu gouverne toutes les créatures conformément à leur nature : ce qui eſt eſſentiel à la ſageſſe & à la juſtice de ſon gouvernement. Et pour me recueillir ſur toute cette matiere :

1. S'il eſt naturellement convenable, qu'une créature raiſonnable rende compte de ſes actions; pourquoi douterions-nous que le ſage Gouverneur du monde ne veuille pas lui en faire rendre compte ? La Raiſon nous rend capables de rendre compte de nos actions : & ce qui eſt encore plus, elle nous fait ſentir que nous devons en rendre compte: & quand nous ne pouvons pas nous en rendre un bon compte à nous-mêmes, nous avons une ſecrette honte, quoi-que nous ne ſoions vûs de perſonne. Oui, la Raiſon nous oblige ſi fort à rendre compte, qu'il n'eſt néceſſaire d'aucune autre autorité pour cela : tout le Genre-humain eſt reſponſable devant elle; & le moins conſiderable des hommes peut exiger de nous les mêmes choſes que nôtre propre Juge eſt en droit d'exiger : & lors que nous ne pourrons rendre un légitime compte de nos actions, un enfant, ou un mendiant nous couvrira de confuſion & de honte, de quelque qualité ou caractere que nous ſoions. Ce ſeroit donc une choſe bien étrange, ſi la Raiſon nous rendoit reſponſables de nôtre conduite devant tout le monde, mais non devant Dieu, qui eſt le Maître ſouverain, ſi Dieu nous avoit fait reſponſables de nos actions devant nous-mêmes & devant les autres créatures raiſonnables, & non devant lui.

2. Si Dieu a donné à l'homme des regles pour ſe conduire & pour diſcerner le bien & le mal;

peut-on s'imaginer qu'il ne veuille exiger de lui aucun compte, ſoit qu'il obſerve ou qu'il viole ſes loix ? A quel propos donc les lui a-t-il données ? Les loix qui ne ſont pas fondées ſur ce qui peut inſpirer une crainte reſpectueuſe, ne ſont-elles pas ſujettes au mépris ? & quel lieu y a-t-il à une reſpectueuſe crainte, s'il n'y a point de juge pour diſpenſer des récompenſes & des châtimens ? Donner des loix, ſans prendre connoiſſance de ceux qui les obſervent ou ſans en punir l'infraction, eſt quelque choſe de ſi abſurde, que nul gouvernement humain n'a jamais été tout-à-fait coupable d'une telle folie : & pourquoi imputerions-nous à Dieu dans ſon gouvernement de telles abſurditez, qui ne pourroient que rendre ridicules les hommes, s'ils gouvernoient de cette maniére ? Si ſeulement nous attribuons à Dieu autant de ſageſſe & de diſcernement qu'en ont les Princes de la terre ; nous devons certainement conclure, que puiſqu'il a donné des loix aux hommes, il les jugera ſelon ces loix.

3. Il n'y a nulle autre voie pour gouverner un agent libre, tel qu'eſt l'homme, que celle de l'eſpérance & de la crainte, des récompenſes & des châtimens : car la violence ne ſauroit s'accorder avec le gouvernement d'un agent libre, parce qu'elle en détruit la liberté. Tellement que ſi Dieu eſt le gouverneur de tous les hommes, il faut qu'il les juge, c'eſt-à-dire, qu'il les récompenſe ou les puniſſe, conformément au bien, ou au mal qu'ils auront fait. Et quoi-que cela ne prouve pas directement & immédiatement un Jugement futur ; il ne laiſſe pas d'y conduire, ainſi qu'on verra dans la ſuite. Tout ce que je me propoſe d'en conclure préſentement, eſt ſeulement que ſi un Dieu gouverne les hommes comme des créatures raiſonnables,

nables, il les doit juger; & que ſi nous ſommes auſſi aſſurez que Dieu jugera le monde, que nous le ſommes qu'il le gouverne, on ne ſauroit plus conteſter ſur ce ſujet, à moins que de ne croire point un Dieu & une Providence.

Et même, pour prouver que l'homme ſera jugé, c'eſt-à-dire, qu'il ſera recompenſé, ou puni pour tout le bien, ou tout le mal qu'il aura fait dans le monde, il ſuffit de ſuppoſer qu'il a été créé par un Etre ſage : car un Etre ſage a ſoin de gouverner les créatures qu'il a produites, & de les gouverner ſelon la nature qu'il leur a donnée. Or, puis que l'homme, qui eſt un agent libre, ne peut être gouverné que par les motifs de l'eſperance & de la crainte ; Dieu ne l'auroit jamais créé, s'il n'avoit eû intention de le juger, c'eſt à dire, qu'il ne l'auroit jamais fait une créature qui pût être gouvernée ſeulement par l'eſpérance des récompenſes & par la crainte des châtimens, s'il n'avoit reſolu de lui propoſer ces motifs, pour le recompenſer, ou le punir effectivement ſelon ſes œuvres. Que les récompenſes & les châtimens ſoient extrêmement néceſſaires au gouvernement des hommes, cela paroît aſſez par les Societez humaines, qui ne ſauroient ſubſiſter ſans ces ſortes de motifs. Malgré les loix & les exécutions les plus ſéveres, chaque ſiécle & chaque païs produiſent de grands prodiges de mechanceté, leſquels ſeroient ſans doute encore plus grands & plus nombreux, s'il n'y avoit des loix & des gouvernemens pour les reprimer. Et puis qu'une experience univerſelle convainc de la neceſſité des loix & du gouvernement; pourquoi nous figurerions-nous que le ſage Créateur de l'homme ne voulût pas le tenir en crainte auſſi par la conſideration de ſon pouvoir & de ſa juſtice, qui ſont des

ſujets de fraieur bien plus efficaces que toutes les verges & tous les glaives des Princes de la terre?

4. Si donc l'homme par la condition de ſa nature eſt une créature inférieure & dependante; il eſt par ſa nature obligé de rendre compte devant Dieu, qui eſt ſon ſouverain Maître. Et cela prouve invinciblement, qu'il rendra compte devant lui. Car il n'y a nulle raiſon de croire que Dieu ne veuille pas appeller l'homme à ce compte, après l'avoir fait d'une nature obligée à rendre compte. La nature des choſes eſt la regle la plus certaine par laquelle on puiſſe connoître comment Dieu veut les gouverner. On ne ſauroit du moins nier que la nature des choſes ne ſoit une forte préſomtion ſur ce ſujet, excepté que le contraire ne paroiſſe évidemment. Quiconque reconnoît que l'homme eſt de ſa nature une créature inferieure, reſponſable de ſes actions devant Dieu, eſt obligé de demeurer d'accord, ſans autre preuve, que Dieu jugera l'homme & l'appellera à rendre compte, parce que Dieu en le faiſant une créature juſticiable, a ſuffiſamment déclaré qu'il a deſſein de le juger. Auſſi ne ſauroit-on dire, avec la moindre apparence de raiſon, que Dieu ne veuille pas faire rendre compte à l'homme, qu'il a fait une créature obligée de rendre compte, à moins qu'on ne produiſe une claire & expreſſe révelation de Dieu même, par laquelle il paroiſſe évidemment qu'il ne veut pas juger les hommes. Perſonne ne ſauroit prouver par la Raiſon, que Dieu ne veut pas juger les hommes, car nulle raiſon ne peut être bonne, quand elle renverſe la nature des choſes: or la nature de la choſe dont il s'agit, prouve fortement un jugement futur: & ainſi nous devons tomber d'accord, que Dieu jugera le monde, hormis que nous aions une claire revelation du contraire.

Ce

Ce que je viens de dire, merite fort d'être remarqué, parce que la preuve qui y eſt propoſée, eſt tirée de ceux mêmes qui nient un Jugement, & qu'elle a ſon fondement dans leur propre Raiſon. Car enfin, ceux qui ont la raiſon & la nature de la choſe en eux-mêmes, ont ſur ce ſujet toute l'évidence naturelle qu'ils peuvent avoir; & ils n'ont pas beſoin d'en chercher ailleurs. Que s'il ſe trouve des gens qui veuillent croire là-deſſus ce qui eſt contraire à la nature de la choſe; ils doivent montrer qu'ils ſont éxemts des loix & de la condition de leur propre nature,

Je ſouhaite ardemment qu'on faſſe ſerieuſement attention à cette verité, & que l'on peſe bien la force de cet argument, qui étant bien menagé ne peut que convaincre de la folie & de l'extravagance de ceux qui eſperent éviter le Jugement de Dieu, ſans avoir aucune ſecrette révélation qui leur apprenne qu'il n'y en doit point avoir, c'eſt-à-dire, qui leur apprenne une choſe dont le reſte du Genre-humain n'a nulle connoiſſance. Pour mettre ceci dans un plus grand jour & m'expliquer auſſi familierement qu'il m'eſt poſſible; qu'on me permette de faire quelques queſtions, ou plûtôt que chacun ſe les faſſe à ſoi-même.

Pourquoi eſpererai-je que Dieu ne me jugera pas? Ne ſuis-je pas ſujet au Jugement de Dieu? Ne ſuis-je pas ſa créature? Et lui, n'eſt-il pas mon Souverain Maître? N'eſt-il donc pas mon Juge? Ainſi, pourquoi croirai-je que mon Maître & mon Juge naturel ne me jugera pas? Les Peres & les Meres ne jugent-ils pas leurs enfans, les Maîtres leurs ſerviteurs, les Princes leurs ſujets, tous les Superieurs leurs inferieurs? Et puis-je penſer que Dieu, qui eſt le ſouverain Maître de tous, & de qui toute l'autorité des Puiſſan-

ſances de la terre eſt derivée, ſera le ſeul qui ne jugera pas, qui? Ses propres creatures? Dieu a-t-il donc renoncé à ſon autorité? Ou bien l'exercice en eſt-il trop penible pour lui? Nous a-t il faits des créatures ſujettes à rendre compte, mais pour ne rendre néanmoins aucun compte? Nous a-t-il faits ſes ſujets pour n'exercer aucune autorité ſur nous? Hé, nous aurons plûtôt fait de dire que Dieu nous a faits tous Souverains, independans, des créatures qui ne ſont tenuës de rendre aucun compte. Cela eſt bien moins abſurde que de dire que Dieu eſt nôtre ſouverain Maître, mais qu'il ne veut pas nous juger, c'eſt-à-dire, qu'il ne veut pas exercer ſon autorité ſouveraine.

Cela paroît ſans doute évident de lui-même & porte avec ſoi tous les caractéres d'une preuve convaincante. Je ne ſache qu'une choſe qu'on puiſſe y objecter, & qui ſoit capable de ſervir de pretexte aux hommes pour ſe flatter que Dieu ne les jugera point, ou du moins pour croire qu'il n'eſt pas évident, par la lumiere naturelle qu'il veuille les juger: c'eſt que tout ce que je viens d'alleguer, prouve véritablement, que Dieu peut nous juger, s'il lui plait, mais non qu'il le veuille. Nous ſommes ſes créatures, nons ſommes ſujets à ſa puiſſance & à ſa juſtice; en ſorte qu'il peut nous juger, s'il lui plaît: mais il n'y eſt pas forcé; c'eſtpourquoi, s'il lui plaît auſſi, il peut ne nous juger point: & pendant que cela eſt poſſible, les gens qui ont de l'attachement à leurs vices, ſont bien-aiſes de ſe flatter que Dieu ne voudra pas les juger.

Cette objection n'a guere de force ſans doute contre nous, qui ſommes chrêtiens, qui avons reçû ſur ce ſujet une claire & expreſſe révélation de la volonté de Dieu. Car il nous a declaré qu'il a reſolu de juger le monde. Et pour une plus grande

de conviction, nous voions que la Raiſon & la nature de la choſe s'accorde admirablement avec la Révélation. Néanmoins, je mettrai à part préſentement la Révélation; & j'examinerai ſi tout ce que j'ai avancé juſques-ici, ne prouve pas que Dieu non ſeulement peut, mais veut juger le monde.

Or pour prouver cela, je me contenterai de poſer un principe que chacun eſt obligé de m'accorder, non comme une ſuppoſition & une grace dont je doive lui être redevable, mais comme une choſe qu'il eſt forcé d'avouër. Ce principe eſt, Que ce que la Raiſon & la nature des choſes prouve devoir être fait, Dieu veut le faire. Car bien que Dieu ne puiſſe pas être forcé en rien; ſa propre nature pourtant eſt une regle & une loi pour lui. Ce qui doit être fait, tout Etre ſage, bon & juſte veut le faire: ainſi Dieu veut certainement faire ce qui eſt infiniment ſage: & ce que la nature des choſes requiert qui ſoit fait, eſt une preſcription à ſa ſageſſe. Il a fait toutes choſes; & en donnant une certaine nature à ſes créatures; il s'eſt preſcrit en même temps là-deſſus une loi à ſoi-même, & a ſuffiſamment declaré ce qu'il a intention de faire. Après cela, qu'on faſſe réflexion à ce que j'ai propoſé juſques-ici; & qu'on me diſe ſi une créature raiſonnable, qui eſt un agent libre, ſous le pouvoir & l'autorité d'un Superieur, lequel lui preſcrit des loix & des regles pour ſes actions, ne doit pas être appellée à en rendre compte? Si ce ne ſeroit pas une grande négligence & une grande faute en un Superieur de ne le pas faire? Je ſuis aſſuré que tout le monde demeurera d'accord de cela. Il faut donc convenir, que l'état & la condition de la nature humaine prouve que Dieu non ſeulement peut, mais veut juger le monde: à moins que l'on ne puiſſe

ſup-

ſuppoſer qu'il veut être coupable d'une negligence, qui parmi les hommes ſeroit regardée comme un très-grand defaut.

Certes, quoi-que Dieu ne puiſſe être forcé ni contraint, il doit, parce qu'il le veut, agir conformément à ſa propre nature & à la nature des choſes. Autrement, nous pourrions dire que nous ne ſommes pas aſſûrez ſi Dieu veut faire ce qui eſt bon, juſte & ſage, à cauſe qu'il ne peut être contraint. Or juger le monde, eſt une choſe auſſi eſſentielle à la Souveraineté de Dieu, que faire ce qui eſt ſage & bon, l'eſt à ſa Sageſſe & à ſa Bonté. Et il eſt auſſi abſurde de dire, que Dieu eſt le ſouverain Maître du monde; mais qu'il n'a pas beſoin d'exercer ſon Autorité ſouveraine en gouvernant & jugeant les hommes, que de dire, que Dieu eſt infiniment ſage & bon, mais qu'il n'a pas beſoin de faire ce qui eſt bon & ſage. De telles perfections nonchalantes ſont diametralement oppoſées à la vraie notion d'un Dieu, dont la nature eſt un acte pur & ſimple, tout vie, tout action. S'il eſt bon, il veut faire ce qui eſt bon; & s'il eſt le Maître & le Juge ſouverain du monde, il veut juger & gouverner le monde.

Voilà la premiere preuve naturelle d'un jugement futur, tirée de la conſtruction & de l'état de la nature humaine. Je m'y ſuis arrêté plus que je n'avois deſſein; parce que plus j'y penſe, plus cette preuve me paroît claire & convaincante. Car enfin, peut-on avoir le moindre ſujet de douter ſi Dieu veut juger le monde, après qu'il a fait l'homme juſtement une créature telle qu'il auroit dû le faire, s'il avoit eû intention de le juger; après qu'il lui a donné la Raiſon & une intelligence; la liberté du choix; des loix & des regles pour ſes actions; & l'a ſoûmis à ſa puiſſance & à ſa juſtice? Tout cela

cela montre clairement & naturellement que Dieu a deſſein d'appeller l'homme à rendre compte.

CHAPITRE SECOND.

Que la difference eſſentielle entre le bien & le mal, & la notion naturelle que nous avons de Dieu, prouvent un Jugement futur.

LA difference eſſentielle entre le bien & le mal prouve que les hommes doivent être jugez : & cette preuve eſt encore plus forte que celle que j'ai tirée de ce que Dieu a fait l'homme une créature obligée de rendre compte, & qui peut être jugée. Entre ces deux preuves il y a la même difference qui ſe trouve entre ce qui peut être & ce qui doit être. Car encore que, comme je l'ai fait voir auparavant, de ce que Dieu peut juger l'homme, il s'enſuive qu'il veut le juger, à cauſe que Dieu ayant fait l'homme une créature obligée de rendre compte, c'eſt une préſomtion raiſonnable, qu'il veut le juger & l'appeller à rendre compte de ſa conduite: cependant ce n'eſt pas une preuve auſſi directe qu'eſt celle que fournit la difference eſſentielle entre le bien & le mal, laquelle rend neceſſaire un Jugement où les hommes ſoient récompenſez, ou punis ſelon leurs œuvres.

Ce préliminaire n'eſt que pour faire ſentir quel ſurcroit de preuve ſe préſente pour un Jugement futur: maintenant je vais montrer la force de ce nouvel argument.

Qu'il y ait une difference eſſentielle entre le bien & le mal, c'eſt une verité qui, quoi-qu'elle ſoit combatuë par quelques gens, peut être démon-

montrée très-ſenſiblement par l'experience, qui eſt ſans doute une preuve beaucoup plus inconteſtable que certaines ſpeculations creuſes & metaphyſiques. De plus, Que le bien doive être récompenſé, & le mal puni, le conſentement univerſel & la pratique de tous les hommes ne permettent pas d'en douter. Je penſe donc qu'il s'enſuit de là, par une conſequence néceſſaire, que les gens de bien ſeront récompenſez & les méchans punis, c'eſt-à-dire que les hommes ſeront jugez ſelon leurs œuvres. Voilà en peu de mots mon argument : & ſi je démontre chacune de ſes parties, il ne me reſtera qu'à le laiſſer mediter ſerieuſement.

I. La premiere partie donc regarde la difference eſſentielle qu'il y a entre le bien & le mal. Cette propoſition ſignifie qu'il y a certaines choſes qui de leur nature ſont bonnes aux hommes, & d'autres qui de leur nature ſont deſavantageuſes à ces mêmes hommes. Qui oſeroit le nier? Le bien & le mal ſont dans la nature des choſes & s'y trouvent ſi immuablement attachez, que tout l'art & tout le pouvoir du monde ne ſauroient y changer rien, ſans changer, ſans détruire la nature des choſes. On ne ſauroit faire que ce qui eſt de ſoi bon & avantageux, ſoit pernicieux, ni que ce qui eſt pernicieux ſoit bon & avantageux. Et par ce qui eſt bon & ce qui eſt pernicieux, j'entens tout le bien & tout le mal qui nous eſt connu. Car encore qu'on diſtingue entre le bien & le mal moral, & le bien & le mal naturel; la ſeule différence toutefois qui s'y trouve, c'eſt que le bien & le mal moral eſt dans la nature des choſes, que ce qui eſt bon & avantageux ou pernicieux à nous ou aux autres, eſt naturellement bien ou mal; qu'aimer, choiſir, faire ce qui eſt avantageux ou pernicieux à nous-mêmes ou aux autres, eſt moralement bon

ou

ou mauvais, ou bien eſt dans nos actions un choix bon ou mauvais.

Si l'on veut y faire réflexion, tout le monde trouvera que nous n'avons pas d'autre notion du bien & du mal. Quand on dit, cet homme a fait une très-bonne ou une très-mauvaiſe action; qu'entend-on par-là? N'entend-on pas qu'il a fait quelque choſe de très-avantageux ou de très-pernicieux à ſoi-même ou aux autres? Quand on entend dire qu'une perſonne a fait bien ou mal, ne demande-t-on pas d'abord, quel bien, quel mal a-t-elle fait? Et par-là ne reconnoit-on pas un bien & un mal naturel? Ce qui montre évidemment que l'on juge du bien ou du mal moral des actions par le bien ou le mal naturel qu'on fait; que la difference eſſentielle entre le bien & le mal moral eſt fondée ſur la difference eſſentielle qui ſe trouve entre le bien & le mal naturel; & que par conſéquent elle eſt auſſi inalterable que la nature des choſes.

Cela paroît clairement par cette Regle générale de la Juſtice & de la Bonté: *Tout ce que vous voulez que les hommes vous faſſent, faites-le leur pareillement.* Cette Regle en appelle, comme l'on voit, à ce ſentiment intime que nous avons de nos bonnes ou de nos mauvaiſes actions, & qui par conſéquent établit que le bien ou le mal en eſt naturel. Nous ſentons ce qui nous eſt avantageux ou nuiſible; & nous deſirons que les autres hommes faſſent ce qui peut nous être utile, & qu'ils ne faſſent rien qui ſoit capable de nous nuire: & par cette raiſon nous devons pratiquer le même à leur égard. C'eſt là le ſommaire de la Loi & des Prophetes. La Regle univerſelle de la Juſtice & de la Bonté morale, qui eſt de pratiquer tout ce que nôtre eſprit & l'experience nous montrent tendre au bien naturel des hommes, eſt naturellement bon-

ne & avantageuſe pour nous-mêmes. Or cette regle ſeroit bien imparfaite, bien defectueuſe, s'il n'y avoit pas une connexion inſéparable entre le bien moral & le bien naturel.

C'eſt préciſément pour n'avoir pas pris garde à cela que certaines gens ne peuvent ſe former aucune idée du bien ou du mal moral & penſent que la vertu & le vice ſont des notions purement arbitraires, qui n'ont nul fondement dans la nature des choſes. La verité eſt qu'ils n'en ſauroient avoir d'autres idées que celles-ci, Que la Vertu conſiſte à aimer, à choiſir, à faire ce qui a en ſoi une bonté naturelle, ce qui eſt avantageux à nous-mêmes ou aux autres; Que le Vice conſiſte à aimer, à choiſir, à faire ce qui contient en ſoi quelque mal naturel, ce qui eſt pernicieux à nous-mêmes ou aux autres. Par exemple, la Charité, qui eſt la plus excellente des vertus chrétiennes, conſiſte à faire tout ce qui eſt pour l'avantage des hommes, à donner à manger à ceux qui ont faim, à revêtir ceux qui ſont nuds, à conſoler les affligez, les orphelins, les veuves; à proteger les innocens; à donner des avis, des conſeils, du courage aux perſonnes qui en ont beſoin & qui ſe trouvent dans des embaras & des difficultez; à pardonner les injures; à couvrir les fautes d'autrui; à juger charitablement du prochain, & à pratiquer d'autres bonnes actions utiles au genre-humain: au lieu que le vice contraire produit des maux & des calamitez très-préjudiciables aux hommes. Or quiconque conſiderera cela comme il faut, avoüera ſans doute que le bien & le mal moral ſont des choſes réelles, comme le ſont le bien & le mal naturel. Je ſuppoſe au reſte que toute perſonne qui a le ſens commun demeure d'accord qu'il y a un bien & un mal naturel, comme par exemple la douleur & le plaiſir;

&

& alors ce ſens commun montrera en une infinité d'exemples la difference eſſentielle qu'il y a entre le bien & le mal moral.

Certainement la veritable & l'unique raiſon pourquoi les hommes ont de ſi differentes idées du bien & du mal moral, c'eſt qu'en pluſieurs rencontres ils ne conviennent pas au regard du bien & du mal naturel. Il y a des gens qui n'appellent bien ou mal que ce qui eſt bon ou mauvais à leur corps, comme la douleur & le plaiſir; les cauſes & les inſtrumens de cette douleur & de ce plaiſir; la ſanté; les maladies; les richeſſes; la pauvreté. D'autres, avec beaucoup plus de raiſon, croient que l'ame doit être conſiderée en ces occaſions, que tout ce qui contribuë au contentement & aux plaiſirs de l'eſprit, tout ce qui polit & perfectionne une créature raiſonnable, eſt aux hommes un bien naturel, comme la Sageſſe, les belles connoiſſances, des deſirs honnêtes, des paſſions bien reglées, qui ſont le fondement des vertus morales: mais que tout ce qui ravale nôtre nature & eſt honteux à la Raiſon humaine, tout ce qui met les gens au rang des créatures brutes, tout ce qui trouble leur ſatisfaction & change les plaiſirs d'un homme aux plaiſirs d'une bête; que toutes ces choſes ſont certainement des maux naturels, ſi du moins la perfection & le bonheur de la nature humaine eſt un bien naturel; & que par conſéquent choiſir & pratiquer ces choſes que je viens de marquer, eſt naturellement mauvais.

Pour connoître donc ce qu'eſt le bien & le mal moral, il ſuffit de ſavoir qu'il a une relation néceſſaire avec le bien ou le mal naturel. Il ne ſeroit pas mal-aiſé de faire voir, que les loix de l'Evangile ne commandent rien qui ne tende au bien & au bonheur du Genre-humain, de chaque

particulier & des Societez publiques, & ne defendent que des choſes qui ſont nuiſibles aux hommes. Mais le deſſein que je me propoſe ici ne me permet pas une telle digreſſion, ni que je m'éloigne ſi fort de mon ſujet.

II. La ſeconde partie de mon argument eſt que ſelon le ſentiment général des hommes ce qui eſt bon doit être récompenſé, & ce qui eſt mauvais doit être puni.

Pour le prouver, j'en appellerai d'abord à toutes les nations civiliſées, qui vivent ſous des loix & des gouvernemens. Il n'y en a aucune qui ne juge à propos de réprimer la mechanceté par une punition publique. Véritablement les loix & les châtimens n'en ſont pas toûjours les mêmes, ne puniſſent pas toûjours les mêmes crimes, ou de la même maniere : mais toutes puniſſent les crimes qu'elles croient préjudicables au Public & intéreſſer eſſentiellement le gouvernement civil, & infligent des peines proportionnées à ces crimes, ou capables d'empêcher de les commettre. Il y en a de corporelles & de capitales ; d'autres conſiſtent en amendes, en confiſcations de biens, en flêtriſſures, en empriſonnemens, en banniſſemens, en marques d'une infamie perpetuelle. Cela montre clairement, que toutes les nations ſages croient, qu'il eſt bon que la mechanceté ſoit punie & que ceux qui font mal ſouffrent du mal. Et même tout le monde eſt naturellement ſi convaincu de cela, qu'on ne ſauroit faire de plus grand reproche à un Gouvernement, que de lui reprocher l'impunité du vice ; & qu'une ſévére & exacte adminiſtration de la Juſtice eſt la choſe la plus glorieuſe qui puiſſe être attribuée à un Gouvernement.

Lors que la Juſtice publique ne fait pas ſon devoir,

voir, comme il arrive en plusieurs occasions importantes ; nous n'avons qu'à considerer les sentimens de vengeance des particuliers intéressez, pour comprendre quel est le sentiment des hommes sur ce que le vice merite. Dans la nature humaine il n'y a point de passion plus naturelle ni plus violente. Tous les hommes naturellement desirent de rendre l'injure qu'ils ont reçûë; & en ce cas ils regardent ce qu'ils font, non comme une injure, mais comme un grand acte de justice. Parmi plusieurs peuples certaines injures particulieres ont été laissées à la vengeance privée. La Loi Judaïque même permettoit de rendre la pareille, d'exiger œil pour œil, dent pour dent; bien qu'elle ne permît point à la personne offensée de se venger elle-même & qu'elle l'obligeât d'avoir recours aux Juges publics.

On sera peut-être surpris que j'en appelle à une passion si turbulente, à l'appetit de vengeance, pour prouver que selon le sentiment de tout le Genre-humain le vice doit être puni. La vengeance privée elle-même est un grand mal, je l'avoûë, & est défenduë par les loix du Christianisme. Néanmoins, la vengeance en général est une passion naturelle, & qui fait entendre d'un ton bien haut, bien véhement, avec le langage de la nature, que le vice doit être puni. Cette passion en nous est le ministre de la Justice ; comme la tendresse & la compassion que nous sentons, est le ministre de la Charité. C'estpourquoi cette passion-là n'est pas d'elle-même vicieuse ; elle ne l'est que quand l'exercice en est déréglé. Elle se trouve gravée dans le cœur des hommes avec l'amour de la Justice : mais tout le monde ne doit pas exercer la vengeance, non plus que chaque personne ne doit pas administrer la justice. Lors

que chaque particulier eſt miniſtre de la juſtice, c'eſt-à-dire, lors qu'il n'y a aucunes loix, aucun gouvernement public, il peut ſans doute ſe venger lui-même. Mais quand on eſt incorporé dans des Societez civiles, la vengeance particuliere doit faire place à la vengeance publique : & en ce cas ſe venger ſoi-même eſt une offenſe contre l'Etat. Mais toûjours cette Juſtice publique doit-elle exercer la vengeance, quoique ſans cette partialité, ſans cette paſſion qui aveugle les hommes dans leur propre cauſe. Que ſi nôtre Sauveur defend la vengeance privée; ce n'eſt point que ce vice ne merite d'être puni: mais c'eſt qu'il veut nous apprendre ces grandes vertus chrétiennes, la patience, le pardon des injures, l'amour des ennemis, & nous porter à laiſſer la vengeance à Dieu, qui eſt le Juge du monde : car *la vengeance m'appartient, je la rendrai*, dit le Seigneur. Ce qui ſuppoſe, que la vengeance eſt dûë au vice, bien que Jeſus-Chriſt requiere de ſes diſciples de la laiſſer aux Juges publics, ou à Dieu le Juge du monde.

Quant à ces vices qui ne ſont pas ſi proprement les objets de la vengeance publique ou privée, entant qu'ils ne nuiſent directement & immediatement qu'à ceux qui en ſont atteints, comme la gourmandiſe, l'ivrognerie, la prodigalité, l'oiſiveté, la faineantiſe, une vie vagabonde &c. outre que les loix publiques les repriment aſſez en certains cas, ils ſont ſuivis de ces châtimens qui rendent les gens mépriſables & infames, & font que tout le monde les neglige, leur tourne le dos, comme à la honte de la nature humaine & à des membres inutiles de l'Etat. Cette infamie publique eſt ſans doute un grand châtiment, puis qu'elle fait toûjours la principale partie des punitions publiques.

Je

Je penſe donc qu'il a été ſuffiſamment démontré, par les ſentimens de tout le Genre-humain, que le châtiment eſt dû au vice & que la récompenſe eſt dûë à la vertu. Car encore qu'il n'y ait pas des loix faites pour récompenſer la vertu, comme il y en a pour punir le vice; la gloire publique qui ſuit la vertu doit être regardée comme une grande récompenſe. C'eſt la vertu qui a aquis la faveur des Peuples & qui a élevé les hommes de merite aux plus hautes dignitez de l'Etat. Quand il arrive que ces Perſonnages ſont élevez, c'eſt avec l'applaudiſſement public; tout le monde reconnoit qu'on ne leur a point fait grace, mais qu'on leur a rendu juſtice; perſonne n'envie leur grandeur, ni ne murmure de ſe trouver ſous eux: au lieu que les emplois publics, quand ils ſont donnez à des gens vicieux, ſont regardez comme mal diſpenſez, & expoſent ces gens-là à la raillerie & à l'envie. Ramaſſons en deux mots nôtre argument, & conſiderons-en les juſtes conſequences. Il y a une difference eſſentielle entre la vertu & le vice, & du conſentement de tout le Genre-humain, la vertu merite d'être récompenſée & la méchanceté d'être punie. Après cela pouvons-nous penſer un moment que ſi Dieu gouverne le monde, il ne veut pas juger le monde, qu'il ne veut pas récompenſer le bien & punir le mal? Aura-t-il gravé dans les cœurs des hommes un principe naturel de vengeance & de juſtice; leur aura-t-il appris à ériger des Cours publiques de juſtice pour la punition du vice; & il ne voudra pas le punir lui-même? Aura-t-il donné certaines graces, certaine beauté naturelle à la vertu, capable d'exciter l'amour, de s'attirer les loüanges, l'admiration & les récompenſes des hommes; & il n'y aura lui-même aucun égard? Aura-t-il fait que le vice ſoit

mepriſé & infame; & il ne le flêtrira pas, il ne le couvrira pas de confuſion ? L'ordre que Dieu a établi dans la nature, ne ſe plaindroit-il point, ſi le Dieu de la nature n'y avoit aucun égard ?

Car il faut obſerver que du conſentement de tous les hommes la vertu doit être récompenſée & le vice puni, non ſeulement par les hommes, mais par le grand Dieu. Auſſi eſt-ce le fondement de cette terrible objection contre la Providence, Que les gens-de-bien ſont ſouvent expoſez en ce monde à de grandes ſouffrances, & que les méchans ſont dans une grande proſperité.

D'où l'on prétend conclure, que ſi Dieu gouvernoit le monde, il puniroit les méchans & recompenſeroit les gens-de-bien; parce que la nature des choſes l'exige, & que Dieu ne ſauroit être un Gouverneur équitable, s'il ne le faiſoit. Donc, ou l'on ne doit jamais objecter cela contre la Providence; ou il faut reconnoître que s'il y a un Dieu, il veut juger le monde. Et certes, il y a bien plus de ſujet d'attendre ce Jugement de Dieu que des hommes, ſur tout puis que l'adminiſtration de la juſtice parmi les hommes eſt ſi corrompuë, ſi imparfaite, ſi defectueuſe; que jamais la vertu n'y peut recevoir toute la récompenſe dont elle eſt digne, ni le vice toute la punition qu'il merite, à moins que Dieu ne diſpenſe & récompenſes & châtimens. Or cela me mene à la troiſiéme partie de mon argument pour un Jugement futur.

III. Ce point poſe que les idées naturelles que nous avons de Dieu, prouvent qu'il veut juger le monde. Tous ceux qui croient un Dieu, reconnoiſſent qu'il eſt le Maître ſouverain du monde, infiniment ſage, ſaint, bon & juſte. Or encore que nous n'euſſions aucune révelation de ce que Dieu veut faire, il me paroîtroit impoſſible que

Dieu

Dieu ne voulût pas juger le monde. Pour entrer dans le détail & traitter en même temps cette matiére briévement:

1. Si Dieu eſt le ſouverain Maître du monde, il a le pouvoir & l'autorité de juger; & même il n'y a nul autre Etre qui ait le pouvoir de juger le monde: & s'il ne veut pas le juger, le monde ne peut jamais être jugé. Cependant, comme je l'ai déja fait voir, la différence eſſentielle entre le bien & le mal requiert néceſſairement que l'homme ſoit jugé, que les gens-de-bien ſoient récompenſez & les méchans punis: donc, s'il faut qu'il y ait un Jugement, Dieu, qui eſt le ſouverain Maitre & le ſeul Juge du monde, doit juger les hommes. Si un Jugement eſt néceſſaire, comme la nature de la choſe le prouve & comme les gens raiſonnables & non préocupez l'avoüent d'un conſentement général, & ſi de là nous ne pouvons conclure, que Dieu veut juger le monde; aſſurément nous ne pouvons conclure la moindre choſe de Dieu par la Raiſon, car il n'y a rien que la Raiſon conçoive & concluë plus expreſſément, plus poſitivement que cela.

2. Pour ce qui regarde les autres attributs & perfections de la Nature Divine, la Sageſſe, la Sainteté, la Bonté, la Juſtice; ſi Dieu eſt le ſouverain Maître du monde, nous devons les conſidérer comme des attributs d'un Souverain; c'eſt la Sageſſe, la Sainteté, la Bonté, la Juſtice d'un Souverain: & par conſequent l'exercice propre de ces attributs de Dieu conſiſte dans l'exercice de ſon Autorité & de ſa Puiſſance ſouveraine, c'eſt-à-dire, à gouverner & à juger les hommes ſagement, ſaintement, avec bonté & avec juſtice. Et cela prouve d'une maniére bien forte, que Dieu, comme ſouverain Maître, gouverne & jugera le monde.

Car enfin, il ne peut exercer ſa Sageſſe, ou ſa Sainteté, ou ſa Bonté, ou ſa Juſtice, comme Souverain, s'il ne fait les actes de Souverain. Il ne peut juger, ſagement, ſaintement ou juſtement, s'il ne juge point : & ainſi bien qu'il ſoit ſage, ſaint, juſte & bon, il n'eſt pourtant point un ſage, un ſaint, un juſte & un bon Souverain, puis qu'il n'exerce comme Souverain aucun de ces attributs, s'il ne juge pas le monde, s'il ne récompenſe pas les gens-de-bien & ne punit pas les méchans : choſes que la Sageſſe, la Sainteté, la Juſtice, la Bonté d'un Souverain requierent. Donc, ſi la notion naturelle que tous les hommes ont de Dieu, joint ſa Souveraineté avec ſes autres Attributs, comme il faut faire, à moins que nous ne puiſſions diviſer Dieu de lui-même, & nous fait concevoir qu'il n'eſt pas ſeulement un Etre ſage, ſaint, juſte & bon, mais qu'il eſt encore un ſage, un ſaint, un juſte & un bon ſouverain Maître du monde : nous ſommes obligez d'avoüer que Dieu gouverne le monde & exerce ſes attributs & ſes perfections dans ce gouvernement. Je pourrois m'étendre beaucoup plus ſur ce ſujet : mais la choſe eſt ſi claire & ſi démonſtrative qu'il n'eſt point néceſſaire d'y inſiſter davantage.

CHAPITRE TROISIEME.

Que les marques exterieures de la Providence prouvent un Jugement futur.

COmme la notion naturelle que nous avons de Dieu, prouve qu'il veut juger le monde ; auſſi les marques exterieures de la Providence prouvent qu'il le juge à preſent, & qu'il veut le juger après cette vie. Car la Providence divine met très-

très ſouvent, en cette vie, entre les gens-de-bien & les méchans une difference ſi ſenſible, qu'elle ſuffit pour nous convaincre que Dieu gouverne & juge préſentement les hommes. Cependant, l'adminiſtration préſente de la Providence ne fait pas toûjours en ce monde une diſtinction ſuffiſante des gens-de-bien & des méchans: les gens-de-bien étant très-ſouvent dans des afflictions & des calamitez, & les méchans joüiſſant très-ſouvent auſſi d'une grande proſperité: ce qui nous fait raiſonnablement attendre un Tribunal plus juſte, dans le ſiecle futur, où les récompenſes & les punitions ſoient plus équitablement diſpenſées.

Mais pour entrer dans le detail, j'obſerve que les marques exterieures de la Providence prouvent que Dieu gouverne & juge préſentement le monde, autant qu'il eſt néceſſaire pour les fins de ſon gouvernement en cette vie. J'avoûë que s'il paroiſſoit que Dieu ne prît à preſent aucun ſoin du monde, je douterois fort s'il voudroit le juger dans la vie à venir. Mais puis que des preuves claires & évidentes convainquent, qu'une Providence ſage & juſte gouverne le monde: que Dieu fait à preſent diſtinction des gens-de-bien & des méchans, autant qu'un bon gouvernement de ce monde le demande: c'en eſt aſſez pour attendre un plus exact & plus univerſel Jugement dans le ſiecle futur pour les gens-de-bien & pour les méchans. Pour mettre cette matiere dans tout ſon jour & en former un argument très-ſenſible, 1. je montrerai quelles marques évidentes il y a de la Juſtice & de la Providence divine qui gouverne le monde à préſent. 2. Je ferai voir la force de la conſéquence que je tirerai de la Providence de Dieu en ce monde, pour prouver qu'il doit y avoir un jugement en l'autre.

1. Quant aux marques évidentes de la Juſtice

&

& de la Providence divine qui gouverne le monde; je commencerai par la Juſtice divine qui eſt gravée dans la nature des choſes. Car ſi Dieu a diſpoſé de ſorte la nature des choſes, que le vice ſoit à lui-même une véritable punition & que les méchans ſoient un fleau les uns aux autres; cela démontre clairement que lors que Dieu a fait l'homme, il a eû deſſein de le gouverner, puis qu'il a annexé ces ſortes de récompenſes ou punitions naturelles avec une vie vertueuſe ou vicieuſe. Je ſuis perſuadé que c'eſt un auſſi bon argument pour la Providence, que la ſage ſtructure de l'Univers l'eſt pour prouver que Dieu a créé le monde. Quand nous conſiderons l'art admirable avec lequel la moindre des creatures eſt faite & que les plus habiles Philoſophes ne ſont pas capables de comprendre & moins encore d'imiter; nous trouvons qu'il n'y a rien de ſi abſurde que de dire que le monde a été fait par hazard. Que ſi tout l'art humain & toute la Philoſophie ne ſauroit produire un moucheron, ni même en comprendre la ſtructure; comment pourrions-nous penſer, qu'un monde tel que celui-ci, où il y a une infinité de créatures differentes, dont chacune eſt pleine de tant de merveilles naturelles, & qui ſont toutes ſi admirablement faites les unes pour les autres, qu'elles compoſent un monde très-regulier & très-beau, pût avoir pour Auteur qu'un Etre infiniment ſage & parfait, qui ait toute ſorte de puiſſance & toutes les idées poſſibles de l'utile & du beau? C'eſt-à-dire, puis qu'il y a dans la ſtructure du monde de ſi viſibles caractéres d'une Sageſſe excellente & incomprehenſible; celui qui l'a conſtruit, doit être un Etre très-ſage. Or n'eſt-ce pas ici un auſſi bon argument, ſavoir que ſi la nature humaine eſt diſpoſée de ſorte, que l'homme, qui eſt un agent libre,

libre, ſoit heureux ou miſerable, ſelon qu'il fait bien ou mal; Dieu l'a créé pour être gouverné & par conſequent a eû intention de le gouverner: & même que non ſeulement il a eû intention de le gouverner, mais qu'en diſpoſant, en formant ainſi ſa nature, il le gouverne dès lors & par cela même actuellement.

Car encore qu'il l'ait fait un agent libre, il n'a pourtant laiſſé à ſa liberté, que d'être heureux ou miſérable: il faut qu'il ſoit l'un ou l'autre; il n'a qu'à choiſir. Au reſte, il ne ſauroit y avoir de plus grand frein pour un agent libre, que le bonheur ou la miſere établis pour la récompenſe de ſon choix, ſur tout puis que la nature enſeigne à tous les hommes à s'aimer eux-mêmes & à tâcher d'être heureux.

Tout cela eſt ſi évident & ſi ſenſible, qu'il pourroit bien fournir une ample matiere pour un diſcours oratoire, mais il n'a point beſoin d'être prouvé. Qu'y a-t-il qui puiſſe rendre perſonne malheureux en ce monde, qui ne ſoit l'effet naturel & néceſſaire de quelque vice?

Un cœur déréglé, des paſſions furieuſes, la honte, la confuſion, les fraieurs, la colere, la rage, la malice, la vengeance, les inquietudes; tout cela ne rend-il pas une perſonne malheureuſe? Si les tourmens de l'eſprit ſont une veritable miſere, ces ſortes de paſſions ne peuvent ſans doute que rendre l'homme miſerable. Or ces paſſions ſont les paſſions d'un eſprit vicieux; le vice en eſt le pere & le nourricier. Un homme vertueux qui a toûjours ſoin de faire ſon devoir & ce qui lui convient, ne connoit point la honte. Si l'on médit de lui, ſi on lui fait des reproches, ſi on le blâme, ſi on le mépriſe; il peut rougir un moment d'être regardé comme un mechant homme:

mais

mais ſa conſcience ne lui fait aucun reproche. Rien n'eſt infame que ce qui eſt mechant; & par conſequent la honte ne peut jamais troubler une ame innocente & vertueuſe. Les gens-de-bien peuvent, à la vérité, craindre des calamitez temporelles: mais c'eſt le vice qui dechire le cœur & qui produit ces remords & ces fraieurs qui ſont ſi inſupportables. Et même lors que nos craintes temporelles ſont exceſſives & tumultueuſes, elles ſont excitées par quelque vice, par un trop grand amour du monde, ou par une defiance de la providence & de la protection divine. Ce ſont là auſſi les veritables cauſes de ces inquietudes, de ces ſoins rongeans, de ces chagrins que produiſent l'amour des richeſſes & la crainte de perdre des treſors vains & inconſtans. La colere, la rage, la malice, la vengeance ſont des effets de l'amour propre, de l'orgueil, de la cupidité, de l'injuſtice & de ſemblables vices qui portent les hommes à ſe nuire les uns aux autres & à ne pas ſouffrir les injures. Toutes ces paſſions tumultueuſes auroient été inconnuës à l'homme, s'il eût perſeveré dans ſon innocence. Quiconque ſouhaite de jouïr de la paix & du contentement de l'eſprit, & de n'avoir que des paſſions tranquiles & agreables doit deraciner ces vices qui excitent dans nos ames de ſi horribles tempêtes.

Les douleurs, les maladies, la pauvreté, les diſgraces, une mort precipitée ou infame, ſont-elles de grands châtimens pour les hommes? Ce ſeroient des châtimens que quelque eſpece ou quelques degrez de vice ne manqueroient point de produire, quand même Dieu ni les hommes ne jugeroient jamais les pecheurs. L'ivrognerie, la gourmandiſe & la luxure ne manqueront point de detruire leur ſanté, de leur cauſer des ma-

maladies douloureuſes, d'abreger leurs jours, de conſumer leur bien, de les rendre infames! A-t-on beſoin de preuve là-deſſus? Qu'on viſite les Hôpitaux & les Priſons; qu'on y contemple le triſte ſpectacle de la pourriture & de la pauvreté; & qu'on s'informe des cauſes de ces miſeres: qu'on trouvera là de martyrs & de confeſſeurs de l'intemperance & de la debauche ou d'autres ſemblables vices qui ne produiſent que des calamitez! Qu'on demande d'où eſt venuë la decadence & la ruine des familles les plus illuſtres & les plus floriſſantes? pourquoi des Seigneuries tres-conſidérables changent ſi ſouvent de maître? ce qui rend les richeſſes ſi incertaines & ſi inconſtantes? Qu'on regarde dans les ruës, & qu'on voie la foule de miſérables que l'oiſiveté, la faineantiſe, & d'autres deſordres y ont envoiez. Quels murmures, quelles clameurs contre la Juſtice de la Providence divine, ſi les hommes ſouffroient pour la pieté & pour la vertu la moitié de ce que ces miſerables ſouffrent pour leurs convoitiſes!

Si les propres vices des hommes ne ſont pas des punitions ſuffiſantes; conſiderons combien les gens vicieux ſe puniſſent les uns les autres. On trouve de cela une infinité d'exemples même dans les Etats les mieux policez, où les vices ſont réprimez par des loix publiques & par les executions les plus ſéveres de la Juſtice. Combien d'outrages n'y fait-on pas! que de rapines! que de meurtres! que de vols! que d'oppreſſions! que d'injuſtices! que de violences de toutes les ſortes! Que ne font point l'orgueil, la cupidité & la luxure, ſur tout lors que les Perſonnes les plus puiſſantes ſont infectées de ces vices! Témoin toutes ces ſanglantes guerres des Princes ambitieux, leſquelles ruinent, deſolent, ravagent les païs les plus floriſ-

ſans

ſans & cauſent infiniment plus de miſeres & de calamitez, que l'imagination la plus vive, ou que les plus grands Poëtes n'en ſauroient décrire.

D'autre côté, la Vertu a ſa récompenſe naturelle. Elle inſpire une merveilleuſe ſatisfaction & produit dans l'ame une paix infiniment agreable. Elle regle les appetits & les paſſions & les empêche de cauſer du deplaiſir & du trouble. Il n'y a rien qui ſoit ſi propre qu'elle pour entretenir nôtre ſanté, augmenter nôtre fortune, nous procurer des amis, appaiſer nos ennemis, nous donner du credit & de la réputation, nous mettre à l'abri des injures des mechans hommes, nous faire paſſer la vie avec le moins d'envie de la part des autres & avec le moins d'oppoſition qu'il eſt poſſible. Cela veut dire, que véritablement elle n'eſt pas capable d'elle-même de rendre un homme-de-bien parfaitement heureux en ce monde, car un tel bonheur ne ſauroit s'y trouver; mais qu'elle eſt la ſeule choſe qui puiſſe le rendre auſſi heureux qu'il y peut être. Elle fait prévenir pluſieurs grands malheurs, dans leſquels on voit tomber tant de gens, & donne la force de ſupporter patiemment ceux qu'elle ne peut prévenir.

Ainſi, le premier degré du Gouvernement de Dieu à l'égard des hommes, c'eſt la proviſion naturelle qu'il a faite pour la punition du Vice & pour la récompenſe de la Vertu. Car enfin, je ſuppoſe que tout le monde demeure d'accord que c'eſt là un propre acte de Dieu, puis qu'il n'y a que celui qui a créé l'homme qui puiſſe avoir produit entre la nature de cét homme & les loix de la Vertu une ſi étroite rélation, que la pratique de ſes devoirs ſoit ſa récompenſe & ſa félicité, & une mauvaiſe conduite ſa punition & ſa miſere. Voilà ſans doute une admirable ſageſſe & le plus efficace

cace moien du meilleur de tous les Gouvernemens : moïen au reſte très-néceſſaire pour rendre utiles tous les autres actes de ce Gouvernement. Cet argument me paroît être de ſi grande importance, que je ne ſaurois le laiſſer ſans faire quelques autres obſervations.

1. Dieu, par ce moien, a pris ſoin que la Vertu ne fût jamais entierement ſans récompenſe, ni le Vice ſans châtiment; puis que l'un eſt à lui-même un vrai châtiment, & l'autre une vraye récompenſe. Or des récompenſes & des châtimens qui ſont fondez dans la nature des choſes, ſont certainement immuables.

2. Dans les cas ordinaires, il n'eſt point néceſſaire que Dieu intervienne par une providence immediate pour récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans. Lors qu'il n'eſt point beſoin que Dieu donne des témoignages palpables de ſa Bonté & de ſa Juſtice, ces récompenſes & ces châtimens naturels peuvent ſuffire au monde. Il y a des gens qui de cette conduite ordinaire de la divine providence concluent que Dieu ne prend aucune connoiſſance des affaires des hommes : car ils remarquent qu'il n'intervient pas toûjours viſiblement pour punir le Vice & pour proteger la Vertu. Mais ils ne prenent pas garde que Dieu a fait ſur ce ſujet, dans la nature des choſes, une proviſion durable & conforme aux fins ordinaires de ſa providence; & que dès qu'il le trouve à propos il peut remedier aux plus grands deſordres par une action immédiate. On ne ſauroit ſans doute concevoir rien de plus conforme à la ſageſſe & à la majeſté de la Providence. Ainſi, Dieu gouverne le monde inanimé, les Cieux & la Terre & toutes les créatures qui y ſont contenuës, en conſervant cette grande Machine dans le mouvement reglé &

uniforme qu'il lui a donné au commencement, & en permettant que toutes les creatures ſuivent la pente de leur nature, hors certains cas qui requierent quelques évenemens extraordinaires & ſurnaturels, comme lors qu'il juge à propos de faire des miracles pour la conviction des incredules; de revêtir ſes Prophétes d'une autorité extraordinaire; d'envoier, pour punir le monde corrompu, la ſechereſſe, la famine, la peſte; d'infecter l'air; de faire que la Terre ſoit de fer, & les Cieux d'airain. Du reſte, moins la Providence divine ſe détourne de la nature des choſes, pendant que le monde ſe trouve ſagement gouverné; plus eſt admirable cette ſageſſe, qui a diſpoſé de ſorte l'Univers, qu'elle peut gouverner toutes les creatures par les principes de leur propre nature.

3. Certainement, ces récompenſes & ces punitions naturelles donnent aux loix divines une autorité ſacrée & vénérable: car elles montrent que ces loix ne ſont point des conſtitutions arbitraires, qui dependent entierement de la volonté de Dieu, qui eût pû, s'il lui avoit plû, faire que la Vertu fût Vice, & le Vice Vertu, ainſi que certaines gens ſe hazardent à dire avec une ignorance, une impudence & une impieté égales. Certes, à moins que Dieu ne nous eût fait des créatures autres que nous ne ſommes; il n'auroit pû nous donner d'autres loix: excepté qu'il n'eût voulu nous donner des loix capables de détruire nôtre nature & nôtre bonheur; puis qu'il n'y a que l'homme vertueux qui puiſſe être heureux, & que le Vice ne fait que rendre miſerable.

4. Les récompenſes & les punitions naturelles juſtifient glorieuſement tous les autres actes de la Providence, par leſquels Dieu récompenſe les gens-de-bien & punit les méchans. Car que fait Dieu

Dieu en ces rencontres ? Il diſpenſe des récompenſes & des châtimens cónformes à la nature & à la qualité des choſes. Or y a-t-il rien de plus convenable au juſte Gouverneur du monde ? Le bonheur eſt l'effet & la récompenſe naturelle de la Vertu ; la miſére eſt l'effet & la punition naturelle du Vice. Donc, récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans, c'eſt récompenſer des perſonnes pour le ſoin qu'elles ont de ſe rendre heureuſes, & en punir d'autres parce qu'elles ſe rendent miſerables; c'eſt encourager les hommes, par des récompenſes & par un ſurcroit de bonheur, à ſe rendre auſſi parfaits & auſſi heureux qu'il leur eſt poſſible, & les obliger, par des menaces terribles & par l'infliction des plus ſévéres châtimens, à ne ſe rendre pas méchans & miſerables. Hé, peut-il y avoir un Gouvernement plus doux & plus favorable que celui-là ! Qu'a-t-on à y reprendre, hormis qu'on ne trouve à redire que Dieu s'intereſſe trop dans nôtre bonheur ? Car enfin, il eſt viſible que dans la conduite de ſa providence, en récompenſant les gens-de-bien & puniſſant les méchans, il a pour but nôtre véritable bonheur.

5. Deplus, les récompenſes & les punitions naturelles que Dieu a imprimées dans la nature des choſes, par où il a fait que la Vertu eſt à elle-même ſa récompenſe & que le Vice eſt à lui-même ſa punition, ne ſont pas ſeulement des témoignages particuliers de la providence de Dieu, entant qu'il a fait par là une proviſion naturelle de récompenſes pour la Vertu & de châtimens pour le Vice, mais ſont un gage naturel de tous les autres actes de la Providence néceſſaires au but général que Dieu s'eſt propoſé touchant les récompenſes & les châtimens.

Quand Dieu a fait la vertu & le vice les cauſes &

les inſtrumens naturels de nôtre bonheur & de nôtre miſére ; il eſt certain qu'il a eu intention que les gens-de-bien fuſſent heureux, & les méchans miſerables. Or Dieu ſe propoſe-t-il les choſes à demi? Ne veut-il pas certainement effectuer ce qu'il a deſſein de faire ? Les récompenſes & les punitions naturelles ſont un moien propre à ce deſſein. Mais ſuppoſé qu'elles ſoient defectueuſes en certains cas, ou qu'elles ne puiſſent pas remplir tout le deſſein de Dieu ; l'abandonnera-t-il donc & n'emploiera-t-il point des moiens plus efficaces pour ſuppléer à ces défauts ? Nonobſtant toutes ces récompenſes naturelles de la Vertu, les gens-de-bien, pendant qu'ils vivent mêlez avec les méchans, peuvent être opprimez par eux & rendus auſſi miſerables que toutes les calamitez & ſouffrances exterieures ſont capables de les rendre. Ils ſont aſſûrément dans un grand danger à cet égard, à moins qu'une Providence vigilante ne les mette à l'abri de ces maux. La pratique de la vertu rend heureux les hommes à l'égard de l'ame & à l'égard du corps, lors que les effets naturels de la vertu ne ſont pas empêchez ou interrompus par une violence exterieure. Mais quand ils le ſont, les gens-de-bien, quoiqu'ils ne puiſſent pas être appellez miſerables, peuvent, à beaucoup près, n'être pas heureux & même alors ils ſeroient véritablement malheureux & miſerables nonobſtant leur vertu, s'ils ne s'aſſûroient en la protection divine & s'ils n'eſperoient de glorieuſes récompenſes après cette vie. C'eſt la conſideration de cette protection & de ces récompenſes qui ſoûtient leur eſprit & le rend heureux dans les plus grandes afflictions. Des paſſions bien reglées rendent nos eſprits gais & commodes : le contentement adoucit les déplaiſirs de la pauvreté ; & la patience rend nos

nos ſouffrances legeres. Mais toutes ces vertus ſont impraticables ſans une ferme confiance en Dieu & ſans l'eſpérance des récompenſes futures : car de grandes ſouffrances qui ne ſont pas ſoûtenuës par des eſpérances encore plus grandes, ſont capables d'abbatre l'ame la plus vertueuſe & la plus magnanime. La temperance eſt le plus propre de tous les moiens pour conſerver nôtre ſanté & prolonger nos jours : cependant les gens-de-bien peuvent avoir des corps foibles & mal diſpoſez & avoir herité de leurs parens des maladies, quoi-qu'ils n'en aient pas herité les vices. Ou bien, quelque ſoin qu'ils prenent pour leur ſanté & pour conſerver leur vie; elles leur peuvent être ravies. La frugalité, la diligence, la charité & ſemblables vertus utiles peuvent faire aquerir des biens conſiderables : mais l'oppreſſion & l'injuſtice peuvent les enlever. Quelque glorieuſe que ſoit la Vertu en elle-même ; elle peut être obſcurcie & enſevelie par l'envie & par la médiſance, ou accuſée par une Faction puiſſante de pecheurs triomphans. Tellement que la Vertu pourroit être privée de toutes ſes récompenſes naturelles, ſi Dieu n'intervenoit pas par ſa providence pour la défendre, ou s'il ne lui deſtinoit pas des récompenſes plus certaines dans la vie future. De même le Vice de ſa nature eſt, comme on a vû, très-nuiſible à la paix de l'ame, au contentement de l'eſprit, à la ſanté du corps, à nôtre fortune & à nôtre réputation dans le monde. Il peut toutefois arriver que de grands pecheurs ne ſentent point les effets du vice, qu'une grande & longue proſperité les y rende inſenſibles. L'orgueil, l'ambition, la cupidité leur cauſent peu de trouble & leur procurent de grands plaiſirs, lors que tout leur ſuccede, que leurs richeſſes & leurs honneurs augmentent tous les jours.

L'envie, la haine & la vengeance ſont des paſſions agréables, lors qu'on voit ſes ennemis à ſes pieds & qu'on peut les y fouler à plaiſir. L'intemperance, la luxure, la prodigalité ſont capables de diſſiper de grands biens : mais la fraude, l'injuſtice & l'oppreſſion peuvent auſſi en aquerir: & quelque nuiſibles que ſoient certains vices à nôtre ſanté, des adroits pecheurs, il y en a aſſez de tels dans le monde, peuvent être très-vicieux & ne pas nuire à leur ſanté ni abreger leur vie; & quelque infame que ſoit le vice, il peut demeurer ſi caché & ſi envelopé au milieu de l'éclat des honneurs, qu'un pecheur lui-même n'en ſente pas l'infamie, & que les vices d'une telle perſonne ſoient inconnus tant aux méchans, qu'aux gens-de-bien, qui n'oſent pas en prendre connoiſſance.

Tellement que les récompenſes & les punitions naturelles que Dieu a inſerées dans la nature de la Vertu & dans la nature du Vice, peuvent être entierement ou conſiderablement renduës inutiles par les calamitez exterieures des gens-de-bien & par la grande proſperité des méchans. C'eſt pourquoi, ſi la volonté de Dieu eſt que les gens-de-bien ſoient heureux & que les méchans ſoient miſerables, comme ces récompenſes & ces punitions naturelles font voir; il faut que dans tous ces cas au moins il interpoſe par ſa providence ſa protection en faveur des gens-de-bien, & puniſſe les méchans, en ce monde; & qu'il reſerve l'entiere récompenſe & l'entiere punition pour le Siecle futur : excepté qu'il ne veuille que la fin pour laquelle il a créé l'homme, ſoit renduë vaine & inutile; ce qu'on ne ſauroit penſer d'un Etre ſi ſage & ſi puiſſant.

Si l'homme avoit perſeveré dans ſon innocence, conſervé dans le Paradis ſon état originel; la Vertu auroit été certainement à elle-même ſa récompen-

penſe & l'auroit pourvû de tous les principes interieurs de la félicité, comme le Paradis de toutes les proviſions & de toutes les délices exterieures de la nature. Mais la naiſſance nous met dans un monde où les gens-de-bien vivent parmi les méchans & ſont expoſez à tous les accidens de la mortalité & à toutes les injures des hommes. Ainſi, quoi-que les récompenſes & les châtimens naturels ſoient toûjours un grand inſtrument de la Providence, il eſt néceſſaire que Dieu prenne en cette vie un ſoin particulier des gens-de-bien & les éleve enſuite à un état de bonheur plus parfait; puis que de la maniere que les choſes vont maintenant dans le monde, il eſt impoſſible qu'une Vertu divine y reçoive une récompenſe complette. De ſorte qu'il me ſemble auſſi démonſtratif, que Dieu gouverne en cette vie le monde & veut le juger dans la vie future, qu'il l'eſt, que Dieu a mis une difference eſſentielle entre la Vertu & le Vice & y a imprimé des récompenſes & des punitions naturelles. Car enfin, ces ſortes de récompenſes & de punitions ne peuvent être d'uſage que pour le gouvernement du monde : & de la maniere que les choſes vont maintenant, elles n'y ſauroient ſervir & parvenir à leur but, ſans le concours d'une Providence en cette vie, & ſans l'exercice d'un Jugement en l'autre.

6. Les récompenſes & les punitions naturelles de la Vertu & du Vice ſont une preuve évidente & naturelle des récompenſes futures des gens-de-bien & de la punition future des méchans, c'eſt-à-dire, d'un Jugement futur. La raiſon en eſt bien claire : car la Pieté & la Vertu eſt la Nature heureuſe, & le Vice la Nature miſérable. Ainſi, tôt ou tard la Vertu doit rendre heureux, & le Vice malheureux. La nature agit conformément

à elle-même & produit ſes propres effets, à moins qu'elle n'en ſoit empêchée par quelque force exterieure; & lors que cette force n'agit plus, la nature revient à elle-même.

La nature de la pieté & de la vertu eſt ſans doute propre à rendre heureuſe une creature raiſonnable. On ſait pourtant qu'en cette vie bien des choſes diminuent fort le bonheur des gens-de-bien. Ils ont des corps terreſtres dont les apetits ſont violens & les paſſions véhementes. Ils ſentent toute la douleur & tous les plaiſirs du corps, qui rendent difficiles tous ces actes de vertu qui conſiſtent à réſiſter aux impreſſions des ſens & à refuſer à la chair ce qu'elle demande. Ce monde eſt l'empire des ſens, tout les y flatte, tout nous y éloigne des plaiſirs ſpirituels de la vertu & de la pieté, leſquels ſont les véritables plaiſirs de l'ame. Tout cela du moins affoiblit extrêmement la delectation & les joies de l'eſprit & rend les plaiſirs de la pieté foibles & languiſſans.

Ces corps mortels manquent de beaucoup de choſes néceſſaires aux commoditez de la vie. Le ſoin qu'on en prend, occupe preſque toutes nos penſées & conſume la plus grande partie de nôtre temps. Quoi-que les affaires ſeculieres nous fourniſſent aſſez d'occaſions d'exercer les plus excellentes vertus, le monde pourtant a accoûtumé de nous occuper le plus. Comme dans le commerce continuel du Siecle, la chair & les ſens y gagnent; l'eſprit y perd. Que ſi cela ne corrompt pas l'ame par des convoitiſes mondaines, il nous divertit fort des actes vifs & fréquens de la Vie Spirituelle, qui eſt le vrai bonheur d'une ame raiſonnable.

De plus, ces corps mortels ſont expoſez à de grands beſoins & à de grandes ſouffrances. Les hommes vicieux ſe plaiſent à faire des outrages.

La

La bonté, la patience & ſemblables vertus douces les encouragent à augmenter leurs injures. La pieté même & la religion peut être la cauſe & le motif de nos ſouffrances; & quand le corps ſouffre, l'eſprit ſouffre auſſi: or cela ne peut qu'alterer extrémement les plaiſirs de la vertu; & alors il n'y a rien qui ſoit capable de ſoûtenir l'eſprit des gens-de-bien au milieu des ſouffrances, que l'eſperance de grandes récompenſes futures. De ſorte qu'en cette vie la Vertu ſeule n'eſt pas à elle-même une récompenſe ſuffiſante, parce que ſes plaiſirs ſont foibles & languiſſans, ou que ſes ſouffrances l'emportent ſur ſes plaiſirs.

Que ſi nous ſuppoſons, qu'un homme-de-bien ſoit tranſporté dans un lieu où la pieté & la vertu ait ſon exercice libre & puiſſe ſans nul empêchement & ſans nulle interruption produire ſes effets naturels; il eſt évident qu'elle doit rendre heureux. Et par là on peut comprendre que les gens-de-bien, lors qu'ils ſe trouvent dégagez des liens du corps & hors de ce monde, ſont certainement heureux.

Lors que nos corps & ce monde ne peuvent plus nous tenter ni nous troubler par des douleurs ni par des plaiſirs; que les ſoins & les affaires de cette vie ne peuvent plus détourner & occuper nos penſées, ni les méchans nous nuire; que nos ames ſont miſes en liberté pour exercer leurs facultez; que nous ſommes tranſportez dans le monde des eſprits; que nous n'avons de commerce qu'avec eux: que les ſeuls objets ſpirituels y touchent nos ames auſſi fortement que les choſes de ce monde touchent maintenant nos ſens: alors la Vertu doit être une véritable récompenſe à elle-même, alors les plaiſirs de la Sageſſe, des belles connoiſſances & des paſſions divines ſont charmans & infiniment agréables.

D'autre côté, la nature du Vice tend à rendre miſerable une creature. Cependant, une grande proſperité en ce monde & un concours de jouïſſances ſenſuelles y peuvent étoufer ou ſuſpendre les malignes influences d'un naturel vicieux, rendre les hommes inſenſibles à la privation des plaiſirs raiſonnables & divins, ou au trouble & aux amertumes des paſſions criminelles, aveugler leur Raiſon, endurcir leur conſcience, & donner tant d'empire à leurs ſens, que ces gens n'aient de goût pour d'autres plaiſirs que pour ceux du corps, & qu'ils ſe croient parfaitement heureux pendant qu'ils en jouïſſent. Mais ſi l'on ſuppoſe, que ces perſonnes ſoient dégagées des liens de la chair & des ſens, ſe trouvent hors de ce monde, dans un lieu où l'on ne puiſſe plus jouïr d'une félicité ſenſuelle, & d'où tous les objets groſſiers ſoient bannis, où ces eſprits vicieux & déréglez ſoient laiſſez à eux-mêmes, ne puiſſent plus s'étourdir, & aient recouvré leur intelligence: alors toutes les paſſions vicieuſes ſont autant de furies. Les rémords, la honte, la fraieur, le deſeſpoir, la rage jouënt d'étranges tragédies dans ces miſérables ames. Voilà la veritable nature des paſſions vicieuſes & déreglées: elles produiſent ces épouvantables effets lors qu'elles agiſſent ſans obſtacle, & elles agiſſent ſans obſtacle lors qu'elles ont leur entiere liberté dans l'autre monde.

Tellement que les récompenſes & les punitions naturelles de la Vertu & du Vice, qui conſiſtent en ce que la Vertu, de ſa nature eſt la vie & la felicité, & le Vice la mort & la miſere d'une ame raiſonnable, prouvent néceſſairement que ſi les gens-de-bien & les méchans ſont tranſportez hors de ce monde des ſens dans le monde des eſprits, la pieté & la vertu doit y rendre heureux, & le vice

ce malheureux. C'eſtpourquoi nous ſommes obligez de tomber d'accord que Dieu veut récompenſer une nature heureuſe & punir une nature miſerable.

7. Les récompenſes & les punitions naturelles de la Vertu & du Vice ſont de grands inſtrumens de la Providence & des remédes très-efficaces contre la Superſtition, qui corrompt les mœurs des hommes & les porte au libertinage & à la debauche. Je m'explique.

Par la Superſtition, j'entens tous ces ſoins hypocrites d'appaiſer Dieu & de ſe procurer ſa faveur, ſans obéïr à ſes loix & ſans changer de conduite. Une infinité de ſemblables ſuperſtitions ont été inventées par les Paiens, par les Juifs, par les Chrêtiens mêmes, ſingulierement par l'Egliſe Romaine, qui en eſt toute pleine. Ces ſuperſtitions non ſeulement étoufent toute la Religion, mais corrompent les mœurs & font pecher avec ſecurité & avec impudence: ce qui renverſe l'ordre qui devroit regner dans le monde. En effet, pendant que les hommes ſe perſuadent qu'ils peuvent vivre comme il leur plaît, commettre les actions les plus honteuſes, & néanmoins échaper à la colere & à la vengeance de Dieu, obtenir même ſes bonnes graces & avoir part à ſes faveurs, ſoit en cette vie, ſoit en l'autre: les loix divines ne peuvent plus rien ſur leur eſprit; il n'y a que les loix humaines, les verges & les glaives des Princes qui ſoient capables de les réprimer.

Mais lors qu'on vient à conſiderer que Dieu a diſpoſé de ſorte la nature des choſes, que la Vertu doit rendre heureux, & le Vice miſerable; on ne ſauroit s'imaginer qu'il puiſſe ſe reconcilier avec les méchans à moins qu'on ne penſe qu'il veut changer en leur faveur la nature des choſes. Les ré-

recompenſes & les punitions naturelles, le bonheur des gens-de-bien & la miſere des méchans ne ſont pas des choſes arbitraires, dont Dieu puiſſe diſpoſer comme il lui plaît: il faudroit que Dieu refît l'homme pour rendre les gens-de-bien miſerables & les méchans heureux; & on auroit autant de ſujet d'eſperer du plaiſir dans les douleurs de la goute ou de la pierre, qu'on en auroit d'eſperer qu'une nature vicieuſe & corrompuë dût recevoir les récompenſes de la pieté & de la vertu.

Voilà la premiere marque évidente que nous avons de la Providence qui gouverne le monde, c'eſt que la Juſtice divine eſt empreinte dans la nature des choſes & a annexé à la Vertu & au Vice des recompenſes & des punitions naturelles; & que par là Dieu a fait que la Vertu & le Vice ſont les objets propres de ſa faveur & de ſa vengeance.

II. Un autre caractére évident de la Providence & du Gouvernement de Dieu, c'eſt l'inſtitution des Gouvernemens humains pour la punition de la méchanceté & pour la récompenſe de la Vertu. L'Ecriture nous apprend clairement que toute puiſſance & autorité humaine eſt établie par le grand Dieu. Pour reconnoître cette verité, on n'a qu'à conſulter le chapitre treiziéme de l'Epître aux Romains. La nature de la choſe en eſt même une preuve bien convaincante, ſi nous demeurons d'accord que Dieu a créé le Monde. Car enfin, l'homme qu'il a fait, eſt une creature qui rend les Gouvernemens humains abſolument néceſſaires. Or des Gouvernemens abſolument néceſſaires ſuppoſent viſiblement une inſtitution naturelle de ces Gouvernemens. L'homme eſt une creature ſociable, qui ne ſauroit vivre ſeule; il faut qu'il entre dans quelque Societé: & l'experience montre que les Societez ne peuvent

vent être conſervées ſans des Gouvernemens civils, qui ſoûtiennent les droits de chacun & repriment les violences & les injures: en ſorte que ſi Dieu, par une inſtitution directe & immediate n'avoit pas établi des gouvernemens & revêtu d'autorité certaines perſonnes pour conduire les autres, les hommes, qui ne ſauroient être heureux, s'ils ne vivoient enſemble, en auroient établi d'un conſentement mutuel. De là vient qu'il n'y a dans le monde aucune nation ſans quelque eſpece de gouvernement, parce que Dieu qui a fait le Monde, l'a fait de ſorte que les Gouvernemens y ſont abſolument neceſſaires. Or tout ce que la nature des choſes rend néceſſaire, doit être attribué au deſſein & à l'induſtrie du ſage Directeur de ces choſes. J'ai ſouvent regardé en pitié les raiſonnemens d'un Philoſophe moderne, grand Athée & qui a ſi fort contribué au libertinage qui regne aujourd'hui. Il ne veut point reconnoître de loix de la nature: mais ce que les autres appellent loix de la nature, il le regarde comme des conſtitutions faites par les hommes d'un commun accord. Après quoi, il prouve ingenieuſement qu'il eſt tres-néceſſaire que les hommes approuvent & ſuivent ces loix, s'ils veulent vivre heureux enſemble. Comme s'il y pouvoit avoir une plus claire démonſtration ou une meilleure definition des loix de la nature, que de dire que des choſes par leur nature ſont néceſſaires au bonheur du Genre-humain & des Societez. Car enfin, ſi ce n'eſt pas là une loi de la nature, rien ne l'eſt. Et certainement toutes les loix, toutes les inſtitutions néceſſaires qui reſultent de la nature des choſes, doivent être attribuées à l'Auteur de la nature.

Il ſuffit pour le deſſein que je me propoſe ici, que je prouve que Dieu prend ſoin du gouvernement

ment du Monde, entant qu'il a inſtitué des gouvernemens humains, qui ſont de grands inſtrumens de ſa providence, & qui, comme l'experience nous apprend, repriment en pluſieurs rencontres la cupidité & les paſſions des hommes beaucoup plus fortement que ne font les eſpérances & la crainte de ce qui doit arriver dans l'autre vie. Ainſi, oſeroit-on dire que Dieu ne prend aucun ſoin du gouvernement du monde, lors qu'on voit que dans toutes les nations il a ſes Officiers & ſes Miniſtres pour exercer la Juſtice & maintenir l'ordre & la paix? On pourroit auſſi bien dire qu'un Prince néglige le gouvernement de ſon Roiaume, parce qu'il n'y fait pas tout en perſonne & qu'il y emploie ſes Miniſtres. Il eſt de la ſageſſe & de la majeſté de la Providence divine de gouverner le monde par des voies humaines & par le miniſtére de ſes creatures, autant qu'il peut être ainſi gouverné, & de n'interpoſer une puiſſance immediate que dans une urgente néceſſité, lors que les voies humaines manquent.

III. Il eſt clair que Dieu intervient par une ſecrete & inviſible providence pour ſuppléer aux defauts & redreſſer les fautes des gouvernemens publics, ou pour récompenſer & punir les hommes, & prendre ſoin de ſes creatures, dans les choſes qui ne ſont point du reſſort & de la connoiſſance des Gouverneurs humains.

J'avoûë que pour l'ordinaire il n'eſt pas aiſé de montrer quand Dieu interpoſe ſa providence, à cauſe que Dieu opere beaucoup de choſes conſidérables par des cauſes naturelles, par des accidens inviſibles, par le miniſtére des hommes., pendant qu'il ſemble que ces cauſes ſecondes ſuivent le train de leur nature ou agiſſent ſelon leurs intérêts, ſelon leurs deſſeins & ſelon leurs paſſions. Dans toutes

tes ces ſortes d'évenemens nous ne ſavons ce qui doit être attribué à Dieu & ce qui doit être attribué aux creatures; parce que Dieu concourt avec les creatures par une action ſecrette & inviſible. Et comme alors les creatures ſont les ſeuls Acteurs viſibles; les gens qui ont peine à croire une Providence, attribuënt tout à ces creatures. C'eſt-pourquoi pour être perſuadé que Dieu, par une influence ſage & juſte, quoi que ſouvent inviſible, conduit les affaires humaines, faiſons les réflexions ſuivantes.

1. Nous avons pluſieurs exemples du ſoin que Dieu a de gouverner le monde par une puiſſance immediate & viſible: ce qui montre qu'au moins en ces cas il s'intéreſſe dans les affaires des hommes pour récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans. Si nous regardons les livres de Moïſe & de Joſué comme une véritable Hiſtoire; nous n'avons point beſoin d'autre preuve. Nous y liſons, Que Dieu detruiſit l'ancien monde par un deluge & conſerva Noé & ſa famille dans une arche; Qu'il détruiſit Sodome & Gomorrhe par un feu du Ciel & envoia ſes Anges pour retirer Lot de ces villes abominables. Nous y voions tous ces miracles que Dieu fit en Egypte par la main de Moïſe pour punir les Egyptiens & pour delivrer Iſraël: Comme Dieu renverſa Pharaon & ſon Armée dans la mer rouge, qui ſepara ſes eaux & fit paſſage à l'Armée d'Iſraël: Par quelle ſuite, par quel enchaînement de miracles le Seigneur conduiſit dans le deſert les Iſraëlites, punit leur rebellion & leur méchanceté, détruiſit leurs ennemis, fit poſſeder à ſon Peuple la Terre de promiſſion: Comment il lui donna ſes loix, du haut du Mont Sinaï, d'une voix diſtincte & d'une maniére éclatante & terrible, plaça ſon Tabernacle au milieu d'eux,

d'eux, pour y habiter, pour y prononcer ſes oracles & y donner ſes réponſes ; en un mot, Qu'il les gouverna auſſi viſiblement qu'un Prince temporel gouverne ſes ſujets.

C'eſt une preuve inconteſtable, Que Dieu gouvernoit le monde du temps de Noé, auquel il detruiſit tout le monde pour ſa méchanceté ; Qu'au temps d'Abraham & de Lot il n'étoit pas un Spectateur oiſeux des vices des hommes ; Qu'en celui de Moïſe il voulut punir de ſa propre main les Egyptiens & gouverner Iſraël par une puiſſance immediate. Pourquoi donc douterions-nous que Dieu gouvernât le monde en d'autres temps, parce qu'il n'a pas coûtume d'y interpoſer une puiſſance immediate & miraculeuſe ? Dieu eſt-il maintenant moins intéreſſé dans le gouvernement du monde qu'il ne l'étoit dans les premiers temps ? Eſt-il moins intéreſſé à gouverner les autres nations qu'il ne l'étoit à gouverner la nation des Juifs ? Dieu eſt-il le Dieu des Juifs, & n'eſt il point le Dieu des Gentils ? La Prophetie de Daniel touchant l'origine, l'accroiſſement & la décadence des quatre Monarchies, prouve authentiquement qne la Providence de Dieu n'étoit pas confinée dans la Judée. Ou bien pourrions-nous penſer qu'il n'y a que des effets miraculeux & ſurnaturels qui doivent être attribüez à Dieu ! comme ſi Dieu ne pouvoit gouverner ſes creatures ſans faire à leur nature une violence perpetuelle. Certes, ce ſeroit une choſe qui feroit grand tort à ſa ſageſſe, ſi après avoir créé le monde, il ne pouvoit le gouverner ſans le détruire : car enfin changer la nature des choſes, c'eſt les détruire en partie. Quoi, Dieu ne peut-il régler le cours de la nature par une main inviſible ? N'a-t-il nulle influence ſur les eſprits des hommes ? Ne peut-il gouverner leurs penſées, leurs conſeils & leurs paſ-

paſſions ſans une voix diſtincte venuë du Ciel ? Il ne s'eſt jamais propoſé de gouverner le monde par une ſuite continuelle de miracles ; il peut le gouverner ſans eux : & il vaut bien mieux qu'il en uſe de la ſorte, car cela fait moins de violence aux eſprits des hommes & eſt une beaucoup plus grande épreuve de leur foi & de leur vertu. Mais parce que les hommes ont tant d'envie de ſe délivrer de la crainte d'une puiſſance & d'une juſtice inviſible ; il étoit à propos que Dieu donnât au monde quelques témoignages ſenſibles & inconteſtables de ſa providence & de ſon gouvernement ; pour nous convaincre que lors qu'il ſemble ne pas prendre connoiſſance des affaires humaines, il y préſide néanmoins toûjours & fait tout ce qu'il lui plaît au Ciel & en la Terre.

Je ſuis aſſûré que toutes ces viſibles démonſtrations du gouvernement de Dieu répondent, & d'une maniére bien claire, bien forte à toutes les objections que les Athées & les Incredules font contre la Providence. Si les Epicuriens croient que le gouvernement du monde & le ſoin de chaque créature eſt trop capable de troubler le profond repos & la parfaite félicité de leur Dieu ; ces exemples inconteſtables de la Providence divine, particuliérement dans le gouvernement conſtant de la nation des Juifs, refutent aſſez ce ſentiment-là. Car le gouvernement du monde entier ne peut pas faire plus de peine à un Eſprit infini, que le gouvernement d'une ſeule nation, que la crainte de ne troubler ſon repos ne lui a pas fait négliger.

Si l'on s'imagine que les affaires du monde & le gouvernement des créatures ſoient au deſſous des ſoins & des penſées d'un Etre infiniment parfait ; qu'on diſe pourquoi le monde préſent eſt au deſſous de ces penſées & de ces ſoins, & que l'ancien

monde ne l'étoit pas? ou comment ce monde entier eſt plus indigne des ſoins de Dieu, que ne l'étoit la nation des Juifs? Nous devons ſans doute admirer l'amour & la bonté de Dieu, qui s'abaiſſe juſqu'à conduire toutes choſes, ſoit aux Cieux, ſoit en la Terre: mais de ce qu'en cela nous avons ſujet d'admirer ſa bonté, il ne s'enſuit point que nous ayons ſujet de nier ſa Providence.

Si l'on objecte que le monde eſt plein de méchanceté, qu'il n'y a que violence, qu'injuſtice, que diſſolution: l'argument auroit été bien plus fort contre le gouvernement de Dieu dans l'ancien monde, où toute chair avoit corrompu ſa voie. Cependant, on y trouva un Dieu juſte & un Juge terrible, comme firent auſſi enſuite Sodome & Gomorrhe, comme firent encore les habitans de Canaan lors que la meſure de leurs iniquitez fut comble.

Si l'on objecte contre la Providence les fouffrances des gens-de-bien & la proſperité des méchans: ces ſouffrances & cette proſperité avoient lieu dans la nation des Juifs, quoique Dieu en fût manifeſtement le Roi & le Gouverneur. Tout le monde fait les plaintes que David, Salomon & les Prophétes ont faites ſur ce ſujet. Que ſi les gens-de-bien ont été expoſez aux ſouffrances, & les méchans ont joüi de la proſperité parmi une Nation que Dieu gouvernoit d'une façon ſi particuliere; ce n'eſt plus un argument valable contre la Providence & le Gouvernement de Dieu à l'égard du monde entier.

2. Puis qu'il paroît évidemment par toute cette conduite miraculeuſe que nous venons de conſiderer, que Dieu, quelquefois du moins, eſt intervenu immédiatement dans le gouvernement du monde; & qu'il le gouverne auſſi de la même maniere

niere en d'autres temps, lors même qu'il n'opere pas des miracles; il n'eſt pas difficile de trouver des veſtiges ſenſibles de la Providence dans des occaſions plus ordinaires. En effet, nous pouvons aiſément découvrir une ſageſſe & une juſtice divine dans pluſieurs évenemens qui n'ont rien en eux-mêmes de miraculeux. Quand on en remarque qui tout viſiblement ſont des effets d'un conſeil profond, ſont importans pour le gouvernement du monde, ſont produits ſans la prévoiance & l'induſtrie humaine, & ſe trouvent même contraires aux intentions & aux deſſeins des Acteurs viſibles; on doit certainement les attribuër à une ſageſſe inviſible: car enfin, le hazard ne peut pas plus gouverner le monde ſagement, que le produire de même.

Quand de grandes & merveilleuſes choſes arrivent par un concours inviſible de pluſieurs évenemens fortuits; que les plus grands Politiques ſont aveuglez; que leurs conſeils ſont traverſez, leurs meſures rompuës, leurs deſſeins rendus inutiles, ſans qu'aucune ſageſſe, ni aucune puiſſance viſible s'en ſoient mêlées : Quand les cœurs des Princes ſont tournez comme le cours des eaux; que des changemens ſi ſurprenans ſervent manifeſtement aux grandes fins de la Providence; que des gens dont les intérêts ſont oppoſez, qui ſont de factions différentes, qui ſans s'être conſultez les uns les autres, ni avoir compoſé leurs differends, conſpirent malgré eux au même but & font réüſſir unanimement des choſes contraires aux fins qu'ils ſe propoſent: Ah, dans tous ces cas, ſoit que ce qui arrive ait l'approbation de Dieu, ou non, certainement ſa main a agi.

Lors que les châtimens des méchans hommes portent avec eux des marques & des caractéres de

leurs pechez ; que ceux qui, après avoir tué dans une querelle d'ivrognerie leurs amis ou leurs prochains & avoir échapé à la Juſtice publique, viennent à être tuez de la même maniere & dans une ſemblable querelle ; qu'un homme injuſte eſt ruiné par un homme injuſte ; que ceux qui ont depouillé les veuves & les orphelins laiſſent leurs veuves & leurs orphelins en proie à d'autres hommes cruels & barbares : on ne ſauroit que reconnoître la juſtice de la divine Providence, ainſi que fit Adonibezek quand ſes pouces & les gros doigts de ſes pieds eurent été coupez. *Soixante & dix Rois*, dit-il, *aiant leurs pouces & les gros doigts de leurs pieds coupez, ont recueilli du pain ſous ma table : comme j'ai fait, ainſi Dieu m'a récompenſé.*

Juges 1. 7.

Lors que des crimes ſecrets, particulierement des meurtres barbares, viennent à être decouverts par quelque étrange accident, & que les auteurs de ces crimes ſont punis : lors que les conſpirations les plus méchantes & les plus funeſtes ſont renduës inutiles dans le moment même de l'execution, comme dans le cas d'Haman & de Mardochée & dans la Conſpiration des poudres : lors que des gens entreprennent d'éviter par quelque méchante action un malheur qu'ils prevoient, & que cette même action leur attire le malheur qu'ils ont eû deſſein de prévenir : toutes ces choſes ſont des exemples remarquables d'une Juſtice divine & inviſible qui gouverne le monde.

Et pour n'inſiſter pas trop long-temps ſur ce ſujet, il eſt certain que nonobſtant les deſordres dont on ſe plaint, nonobſtant les afflictions & les ſouffrances des gens-de-bien & la grande proſperité des méchans, l'ordre qui ſe conſerve dans le monde, eſt un argument bien fort en faveur d'une ſage Providence. Quiconque conſiderera la choſe pai-

paiſiblement, reconnoîtra que s'il n'y avoit pas une telle Providence, il ſeroit ſurprenant que les gens-de-bien ne ſouffriſſent pas plus qu'ils ne font, vû la prodigieuſe quantité de méchans toûjours diſpoſez à les opprimer; & que d'ordinaire ils réüſſiſſent dans leurs affaires auſſi bien que ces méchans-là. Si l'on excepte même le cas de la perſécution & un petit nombre de pecheurs heureux, les gens-de-bien ſe trouvent beaucoup moins expoſez aux calamitez que ne ſont les gens déréglez. En un mot, ſi nous pouvions compter le nombre des gens-de-bien, & celui des méchans; dans cette énorme diſproportion, nous verrions clairement que les gens-de-bien, nonobſtant tous leurs deſavantages, ſont la partie du Genre-humain, qui jouït d'une plus grande proſperité.

Quand nous faiſons réflexion combien ſouvent la puiſſance ſouveraine & l'adminiſtration de la Juſtice ſont entre des mains corrompuës & méchantes; il eſt étonnant que par rapport aux intérêts généraux du Genre-humain la Juſtice ſoit ſi équitablement adminiſtrée & que les Societez humaines ne ſoient pas détruites par les furieuſes paſſions des hommes.

C'eſt encore une choſe bien admirable, qu'une main ferme & inviſible tienne la balance du monde comme elle fait, mette des bornes à l'ambition des Princes, empêche les torrens les plus furieux de faire du ravage, & même que lors que le monde ſemble être dans la confuſion & dans un deſordre auquel toute la ſageſſe humaine ne peut apporter du reméde, cette main adorable rétabliſſe la paix & faſſe regner l'ordre. Me tromperai-je donc, ſi je dis que des évenemens comme ceux-là doivent être attribuez à quelque ſageſſe & puiſſance inviſible qui gouverne le monde?

2. Après avoir montré évidemment que Dieu gouverne maintenant le monde; conſiderons bien la force de cette conſéquence, Que donc il veut le juger un jour. Certes, cette conſéquence me paroît très-évidente d'elle-même. Que ſi Dieu gouverne le monde, il a deſſein de le juger, c'eſt-à-dire, de récompenſer chacun ſelon ſes œuvres: car le principal acte d'un Gouvernement, c'eſt de juger; & il eſt impoſſible qu'un Gouverneur ſoit ſage & juſte, s'il n'exerce pas un Jugement.

La difference qu'il y a entre la Providence de Dieu ou le preſent Gouvernement du monde, & le Jugement final, n'eſt autre que celle-ci, ſavoir que ce Gouvernement & ce Jugement ont des fins differentes; & qu'ainſi ils doivent avoir de differentes regles. Mais au fonds ils ſont l'un & l'autre des actes d'un Dieu qui juge réellement le monde. C'eſtpourquoi ſi Dieu commence ſon Jugement en cette vie, il n'y a nul ſujet de douter qu'il ne veuille le finir dans l'autre. S'il juge à préſent les hommes, autant que l'état de cette vie le permet, on a grand' raiſon de croire que dans la vie future il exercera tous les actes de Juge convenables à l'état futur.

La grande fin de la Providence en ce monde, c'eſt la conſervation des Societez humaines; l'encouragement de la pieté & de la vertu; d'inſpirer le degout du vice; de faire vivre les hommes ſous une diſcipline raiſonnable; de reprimer & de regler leurs convoitiſes & leurs paſſions; de les retirer de l'amour du monde; de donner de l'exercice à leurs vertus, à leur foi, à leur patience, à leur charité; & par diverſes voies de bonté & de ſévérité, ſelon que ſa Sageſſe le trouve à propos, de ramener les enfans prodigues, & de porter les gens-de-bien aux plus hauts degrez de la

ſainteté. La fin de Dieu au regard du Jugement futur, c'eſt de diſtribuer aux hommes des récompenſes & des peines proportionnées à leurs œuvres, de donner la vie éternelle aux gens-de-bien, & d'exécuter ſa menace de mort éternelle contre les méchans : ce qui ſera la concluſion finale & la conſommation du Jugement. Que ſi Dieu juge en ce monde tous les hommes, autant qu'il eſt néceſſaire pour cette vie ; il y a ſujet de croire qu'il a deſſein d'achever ſon Jugement dans la vie à venir.

Or il eſt clair qu'il fait le premier, ainſi qu'il paroit par divers exemples. Il punit les vices des gouvernemens publics, l'injuſtice, l'oppreſſion publique, le mépris public de ſa Souveraine Majeſté, de la Religion, des choſes ſacrées, une générale corruption des mœurs, un debordement de méchanceté. Les nations coupables de ces horribles crimes n'évitent guere un ſevere châtiment, à moins que Dieu ne veuille ſe ſervir de ces peuples pour en châtier d'autres auſſi méchans. Au contraire une nation juſte & religieuſe, une nation qui fait regner la juſtice parmi les hommes, qui eſt l'appui de la Religion, qui fait ſervir & honorer le grand Dieu, eſt la favorite de la Providence & eſt comblée de toutes ſortes de bénédictions. Auſſi le Sage dit, que *la Juſtice exalte une Nation, mais que le Vice eſt l'opprobre d'un Peuple.*

La choſe elle-même tend à cela : mais la Juſtice & la Providence divine a ſoin de faire que cela réüſſiſſe & arrive de la ſorte. En effet, quoiqu'en ce monde chaque homme de bien ne ſoit pas récompenſé, ni chaque méchant homme puni ; Dieu gouverne pourtant les Roiaumes & les Nations par une juſtice plus exacte & plus conſtante. Les Societez publiques ſont en ce ſiécle l'objet princi-

pal de ſes récompenſes & de ſes châtimens, parce que le bon gouvernement de la terre en dépend. Les vertus & les vices des particuliers n'ont que peu d'influence ſur le public, & même ne ſauroient faire ni grand bien ni grand mal. Mais le gouvernement public eſt un bien ou un mal public; & les deſordres d'un tel gouvernement ſont comme une éclipſe de Soleil, qui porte les ténébres par tout. C'eſt pour cela qu'une Nation méchante ne demeure guere long-temps impunie, ni une nation juſte ne demeure guere long-temps opprimée. Or c'eſt là un exercice viſible du Jugement de Dieu en ce monde: Dieu récompenſant ou puniſſant les Etats & les Peuples par des récompenſes & des châtimens qui ſont les grands reſſorts de ſa providence & dont dépend l'ordre & le bon gouvernement du monde. Au reſte, puis que, comme j'ai remarqué auparavant, Dieu gouverne le monde par l'érection des Societez humaines; il s'enſuit qu'il eſt intéreſſé d'une façon particuliere dans le gouvernement de ces Societez.

Ainſi, dans la vûë de détourner du vice & de porter à la pratique de la pieté & de la vertu, qui eſt une autre fin de la Providence, il n'eſt point néceſſaire que Dieu en ce monde récompenſe chaque homme de bien, ou puniſſe chaque homme vicieux. Un certain nombre de grands exemples de telles récompenſes & de telles punitions ſuffiſent pour cela, particulierement s'il y en a de fréquens qui marquent qu'un méchant homme ne peut pas ſe promettre l'impunité, même en cette vie, & qu'un homme de bien n'a pas ſujet de perdre courage & de ſe defier de la Providence. Quelques plaintes qu'on ait coûtume de faire touchant la proſperité des méchans & les ſouffrances des gens-de-bien; il n'y a point de temps ni de païs, ni

preſ-

preſque de village qui ne fourniſſent pluſieurs exemples de pecheurs miſerables & de récompenſes viſibles de la Vertu : exemples ſuffiſans ſans doute pour obliger toutes les perſonnes ſenſées à reſpecter la Juſtice & la Providence divine. Il eſt donc conſtant que Dieu exerce des actes de Jugement auſſi grands, auſſi fréquens, & auſſi viſibles que l'état de cette vie le requiert.

Sur tout ſi nous conſiderons que cette vie eſt un état de diſcipline, une école de vertu, où nous devons apprendre à regler nos paſſions; à detruire les habitudes vicieuſes; à nous élever au deſſus de l'empire des ſens & des plaiſirs corporels; à pardonner les injures; à aimer nos ennemis; à ſouffrir patiemment; à nous contenter de peu; à nous confier en la providence ; à vivre de foi; & à nous ſoûtenir par l'eſpérance des choſes inviſibles. Or un état comme celui-là ne peut pas admettre une exacte diſtribution de récompenſes & de châtimens. Les méchans ne doivent pas être toûjours punis pour leurs pechez, à cauſe que ſouvent une proſperité exterieure & le ſentiment de la Bonté divine peuvent plus efficacement les toucher : ou s'ils ſont châtiez, ces châtimens ſont plûtôt une correction que des actes de Juſtice, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſont pas toûjours proportionnez à ce qu'ils meritent; qu'ils ont pour but leur amendement; & que Dieu en uſe comme un Pere qui châtie ſes enfans non pas tant pour punir leurs fautes que pour les corriger. Par la même raiſon les gens-de-bien ne doivent pas être toûjours dans la proſperité. L'adverſité peut leur être néceſſaire pour exercer, pour augmenter, pour perfectionner leurs vertus & être dans le monde de grands exemples de ſainteté. Ou ſi le Seigneur trouve à propos de les récompenſer, il les récompenſe d'une

maniere proportionnée à leur portée, non pas toûjours comme ils en ſont dignes, mais autant qu'il leur eſt avantageux.

Ainſi, Dieu juge le monde avec une grande juſtice & un jugement très-équitable, autant que l'état de cette vie le comporte. Quel ſujet donc auroit-on de douter ſi Dieu jugera les hommes dans le Siecle futur?

L'exercice de ſa juſtice & de ſon jugement en ce monde prouve qu'il eſt le Juge du monde, & non pas un oiſeux & indifferent Spectateur des actions des hommes; qu'il s'intéreſſe dans les affaires des hommes; qu'il a ſoin de rendre heureuſes toutes ſes creatures; qu'il eſt l'Ennemi du vice & des vicieux, l'Ami, le Protecteur & le Pere des gens-de-bien. Que ſi Dieu eſt le Juge du monde; comment croirions-nous qu'il ne veut pas le juger? Et même s'il exerce actuellement ſa juſtice & ſon jugement en ce monde; pourquoi penſerions-nous qu'il n'eût pas reſervé des actes de jugement pour le Siecle futur, qui eſt le temps le plus propre pour un jugement, & dont l'état requiert divers actes de jugement qui lui ſont particuliers. Si Dieu récompenſe les gens-de-bien & punit les méchans en cette vie; pourquoi penſerions-nous qu'il ne leur a pas reſervé des récompenſes & des punitions pour la vie à venir? ſur tout ſi nous conſiderons ces deux choſes.

I. Qu'il eſt très-évident, que le Jugement de Dieu en cette vie n'eſt pas final, c'eſt-à-dire que les bénédictions que Dieu répand ſur les gens-de-bien en ce monde, ne ſont pas les ſeules récompenſes qu'il leur a deſtinées; & que les calamitez preſentes qu'il envoie aux méchans, ne ſont pas les ſeuls châtimens dont ils doivent être punis. Cela eſt enſeigné clairement dans l'Ecriture: mais

il

il ne faut pas y recourir à préſent que je tire mes preuves de la Raiſon. Contentons-nous donc ici de conſiderer les preuves naturelles que nous avons de cette vérité. Par exemple,

1. Les gens de bien & les méchans vivent enſemble en ce monde, dans le même païs, dans le même voiſinage, dans la même famille: & par conſequent Dieu n'a pas pour but de récompenſer ici entierement les gens-de-bien & de punir les méchans, à cauſe qu'une telle récompenſe & une telle punition demandent une ſeparation de ces perſonnes; un même lieu ne pouvant pas ſervir à une parfaite félicité & à une miſére entiere. Le Jugement final fera donc cette ſéparation & aſſignera à chacun ſa demeure.

Hormis que Dieu fît les gens-de-bien autres creatures qu'ils ne ſont maintenant; il leur eſt impoſſible de voir ſans trouble & ſans deplaiſir les perpetuelles executions de la juſtice divine contre les pecheurs & les calamitez lamentables qui leur arrivent, & par conſequent d'être parfaitement heureux en ce monde. De la maniere que les choſes vont, les miſeres de la vie humaine exercent la pitié & la compaſſion des gens-de-bien, les ſouffrances des autres les touchent, les affligent, leur cauſent un deplaiſir très-ſenſible. Et que ſeroit-ce donc ſi tous les méchans étoient punis en ce monde comme ils meritent & que par là ce Monde fût une vive image de l'Enfer? Ce monde ſeroit ſans doute un lieu beaucoup plus mal propre encore pour le bonheur des perſonnes vertueuſes. D'ailleurs ſi les gens-de-bien étoient parfaitement récompenſez en cette vie; les méchans, qui vivent & converſent parmi eux, ne pourroient pas être tout-à-fait miſerables: car vivre dans un lieu de bonheur & parmi des gens heu-

heureux eſt quelque allegement de miſere : du moins ce n'eſt pas comme d'être condamné à des ténébres éternelles & à la compagnie des démons & des damnez.

De plus, ſans une providence miraculeuſe les gens-de-bien ne peuvent vivre parmi les méchans ſans recevoir d'eux beaucoup de mal, ni les méchans vivre parmi les gens-de-bien ſans recevoir d'eux beaucoup de bien : & par conſequent les uns ne ſauroient être parfaitement heureux, ni les autres entierement miſerables, pendant qu'ils vivent enſemble.

Quand il n'y auroit que la méchanceté des hommes, leur diſſolution, leur injuſtice, leur oppreſſion, leur profanation, le mépris de Dieu & de ſon culte, c'en ſeroit aſſez pour remplir les gens-de-bien de ce trouble & de cette angoiſſe que la ſale converſation de pecheurs abominables cauſoit à l'ame du juſte Lot. Or ce trouble & cette angoiſſe ne peut qu'affoiblir conſiderablement leur bonheur. Ce ne ſeroit pas auſſi un moindre miracle de preſerver les gens-de-bien des injures des méchans, qui vivent parmi eux, ſur tout lors que leur nombre prevaut & qu'ils ont grand pouvoir de mal faire : cela, dis-je, ne ſeroit pas un moindre miracle que d'avoir empêché Daniel dans la foſſe des Lions d'avoir été devoré par ces bêtes feroces & affamées.

D'ailleurs, il eſt impoſſible que Dieu puniſſe tous les méchans en ce monde, ſans enveloper dans leurs calamitez & dans leurs ſouffrances quelques gens-de-bien.

Quand le grand Dieu punit les méchans peuples par la peſte, ou par la famine, ou par l'épée ; ou qu'il conſume les villes par les flâmes & les reduit en cendres : ne faut-il pas que les gens-de-bien & les

les méchans, qui ſont mêlez enſemble, ſoient envelopez dans cette commune calamité? Dieu a aſſez de raiſons pour permettre cela quelquefois: car les gens-de-bien mêmes peuvent meriter de ſemblables châtimens; & il y a d'autres moiens de les récompenſer. Mais il n'y auroit aucune raiſon à cela, ſi les gens-de-bien doivent recevoir leur entiere récompenſe en ce monde: car alors ils devroient être exemts des châtimens des méchans.

Ainſi, il eſt tout-à-fait impoſſible que Dieu puniſſe ici tous les méchans, ſans punir en même temps les gens-de-bien. Pluſieurs gens-de-bien n'ont-ils pas des proches méchans, pour qui ils ſentent une affection fort tendre, des peres, des meres, des enfans, d'autres perſonnes même qui leur ſont encore plus proches. Or peuvent-ils être des témoins indifferens de leurs ſouffrances? Non, cela ne ſauroit être, à moins qu'en ces cas les gens-de-bien ne ſe depouillaſſent de l'affection naturelle: ce que nous voions qu'ils ne font point & ne peuvent faire. Que s'ils le pouvoient, ne ſeroit-ce pas pour le monde le plus grand de tous les malheurs?

Par la même raiſon les méchans ne peuvent pas être entierement miſerables en ce monde, pendant que les gens de bien vivent parmi eux. Car, hormis que Dieu defendît l'exercice des vertus les plus excellentes du Chriſtianiſme & qui ſont d'elles-mêmes tres-avantageuſes aux hommes, les gens-de-bien uſeront toûjours d'une grande charité & d'une grande patience envers les méchans, ſeront toûjours diſpoſez à pardonner leurs injures, à les ſecourir dans leurs beſoins, à compatir à leurs maux, à interceder pour eux, tant auprès de Dieu qu'auprès des hommes, en un mot à leur faire du bien & à leur procurer des bénédictions.

L'in-

L'interceſſion des gens-de-bien détourne fort ſouvent de deſſus une nation tres-méchante les plus ſéveres Jugemens & lui attire des bénédictions conſiderables. Sodome elle-même auroit évité les jugemens du Ciel, à la priére d'Abraham, s'il s'étoit trouvé en elle dix Juſtes. Souvent Dieu épargne une méchante nation pour l'amour des gens-de-bien qui s'y trouvent & qui ſouffriroient dans des jugemens publics: c'eſt-à-dire, il épargne les méchans pour ſauver les bons. Ainſi le Seigneur envoie des bénédictions temporelles aux amis, aux proches & à la poſterité des gens-de-bien, nonobſtant les vices de ces amis, de ces proches, de cette poſterité. C'eſt même là une partie des récompenſes de la pieté & de la vertu en ce monde. C'eſtpourquoi tous les gens-de-bien ne peuvent pas être recompenſez en cette vie, ni tous les méchans punis; parce qu'autrement pluſieurs gens-de-bien ſeroient punis avec les méchans, & pluſieurs méchans ne ſeroient point punis en ce monde & même y joüiroient de la proſperité comme d'une recompenſe de gens-de-bien. Ceux qui font de l'impunité & de la proſperité de quelques méchans hommes un argument contre la Providence, ne prennent pas garde à cela. La proſperité de ces méchans eſt ſouvent une récompenſe de la Vertu & une faveur qui ſe rapporte aux gens-de-bien. Ce que je viens de dire montre donc clairement, que le Jugement de Dieu en ce monde n'eſt pas final, parce que les gens-de-bien & les méchans s'y trouvent mêlez enſemble, & qu'il eſt abſolument néceſſaire qu'ils ſoient ſeparez, lors que Dieu viendra pour rendre à chacun ſelon ſes œuvres, comme nôtre Sauveur declare qu'ils le ſeront au Jugement final, quand les brebis ſeront miſes à ſa main droite & les boucs à ſa gauche.

2. Que

2. Que le Jugement de Dieu en ce monde ne ſoit pas final, cela paroit en ce que tous les gens-de bien n'y ſont pas récompenſez, ni tous les méchans punis, comme ils devroient être ſi Dieu n'avoit pas deſſein de juger les hommes dans le Siécle futur pour tout ce qu'ils auront fait.

Il n'eſt point néceſſaire que je m'arrête à prouver cette verité, puis qu'on voit tous les jours que ces perſonnes vertueuſes ſont dans l'adverſité & que des perſonnes vicieuſes ſont dans la proſperité. Auſſi eſt-ce là le fondement de la grande objection contre la Providence. Comme cette objection eſt très-impertinente ; auſſi l'argument que je tire du même principe, eſt-il tres-fort pour un Jugement futur.

Après tant d'argumens qui prouvent que Dieu gouverne le monde ; qu'en cette vie même il récompenſe les gens-de bien & punit les méchans, autant qu'il eſt néceſſaire pour le bon gouvernement de la Terre ; il eſt abſurde de prétendre les refuter en diſant qu'il ne gouverne pas le monde comme nous penſons qu'il doit le gouverner, c'eſt-à-dire, qu'il ne punit pas chaque méchant homme, ni ne récompenſe pas chaque homme de bien en cette vie. Quiconque prétend juſtifier cette refutation, doit prouver qu'il n'y doit point avoir de vie après celle-ci, où Dieu puiſſe récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans, qu'il n'a pas aſſez récompenſez ou punis en ce monde. Ou bien, on doit montrer qu'il eſt abſolument néceſſaire aux fins du Gouvernement dont il s'agit, de récompenſer chaque homme de bien & de punir chaque méchante perſonne en cette vie, & de ne differer point ces récompenſes & ces punitions finales juſqu'à la vie future. Car ſi l'on accorde qu'il doit y avoir une autre vie après celle-ci, & que

que Dieu, s'il le trouve à propos, peut differer juſqu'à la vie future les récompenſes finales des gens-de-bien & la punition finale des méchans; alors ce n'eſt nullement une objection valable contre la Providence.

Mais ſi ce n'eſt point une objection valable contre la Providence, c'eſt un argument très-fort pour un Jugement futur. Car ſi Dieu gouverne & juge le monde, & que néanmoins ſa juſtice ne ſoit pas également adminiſtrée à tous les hommes; mais que quelques gens-de-bien paſſent par de grandes afflictions & quelques méchans hommes jouïſſent d'une grande proſperité; ce n'eſt guere moins qu'une demonſtration, Qu'outre le Jugement que Dieu exerce en ce monde, il y en doit avoir quelque autre dans la ſuite. Et certes, ſi Dieu juge à plein le monde, il doit le juger juſtement & rendre à chacun ſelon ſes œuvres; car la juſtice eſt eſſentielle à la notion de Dieu. De ſorte que puis que nous voions que Dieu n'en uſe pas toûjours ainſi en ce monde, il faut conclure que ſon Jugement ne finit pas avec cette vie, mais qu'il s'étend juſqu'à l'état futur; c'eſt-à-dire, qu'il y aura un Jugement futur, où nous ſerons récompenſez ſelon nos œuvres.

3. Que le Jugement de Dieu en ce monde ne ſoit pas final, cela paroît en ce que les récompenſes & les punitions de cette vie ne peuvent être les véritables récompenſes des gens-de-bien, ni les véritables punitions des méchans. La proſperité exterieure; & les miſeres ou ſouffrances exterieures ſont ſeulement la récompenſe & la punition dont nous ſommes capables en cette vie. C'eſt-pourquoi, quand Dieu veut témoigner viſiblement ſa bonté & ſa faveur aux gens-de-bien, il leur envoie la proſperité; & lors qu'il veut marquer

quer ſa colere contre les méchans, il les punit par des calamitez temporelles. Voilà tout ce qui peut être fait en ce monde, excepté la paix de l'ame & le contentement de l'eſprit, ou le remords de nos conſciences, qu'il peut augmenter autant qu'il le juge à propos. Or il eſt certain que la proſperité exterieure n'eſt pas la véritable récompenſe de la vertu, ni les ſouffrances exterieures la véritable punition du vice : car ſi cela étoit, un Juge juſte ne permettroit jamais que les méchans fuſſent dans la proſperité, ni que les gens-de-bien fuſſent expoſez à des afflictions. La diſtribution confuſe des biens & des maux de cette vie, tant à l'égard des gens-de-bien qu'à l'égard des méchans, montre que la proſperité n'eſt pas toûjours un bien, ni l'adverſité toûjours un mal ; que la proſperité eſt plûtôt un encouragement preſent, que la propre recompenſe de la vertu ; & les calamitez exterieures plûtôt un frein, que la propre punition du vice. C'eſt-pourquoi, lors que Dieu par là peut agir ſelon les fins de ſa providence, il met les méchans dans la proſperité, & il afflige les gens-de-bien : car ce n'eſt pas transferer ſur les méchans les récompenſes néceſſaires & particulieres de la vertu, ni infliger aux gens-de-bien les peines particulieres du vice. Non, non, un juſte Juge ne ſauroit faire cela. Si la félicité & les miſéres de cette vie ne ſont pas les vraies récompenſes de la vertu ni la vraie punition du vice, il y a d'autres récompenſes & d'autres peines, reſervées pour les gens-de-bien & pour les méchans dans l'autre vie, mais des récompenſes auſquelles nul homme vicieux ne peut prétendre, mais des peines qui ne peuvent être infligées à aucun homme de bien. Pour renfermer tout en deux mots ; outre la Providence & le Jugement de Dieu en ce monde, il y aura dans le Siecle futur un Jugement

pour les gens-de-bien & pour les méchans, auquel Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

II. La nature de la providence & du gouvernement de Dieu & les circonſtances de ſon adminiſtration en ce monde ſont des ſignes manifeſtes d'un Jugement futur.

Le deſſein viſible de la Providence n'eſt pas de récompenſer tous les gens-de-bien, ni de punir tous les méchans en cette vie, l'experience nous en convainc, mais de reprimer le vice & d'encourager la pieté & la vertu. C'eſt pour cela que Dieu nous donne des exemples de ſa juſtice ſuffiſans pour épouvanter les hommes & leur faire craindre ſon pouvoir & ſa vengeance, & des exemples de ſa bonté, de ſa faveur & de ſon amour pour les gens-de-bien, capables de les encourager à être vertueux dans l'eſpérance de grandes récompenſes. Mais que ſignifie tout cela, s'il ne prouve que Dieu a deſſein de punir les méchans & de récompenſer les gens-de-bien? Et s'il le prouve, il doit prouver que Dieu a deſſein de faire cela dans le ſiecle futur, puis qu'il eſt clair qu'il ne le fait pas dans celui-ci. C'eſtpourquoi, ſi nous demeurons d'accord que Dieu gouverne le monde ſagement, nous devons avouër que les exemples de la bonté & de la juſtice divine en ce monde prouvent un Jugement futur: car ils ne ſont pas aſſez univerſels pour répondre aux fins de ſa Juſtice; & s'ils ne prouvoient pas un tel Jugement, ils ne ſeroient pas ſuffiſans pour épouvanter & reprimer les pécheurs & pour encourager les gens-de-bien. Véritablement, les fréquens exemples de la juſtice & de la ſévérité de Dieu contre le vice ſont propres à détruire la ſecurité des pécheurs: car enfin, aucun méchant homme ne peut s'aſſurer que Dieu ne le punira point, comme il a puni un ſi grand nombre d'autres méchans. Cependant

lant nous remarquons tous les jours que les hommes ſeroient prêts à riſquer la choſe, ſi l'exécution préſente de la Juſtice divine ne les menaçoit d'un jugement plus terrible dans l'autre vie. Si nous conſiderons donc la providence de Dieu comme une diſcipline qui ramene les hommes de l'amour du monde & detruit les habitudes du vice, ou exerce & perfectionne leurs vertus ; elle eſt ſans doute une choſe qu'on ne peut juſtifier, ſans un Jugement futur. Pourquoi Dieu exerceroit-il tant de patience envers les méchans & les ſupporteroit-il ſi long-temps pour les ramener par des voies de douceur, ſi ce n'étoit par un principe d'une extrême bonté qui veut leur donner le temps de ſe repentir, afin qu'ils évitent des miſeres éternelles? Pourquoi Dieu exerceroit-il contre les hommes une ſévérité ſi longue pour les retirer de l'amour du monde, leur apprendre à regler leurs paſſions & les rendre gens-de-bien, s'il n'y devoit pas avoir des récompenſes pour la Vertu & la Pieté dans la vie future? Pourquoi durant toute la vie feroit-il paſſer par de grandes afflictions des gens-de-bien, dont la vertu eſt digne d'une meilleure fortune? pourquoi voudroit-il par là donner de l'exercice à leur foi & à leur patience, & les porter à une plus haute, à une plus divine perfection, s'il n'avoit deſſein de récompenſer leurs ſouffrances préſentes & leurs éminentes vertus par une Couronne infiniment éclatante & glorieuſe?

Il y a divers effets de la Providence, dont on ne ſauroit rendre d'autre raiſon, ſinon qu'ils ſont des voies de diſcipline par leſquelles Dieu veut retirer du vice les hommes; ou perfectionner leurs vertus. En un mot, je ſuis aſſuré qu'on ne ſauroit dire pourquoi Dieu attend avec tant de patience la converſion de quelques pecheurs & expo-

ſe les gens-de-bien à tant de ſouffrances pour les rendre meilleurs: non, on ne ſauroit rendre raiſon de cela, ſi la providence de Dieu en ce monde n'a pas ſon principal rapport aux récompenſes & aux punitions de la vie à venir, c'eſt-à-dire s'il n'y a pas un Jugement futur, pour récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans. En voilà aſſez, à mon avis, pour démontrer cette conſéquence, Que ſi Dieu gouverne maintenant le monde, il a deſſein de le juger après cette vie.

CHAPITRE QUATRIE'ME.

Que les préſages naturels de la Conſcience prouvent un Jugement futur; Et que s'il y a un Etat futur, il doit y avoir auſſi un Jugement futur.

LEs préſages naturels de la Conſcience ſont un autre fort argument pour un Jugement futur: & par ces préſages, j'entens ces ſentimens de la Conſcience, qui font naturellement attendre un Jugement où la Vertu ſera récompenſée & le Vice puni. Or je dis que c'eſt-là une forte préſomtion pour la certitude de ce Jugement où Dieu doit juger le monde. Et parce que cet argument eſt de très-grande importance, & qu'il merite d'être dévelopé & expliqué plus particulierement; je montrerai 1. la réalité de ces ſentimens de la Conſcience. 2. Que ce ne ſont point des impreſſions artificielles, mais les ſentimens naturels de nôtre ame. 3. Qu'ils prouvent que Dieu doit juger le monde & rendre à chacun ſelon ſes œuvres.

I. Quant au premier article, qui poſe la réalité de ces ſentimens & que les hommes ont ces préſa-

ges

es naturels de la Conſcience ; on peut d'abord ob-
:ćter quelque choſe de fort, je l'avouë, ſavoir
ue peu de gens vivent comme s'ils attendoient à
tre jugez. Mais cette objection peut être faite
vec autant de force contre la créance des véritez
e l'Evangile & de l'expreſſe révelation d'un Juge-
ıent futur. En effet, il n'y a que trop de gens
ui font profeſſion de croire l'Evangile, mais qui
: vivent pas comme s'ils croyoient un Jugement.
.inſi, je ne me mettrai pas fort en peine de répon-
re à cette objection, qui proprement regarde les
thées & les incredules, ſi même elle peut avoir
:u à leur égard. Les autres méchans hommes qui
vent comme s'ils ne croyoient point de Jugement,
: laiſſent pas de ſentir en eux-mêmes qu'ils en
oyent un, & lors qu'ils le trouvent à propos, de
oire & de trembler comme les Démons, quoi-
ı'en d'autres temps le monde & la chair prenant
tierement le deſſus, leur faſſent faire des actes
ntraires à la conviction de leur Conſcience & à
crainte naturelle du Jugement.

Les Payens mêmes, qui n'étoient conduits que
r la lumiere de la nature, ſentoient beaucoup le
gement ſecret de leur Conſcience, qui les accu-
t quand ils faiſoient mal & les rempliſſoit de re-
ɔrds & de la crainte d'une punition, ou qui les
:uſoit, les louoit, leur applaudiſſoit & leur fai-
t concevoir de grandes eſperances de récompen-
lors qu'ils faiſoient bien, ainſi que dit St. Paul.
la a été auſſi remarqué par les Philoſophes, les
ëtes, les Orateurs, & les Hiſtoriens Payens,
nme une vérité univerſellement reconnuë ; & je
ſache aujourd'hui perſonne qui la nie : ainſi il
ſt point néceſſaire que je m'arrête à la prouver.
us les hommes la ſentent en eux-mêmes, les A-
es & les Incredules mêmes, lors qu'ils ont des

penſées ſerieuſes ; que les jugemens de Dieu fondent ſur eux ; ou que la mort approche. La plus grande puiſſance ne peut défendre les hommes contre les frayeurs qui ſont excitées alors dans leur ame. Les Princes & les Politiques y ſont expoſez autant que le moindre des ſujets. Des gens qu'aucune puiſſance humaine ne peut émouvoir, ſont épouvantez par une Juſtice inviſible.

II. Puis que cela eſt univerſellement reconnu, il s'agit ſeulement de ſavoir à quelle cauſe l'on doit attribuer ces frayeurs & ces remords de conſcience. Les Athées ne veulent point tomber d'accord que ces frayeurs ſoient naturelles : ils diſent que ce ſont ſeulement des effets d'une éducation ſuperſtitieuſe, auſſi-bien que la créance d'un Dieu & la difference entre le bien & le mal. Selon eux, les hommes ont crû, dès leur enfance, qu'il y a une puiſſance inviſible qui gouverne le monde, qui doit récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans. Ils ont été épouvantez par des Contes de Juges infernaux, d'un Styx, d'un Acheron, d'un Enfer. Cela a fait ſur leur imagination encore tendre de ſi fortes impreſſions, qu'elles n'en ſauroient jamais être ôtées, du moins ſans une grande pénétration & une grande force d'eſprit. C'eſt pour cela, ajoûtent-ils, que les gens foibles en concluent que ces idées ſont naturelles. Mais ce Syſtême des Athées eſt abſurde & ridicule, comme il paroîtra, ſi l'on conſidere par quelle regle nous devons juger ſi une choſe eſt naturelle, ou ſi elle ne l'eſt pas. Car ſi ces préſages de conſcience ont toutes les marques & tous les caractéres de ce qui eſt naturel : il faut dire qu'il n'y a rien de naturel, ou que nous ne pouvons marquer ce qui eſt naturel & ce qui ne l'eſt pas ; ou nous devons avoüer que c'eſt un grand deſordre d'eſprit,

de

e nier que cela ſoit naturel, qui a tous les caracres & toutes les marques d'un être naturel, qu'u: choſe peut avoir.

1. Or cela eſt naturel, qui eſt univerſel, ou ommun à toute l'eſpéce. Car nous n'avons point 'autre moien de connoître la nature des choſes, ue de prendre garde à ce qui eſt commun à toutes s créatures d'une même eſpece. Rien n'eſt comun à tous les individus qu'une nature commune.)ue ſi tout ce qui eſt univerſel & commun à tous s hommes, eſt naturel; les remords de la Conience ſont naturels, parce qu'ils ſont communs à us les hommes. En effet, quoi-que nous aoüaſſions que certains Athées euſſent détruit enerement dans leur cœur ces craintes que le reſte s hommes ſentent, & ne ſentiſſent jamais le reords de leur conſcience; ces exemples rares deoient être regardez comme une corruption de la ture humaine, & non pas comme une regle ornaire. Certes, il n'eſt point nouveau de dire, ue la nature humaine peut être corrompuë, que s principes les plus eſſentiels peuvent être deavez. Dans des cas ſemblables, nous jugeons ûjours, & avec bien du fondement, que ce qui t commun & univerſel eſt naturel, & non pas ce ui eſt rare & monſtrueux.

2. Conſiderons ſur tout, que cela eſt certainent naturel, qui eſt né & entretenu avec nous, qui eſt l'état originel de la nature humaine: ur la nature eſt avant l'art & avant l'alteration ou corruption de la nature humaine. Les Athées tombent d'accord. Auſſi attribuent-ils à l'éduation la créance d'un Dieu, les remords de la conience & la crainte d'un Jugement. Ils diſent ue ces Principes nous ont été d'abord inſpirez & ſont enſuite manifeſtez à la faveur des préjugez

qui 'ont jetté en nous de profondes racines. Je ne fais point difficulté de tomber d'accord que l'éducation a beaucoup de force pour former nos notions, pour réveiller & cultiver nôtre Raiſon naturelle. Car encore que nous ſoions nez avec la faculté raiſonnable, & que nos eſprits ſoient formez de ſorte, qu'ils peuvent concevoir & approuver certaines véritez, quand elles viennent à leur être propoſées, connoître & admettre dès la premiére vûë les premiers principes, les principes originaux, comme les yeux apperçoivent & diſtinguent les couleurs: néanmoins nous ne ſommes pas nez avec l'exercice de la Raiſon, laquelle doit être miſe en acte & formée par l'éducation. Mais je dis que ces notions doivent bien être naturelles à nôtre eſprit, qui ſont les premiers principes que tous les hommes reconnoiſſent ſans aucune difficulté & ſans aucune conteſtation, mais des principes que les perſonnes adultes trouvent aiſément dans leur eſprit & qui ſont les premiéres choſes que les Athées mêmes croient naturellement. Que s'ils ne les croient pas, c'eſt l'effet d'un grand travail d'eſprit & d'une grande violence. C'eſt une affaire que d'être Athée, c'eſt un art qui ne peut être appris qu'après bien du temps; & encore y a-t-il bien peu de gens qui ſoient capables de l'apprendre.

Mais croire un Dieu, craindre & reſpecter ſa juſtice & ſa puiſſance inviſible, n'eſt pas un art, c'eſt la nature toute pure, & par conſéquent cela eſt commun à tous les hommes & la premiére choſe qu'ils apprennent.

3. Une autre marque de ce qui eſt naturel, eſt qu'il eſt abſolument inſéparable de la nature, ou du moins n'en peut être ſéparé ſans une difficulté & une violence extrême. Et cela prouve que les eſpé-

eſpérances des gens-de-bien & les fraieurs des méchans ſont très-naturelles. J'en prens à témoin les cœurs & l'expérience des méchans. Combien y en a-t-il d'entre eux qui ſeroient ravis de ſe délivrer de ces fraieurs ? & combien peu y en a-t-il qui s'en délivrent ? Véritablement, quelques-uns étoufent les remords de leur conſcience ou l'endorment par diverſes ſortes de ſuperſtitions, par leſquelles ils eſpérent appaiſer Dieu & pouvoir retenir leurs vices; ou par des vœux trompeurs, dans leſquels ils promettent de ſe repentir avant la mort; ou par le ſoin des affaires qui occupent toutes leurs penſées & éloignent toutes leurs réflexions mélancholiques; ou par des débauches dont l'excès & la continuation les hébetent & rendent leurs cœurs inſenſibles. Les fraieurs de ces gens-là ſont appaiſées pour un peu de temps; mais elles ne ſont pas détruites : tout ce qui les fait réfléchir ſur eux-mêmes & les oblige de conſiderer leur état, réveille leurs craintes, & les rend mêmes plus fâcheuſes & plus fortes que jamais. Les Athées ſont ſi éloignez de la bonne voie, qu'ils n'ont point d'autre moien de diſſiper leurs fraieurs, qu'en banniſſant de leur eſprit la créance de Dieu & d'une autre vie. Il y a peu de gens qui aient le pouvoir de le faire. Les Athées mêmes, après qu'ils ſe ſont moquez impudemment de la ſuperſtition du reſte du monde & penſent avoir refuté tous les argumens alleguez pour l'exiſtence d'un Dieu & d'un état futur, ne peuvent délivrer entiérement leurs eſprits de ces fraieurs ; elles reviennent de temps en temps : après toute leur prétenduë confiance, ils ſe trouvent quelquefois dans une conſternation horrible ; & ſouvent quelque évenement fâcheux, ou l'approche de la mort ouvre leurs yeux, leur fait reconnoître un Dieu &

les oblige de trembler à la penſée du Jugement qu'ils ont ſi long-temps mépriſé.

C'eſt une preuve certaine que ces craintes ne doivent pas être attribuées à l'éducation, mais qu'elles viennent de la nature. Les erreurs de l'éducation peuvent être rectifiées par la Raiſon & par l'expérience, principalement quand ce ſont des erreurs qui cauſent tant d'inquiétudes qu'on deſire d'en être délivré. Ces ſortes d'erreurs ne ſauroient l'emporter long-temps ſur la Raiſon & ſur l'intérêt. Toute erreur peut être refutée par la Raiſon: & quand il eſt de l'intérêt des hommes d'en découvrir quelqu'une, ils s'y emploient avec une ſagacité extrême, & ſont tout diſpoſez à reconnoître qu'ils s'étoient mépris. Si les fraieurs des méchans étoient de ſimples effets de contes & de fables mélancholiques; il ne leur auroit pas été poſſible de ſubjuguer tout l'Eſprit & toute la Raiſon des Athées Philoſophiques & de faire que ces gens-là avec tous leurs argumens n'euſſent pas été capables de ſe mettre abſolument dans un état de ſécurité, & beaucoup moins de faire pluſieurs proſélytes, bien qu'en toutes ſortes de temps & parmi toutes ſortes de nations il y ait eû une infinité de perſonnes diſpoſées par leurs mœurs à l'Athéïſme. Ainſi, les marques générales auſquelles nous pouvons connoître ſi une choſe eſt naturelle, ſont, Si elle eſt univerſelle & commune à tous les hommes; Si elle eſt la premiére perception & le ſentiment originel de la nature humaine; Et ſi elle eſt gravée ſi profondément dans nos eſprits qu'aucun art ni aucune induſtrie ne ſoit capable de l'en déraciner. Or tout cela prouve que les préſages de la Conſcience, l'eſpérance qu'ont les gens-de-bien d'une récompenſe & la crainte d'un châtiment, laquelle jette le trouble dans l'ame des pecheurs, ſont un ſentiment naturel des eſprits des hommes.

Conſi-

Conſiderons après cela la force de cet argument, Que ces eſpérances des gens-de-bien & ces fraieurs des méchans ſont des préſages naturels d'un Jugement futur.

1. Et premierement, je penſe que je puis poſer comme un principe certain, Que la nature, ou le ſentiment naturel de nos eſprits ne nous trompe point: car ſi nous diſons qu'il peut nous tromper, il n'y a plus rien de certain; nous voilà dans la néceſſité d'être ſceptiques en tout. En effet, ſi nous ne pouvons croire l'impreſſion naturelle de nos eſprits, je ne voi pas pourquoi nous croirions nos ſens externes, ce que nous voions, ce que nous entendons, ce que nous ſentons. Si Dieu, qui eſt la Vérité éternelle, a fait l'homme; le ſentiment naturel de nos eſprits doit être auſſi vrai & auſſi certain qu'eſt la perception de nos ſens corporels. Car quoi-que les déciſions de la Raiſon ne ſoient pas toûjours ſi néceſſaires & ſi certaines, à cauſe que les gens peuvent mal raiſonner: cependant ſi les premiers principes de la Raiſon & les ſentimens immédiats de nôtre eſprit, qui ſont communs à la nature humaine, étoient capables de nous jetter dans l'erreur, ce ne ſeroit pas la faute du raiſonnement, mais de la nature elle-même: & cette faute devroit être imputée à l'Auteur de la nature. Certainement, s'il ne devoit pas y avoir un Jugement pour récompenſer les gens-de-bien & pour punir les méchans, il ne ſauroit y avoir une créature auſſi mal diſpoſée que ſeroit l'homme, qui ſe trouve agité de la crainte d'une Juſtice & d'une Vengeance, dans le temps qu'il fait mal; & qui, dans le temps qu'il fait bien, conçoit de grandes eſpérances de récompenſe.

2. Car en ſecond lieu, ces eſpérances des gens-de-bien & ces craintes des méchans regardent immé-

médiatement le Jugement de Dieu & non pas celui des hommes, & ſe rapportent plus aux récompenſes & aux peines de l'autre vie, qu'aux récompenſes & aux peines de celles-ci. Quand même les méchans ſeroient ſi puiſſans & ſi heureux, qu'ils n'auroient rien à craindre de la part des hommes, & que rien ne fût capable de donner atteinte à leur fortune: néanmoins le ſentiment de leurs crimes les troubleroit extrêmement & les rempliroit de la crainte d'une vengeance inviſible & toute puiſſante. Au contraire, quoique les gens-de-bien ſouffrent de la part du monde des choſes tres-fâcheuſes, & qu'ils n'aient pas lieu d'eſpérer de voir changer leur fortune; leur conſcience leur parle de paix & les ſoûtient par de grandes eſpérances. Ainſi, à moins que ces récompenſes & ces fraieurs naturelles ne nous trompent, Dieu certainement récompenſera les gens-de-bien & punira les méchans ſoit en ce monde, ſoit en l'autre, ou dans l'un & dans l'autre.

3. De plus, conſidérons que ces eſpérances des gens-de-bien & ces craintes des méchans confirment naturellement toutes ces autres preuves que j'ai déja alléguées pour un Jugement futur. Pour le montrer en peu de mots:

1. Elles prouvent, que tous les hommes ſentent naturellement, qu'ils ſont des créatures obligées à rendre compte, & qu'effectivement elles rendront compte de leurs actions. Car s'ils n'étoient pas intérieurement perſuadez de cette vérité, pourquoi leurs conſciences les juſtifieroient, ou les condamneroient-elles? Pourquoi ſe jugeroient-elles par rapport à quelque Tribunal plus ſouverain qui doive certainement les juger? Car les conſciences des méchans hommes ne les condamnent pas ſeulement, mais les menacent; &

les

les conſciences des gens-de-bien non ſeulement les juſtifient & les abſolvent, mais leur promettent une récompenſe; & ils ne ſauroient ſe punir, ni ſe récompenſer eux-mêmes.

2. Elles prouvent que nous ſentons naturellement la différence qu'il y a entre le bien & le mal; que la vertu eſt digne de récompenſe, & que le vice mérite punition: car les gens-de-bien eſpérent une récompenſe pour le bien qu'ils font, & les méchans craignent un châtiment lors qu'ils ont fait mal.

3. Elles prouvent que les hommes ſentent naturellement que Dieu eſt le ſouverain Seigneur & le ſouverain Juge du monde; & qu'il doit les juger, puis qu'il n'y a point d'autre Tribunal devant lequel ils puiſſent comparoître. En effet, un Seigneur & un Juge univerſel du monde, qui a un droit naturel de gouverner & de juger tous les hommes, ne peut qu'être reſpectable aux ſentimens communs de la nature humaine. Celui qui nous a créez, a imprimé ces ſentimens dans nos ames; car ce qui eſt naturel doit être attribué à l'Auteur de la Nature. Ainſi, ces eſpérances & ces craintes ne peuvent ſe rapporter qu'au gouvernement & au jugement de nôtre Createur & de nôtre Seigneur naturel: & par conſéquent elles prouvent que Dieu jugera le monde, qu'il nous récompenſera, ou nous punira, ſelon nos œuvres.

4. Elles prouvent que les hommes ſentent naturellement qu'il y a une Providence juſte qui gouverne préſentement le monde. Car encore que ces eſpérances & ces craintes naturelles ne faſſent point attendre aux hommes des récompenſes & des peines en cette vie, telles qui leur ſont dûës: cependant une bonne conſcience, ſur tout de grandes & d'éminentes vertus donnent aux gens-de-bien une grande

grande confiance en Dieu & en ſa providence, même pour cette vie : & le vif ſentiment d'une conſcience criminelle fait craindre extrêmement une punition préſente. Dieu trouvera peut-être à propos de differer la punition des méchans hommes juſqu'au Siécle futur: mais une conſcience criminelle ne ſe croira jamais ici en ſûreté. Si donc, pour établir un jugement futur; il y a quelque force dans ces argumens pris de ce que l'homme eſt une créature obligée à rendre compte; de la difference eſſentielle entre le bien & le mal; des notions naturelles de la Domination & de la Souveraineté de Dieu: & de cette juſte Providence qui gouverne à préſent le monde: tous ces argumens reçoivent ſans doute un grand ſurcroit de force des eſpérances naturelles des gens-de-bien & des craintes naturelles des méchans, qui ſont un préſage naturel d'un Jugement. Voilà donc dans les préſages naturels de la Conſcience un cinquiéme argument pour prouver un Etat futur.

6. Je n'ajoûterai que ceci. Les hommes paſſent de ce monde dans un autre: or cela prouve la néceſſité d'un Jugement futur. Si les hommes après la mort ſe trouvent dans un autre monde; ils doivent être jugez: ainſi le Jugement eſt auſſi certain qu'eſt une vie après la mort. Je croi qu'on demeurera entierement d'accord de cette verité, ſi l'on fait les conſidérations ſuivantes.

1. Lors que nous entrons dans l'autre monde, nous devons entrer dans un état de bonheur ou de miſére. Je ne veux pas dire que lors que nous entrons dans l'autre monde, les gens-de-bien ſoient certainement heureux & les méchans certainement malheureux; car ce ſeroit ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Je dis ſeulement que ſi nous vivons dans un autre monde, il eſt certain qu'il faut que nous

y ſoions heureux, ou malheureux; car tout ce qui vit eſt heureux, ou miſérable, à proportion de ſa nature.

2. Nôtre état & nôtre condition dans l'autre vie doit avoir rélation à la maniére, dont nous nous ſommes conduits en celle-ci. Quand Dieu créa l'homme, il le mit dans un état convenable à ſa nature. Car l'homme n'aiant fait ni bien ni mal, ſa condition devoit être telle que Dieu jugeoit à propos & ne pouvoit pas avoir rélation à une bonne, ou mauvaiſe conduite précedente. Mais lors qu'il paſſe de cette vie dans une autre, la conduite qu'il a menée dans ſon précedent état, doit être miſe en conſidération. Car encore que ſon état de vie ſoit changé, la perſonne eſt la même; & il eſt toûjours vrai que telles ou telles actions ont été pratiquées. De ſorte que s'il a mérité en ce monde d'être puni, il ne peut mériter en l'autre d'être bien traité: ou ſi en ce monde il s'eſt rendu digne du bonheur, il en doit être digne dans l'autre.

Quelques Philoſophes, qui ont crû que les ames des hommes ont *préexiſté* dans un état précedent, avant que d'avoir été unies à des corps, penſent qu'on peut tres-bien par là rendre raiſon des différentes fortunes des hommes, de leur differente naiſſance, de leur differente éducation, de leur differente condition & des différentes circonſtances de leur vie, qui ſelon eux ſont proportionnées à ce qu'elles ont mérité dans ce premier état. Certainement, s'il étoit vrai que les ames des hommes euſſent ſubſiſté dans un état précedent, avant que d'avoir été unies avec des corps, le raiſonnement de ces Philoſophes ſeroit juſte. Car quand les hommes ont fait bien ou mal, ſoit qu'ils ſoient continüez dans le même état, ou tranſportez dans quelque autre; la juſtice de la divine Providence,

en

en leur établiſſant un état ou une condition de vie, doit avoir égard à leur conduite précedente. Avant que les créatures ayent fait bien ou mal, leur condition doit être établie par la ſageſſe & la bonté divine, d'une maniére conforme aux qualitez de leur nature: mais lors qu'elles ont fait bien, ou mal, leur condition doit être renduë, par la Juſtice de Dieu, conforme à leurs actions: cela eſt trop clair pour n'être pas hors de toute conteſtation.

3. Il s'enſuit néceſſairement que Dieu doit juger les hommes dans le Siécle futur, récompenſer, ou punir les hommes ſelon leurs œuvres, c'eſt-à dire qu'il doit les mettre dans l'état de bonheur, ou de miſére dont ils ſe ſont rendu dignes & pour lequel ils ſe ſont rendu propres. Ceux qui ont obéï à Dieu & purifié leur cœur par des habitudes vertueuſes, ſont les propres objets de ſa bonté, & ſe ſont rendu capables de la félicité divine, de voir Dieu & d'habiter en ſa préſence. Mais ceux qui ſe ſont corrompus par l'amour du monde & ont ſouillé leurs ames par des paſſions impures, méritent d'être bannis de la préſence de Dieu, comme des créatures rebelles & des apoſtats: & s'étant rendu incapables des joies divines, ils doivent ſouffrir toutes les miſéres des Eſprits damnez. Tellement que ſi nous demeurons d'accord que Dieu dans l'autre vie établit la condition des hommes comme il l'établit en celle-ci; & qu'en établiſſant leur condition dans l'autre vie, il a quelque égard à la maniére dont ils ſe ſont conduits en celle-ci, ainſi que la Sageſſe & la Juſtice requierent: il faut néceſſairement croire un Jugement futur, c'eſt-à-dire croire que Dieu récompenſera & punira les hommes ſelon leurs œuvres. En voilà aſſez ſur le premier point que j'ai propoſé, qui regarde les évidentes preuves naturelles que nous avons d'un Jugement futur.

CHA-

CHAPITRE CINQUIE'ME.

Des Preuves de l'Ecriture pour un Jugement futur.

I. IL eſt temps de conſidérer les preuves d'un Jugement futur contenuës dans l'Ecriture Sainte. Ce point pourroit être terminé en peu de mots; car il n'y auroit qu'à produire quelques-uns des paſſages clairs qui établiſſent expreſſément un Jugement futur. Mais je ferai quelque choſe de plus: & ſi cela n'eſt pas néceſſaire pour prouver ce Jugement, il ſervira à faire mieux connoître la Religion Chrétienne & à en graver plus profondément la créance dans nos eſprits. Dans cette vûë, je rapporterai les raiſonnemens paraboliques par leſquels nôtre Sauveur veut nous inſpirer la créance du Jugement dernier, & montrerai que toute la Religion Chrétienne eſt fondée ſur cette créance, & que ſans ce Jugement elle ſeroit une Inſtitution peu raiſonnable.

1. Conſidérons donc ces preuves claires & expreſſes que l'Evangile du Sauveur contient pour un Jugement à venir. Quelques paſſages peuvent ſuffire là-deſſus. St. Paul dit dans le Livre des Actes, que *Dieu a ordonné un jour auquel il doit juger le monde ſelon la juſtice.* Dans l'Epître aux Hebreux il y a, qu'il *eſt ordonné aux hommes de mourir une fois, & qu'après ſuit le Jugement.* Nôtre Seigneur déclare dans l'Evangile ſelon St. Matthieu que nous ſerons jugez. *Ne jugez point, afin que vous ne ſoiez point jugez. Car de tel Jugement que vous jugerez, vous ſerez jugez; & de telle meſure que vous meſurerez, on vous meſurera reciproquement. . . . . Pluſieurs me diront en ce Jour-*

Act. 17. 31.

Heb. 9. 27.

Matt. 7. 1. 2.

vſ. 22.

là, (c'eſt-à-dire, au Jour du Jugement) *Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophetiſé en ton Nom? n'avons-nous pas jetté dehors les diables en ton Nom? & n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en ton Nom? Alors je leur déclarerai tout ouvertement, je ne vous ai jamais connus: départez-vous de moi, vous qui faites le mêtier de l'iniquité.* Et dans le Chapitre ſeizéme : *Le Fils de l'homme doit venir avec la gloire de ſon Pere avec ſes Anges: & alors il rendra à chacun ſelon ſes œuvres.* Dans le Chapitre vingt-cinquiéme il fait une vive deſcription du Jugement futur : *Quand le Fils de l'homme ſera venu avec ſa gloire, & tous les ſaints Anges avec lui, alors il s'aſſerra ſur le Trône de ſa gloire. Toutes les nations ſeront aſſemblées devant lui, & il les ſéparera les uns d'avec les autres, comme le berger ſépare les brebis d'avec les boucs: & il mettra les brebis à ſa droite & les boucs à ſa gauche.* Après cela il les jugera & prononcera une Sentence finale, ſelon leurs œuvres, ainſi qu'il eſt marqué dans la ſuite de ce paſſage. Il ſeroit aiſé d'en alléguer pluſieurs autres ſur ce ſujet, comme ſait toute perſonne qui a lû l'Ecriture: mais il n'eſt point néceſſaire. Ceux que je viens de produire ſont ſi exprès, que ſi nous croyons l'Evangile, nous devons croire que nous ſerons un jour jugez.

vſ. 27.

vſ. 31. & ſuiv.

2. Jeſus-Chriſt ne ſe contente pas de déclarer d'une maniere expreſſe, qu'il y aura un Jugement; il en inſinue encore la créance & en fait ſentir la néceſſité par des alluſions & des comparaiſons : ce qui eſt le but de la plûpart de ſes paraboles.

Par exemple, dans l'Evangile ſelon St. Luc, il parle *d'un homme noble qui s'en alla en un païs éloigné pour conquerir pour ſoi un Roiaume, & puis s'en revenir.* Il décrit là ſon propre départ de ce monde & ſon aſcenſion au Ciel, où il devoit prendre poſſeſ-

Luc 19. 12.

poſſeſſion de ſon Roiaume, & d'où il doit retourner, au dernier jour, pour juger le monde. Cet homme noble *appella ſes ſerviteurs, leur donna dix marcs, & leur dit, Trafiquez juſques à ce que je revienne. Or ſes citoyens les haïſſoient : c'eſt pourquoi ils envoierent une ambaſſade après lui, diſant, nous ne voulons point que celui-ci régne ſur nous.* Cela repréſente nôtre état en cette vie, qui eſt un état de travail & d'induſtrie, où nous ſommes obligez de faire valoir l'argent de nôtre Maître, & d'embraſſer toutes les occaſions qui ſe préſentent pour ſon ſervice & pour ſa gloire. Or comme il y a ſujet d'attendre qu'un tel Roi, à ſon retour, faſſe rendre compte à ſes Serviteurs, recompenſe les diligens, puniſſe les pareſſeux & détruiſe ſes ennemis; nous devons attendre la même choſe de Nôtre Seigneur, lors qu'il retournera. Il nous jugera, il nous récompenſera, ou nous punira, ſelon nos œuvres. Il y a une parabole ſur le même ſujet dans l'Evangile ſelon St. Matthieu. Il y eſt parlé d'un homme qui allant voiager appella ſes ſerviteurs, & leur commit ſes biens, & qui à ſon retour les récompenſa d'une maniére proportionnée à leurs ſoins & à leur induſtrie & punit le méchant ſerviteur qui avoit caché ſon talent dans un linge. 25. 14.

La parabole de l'injuſte Maître d'Hôtel, qui avoit diſſipé les biens de ſon Maître & qui à cauſe de cela fut privé de ſon emploi, eſt fondée auſſi là-deſſus & montre que nous ne ſommes en ce monde que les diſpenſateurs des biens de Dieu, & que Dieu nous fera rendre compte auſſi certainement que les Maîtres temporels font rendre compte à ceux qui ont l'adminiſtration de leurs affaires. La parabole du Pere de famille qui loüa des Ouvriers pour ſa Vigne & donna le ſoir à chacun d'eux un denier, nous apprend qu'en cette Luc 16. 1. Matt. 20.

vie nous devons travailler à la vigne du Seigneur & finir l'ouvrage qu'il nous a donné à faire; & que ſur le ſoir, à la fin de cette vie & au commencement de l'autre, il nous récompenſera. Et certes, nous pouvons attendre cela de Dieu auſſi raiſonnablement qu'un ouvrier loüé attend ſes gages lors qu'il a achevé ſon travail.

Matt. 22. Jeſus-Chriſt propoſe auſſi la parabole d'un Roi qui fit les noces de ſon Fils. Ce Roi envoia ſes ſerviteurs pour appeller ceux qui y avoient été conviez : mais ils refuſerent d'y venir, maltraitterent ſes ſerviteurs & les tuerent. Sur quoi, le Roi ſe mit en colére, envoia ſon armée contre ces meurtriers, les fit périr & brûla leur Ville. Après, il envoia encore ſes ſerviteurs pour inviter d'autres perſonnes aux Noces. J'avouë que cette parabole ſe rapporte directement & particulierement à la deſtruction de la Nation des Juifs, qui avoit rejetté le Meſſie, & à la vocation des Gentils, qui ſont entrez dans l'Egliſe. Mais elle eſt fondée ſur la même raiſon que les autres, c'eſt que Dieu veut punir le mauvais uſage que l'on fait de ſes graces & de toutes les invitations de l'Evangile; comme un Prince bon, mais outragé, a coûtume de punir ſes ſujets dans un cas ſemblable.

La parabole du bled & de l'yvroie eſt très-remarquable, parce qu'elle nous apprend pourquoi Dieu ne détruit pas en ce monde tous les méchans hommes; & que toutefois il veut les punir, & récompenſer les gens-de-bien, dans le Siécle futur. *Un homme ſema de bonne ſemence en ſon champ.* Matt. 13. 24. & ſuiv. *Mais pendant que les hommes dormoient, ſon ennemi eſt venu, qui a ſemé de l'yvroie parmi le bled. Et après que la ſemence fut venue en herbe & eut produit du fruit, alors auſſi parut l'yvroie.* Le Sauveur explique cela dans la ſuite. vſ. 37. *Celui qui ſeme la bonne ſemen-*

ſemence, c'eſt le Fils de l'homme. Le champ, c'eſt le monde. La bonne ſemence, ce ſont les enfans du Royaume, ſavoir les bons Chrétiens. *L'yvroie, ce ſont les enfans du Malin*, ſavoir les méchans. *L'Ennemi qui l'a ſemée, c'eſt le Diable :* comme Jeſus-Chriſt dit ailleurs aux méchans : *Vous avez pour pere le Diable & vous faites ſes œuvres.* Les ſerviteurs du Pere de famille ayant averti leur Maître de ce qui étoit arrivé, lui demandent s'il veut qu'ils aillent cueillir l'yvroie. *Il leur dit, Non, de-peur qu'il n'arrive qu'en cueillant l'yvroie vous n'arrâchiez le bled en même temps. Laiſſez les croître tous deux enſemble juſques à la moiſſon : & en la ſaiſon de la moiſſon je dirai aux moiſſonneurs, Cueillez premierement l'yvroie & la liez en des faiſſeaux pour la brûler ; mais aſſemblez le bled dans mon grenier :* Ce qu'il explique de la ſorte. *La moiſſon, c'eſt la fin du monde : & les moiſſonneurs ſont les Anges.* Jeſus-Chriſt dit ailleurs, *qu'il viendra avec la gloire de ſon Pere & avec ſes Anges, qui ſont les Miniſtres & les exécuteurs de ſa juſtice. Tout ainſi donc qu'on cueille l'yvroie & qu'on la brûle au feu, il en ſera ainſi en la fin du monde. Le fils de l'homme envoiera ſes Anges, qui cueilleront de ſon Roiaume tous les ſcandales & ceux qui font iniquité & les jetteront dans la fournaiſe du feu : là il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Alors les juſtes reluiront comme le Soleil au Royaume de leur Pere.* Certainement, ce Pere de famille avoit ſagement fait de ne détruire pas le bled avec l'yvroie, mais de les laiſſer croître enſemble l'un & l'autre juſqu'au temps de la moiſſon, & de cueillir alors le bled avec l'yvroie : & c'eſt pour une très-ſage raiſon auſſi que Dieu ne détruit pas en ce monde tous les méchans hommes. Les gens-de-bien & les méchans y ſont mêlez enſemble, & les méchans ne pourroient être détruits

ſans que les gens-de-bien en ſouffriſſent, comme j'ai fait voir au long. C'eſt pourquoi les méchans ne peuvent point recevoir une punition finale, ni les gens-de-bien une récompenſe finale, avant que d'avoir été ſéparez. Car, arracher l'yvroie, ſignifie ici extirper & détruire pour toûjours les méchans hommes, & non pas, comme quelques-uns l'entendent, les exclure de la Communion de l'Egliſe & faire mourir les héretiques : choſe directement oppoſée aux loix & à l'eſprit du Chriſtianiſme, & qui par conſéquent ne peut s'accorder avec le but de la Parabole, comme peut faire la punition publique de quelque autre malfaiteur. En effet, on peut pratiquer cette derniére choſe ſans détruire le bled : au contraire en certains cas le bled peut être conſervé par là. Car la punition ou l'exécution de quelque méchant homme eſt néceſſaire pour conſerver l'innocent. Mais lors que l'yvroie eſt en plus grande quantité que le bled, qu'ils croiſſent étroitement enſemble, & ſont mêlez l'un avec l'autre, ainſi que ſont les intérêts des gens-de-bien & des méchans en ce monde, il y a grand ſujet d'épargner l'yvroie en faveur du bled.

Cependant l'yvroie ne peut pas toûjours être épargnée. Un ſage Pere de famille, dans le temps de la moiſſon, ordonnera aux moiſſonneurs de ſéparer l'yvroye d'avec le bled : & alors l'yvroye ſera brûlée & le bled ſera aſſemblé dans le grenier. Auſſi Jeſus-Chriſt ſéparera les gens-de-bien d'avec les méchans au Jugement dernier & leur fera une deſtinée différente. Tout cela eſt très-raiſonnable. C'eſt ainſi qu'en uſe un homme ſage : & nous avons ſans doute ſujet d'attendre le même du ſage & juſte Juge du monde.

Cette parabole du bled & de l'yvroie, qui croiſſent enſemble dans le même champ, repréſente le mé-

mélange des fidéles & des incrédules, de l'Egliſe Chrétienne & des gens du Siécle. Mais la parabole ſuivante *du filet jetté dans la mer & amaſſant toutes ſortes de choſes*, repréſente le mélange des bons & des méchans dans la communion de l'Egliſe. Le Fils de Dieu y dit à ſes Apôtres, qu'il veut les faire pécheurs d'hommes; & dans cette miraculeuſe priſe de poiſſons, qui ſuivit toute la fatigue inutile qu'ils s'étoient donnée durant la nuit, il leur donne une image du ſuccès de leur miniſtére. Il leur repete la même choſe après ſa réſurrection. Tellement que le Filet ſignifie la Communion de l'Egliſe Chrétienne, qui raſſemble les bons & les méchans. Mais quand *le filet eſt tiré en haut ſur le rivage, le bon eſt mis à part dans des Vaiſſeaux; & ce qui ne vaut rien eſt jetté déhors.* C'eſt à dire qu'à la fin du monde les Anges ne ſépareront pas ſeulement l'Egliſe d'avec les mondains, les croians d'avec les incredules, mais encore les bons Chrétiens d'avec les mauvais Chrétiens, leſquels vivent ici dans la même communion. *Les Anges viendront & ſépareront les méchans du milieu des juſtes; & ils les jetteront dans la fournaiſe du feu: là il y aura des pleurs & des grincemens de dents.* Jean 21. 6. & ſuiv.

On voit donc que dans toutes ces paraboles le Fils de Dieu ne prouve pas ſeulement que Dieu jugera le monde, mais qu'il nous convainc de la néceſſité & de la juſtice de ce Jugement, en appellant pour cela aux Regles de prudence & de juſtice que les hommes ont coûtume d'obſerver. Tous les ſages & juſtes Princes & Peres de famille pratiquent ce que Jeſus-Chriſt dit. Ils font perir les traîtres & les rebelles, vengent leurs faveurs mal reconnuës, appellent leurs Maîtres-d'hôtel à rendre compte, récompenſent le travail & les ſoins des fidéles ſerviteurs, puniſſent les ſerviteurs

pareſſeux & inutiles, ſéparent au temps de la moiſſon le bled d'avec l'yvroie, qui auparavant avoient crû enſemble dans le même champ & ſéparent auſſi le bon poiſſon d'avec le mauvais quoi-que pris dans le même filet. C'eſt ainſi qu'en uſera Dieu, qui n'eſt ni moins ſage, ni moins juſte, ni moins ſaint que les hommes. Or tout cela donne une merveilleuſe autorité à tous les argumens pour un Jugement futur, tirez de la Raiſon & de la nature des choſes. C'eſt ainſi que nôtre Sauveur raiſonne; c'eſt ainſi qu'il nous enſeigne à raiſonner. Car les principes fondamentaux de toutes ces paraboles ſont que tout ce qui eſt manifeſtement juſte, ſage & raiſonnable parmi les hommes, Dieu veut le pratiquer. Autrement les paraboles de Jeſus-Chriſt ſeroient fondées véritablement ſur ſon autorité, mais non pas ſur la Raiſon. Cependant la nature de ces paraboles eſt un appel continuel à la Raiſon humaine. Que ſi cela eſt vrai, nous pouvons ſuivre cette régle en d'autres cas, qui ſont également clairs & fréquens & ſont fondez ſur la même raiſon. Et cela donne une eſpéce d'autorité divine aux loix claires & néceſſaires de la Raiſon ſur ce ſujet. Voilà déja bien de fortes preuves alleguées pour un Jugement futur.

3. Toute la Religion Chrétienne eſt fondée ſur la créance de ce Jugement: & elle ſeroit ſans lui une inſtitution incompréhenſible. C'eſt pourquoi le Jugement futur doit être le premier principe de tous ceux qui ſe nomment Chrétiens, ſi du moins ils entendent la Religion qu'ils profeſſent. Je vais le montrer plus particulierement.

1. Les promeſſes & les menaces principales de l'Evangile ont rapport à l'autre vie. Véritablement *la pieté a les promeſſes de la vie préſente auſſi bien que de celle qui eſt à venir.* Mais les promeſſes tem-

po-

porelles faites à une conduite ſainte & vertueuſe ne ſont pas de grand prix aux mondains; elles ne s'étendent qu'à la nourriture, au vêtement, à *nôtre pain quotidien*: qui eſt tout ce pour quoi le Sauveur nous a enſeigné à prier: & par là il veut qu'*aiant la nourriture & de-quoi être couverts, nous ſoions contens.* Mais qui pourroit être content de ſi peu de choſe, pendant qu'on voit la grande proſpérité des méchans, qui conſument leur bien dans l'aiſe & dans la luxure, s'il n'y avoit pas un heureux état préparé dans l'autre vie pour les perſonnes pieuſes? Qui ne ſuccomberoit à la tentation du Démon, qui ne ſe proſterneroit & ne l'adoreroit pour les Roiaumes du monde & pour leur gloire, ſi en faiſant cela on n'avoit pas à perdre une couronne plus riche & plus brillante? Dieu fait bien quelquefois joüir les gens-de-bien d'une grande abondance & de grands honneurs: mais il n'a jamais promis dans l'Evangile ces ſortes de bénédictions. Quand il les envoie, ce n'eſt pas tant pour récompenſer les gens-de-bien: car les choſes temporelles ne ſont pas la propre récompenſe de la piété & de la vertu: ce n'eſt pas, dis-je, tant pour cela, que pour agir ſelon les fins de ſa providence en ce monde. Il prend ſoin des gens-de-bien pour ſuppléer ici à leurs beſoins; qui eſt tout ce qu'une vertu parfaite demande: mais il les recompenſe après cette vie. Ce peu même n'eſt nulle part promis abſolument, puis que nôtre Sauveur nous enſeigne à charger ſa croix & à nous attendre à des perſécutions & à des ſouffrances pour ſon nom. Ainſi, nous devons être contens lors que nous manquons de vêtemens & de nourriture, que nous ſommes contraints de quitter nos maiſons & nôtre patrie, de donner même nôtre vie pour l'amour de lui. Enfin, nos calamitez peu-

1. Tim. 6. 7.

vent être ſi grandes, qu'elles nous forcent de dire avec S. Paul, que *ſi nous n'avions d'eſpérance qu'en cette vie, nous ſerions les plus miſérables de tous les hommes.* Or qui voudroit être diſciple de Jeſus-Chriſt à cette condition-là, qui voudroit tant ſouffrir en cette vie, s'il n'y avoit rien à gagner en l'autre?

D'autre côté, les méchans ſont menacez de terribles peines pour l'autre vie, d'un *étang ardent de feu & de ſouffre, d'épaiſſes ténébres, d'un ver qui ne meurt point & d'un feu qui ne s'éteint point.* Mais l'Evangile ne dénonce pas des peines temporelles contre le vice. Les méchans ſont tres-ſouvent punis en ce monde, lors que la ſageſſe de la divine Providence le trouve à propos: & tres-ſouvent auſſi ils y ſont éxemts de punition & y jouïſſent d'une plus grande proſperité que les gens-de-bien. Tellement que l'Evangile n'a aucunes menaces temporelles capables de réprimer l'impiété; & il n'y a que la crainte d'une autre vie & d'un Jugement à venir qui puiſſe le faire. Si donc l'on retranche les peines futures, l'on détruit l'Evangile de Jeſus-Chriſt.

2. La plûpart des loix du Sauveur ſont fondées ſur la ſuppoſition d'un Jugement futur, & ſeroient extrêmement déraiſonnables s'il n'y avoit ni recompenſes, ni châtimens après cette vie. Certes, ſi nous voulons reconnoître en lui la prudence ordinaire des Légiſlateurs, nous devons demeurer d'accord qu'un Jugement futur doit être le fondement de ſa Religion.

S'il n'y avoit point d'autre vie après celle-ci; la ſeule régle de nos actions, que nous aurions à ſuivre, ce ſeroit de vivre auſſi long-temps & de joüir de ce monde autant qu'il nous ſeroit poſſible. Mais la Religion Chrêtienne ne permet point en pluſieurs rencontres ni une longue vie, ni les joies

joies de la terre. Ainſi, elle n'eſt point une Religion pour ce monde: & elle ne ſignifieroit rien, s'il n'y devoit pas avoir une autre vie.

Pour commencer par les joies de la terre; quel frein ne nous met pas la Religion Chrêtienne pour diminuer les plaiſirs & les ſatisfactions de cette vie? Elle nous inſpire une grande indifference pour toutes les choſes de ce monde. Mais que cela ſeroit déraiſonnable, ſi ce monde étoit le ſeul lieu de la félicité! Car à qui peut-il être indifférent d'être heureux, ou malheureux? Elle nous ordonne de mortifier nos ſens, de crucifier la chair avec ſes convoitiſes, de vivre au deſſus des plaiſirs du corps, d'arrâcher nôtre œil droit, de couper nôtre main droite. Mais quelle raiſon y auroit-il de nous priver nous-mêmes de ces joies, de toutes celles du moins qui peuvent n'être pas contraires à la conſervation de nôtre ſanté & à la prolongation de nos jours: quelle raiſon, dis je, y auroit-il à cela, ſi nous n'eſpérions rien après la mort? Et même ſi des gens aimoient mieux vivre peu, & mener une vie voluptueuſe; quel tort ſe feroient-ils, ſuppoſé que la mort mît fin à leur être? La Religion Chrêtienne nous défend de nous amaſſer des treſors ſur la terre. Or ce ſeroit ſans doute un étrange commandement, s'il n'y avoit pas dans le Ciel de plus grands treſors à eſpérer. Elle nous défend l'orgueil, l'ambition, la pourſuite affectée des honneurs & du pouvoir du Siécle. Mais pourquoi nous ſoûmettrions-nous en ce monde à un état bas & mépriſable, ſi les ſentimens d'un tel procedé étoient la ſeule choſe où nous fuſſions intéreſſez. Certes, la petiteſſe & la baſſeſſe du cœur n'eſt point une vertu: & par conſéquent ce ne ſeroit point vertu, d'être content d'une petite fortune & d'être patient dans les ſouffrances, ſi cette patien-

tience ne devoit pas être récompenſée. Car ce ſeroit ſimplement être patiemment miſérable : & alors ce ſeroit ſtupidité & folie. De même, avoir ſa converſation dans les Cieux & vivre dans l'eſpérance des choſes inviſibles, c'eſt demence, c'eſt égarement d'eſprit, s'il n'y a point de cieux pour nous ni de choſes inviſibles.

Les loix de nôtre Sauveur requierent qu'en certains cas nous ſacrifiions pour lui les plus chers intérêts que nous ayons au monde, nos vies mêmes : ce qui eſt un commandement peu ſenſé & fort déraiſonnable, ſi le Fils de Dieu n'a pas deſſein de nous procurer une meilleure vie. S'il n'y avoit point de vie après celle-ci; nul homme ſage ne voudroit perdre pour une Religion qu'autant qu'il lui ſeroit avantageux en ce monde: & le cas ſe rencontreroit rarement à l'égard des ſouffrances. Jeſus-Chriſt ne ſeroit-il donc pas bien déraiſonnable d'exiger de nous des choſes telles qu'il exige? Il nous dit nettement: *Quiconque voudra ſauver ſon ame, la perdra: mais quiconque perdra ſon ame pour l'amour de moi, la trouvera. Car que profite-t-il à l'homme, s'il gagne tout le monde & qu'il faſſe perte de ſon ame? ou que donnera l'homme pour récompenſe de ſon ame?* Les raiſons de la plûpart des commandemens évangeliques ſont entierement tirées de l'état de l'autre vie & d'un Jugement futur. Ainſi, nous aurions des preuves auſſi fortes pour un Jugement à venir, que nous en avons pour la Religion Chrêtienne, quand même dans l'Evangile il ne ſeroit pas fait une mention ſi expreſſe d'un Jugement futur.

Matt. 16. 25. 26.

Je ne puis m'empêcher ici de faire remarquer la véritable cauſe de la corruption de la Morale Chrêtienne, qui eſt auſſi corrompuë pour le moins que la foi & les dogmes de ſpéculation. Cette corruption eſt venuë de ce que certaines gens en expli-

expliquant les loix du Fils de Dieu, n'ont eû d'autre vûë que de les accommoder à l'aiſe & aux commoditez de cette vie. Ainſi, ils en ont rejetté gravement les interprétations qui étoient trop ſévéres à la chair & au ſang, ou qui mettoient en danger leur aiſe & leur fortune. Pour refuter quelque loi de nôtre Sauveur, ou pour l'expliquer mal, il leur ſuffit de montrer qu'autrement il en arriveroit de fâcheux inconveniens temporels; que l'obſervation de ces loix priſes en un autre ſens, ſeroit tres-oppoſée aux intérêts preſens des hommes & les priveroit de pluſieurs plaiſirs & avantages de cette vie.

Il ſeroit aiſé de faire voir pluſieurs exemples de ce que je dis. Mais je me contenterai pour le préſent de confeſſer qu'en conſidérant l'état de ce monde & les inclinations de la nature humaine, il m'a paru que certaines loix de Jeſus-Chriſt ſeroient tres-déraiſonnables, s'il n'y avoit point de Jugement futur pour récompenſer les mortifications & les ſouffrances auſquelles les fidéles doivent ſe ſoûmettre en les obſervant; que par conſéquent nous devrions rejetter toutes ſes loix, quelque claires, quelque expreſſes qu'elles ſoient, quand elles expoſent à quelque inconvenient temporel: ou bien, que le meilleur ſens des loix Chrêtiennes ſeroit celui qui s'accommoderoit le mieux à l'aiſe & aux joies de cette vie. Or ſi tout cela ne prouve pas un Jugement futur, rien n'eſt capable de le faire. Il y a bien une autre ſorte d'argumens ſur ce ſujet: mais ils ſe rapportent principalement à la perſonne de nôtre Juge, ou à celui qui ſera nôtre Juge, ſavoir au Fils de l'homme, à Jeſus-Chriſt, qui eſt Dieu incarné, & dont S. Paul entend parler dans ce paſſage des Actes: *Parce qu'il a ordonné un jour auquel il doit juger le monde ſelon la juſtice par*

par l'homme qu'il a deſtiné: dont il a donné une preuve certaine à tous les hommes, quand il l'a reſſuſcité des morts. Mais je differerai de propoſer ces argumens juſqu'à ce qu'il ſoit temps de parler de la perſonne de nôtre Juge.

CHAPITRE SIXIEME.

Conſéquences de cette Doctrine, pour la conduite de la vie. 1. *Que nous devons vivre comme il convient à des perſonnes qui doivent être jugées.* 2. *Que nous devons avoir toûjours devant les yeux le Jugement futur, pour avoir des mœurs bien réglées.*

APRE'S avoir prouvé la certitude d'un Jugement futur par la Raiſon & par l'Ecriture Sainte; il eſt à propos qu'avant que de paſſer plus loin, nous conſidérions l'uſage que nous devons faire de la créance de ce Jugement pour la conduite de nôtre vie. Car enfin, c'eſt là l'unique fin de la foi & de la Théorie: & encore que nôtre foi n'eût jamais été plus forte, nous pourrions être infidéles.

I. Conſiderons donc que nous devons vivre comme il convient à des perſonnes qui certainement doivent être jugées. Je ne croi pas qu'il ſoit néceſſaire de prouver cette conſéquence, Que ceux qui doivent être jugez, doivent vivre comme des gens qui doivent être jugez pour l'éternité. Car, ſi le Jugement eſt de quelque importance pour nous; je ſuis aſſûré qu'il nous importe fort de nous préparer pour le Jugement: & ſi nous devons être jugez pour l'éternité, le Jugement eſt d'une auſſi grande conſéquence pour nous qu'eſt une vie ou une mort éternelle. Il n'eſt pas mal aiſé ſans doute de reconnoître

noître de quelle maniére doivent vivre ceux qui doivent être jugez; chacun le ſait ſans Maître, ſans Docteur, s'il veut bien y penſer. Un Maître d'Hôtel, un Facteur, un Ouvrier, toute perſonne qui eſt ſujette à la cenſure & au jugement d'un Superieur, qui doit lui faire rendre compte, ſait fort bien ce qu'il faut faire pour préparer ſes comptes: & il n'y a pas plus de myſtére à nous préparer pour le Jugement de Dieu, qu'il y en a à nous préparer pour le Jugement des hommes. Cependant, parce que tous les hommes ne conſidérent pas les choſes comme ils doivent, quelque claires & quelque aiſées qu'elles ſoient, je propoſerai en peu de mots quelques régles, que tout le monde trouvera d'abord tres-raiſonnables, & qui étant bien obſervées nous feront comparoitre avec aſſûrance au jour du jugement & nous le feront attendre ſans étonnement & ſans fraieur.

1. Si nous devons être jugez; il eſt convenable que nous agiſſions avec une grande circonſpection. L'imprudence, la précipitation, l'inadvertence, faire les choſes ſans ſavoir pourquoi, avec feu, avec impetuoſité, ſans conſidérer ſi c'eſt bien ou mal, juſte ou injuſte; rien de tout cela ne convient à ceux qui doivent être jugez. Etre jugé, c'eſt être appellé à rendre compte & à rendre raiſon de ce qu'on a fait. Ainſi, avant que de faire une choſe, il faut conſidérer ſérieuſement quelle raiſon nous avons à en donner. Nous ſerons jugez ſelon une Régle, comme on verra plus au long ci après: nous devons vivre auſſi ſelon une Régle: or on ne ſauroit pratiquer cela, ſi avant que de faire une choſe, on ne conſidére bien ce que l'on va faire. Ce ſera une mauvaiſe excuſe, au jour du Jugement, de dire que nous ne ſavions pas ce que nous faiſions, que nous vivions ſans ſoin, ſans exactitude, ſans réflexion.

Ce

Ce n'eſt point une excuſe pour une créature raiſonnable, & beaucoup moins pour une créature qui ſait qu'elle doit être jugée. Car pourquoi, ô hommes, vivez-vous ſans reflexion? N'avez-vous donc point la faculté de penſer, de raiſonner, de conſidérer? & Dieu ne vous a-t-il pas donné ces facultez, pour régler vos actions; ne vous a-t-il pas fait créatures raiſonnables afin que vous puiſſiez réflechir & vivre par raiſon? & eſt-ce une excuſe, pour une créature raiſonnable, de vivre, d'agir ſans raiſon & ſans conſiderer ſagement les choſes? Voilà ſans doute une grande dépravation de la nature humaine, un abus étrange des facultez naturelles que Dieu nous a données, la ſource de tous les maux qni ſont au monde! Auſſi cela ne peut-il être excuſé, d'autant moins que nous ſavons que Dieu nous jugera & nous demandera raiſon de nôtre conduite. En effet, ne prendre point garde à nos actions lors que Dieu les conſidére & quoi-qu'il nous en doive faire rendre compte, c'eſt mépriſer ſon Jugement. Si nous avions du reſpect pour nôtre Juge, nous penſerions bien à ce que nous faiſons. Cependant que de foles, que d'extravagantes, que de méchantes actions ſont commiſes tous les jours par des gens qui, quand ils les commettent, ne penſent jamais pourquoi ils les font, ni quel compte raiſonnable ils en pourront rendre, ſoit à Dieu, ſoit aux hommes.

Il y a des gens qui ſe plaiſent à être de belle humeur, comme ils parlent, c'eſt-à-dire, à mettre à part toute réflexion & toute conſideration, à s'abandonner ſans raiſon au mouvement de chaque fantaiſie ſoudaine. Plus cette ſorte d'humeur eſt volage & extravagante, plus elle divertit, ſans qu'on ait égard à vertu, ni à vice, à bienſéance ni à honneur. La moindre réflexion là-deſſus ſeroit

roit une profanation de ces myſtéres inſenſez. On s'enyvre par belle humeur : par belle humeur on blaſphême le nom de Dieu & de ſon Fils Jeſus-Chriſt & ſa très-ſainte Religion, on abuſe des femmes & des filles, on maſſacre des innocens, on outrage tous ceux qui ſe preſentent. Il eſt ridicule de s'imaginer que ſi nous devons être jugez, cette ſorte d'humeur ſoit approuvée lors qu'on rendra compte, ou qu'elle paſſe alors pour un Zero, ou pour des intermedes de la vie, qui ne ſignifient pas plus qu'on n'a eû deſſein qu'ils ſignifiaſſent; que parce que l'on aura choiſi ce temps-là pour agir ſans raiſon & ſans réflexion, Dieu ne demandera point raiſon ni ne fera rendre compte de ces actions-là.

Cependant, la plûpart des hommes en uſent de la ſorte. Quoi-qu'ils ne s'abandonnent pas à cette gaillardiſe outrageuſe, comme font quelques-uns, leur conduite ne vaut guére mieux qu'un enchaînement de fantaiſies & de caprices ſans ſuite & ſans liaiſon. Ils vivent ſans réflexion, ou ſans aucun deſſein ſage; ou lors que quelques penſées ſubites s'élevent dans leur eſprit & frapent leurs imaginations, ils les rejettent. Rarement ſavent-ils ce qu'ils ont à faire le jour ſuivant, ni comment ils ont emploié le précedent. Or eſt-ce là une vie de gens qui doivent être jugez?

Il y en a d'autres qui s'abandonnent au gré de leurs paſſions avec tant d'ardeur & d'impetuoſité & font toûjours les choſes avec tant de hâte, qu'ils n'écoutent jamais la Raiſon, ni ne donnent le moindre temps pour cela. Il n'eſt donc point étrange qu'ils faſſent des choſes dont ils ne peuvent rendre raiſon, quand l'accès de leur paſſion eſt fini.

D'autres ont une conduite plus fixe & plus certaine; ils ont choiſi la maniére de vie qu'ils ont

jugée la meilleure & ont réſolu fortement d'y perſiſter & de ne s'en laiſſer détourner par quoi que ce ſoit. C'eſtpourquoi ils ont arrêté de n'y plus faire réflexion, depeur que cela ne leur causât du trouble & de l'inquiétude, ou ne traversât leurs plaiſirs. Ils ne veulent point écouter la voix de leur conſcience, ni entendre les conſeils preſſans de leurs amis : il n'y a nul moien de leur perſuader de conſiderer quelle fin doivent avoir leurs actions ſoit pour ce monde, ſoit pour l'autre.

Ce ſont là toutes les ſortes de pecheurs qui ſe conduiſent ſans réflexion. Or il faut demeurer d'accord que ces gens-là ne vivent pas comme s'ils devoient être jugez. Si nous croyons donc que nous ſerons jugez, nous ne devons point vivre de cette maniére : il faut conſidérer auparavant ce que nous faiſons, afin qu'après l'avoir fait nous ſoions en état d'en rendre raiſon. Car ſi nous ſommes obligez de rendre raiſon de nos actions après les avoir faites, nous ſommes obligez d'avoir, avant que de les faire, quelque raiſon à en alleguer. De ſorte que nous devons accoûtumer nos eſprits à conſidérer ſérieuſement & gravement les choſes, afin de vivre par raiſon & non par humeur, par caprice & avec la fureur de la paſſion, qui eſt une très-mauvaiſe conſeillere, & ſur tout pour ne ſuivre pas nos convoitiſes avec un aveuglement volontaire & une ignorance affectée. Car enfin, tout cela ne nous empêchera pas d'être jugez : tout ce qu'il fera, ce ſera de nous mettre dans l'impuiſſance de rendre un bon compte de nôtre conduite, quand nous ſerons jugez.

2. Comme nous devons agir avec une grande circonſpection ; auſſi le principe & la régle de toute nôtre conduite doit être de ne faire rien dont nous ne puiſſions rendre de bonnes raiſons, & que nous

ne

ne croyions être de nôtre devoir de pratiquer, ou du moins qui ne nous paroiſſe légitime & innocent. Car ſi nous pratiquons des choſes dont nous ne puiſſions rendre raiſon & que nôtre eſprit condamne; comment pourrons-nous comparoître avec quelque confiance devant le Tribunal de Dieu? Lors que les hommes violent quelque devoir connu, ils ſe condamnent eux-mêmes, & il n'eſt pas néceſſaire que Dieu les condamne; il n'a qu'à exécuter la ſentence & le jugement de leur propre conſcience. Croire que Dieu nous jugera, & cependant nous hazarder de commettre des actions que nôtre conſcience condamne, & que nous ſavons que Dieu condamnera auſſi certainement que fait nôtre conſcience, c'eſt folie, c'eſt égarement. Puis que nous devons être jugez; nôtre plus grand ſoin doit être de faire que quand nous le ſerons, nous ne ſoyions pas condamnez: & le moien le plus efficace de prévenir une condamnation ſi terrible, c'eſt de ne pratiquer rien que nôtre conſcience condamne. Il eſt véritablement poſſible qu'une perſonne, après avoir péché volontairement contre un devoir connu, ſe rétabliſſe dans l'état de grace par la repentance & obtienne miſéricorde par les mérites & la médiation de Jeſus-Chriſt. Mais il ne convient à aucun homme qui croit le Jugement, de pecher afin que la grace abonde. Ces ſortes d'eſpérances ſont très-ſouvent trompeuſes & le ſeront toûjours juſqu'à ce qu'on prenne une ferme réſolution de ne violer jamais aucun devoir connu, de ne provoquer point la Juſtice divine, & de n'abuſer point de la patience du Seigneur. Il n'y a point d'autre moien d'éviter la condamnation du Jugement dernier, que d'obéïr conſtamment aux loix divines après une telle réſolution. Si nous croyons donc que nous ſerons jugez; rien

ne peut être plus néceſſaire ni plus convenable que d'avoir pour régle conſtante de toutes nos actions, de ne faire jamais aucune choſe, pour laquelle nous ſachions que Dieu nous doive condamner, rien dont nous ne puiſſions rendre raiſon. Alors certes nous ſerons très-bien préparez pour le Jugement, lors qu'il arrivera.

3. Il convient à ceux qui doivent être jugez, de ſe juger eux-mêmes & de ſe rendre ſouvent & ſans préoccupation compte à eux-mêmes de leur conduite. Ce n'eſt pas plus faire que fait tout Maître-d'hôtel, qui prépare ſes livres & dreſſe ſes comptes avant que de les préſenter à ſon Maître. La vérité eſt qu'il eſt impoſſible qu'aucun homme, perſuadé qu'il doit être jugé, ne ſoit extrémement en peine de ſavoir quel ſera le Jugement à ſon égard. Or chacun peut le ſavoir ſuffiſamment, ſi ſeulement on examine ſa propre conſcience. Car St. Jean dit *que ſi nôtre cœur*, ou nôtre conſcience, *nous condamne*, *Dieu eſt plus grand que nôtre cœur & connoit toutes choſes : mais* que *ſi nôtre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'aſſûrance devant Dieu.* Si donc nôtre conduite eſt innocente & vertueuſe & telle qu'une droite conſcience approuve; nous reſſentirons une paix & une ſatisfaction infinie, nous ſerons remplis d'une joie divine, nôtre eſpérance & nôtre aſſûrance ſera au plus haut degré. Que ſi nous ne trouvons pas en nôtre vie tout-à-fait une telle conduite; encore que nos conſciences dans un examen exact nous faſſent de grands reproches & nous menacent de la vengeance divine, il vaut beaucoup mieux entendre nos conſciences nous cenſurer & nous condamner que d'entendre nôtre ſentence finale de la bouche de nôtre Juge : *Allez, maudits, au feu éternel, préparé pour le Diable & pour*

1. Jean 3. 20. 21.

pour ſes Anges. Le jugement de la Conſcience n'eſt pas final ; car la Conſcience eſt plûtôt un Avôcat qui donne des avis, qu'un Juge. Elle nous dit ce qui arrivera, ſi nous n'avons ſoin de le prévenir, mais non pas ce qui eſt abſolument certain, ou qui doit arriver infailliblement. Ainſi, nous tirons cet avantage des remords de la Conſcience, c'eſt que nous ſavons en quoi nous avons péché & ce qu'il faut que nous réformions dans nos mœurs.

Et même un examen fréquent de nous-mêmes nous fera veiller continuellement ſur nos actions. Après de grandes précautions & de grands ſoins, il arrive ſouvent que bien des choſes ont été faites ou dites précipitamment, & qu'on ne peut les concilier avec les régles de la prudence, de la bienſeance & de l'exacte vertu. Mais ceux qui ſe rendent ſouvent compte à eux-mêmes de leurs actions, qui remarquent en eux des defauts auſquels les autres ne feroient peut-être jamais attention, acquerront une précaution & une vigilance habituelle qui rendra leur conduite exacte, reguliere, agréable, & les portera à la plus haute perfection. Quelques Philoſophes croient que c'eſt une très-bonne méthode, que de ſe rendre compte à ſoi-même chaque nuit de ce qu'on a fait pendant le jour; que par là on ſe rend reſpectable à ſoi-même, & on fortifie l'autorité de ſa propre conſcience. Mais il y a bien plus de ſujet de pratiquer cela; ſi nous nous reſſouvenons que Dieu obſerve toute nôtre conduite; & qu'il nous jugera ſelon nos œuvres. Le jugement de nos conſciences eſt, comme j'ai remarqué auparavant, un préſage naturel du Jugement de Dieu. Car la véritable raiſon pourquoi nos conſciences nous jugent, c'eſt que Dieu nous doit juger, & cette raiſon eſt bien forte: que ſi Dieu nous doit juger, il faut que nous nous ju-

gions nous-mêmes, ce jugement étant l'office propre de la conſcience dans la ſubordination au Jugement de Dieu.

II. Ayons perpétuellement devant les yeux un Jugement futur pour le réglement de nos mœurs: & cela nous donnera des principes de conduite, qu'on n'apprendroit pas ſi bien par quelque autre voie.

1. Et premierement cela, beaucoup mieux qu'aucune autre choſe, nous enſeignera à prendre ſoin de nous rendre agréables à Dieu: ce qui eſt l'unique principe de la véritable pieté & d'une obéïſſance univerſelle. Faire tous les actes d'adoration avec toute la pompe & toute la cérémonie poſſible & avec toutes les apparences extérieures de dévotion & de piété; pratiquer un grand nombre de bonnes actions pour être vû & loüé des hommes, ou pour obtenir quelque avantage temporel: ce n'eſt point religion; c'eſt faire la cour aux hommes, & non pas adorer & ſervir Dieu. Le principe de ceux qui ont une telle pieté, ne s'étend guére au delà de quelques actes extérieurs & populaires, & ne peut être d'uſage que dans le temps de proſpérité, lors que la piété eſt conſidérée, qu'elle donne du crédit, & qu'elle fait dans le monde la fortune des gens. Mais ceux qui ſont religieux & font du bien en conſidération de Dieu & pour ſe rendre agréables à ſes yeux, ont un principe de juſtice ſtable & univerſel, qui eſt auſſi certain & auſſi immuable que Dieu même. Que ſi Dieu doit certainement nous juger, ſi nous devons recevoir de ſa bouche nôtre ſentence finale; je ne ſai à qui il nous importe plus de plaire qu'à lui, je ſuis bien aſſûré que ce n'eſt à perſonne qui lui ſoit oppoſé & contraire. Par exemple la critique du monde eſt une grande tentation

pour

pour bien des gens, lors qu'au lieu de loûanges & de marques d'honneur, une vertu rare ne reçoit que du blâme & des opprobres & eſt expoſée à la riſée publique. Mais S. Paul répond fort juſte à tous ces cas : *Il eſt requis entre les diſpenſateurs que chacun ſoit trouvé fidéle. Pour moi, je me ſoucie fort peu d'être jugé de vous ou de jugement d'homme ..... Celui qui me juge c'eſt le Seigneur.* Pendant que nous avons l'approbation de Dieu & que *nôtre converſation en ce monde eſt en ſimplicité & en ſincerité*, nous devons faire peu de cas des jugemens des hommes. Toutes leurs Sentences peuvent être ſans effet. Ils ne ſont pas nos Juges : il faut qu'ils ſoient jugez eux-mêmes. Si nous pouvons en appeller à Dieu, qui eſt nôtre Juge; tout le reſte n'eſt que comédie, que jeux d'enfans, qu'une plaiſante imitation du Jugement, laquelle finit ſouvent aſſez comiquement auſſi, lors qu'il arrive que les peres ou les maîtres de ces enfans viennent à les ſurprendre. Le Juge eſt foüeté, & l'innocent condamné échape. Hé, quelle gloire peut-ce être devant le Tribunal de Dieu, d'avoir été non ſeulement abſous, mais loüé, admiré, applaudi par des hommes, qui ſont des Juges incompetens, injuſtes, ignorans, ou partiaux. 1. Cor. 4. 2. 3. 4.

De ſorte que ſi Dieu eſt nôtre Juge, nous n'avons autre choſe à faire qu'à nous rendre agréables à ſes yeux. Nous n'avons à plaire qu'à un Maître, à qui il eſt plus aiſé de plaire qu'il ne l'eſt pour l'ordinaire de plaire aux hommes, qui ne ſont jamais tous d'accord, ni n'ont les mêmes vûës : ce qui fait qu'il eſt impoſſible de leur plaire à tous. Rarement même ſont-ils toûjours de la même humeur : & par conſéquent on ne ſauroit toûjours leur être agréable. Nôtre Sauveur lui-même a éprouvé cette inconſtance, lors que les plus hauts Hoſannas furent convertis en des *Crucifie-le.*

Tant il eſt vrai qu'il faut avoir peu d'égard à la bonne ou à la mauvaiſe opinion des hommes. Un homme ſage n'y fait aucun fonds & ne s'en eſtime ni plus ni moins. Quiconque en fait le principe de ſes actions, ne peut être long-temps homme-de-bien. Mais ceux qui tâchent d'avoir l'approbation de Dieu, ne deviendront pas plus mauvais, non plus que la Religion, pour être blâmez. Ils ſeront contens de l'applaudiſſement particulier de leur conſcience & d'en être protegez contre les diſcours les plus outrageux. Ils prendront un auſſi grand ſoin de la diſpoſition de leur eſprit que de leurs actions extérieures, par la raiſon qu'encore que les hommes ne puiſſent voir leur cœur, Dieu le voit. Ils ſeront auſſi dévots dans leur cabinet que dans l'Egliſe. Ils jeûneront ſans aucune apparence extérieure de jeûne. Ils donneront l'aumône ſans faire ſonner la trompette, mais avec tant de ſecret, qu'ils voudroient, s'il étoit poſſible, le cacher à eux-mêmes, que *leur main gauche ne ſût pas ce que fait leur droite.* Il ne leur importe nullement que les hommes ne ſachent rien. Mais rien n'eſt ſi ſecret qu'il ne ſoit connu de Dieu, & leur

Matt. 6. *Pere qui voit en ſecret, le* leur *rendra à découvert.*

Comme il nous importe extrêmement d'avoir l'approbation de Dieu & de nous rendre agréables à ſes yeux; auſſi devons-nous, en vûë du Jugement futur, tirer les motifs de nôtre obéïſſance de ces récompenſes que Dieu a promis d'accorder ce Jour-là aux juſtes, & de ces peines qu'il a réſolu d'y infliger aux méchans. Ce ſont les ſeuls motifs que propoſe à cèt égard l'Evangile. Je dis expreſſément, à cèt égard, parce qu'outre les récompenſes & les peines, l'Evangile propoſe d'autres motifs d'obéïſſance, comme le grand amour de Dieu, qui a donné ſon Fils pour nous; le grand

grand amour de Jeſus-Chriſt, qui s'eſt donné en ſacrifice pour nôtre redemption, ce qui nous oblige, & bien fortement, *à vivre pour celui qui eſt mort pour nous*; le ſecours très-puiſſant du S. Eſprit, qui opere en nous le vouloir & le faire, ce qui rend nôtre obéïſſance poſſible & aiſée. Mais les motifs d'obéïſſance pris des récompenſes de la vertu & de la punition du vice ſont fondez ſur le Jugement futur. Car ces récompenſes & ces peines inviſibles & abſentes ſont l'unique objet de la Foi, qui eſt *la ſubſiſtance des choſes que l'on eſpere & une démonſtration de celles qu'on ne voit pas.* Or la Foi eſt le ſeul vrai principe de l'obéïſſance évangelique. Les récompenſes & les peines préſentes étoient les motifs de l'Alliance Moſaïque; & c'eſt l'eſprit de la Loi, que de ſervir Dieu dans l'eſpérance d'une récompenſe préſente, ou pour la crainte de quelque punition temporelle. Mais les récompenſes & les peines futures ſont les motifs de l'Evangile, l'exercice de la foi, & le véritable eſprit des enfans de Dieu. Pour n'avoir pas obſervé cela, on eſt tombé dans cette impertinente erreur, que ſervir Dieu pour une récompenſe, c'eſt l'eſprit de ſervitude & de la Loi. Toutefois cette propoſition eſt vraie, ſi l'on entend parler des récompenſes préſentes & temporelles : mais elle eſt fauſſe, ſi l'on parle des récompenſes ſpirituelles & éternelles. Si nous ſommes de véritables Chrétiens, nous les aurons ſans ceſſe devant les yeux, & comme Moïſe nous regarderons à la récompenſe future. En effet, il n'y a aucune autre ſorte de motif qui convienne comme celui-là à toutes ſortes de temps, ni qui faſſe ſurmonter toutes ſortes de tentations, ni qui s'étende à tous les actes de la religion & de la pieté.

Ceux qui ſervent Dieu pour une récompenſe pré-

ſente & pour faire leur fortune ſur la terre, quitteront ſon ſervice lors que la Religion les expoſera à des ſouffrances & à des perſécutions & les obligera de perdre tout pour le nom de Jeſus-Chriſt. Ceux qui s'abſtiennent du peché pour la crainte de quelque châtiment temporel, commettront de méchantes actions lors qu'ils verront qu'ils ſouffriroient davantage s'ils ne les commettoient pas. Quand on ſert Dieu pour des eſpérances ou pour des craintes temporelles; ſi le monde vient à promettre une grande proſperité, ou à menacer de terribles choſes, on changera néceſſairement de maître, car on ſe tournera du côté où ſe trouvera le plus d'avantage.

Les gens-de-bien reçoivent quelquefois des récompenſes en ce monde. La Vertu en certaines occaſions procure des richeſſes & des honneurs. Mais quiconque ſuit la Vertu pour des richeſſes & pour des honneurs, ne ſuivra jamais une Vertu pauvre & mépriſée : c'eſt à dire que ceux qui en uſent de la ſorte ne ſuivent pas la Vertu, mais les richeſſes & les honneurs, & ne s'attachent à la Vertu qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour leurs intérêts & deſſeins temporels; toûjours prêts à l'abandonner dès qu'elle ſera miſérable. Mais les richeſſes & les honneurs avec la Vertu ou ſans la Vertu ſont toûjours bien reçûs par eux. Certainement quand on fait des avantages de cette vie des raiſons & des motifs pour la Vertu, on ne ſe conduit bien qu'autant que par là on avance ſes affaires; & on ne ſera pas homme-de-bien plus long-temps. Or c'eſt une Vertu bien imparfaite, qu'une Vertu qui a beſoin de quelque récompenſe en ce monde : auſſi n'aura-t-elle aucune récompenſe en l'autre.

Quant aux promeſſes temporelles qui ſont contenuës dans l'Évangile; Jeſus-Chriſt n'a eû jamais intention qu'elles fuſſent des récompenſes ou des mo-

motifs de nôtre obéïſſance. Il a eû pour but ſeulement de nous encourager & de nous fortifier dans ce pélerinage du monde. C'eſt dans cette vûë qu'il a dit que *ſi nous cherchons premierement le Roiaume de Dieu & ſa Juſtice*, ſi nous nous appliquons entierement à l'obéïſſance Evangelique, ſi nous vivons dans l'eſpérance des choſes inviſibles, ſi nous établiſſons nôtre treſor dans le Ciel, *toutes les autres choſes nous ſeront ajoûtées par deſſus*, Dieu pourvoira à ce qui eſt néceſſaire pour nôtre paſſage en ce monde, quelques obſtacles & quelques découragemens que nous y rencontrions de la part des hommes.

Le but de l'Evangile eſt d'arracher nos cœurs de ce monde, de nous apprendre à ne pas nous amaſſer des treſors ſur la terre, mais dans le Ciel, à n'aimer point le monde, ni les choſes qui ſont dans le monde. C'eſt pourquoi il eſt impoſſible que les bénédictions temporelles ſoient un motif évangelique. Aucune choſe de ce monde ne peut nous ſervir de motif, à moins que nous n'aimions le monde: & par conſéquent aucune ſemblable choſe ne ſauroit être un motif de la Réligion Chrêtienne, qui nous enſeigne à ne pas aimer le monde. Autrement l'amour du monde ſeroit un motif propre pour nous le faire mépriſer, pour nous faire vivre ſans nul attachement pour lui, & pour élever nos cœurs au deſſus de tout ce qui eſt périſſable.

Auſſi avoué-je que j'ai ſouvent ſouhaité qu'on inſiſtât moins ſur les récompenſes préſentes & les avantages temporels de la Vertu pour porter les hommes à la piété, & ſur les maux temporels qui ſuivent le vice, pour les détourner du peché. La Vertu n'a pas toûjours ces avantages-là, ni le Vice n'eſt pas toûjours expoſé à ces calamitez: & quand cela

cela ſeroit vrai, ce motif ne feroit pas grand effet ſur l'eſprit de perſonne. Que s'il le faiſoit, il ne ſauroit porter à la perfection & aux plus hauts degrez des vertus chrêtiennes: & par conſéquent ce n'eſt point un motif évangelique.

Par éxemple, certaines vertus, comme la temperance & la chaſteté, ſont tres-propres à entretenir la ſanté, à prolonger la vie, à faire prévenir pluſieurs maladies douloureuſes & mortelles auſquelles les vices contraires expoſent les hommes. D'autres vertus ſont des moiens propres pour s'enrichir dans le monde, comme la diligence, la prudence, la juſtice. D'autres donnent de la réputation, rendent honorable, font parvenir au Commandement, à l'empire, au Gouvernement des Etats, aux Emplois publics. Or cela eſt quelquefois vrai, quelquefois non, ſelon l'état où ſe trouvent les choſes du monde, ainſi que j'ai montré auparavant. Car j'ai fait voir qu'encore que la Vertu tende fortement de ſa propre nature à rendre l'homme heureux, & que le vice tende de la même maniére à le rendre miſérable, ces effets néanmoins peuvent recevoir de grands obſtacles par les circonſtances extérieures de nôtre condition en ce monde. C'eſt pourquoi ce ne peut être jamais là un vrai motif, c'eſt à dire que ce ne peut jamais être une raiſon pour laquelle nous devions choiſir le parti de la Vertu, à cauſe que ce n'eſt pas toûjours une raiſon réelle. C'eſt ſouvent même une raiſon pour le Vice auſſi-bien que pour la Vertu: & ſi c'eſt une bonne raiſon pour celle-ci, je ne voi pas pourquoi ce ne ſeroit pas une bonne raiſon pour celui-là. En effet, ſi c'eſt abſolument une bonne raiſon; cette raiſon eſt pour le parti dans lequel elle ſe vérifie actuellement, ſoit que ce ſoit le parti de la Vertu, ou le parti du Vice. Certainement ces avantages temporels de la Vertu ne

ſont

ſont pas tant des motifs pour la Vertu, que des raiſons contre le Vice, & même contre ces ſortes de vices, ou contre ces degrez de vices, qui ruinent la ſanté, la fortune, la réputation. Après tout, quelle que ſoit cette raiſon, elle ne s'étend point au delà de ces degrez de vertu qui peuvent contribuër à faire mener une vie heureuſe dans le monde; & par conſéquent elle n'eſt pas capable d'élever nos eſprits au deſſus de ce monde, de nous apprendre à mépriſer les richeſſes, les honneurs, les plaiſirs du corps. Que dis-je! elle eſt incompatible même avec cette noble indifférence avec laquelle nous devons regarder les chaſes préſentes; ainſi elle ne peut nous rendre bons chrêtiens. Ce motif donc n'eſt nullement propre pour porter les hommes à vivre chrêtiennement: il n'a jamais fait un bon chrêtien, ni n'en fera jamais aucun.

Ainſi, ne penſons point pouvoir ſurmonter les ruſes, les flatteries & les careſſes du monde & de la chair, par un motif comme celui-là, qui n'a en ſoi nulle force & qui eſt bien plus propre à nous faire aimer le monde qu'à nous le faire vaincre. Mais *c'eſt ici nôtre victoire qui ſurmonte le monde, ſavoir nôtre foi*, l'eſpérance & la crainte des choſes inviſibles ou d'un Jugement futur, où Dieu récompenſera pour l'éternité les gens-de bien & condamnera les méchans à des peines éternelles. Voilà un motif pour toutes ſortes de temps & pour toutes ſortes de conditions. Il nous fera mépriſer le monde, lors que le monde nous flattera & nous careſſera le plus, & nous portera à nous moquer de ſes dedains. Il y a ici des eſpérances infiniment plus grandes que le monde, & des fraieurs infiniment plus grandes & plus puiſſantes que ſes fraieurs, des eſpérances capables de ſoûtenir ſous les plus grandes ſouffrances; des fraieurs capables de rendre ameres toutes les dou-

douceurs du peché. Aions donc toûjours devant les yeux le Jugement futur: tirons de là nôtre force & nôtre consolation. Opposons ces espérances & ces fraieurs à toutes les tentations. C'est là nôtre Fort. On mépriſe aiſément les autres motifs; on ne peut s'empêcher de voir la force de celui d'une vie & d'une mort éternelle.

CHAPITRE SEPTIE'ME.

Troiſiéme Conſéquence.

Qu'il faut rapporter tout au Jugement de Dieu.

III. SI Dieu a certainement deſſein de juger le monde, nous devons rapporter tout au jugement de Dieu, ſelon ces paroles de S. Paul: 1. Cor. 4. 5. *C'eſt pourquoi ne jugez de rien avant le temps, juſqu'à ce que le Seigneur vienne, qui mettra en lumiere les choſes cachées dans les ténébres & qui manifeſtera les conſeils des cœurs: & alors Dieu rendra à chacun ſa loüange.* Rien n'eſt plus indécent ſans doute ni plus dangereux pour les hommes, qui doivent être jugez, que de prendre en main l'œuvre de Dieu & de s'arroger ſouverainement le pouvoir de juger, de condamner qui l'on veut, ſans attendre le jugement du Seigneur. Juger, c'eſt une ptérogative de Dieu, qui jugera aſſurément le monde. *Pourquoi vous hâtez-vous de juger le Serviteur d'un autre? C'eſt l'affaire de ſon Maître.* A plus forte raiſon, pourquoi préviendroit-on le jugement de Dieu par des jugemens précipitez, ignorans, contraires à la charité? Le Jugement viendra aſſez tôt pour nous tous; *c'eſt pourquoi ne jugez point avant le temps.*

C'eſt pourtant une faute ſi commune, & cette fau-

faute produit tant de maux dans le monde & eſt ſi déraiſonnable par rapport au Jugement futur, qu'il eſt tres-néceſſaire d'en parler plus particulierement & de tâcher de corriger ce deſordre, qui eſt un des plus grands fleaux de la Societé humaine.

Et d'abord, il eſt fort naturel de demander, Quel mal y a-t-il en cela? y a-t-il aucun homme ſur la terre qui ne juge des hommes & des choſes? Ne devons-nous pas dire qu'un homme eſt tres-méchant, quand nous lui voions faire des choſes tres-méchantes? Ne faut-il pas diſtinguer entre la vertu & le vice, entre les gens-de-bien & les méchans? Ne ſommes-nous pas obligez d'avoir pour amis des perſonnes de probité, de loüer & d'imiter leurs vertus, de fuir la converſation des gens vicieux & déréglez & de nous donner de garde des fripons & des perſonnes qui ne penſent qu'à mal faire? N'eſt il donc point néceſſaire de diſtinguer les gens-de-bien d'avec les méchans hommes, c'eſt-à-dire, de juger ceux qui ſont tels? Faut-il renvoier entierement le châtiment du Vice & les récompenſes de la vertu au Jour du Jugement? & parce que Dieu doit juger le monde, ne faut-il donc point que les Princes & les Magiſtrats exercent la juſtice & ſéparent le bon d'avec le mauvais?

Cela ſeroit ſi déraiſonnable & ſi incompatible avec une conduite ſage, avec cette prudence avec laquelle nous devons agir, cela ſeroit ſi nuiſible aux Sociétez humaines, donneroit tant d'audace au vice & confondroit ſi fort les idées du bien & du mal, qu'il n'eſt preſque pas beſoin de dire que je n'ai point entendu qu'il falût renvoier à Dieu toute ſorte de jugement. Nous devons juger des hommes & des choſes autant qu'il eſt néceſſaire pour nous conduire ſagement, pour maintenir la paix, la juſtice & le bon ordre dans le monde. Ce n'eſt point entre-

treprendre ſur le Jugement futur ni ſur la Prérogative de Dieu, qui eſt ſeul le Juge du monde: cela eſt néceſſaire dans l'état préſent des choſes, mais ſi néceſſaire, que ni les Sociétez publiques, ni les perſonnes particulieres ne ſauroient être autrement en ſeûreté. Mais nous uſurpons l'autorité du Jugement qui appartient à Dieu, lors que nous jugeons des cœurs des hommes, de leurs penſées & de leurs intentions ſecrettes, & lors que nous prononçons nôtre jugement ſur leur état final.

Premierement, quand nous jugeons des cœurs des hommes, de leurs penſées & de leurs intentions ſecretes. Car le cœur de l'homme n'eſt connu qu'à lui-même & à Dieu qui eſt le ſcrutateur des cœurs: & le conſeil des cœurs ne ſera manifeſté que lors que Dieu viendra juger le monde.

Certes, perſonne ne ſauroit prétendre connoître le cœur d'un autre. Cependant il eſt manifeſte qu'en pluſieurs rencontres l'on entreprend de juger des cœurs: & même en général ſoit qu'on l'avouë ou qu'on le nie, la grande faute qu'on commet dans les jugemens, c'eſt qu'on entreprend de juger des cœurs.

C'eſt-ce que pratiquent ceux qui font les gens plus coupables qu'ils ne paroiſſent dans leurs actions. Car pour découvrir un crime qui n'eſt pas viſible dans leur conduite, il faut entrer dans leurs cœurs, dans leurs penſées, dans leurs intentions, pour le trouver.

C'eſt ainſi qu'en uſent ceux qui interpretent mal des actions innocentes & indifferentes qui n'ont en ſoi rien de mauvais, mais qui ſont bonnes ou mauvaiſes ſelon qu'on les prend & ſuivant l'intention de celui qui les a faites. Or ceux qui trouvent quelque choſe de mauvais dans ces ſortes d'actions, doivent trouver cela dans le cœur.

Ceux-

Ceux-là ſur tout pratiquent le même, qui jugent & condamnent les autres pour des actions très-vertueuſes, pour des exemples de piété, de dévotion, de charité, d'une vie ſévére & mortifiée, très-dignes d'être imitez; qui appellent cela affectation, maniéres populaires, phariſaïſme, & accuſent les perſonnes qui vivent de la ſorte de cacher des deſſeins mondains ſous le maſque & l'apparence de la piété. Je demeure d'accord que ces perſonnes pourroient bien le faire, & que la choſe peut être quelquefois aſſez viſible, ainſi qu'il paroît par l'exemple des Phariſiens. Mais d'en accuſer des gens, ſans des marques claires & manifeſtes, c'eſt juger des cœurs, lors qu'ils nous ſont inconnus.

Et même imputer aux gens qui ont fait de mauvaiſes actions, la malice la plus grande, c'eſt juger des cœurs. Car c'eſt dire qu'ils ont commis ces actions avec toute la malice de cœur & d'eſprit avec laquelle elles peuvent être commiſes: ce que perſonne ne ſauroit aſſûrer ſans juger des cœurs.

Les mêmes actions peuvent être l'effet de l'ignorance, ou de la connoiſſance; de la promtitude & de la ſurpriſe, ou d'un conſeil mûr & délibéré; d'une malice habituelle, ou de quelque tentation accidentelle; d'un choix libre, ou de la perſuaſion des amis; de la honte, ou de la crainte. Or tout cela met une grande différence entre la coulpe & la faute: & ſi la même action peut avoir différens degrez de coulpe, il ne faut pas la faire plus criminelle qu'il n'eſt viſible qu'elle eſt, à moins que nous ne voulions entreprendre de juger des cœurs.

Auſſi, accuſer une perſonne d'agir contre ſa conſcience, lors qu'elle déclare être très-ſatisfaite de ce qu'elle a fait, comme d'une bonne action: ou

bien, dire qu'elle allégue le prétexte de la conſcience, mais qu'elle n'a agi que par humeur, par orgueil, populairement, ou par intérêt & par politique, c'eſt juger de ſon cœur : car on ne peut ſavoir rien de cela, ſi l'on ne ſait ce qui ſe paſſe dans le cœur. La conſcience peut être dans de grands ſymptômes ; & l'on a quelquefois aſſez ſujet de préſumer que certaines gens n'ont nul ſentiment de conſcience, ou du moins qu'ils ne ſont point attention à ce qu'elle leur ſuggere. Ceux qui dans le cours ordinaire de leur vie ſe conduiſent ſans régle, ſont aſſûrément ridicules, de parler de conſcience. Mais ceux qui par leurs actions ſont voir qu'ils agiſſent par conſcience, doivent être crûs lors qu'ils alléguent les mouvemens de leur conſcience, excepté qu'il paroiſſe évidemment qu'ils agiſſent contre ces mouvemens-là.

Tout appartient au Jugement de Dieu, qui jugera les ſecrets des hommes par l'Evangile de Jeſus-Chriſt : mais nous ne ſommes point intéreſſez à juger d'eux ; il n'en peut arriver aucun bien : au contraire cela cauſe bien des malheurs dans le monde.

Sans cela les gouvernemens humains tant de l'Etat que de l'Egliſe peuvent être heureuſement adminiſtrez ſelon leurs fins. Car les gouvernemens humains ne prétendent point juger des penſées & des cœurs des hommes autrement que par les paroles & par les actions & par des circonſtances très-claires & très-palpables, qui trahiſſent, qui découvrent leurs intentions & leurs deſſeins. Les gouvernemens humains prenent connoiſſance ſeulement de ce qui paroît : & cela ſuffit pour mettre en ſûreté la pureté extérieure de l'Egliſe & pour maintenir la juſtice & le bon ordre dans l'Etat. Mais c'eſt principalement dans la converſa-

tion

tion que l'on voit les malheurs que produit cette témérité qui fait juger des penſées & des ſentimens des cœurs.

Combien de fois rompt-elle les plus étroites amitiez & excite-t-elle des querelles funeſtes, quand on entreprend de lire dans les actions les penſées les uns des autres & très-ſouvent des penſées tout autres qu'elles ne ſont dans le cœur? quand une parole ou une action indiſcrete eſt interpretée comme un outrage prémedité; un procedé négligent ou un oubli pareſſeux, comme un mépris; une civilité ſincére, pour une faute & une injure affectée? Il eſt facile d'obſerver que de ſimples actions ne fâchent perſonne par elles-mêmes; d'où vient qu'on ſouffre aiſément de ſes amis ce que l'on ne ſouffriroit pas d'un étranger, ou d'un ennemi, ou d'un rival. Mais lors qu'on s'imagine qu'une perſonne agit par une mauvaiſe intention: alors on le prend en mauvaiſe part, c'eſt à dire qu'on juge des cœurs & des intentions, qu'on ne ſauroit voir, & que ſouvent on explique mal. Voilà une ſource de querelles.

Un autre grand deſordre que produiſent les jugemens témeraires, eſt que ſouvent des perſonnes d'une vertu très-exemplaire ſont par là extrêmement découragées; que des hommes qui auroient pû rendre de grands ſervices au Public, ſont rendus inutiles au monde; qu'une piété, une dévotion & une charité éclatantes ſont accuſées d'orgueil, d'ambition, de manieres populaires ou de quelque autre deſſein bas. Cela fait que de tels gens-de-bien, pour empêcher qu'on ne les ſoupçonne plus d'être vains ou méchans, s'abſtiennent timidement des actes extérieurs de la piété & de la vertu; & que cela rend leurs bons exemples inutiles: car on n'oſe pas imiter des perſonnes qui pratiquent des cho-

ſes qui leur attirent une mauvaiſe réputation. Cela fait que quelques-uns croient que toute Religion eſt fourberie & n'a pour fondement & pour but que le monde; vû que plus on paroît zelé & qu'on pratique de bonnes actions, plus on ſe rend ſuſpect d'hypocriſie & de deſſeins mondains.

D'autre part, comme les hommes ſont partiaux dans leur affection; lors qu'il arrive que des perſonnes qui pratiquent de très-méchantes actions, ſont cruës gens-de-bien & conſervent leur réputation dans le monde, elles ſe figurent qu'aiant au dedans d'elles de bons principes, quoi-qu'elles ne ſoient pas ſans leurs défauts, elles peuvent être gens-de-bien, & vivre mal, pourvû qu'elles aient ſoin de leur cœur: & elles ſe perſuadent aiſément que leur cœur eſt en fort bon état.

Il ſeroit aiſé de rapporter pluſieurs autres ſortes de maux que produiſent les jugemens téméraires, particulierement lors qu'ils attaquent les Miniſtres de la Religion. Car ils affoibliſſent leur autorité, ôtent la force à leurs conſeils, à leurs exhortations, à leurs cenſures, à leurs exemples. C'eſt le cas où s'eſt trouvé St. Paul lui-même, qui ſemble avoir été cenſuré de tous côtez, & qui appella du jugement des hommes au Jugement de Dieu: *Pour moi, je me ſoucie fort peu d'être jugé de vous, ou de jugement d'homme: & je ne me juge point auſſi moi-même. Car je ne me ſens coupable de rien: mais pour cela je ne ſuis pas juſtifié: mais celui qui me juge, c'eſt le Seigneur. C'eſt pourquoi ne jugez de rien avant le temps, juſqu'à ce que le Seigneur vienne, qui mettra en lumiere les choſes cachées dans les ténébres & qui manifeſtera les conſeils des cœurs: & alors Dieu rendra à chacun ſa loüange.*

1. Cor. 4. vſ. 3. 4. 5.

Jugeons donc des actions des hommes ſelon les régles du bien & du mal, que l'Evangile nous four-

fournit : mais laiſſons les cœurs à Dieu, qui ſeul en connoit les ſecrets, & qui ſeul peut les juger. C'eſt là ſa prérogative : & on ne peut ſe l'arroger ſans une extrême préſomtion, mais une préſomtion bien dangereuſe par rapport au compte que nous devons rendre au dernier Jugement, ainſi que le Sauveur nous l'apprend : *Ne jugez point, afin que vous ne ſoiez point jugez : car de tel jugement que vous jugerez, vous ſerez jugez & de telle meſure que vous meſurerez, on vous meſurera réciproquement.* De ſorte que ſi nous devons être jugez & ſi nous deſirons être jugez de Dieu favorablement, il faut que nous ſoyons benins & charitables dans nos jugemens. Or je penſe que tout le monde avoüera que nous avons beſoin d'un jugement très-favorable & que Dieu ait égard à la foibleſſe, à l'ignorance, à la folie, aux erreurs, à l'inadvertence, aux ſurpriſes, aux tentations de la nature humaine. Que ſi nous traittons ſi peu favorablement nos fréres que nous fouillions dans leurs cœurs & dans leurs penſées pour y trouver dequoi les quereller, ou pour exagerer leurs fautes viſibles, ou pour tourner en fautes des actions qui paroiſſent vertueuſes; que pouvons-nous attendre du juſte Juge du monde? C'eſt une régle d'équité, reconnuë, qu'il faut faire comme nous voudrions qu'il nous fût fait; & nous croyons tous qu'il eſt juſte que les autres ſupportent ce que nous faiſons, & que nous ſoyons meſurez de la même meſure dont nous les meſurons. Ainſi nous nous faiſons là-deſſus une loi à nous-mêmes, & jugeant d'une maniére ſévére, rigoureuſe & contraire à la charité, nous obligeons Dieu à être à nôtre égard un Juge, non pas injuſte, mais ſévére & rigoureux: & s'il eſt ſi ſévére qu'il veuille marquer toutes les fautes que nous aurons faites; qui pourra ſubſiſter devant lui?

2. Comme nous ne devons pas juger des cœurs & des penſées des hommes; auſſi à plus forte raiſon ne devons-nous pas juger de leur état final, pour les condamner à des miſéres éternelles, ou pour les placer dans le ſéjour de la gloire éternelle. C'eſt préjuger par nôtre paſſion préoccupée & partiale ce qu'il appartient à Dieu de juger, & lui preſcrire qui il doit ſauver, & qui il doit damner. C'eſt à nous à prendre ſoin du compte que nous avons à rendre, & à laiſſer les autres hommes au jugement miſéricordieux de Dieu. C'eſt une marque d'un eſprit mal fait & malin, de ſe hâter de prononcer une ſentence de damnation contre les autres. Il ſemble qu'on ſouhaite qu'ils ſoient damnez & qu'on veuille apprendre à Dieu ce qu'il a à faire, de peur qu'il ne ſoit trop miſericordieux. Il ſuffit pour nous de conſidérer quelles conditions l'Evangile propoſe pour le ſalut, & d'avoir ſoin d'obſerver nous-mêmes ces conditions : de quelque maniére que les autres hommes les obſervent, ce n'eſt point nôtre affaire d'en juger. Dieu le fera, quand il viendra juger le monde. Les pieux & charitables Chrétiens, qui conſidérent ce que c'eſt que d'être damné, n'ont garde ſans doute de damner perſonne.

Nôtre Egliſe a été extrêmement blâmée par quelques gens pour cette charité avec laquelle elle s'eſt exprimée dans l'Office des morts, à l'égard de tous ceux qui meurent dans ſa communion. Elle nous met cette priere dans la bouche : *Nous te ſupplions très-humblement, ô Pere, qu'il te plaiſe de nous reſſuſciter de la mort du peché à la vie de la juſtice; afin que quand nous partirons de ce monde, nous puiſſions repoſer en lui, comme nous eſpérons que fait nôtre frére.* Cependant, dit-on, il peut arriver que la perſonne qu'on enterre alors, ſoit reconnuë.

pour

pour une perſonne qui ait mené une vie très-mauvaiſe & très-déreglée. Or comment pouvons-nous à ſon égard nous exprimer d'une maniére qui marque que nous eſpérons ſon ſalut?

La verité eſt, que nôtre Egliſe n'a jamais eû intention que cèt Office des morts fût pour les gens d'une vie diſſoluë : tout de même qu'elle n'a jamais eû intention que ces ſortes de gens vêcuſſent & mouruſſent dans ſa communion. Cèt Office eſt deſtiné ſeulement pour ceux qui meurent dans la communion de l'Egliſe : & ſi la diſcipline Eccléſiaſtique étoit dûement obſervée, tous ces pecheurs ſcandaleux ſeroient bannis de la communion des fidéles. Au reſte, ceux qui font tant de clameurs ſur ce ſujet, ont mis de grands obſtacles à l'exercice de la diſcipline en affoibliſſant la puiſſance & l'autorité de l'Egliſe par leurs ſchiſmes & par leurs factions. Mais pour conſidérer la choſe en elle-même ; j'avoûë que je ne ſaurois voir en ce qu'on reprend ici aucune impieté, ni aucune de ces fautes qu'on fait ſonner ſi haut. L'Egliſe ne prétend point juger de l'état final de perſonne, quelque déréglée qu'ait été ſa vie : cela regarde Dieu, & il faut le lui laiſſer tout entier. Hé, quelle ſi grande faute eſt-ce d'eſpérer bien, lors que nous ne pouvons prétendre connoître aſſez les degrez de méchanceté des hommes, particulierement la fin & la concluſion de leur vie, pour prononcer ſur eux une ſentence finale? Il y a divers dégrez d'eſpérance; & le plus bas empêche de déſeſpérer : c'eſt à dire qu'il nous empêche de damner ces perſonnes-là. Que ſi nous ne devons pas les damner; nous pouvons dire que nous eſpérons toûjours pour elles. Suppoſé que nôtre eſpérance ne ſoit qu'un ſouhait & un vœu charitable; ce ſouhait, ce vœu, lors même qu'il eſt

fait pour des hommes très-méchans, peut-il offenſer Dieu ? Un excès de charité, un vœu où nous ſouhaitons que perſonne ne fût éternellement miſérable, n'eſt point un peché : je ſuis bien aſſûré du moins que c'en eſt un plus grand de prononcer une ſentence finale contre quelqu'un & de le damner.

Mais on dit que cela enhardit les autres gens vicieux qui aſſiſtent aux funerailles, à eſpérer d'être ſauvez quoi-qu'ils perſiſtent dans leur mauvaiſe conduite juſques à la mort. Pour moi, je ne ſai point ce qui peut inſpirer à de telles gens une eſpérance ſi mal fondée : mais je ſai bien qu'ils n'ont nul ſujet de la concevoir ſur un ſimple vœu charitable. S'ils connoiſſent l'Evangile de Jeſus-Chriſt, ils ſavent qu'il menace d'une damnation éternelle tous les pecheurs impénitens. Si la doctrine de l'Egliſe leur eſt connuë; ils n'ignorent pas qu'elle enſeigne la même choſe. S'ils voient mourir leurs compagnons, ils voient le lamentable ſpectacle de leurs fraieurs mortelles & des horreurs de leur agonie, ſans leſquelles peu d'eux meurent lors qu'ils ont le temps de faire réflexion à leur état. Or, ſachant & voiant tout cela, ont-ils quelque ſujet d'eſpérer d'être ſauvez dans leurs déreglemens, ſeulement parce que l'Egliſe ne veut pas les damner, mais les renvoie au jugement de Dieu & fait pour eux après leur mort des vœux charitables. Du moins ce tendre procedé de l'Egliſe ne peut pas leur faire concevoir des eſpérances préſomtueuſes maintenant qu'ils ſont avertis de la maniére en laquelle il faut prendre la choſe, & qu'on leur a repreſenté leurs obligations. Auſſi eſt-ce la principale raiſon qui m'a obligé de répondre ici à ce qu'on objecte contre nôtre Office des morts.

Sur

Sur le même principe, je n'aurai point honte d'avoüer que j'ai toûjours eû beaucoup d'éloignement pour la queſtion qui regarde le ſalut des Payens. Car c'eſt juger les trois parts du monde; & je ne ſuis pas le Juge du monde, ni d'aucune de ſes parties. Je ne ſai pas quel nom ce clair aveu me fera donner, ni quelles cenſures il m'attirera : car il y a des gens qui damnent hardiment tout le monde payen, comme ſi c'étoit un de leurs articles de foi, de le croire damné, & qui regardent comme des ennemis de la Grace de Jeſus-Chriſt ceux qui ne le font pas. Pour moi, je n'oſe ni damner, ni ſauver les Payens : cette matiére me paſſe.

Je ne ſaurois déterminer par quelle régle Dieu jugera le monde payen. S. Paul dit que *tous ceux qui auront peché ſans la Loi, périront auſſi ſans la Loi; & que tous ceux qui auront peché en la Loi, ſeront jugez par la Loi.* La même raiſon doit valoir à l'égard de l'Evangile. Ceux qui n'ont point entendu parler de l'Evangile, ſeront jugez ſans l'Evangile. Or qui peut dire ce que cela ſignifie? quels égards Dieu pourra avoir à l'ignorance de ces gens-là & aux malheureuſes circonſtances de leur éducation ? Qui peut dire combien peu Dieu acceptera de ceux à qui il a donné peu ? Je ſuis aſſeuré que nôtre Sauveur a declaré *qu'à chacun à qui il aura été beaucoup donné, il lui ſera beaucoup redemandé; & qu'à celui à qui il aura été beaucoup commis il en ſera tant plus exigé.* Ce qui, par une parité de raiſon, ſuppoſe que lors que Dieu a donné peu, il redemande peu. L'Apôtre S. Paul ſemble établir que Dieu jugera favorablement les Gentils, & que le Seigneur fera une extrême différence du temps de l'ignorance payenne & du temps de la lumiére évangelique : *Dieu ayant diſſimulé*

Rom. 2. 12.

Luc. 12. 48.

Act. 17. 30. 31.

mulé les temps de l'ignorance déclare maintenant à tous les hommes & en tous lieux qu'ils ſe repentent, parce qu'il a ordonné un jour. Où diſſimuler les temps de l'ignorance doit ſignifier que Dieu n'obſervoit pas les actions des Payens auſſi ſévérement ni auſſi exactement qu'il obſerve celles des Chrétiens & n'étoit pas envers eux un ſi rigoureux diſpenſateur de ſes châtimens qu'il l'eſt maintenant contre ceux qui connoiſſent l'Evangile. Mais les Gentils ſont entre les mains de Dieu; nous devons les y laiſſer, dans cette générale perſuaſion, Que Dieu ſera très-juſte & très-miſéricordieux en les jugeant. Cela me délivre l'eſprit de beaucoup de penſées fâcheuſes. Je ne ſai point quel plaiſir les autres prennent à damner tant de monde. Pour moi, je ſuis épouvanté, quand je conſidére ce qu'eſt la damnation éternelle, & que je me repréſente qu'une ſi grande partie des hommes, que tant de gens qui n'ont jamais eû les moiens & les occaſions du ſalut, comme nous avons, ſeront damnez éternellement. Je n'oſe en décider. Mais cette grande tendreſſe que j'ai pour le Genre-humain me fait pancher à eſpérer mieux de la condition de tant de perſonnes & à me repréſenter le jugement de Dieu auſſi favorable à leur égard que les circonſtances de leur état le pourront permettre. La forte perſuaſion auſſi où je ſuis de la Juſtice & de la Bonté de Dieu me fait pancher à croire de meilleures choſes. Car enfin, j'ai beaucoup de diſpoſition à penſer que le côté miſericordieux de la Queſtion eſt très-conforme à la Juſtice & à la Bonté divine.

On fait une ſemblable queſtion touchant le ſalut des enfans qui meurent avant que d'avoir connu ni le bien ni le mal, particuliérement touchant le ſalut des enfans des Payens. Il eſt certain que

les

les enfans des Paiens n'ont aucun droit légal au ſalut en vertu de quelque alliance, & que de leur fonds ils ne peuvent rien fournir que cette coulpe originelle qu'ils contractent dans leur naiſſance. Dieu ne nous a point appris de quelle maniére il jugera ces enfans, & nous ne ſommes pas intéreſſez à le ſavoir.

Les enfans des Chrêtiens ont certainement droit au ſalut en vertu de l'alliance évangelique: car *la promeſſe eſt faite à nous & à nos enfans.* Et dire que *ces enfans mourant après le baptême, avant que d'avoir commis aucun peché actuel, ſeront infailliblement ſauvez*, n'eſt pas un acte de jugement, mais ſimplement une déclaration de la vertu & de l'efficace de la grace & de la régénération du Baptême. C'eſt à dire que la grace du baptême ſauvera ceux qui après l'avoir reçûë ne la perdent point par des pechez volontaires. C'eſtpourquoi, ſi les enfans des Chrêtiens ont droit au Baptême, ils ont droit au Salut du Baptême: & s'ils meurent avant que d'avoir perdu ce droit par leurs propres actions, ils doivent être ſauvez. Nier cela, c'eſt nier la vertu & l'efficace du Baptême pour le Salut: & nier cette vertu & cette efficace, c'eſt nier ou affoiblir la Grace de l'Evangile.

Pour me recueillir en deux mots; Dieu eſt le Juge du monde; & nous devons laiſſer les hommes au jugement de Dieu, ne juger de rien avant le temps, & ne nous inquiéter point ſur la maniére dont le Seigneur jugera les hommes. L'Evangile nous apprend ſuffiſamment comment nous devons être jugez devant le Tribunal de Dieu: c'eſt à nous à dreſſer nos comptes. Mais demander comment ceux qui n'ont jamais entendu parler de l'Evangile, ſeront jugez, c'eſt une queſtion trop curieuſe. Nous ne ſavons rien ſur ce point-

là;

là; & nous n'avons nul intérêt à en rien ſavoir. Que ſi nous entreprenons de juger là-deſſus, il faut que nous jugions charitablement, parce que comme j'ai déja obſervé, *De tel jugement que nous jugerons, nous ſerons jugez, & de telle meſure que nous meſurerons, on nous meſurera reciproquement.*

Avant que de quitter cette matiére, je ne puis m'empêcher de dire quelque choſe de certains maux conſidérables que produit viſiblement la témérité avec laquelle on juge de l'état final des hommes, ſoit qu'on les damne, ou qu'on les ſauve.

1. Lors qu'on les damne, principalement lors qu'on damne des Corps entiers, comme l'Egliſe Romaine damne tous les héretiques, & comme d'autres avec la même charité damnent tous les Papiſtes, & ceux qu'ils prétendent être mal intentionnez, ou tous ceux qu'il leur plaît de traiter d'héretiques. Or quels effets cela produit, toute la terre le ſait. Cela détruit non ſeulement la charité, mais l'humanité. Lors que les gens ſe traitent les uns les autres de damnez & croient que Dieu damnera ceux à qui ils ont prononcé l'arrêt de damnation; tous ces damnez ſont des ennemis de Dieu: on croit lui faire ſervice de les détruire? Dieu les hait ſouverainement; & l'on penſe que ce ſeroit un crime d'aimer ceux que Dieu hait de la ſorte, ou d'avoir pitié de ceux que Dieu doit damner. Ainſi, on brûle les héretiques, on leur coupe la tête, on confiſque leurs biens, on les extirpe, on les chaſſe, on les traite avec toute la barbarie, avec toute l'indignité qu'un zele emporté & la fureur ſont capables d'inventer. D'autres défauts, les plus ſcandaleux débordemens, les actions les plus infames peuvent trouver quelque compaſſion & quelque charité: mais la compaſſion, mais la charité eſt tiedeur,

eſt

eſt défaut de zéle, lors qu'il s'agit de la cauſe de Dieu. Il n'y a point de feu qui brûle ſi furieuſement, qui conſume avec tant de rage que celui qu'on a allumé ſur l'autel. Voilà l'Egliſe Chrêtienne changée en une grande boucherie, & toute ſouillée du ſang des ſacrifices des hommes, des Chrétiens qu'on immole. Quand même les gens dont il s'agit, auroient droit de croire que Dieu damnera ceux qu'ils ont damnez; pourquoi s'imagineroient-ils que la patience, que la tolérance ſeroit eu eux un défaut qu'elle n'eſt point en Dieu, qui *a toléré en grande patience les vaiſſeaux de colére préparez pour la perdition?* Pourquoi ſont-ils ſi impitoiables que de précipiter inceſſamment dans l'Enfer ces pauvres miſérables, lors que Dieu eſt bienaiſe de les laiſſer vivre encore, de laiſſer croître enſemble l'yvroie & le bled juſqu'au temps de la moiſſon? Pourquoi leur envient-ils les ſatisfactions courtes & paſſageres de cette vie, puis que dans l'autre ils doivent être expoſez à des miſeres éternelles? Il me ſemble que cela devroit contenter les plus implacables perſécuteurs, de voir que les objets de leur haine ſeront miſérables pour toûjours, quoi-que leurs miſéres ſoient differées de quelque peu d'années. Or ſi c'eſt là le bel effet de la témérité avec laquelle on damne les gens; on peut bien penſer que la cauſe n'en eſt pas fort belle ni fort bonne. Quand même ces ſortes de jugemens contraires à la charité ne nuiroient qu'à ceux qui les font; ils ſeroient toûjours d'une conſéquence tres-dangereuſe, lors que ces juges témeraires & précipitez deviennent eux-mêmes les promts exécuteurs de leurs jugemens.

Quoi-que les effets de ce zéle qui déclare les gens ſauvez & leur décerne la félicité du Ciel, ne ſoient pas auſſi tragiques que les effets du zéle qui

les

les damne avec tant de témérité; néanmoins ils ont leurs inconveniens. Lors que des perſonnes ſe ſont voüées à la ſeule véritable Egliſe, où elles prétendent que le ſalut eſt attaché, à l'Aſſemblée des Saints & des Elûs de Dieu; tous ceux qui veulent être ſauvez doivent ſe ranger parmi eux: & bien des gens s'imaginent que pour aſſûrer leur ſalut il ſuffit d'entrer dans leur Communion. Ainſi, l'Egliſe Romaine attire par la frayeur à ſa Communion, en menacant de la damnation tous ceux qui ſont hors de ſon ſein. Alors la crainte de la damnation fait courir en foule à ſes ſuperſtitions & à ſes idolatries: & quand on croit être dans une Egliſe qui peut ſauver, on s'abandonne hardiment à toute ſorte de débauche & de libertinage. La même choſe arrive dans tout Parti où l'on eſpére être ſauvé de compagnie, tandis que le reſte des hommes ſont le monde, ſont des impies & des reprouvez, qui bien qu'ils aient plus de Vertus morales que d'autres, n'ont pas toutefois la Grace.

Ce deſordre augmente lors que les gens ſont canonizez après leur mort. Si l'Egliſe Romaine n'avoit pas emploié cette ruſe, elle n'auroit guére de Saints à adorer: il n'y auroit que la Vierge Marie & les Apôtres qu'elle pût certainement aſſûrer être dans le Ciel. Quant aux autres Saints, qui ont été les grands fondateurs & les grands modéles de ſes ſuperſtitions; ce ſont des Saints de ſa façon, comme les faux Dieux étoient des Dieux de la façon des Paiens. Les hiſtoires & les légendes de ces Saints entretiennent auſſi la Superſtition de l'Egliſe Romaine: car qui oſeroit trouver à redire aux éxemples de ceux qui ont été canonizez? *Hac arte Pollux, & vagus Hercules innixus, arces attigit igneas.*

Il

Il y a une autre ſorte de gens qui en cela ne le cedent point à l'Egliſe Romaine, & qui ont un beaucoup plus grand nombre de Saints qu'elle n'a, quoi-qu'ils ne les prient point. Ils envoient les hommes en foule dans le Ciel, particulierement s'ils ont été zélez pour l'avancement du Parti: ce qui couvre tous les défauts & ſanctifie les actions de la bonté deſquelles on a le plus de ſujet de douter. Or de quel poids ne doit pas être l'exemple de tels Saints pour porter à l'imitation de leurs vertus!

En un mot, quand on entreprend de placer des gens dans le Paradis, on en fait des modéles pour ſa conduite, & l'on eſpére de parvenir à la félicité céleſte avec les mêmes défauts qu'ils ont eûs, & qui quelquefois ont été en aſſez grand nombre & aſſez conſiderables. Les choſes qui ont le plus éclaté en eux, on les regarde comme des vertus éminentes, dignes d'être imitées, quoi-qu'elles ſoient d'ailleurs d'une nature à faire douter beaucoup de leur excellence.

Certainement, il n'y a rien de ſi dangereux que de ſe propoſer une perſonne pour modéle: & on le fait toutefois néceſſairement quand on la place dans le Ciel. En effet, qui ne penſera être en ſûreté en imitant ceux qu'on croira joüir des délices du Paradis? Si nous conſidérons ſur quel fondement tant l'Egliſe Romaine que les autres font des Saints; nous ſentirons ſans doute que cette pratique eſt infiniment dangereuſe pour les ames.

Pour finir ce point; Jugeons charitablement de tous les hommes & eſpérons bien de leur ſalut ſuivant les differentes raiſons que nous avons d'en bien eſpérer: mais laiſſons à Dieu leur état final; ne les damnons point, ne les ſauvons point définitivement. Il eſt bien à craindre que les jugemens humains n'aient placé dans le Ciel des gens qui n'y entreront ja-

jamais : & il faut eſpérer que beaucoup de perſonnes recevront dans le Siécle futur un jugement plus favorable qu'elles n'ont reçû dans celui-ci. Dieu eſt le Juge du monde ; il nous jugera certainement : & il n'y a nul inconvenient à attendre juſqu'au Jour du Jugement dernier, pour voir quelle ſera la Sentence finale des hommes : mais il y en a de fâcheux à craindre en prononçant nous-mêmes un jugement téméraire & précipité.

CHAPITRE HUITIE'ME.

Quatriéme Conſéquence.

Qu'il faut renvoier toutes les difficultez au Jour du Jugement.

PUIS que Dieu jugera le monde ; renvoions toutes nos difficultez au Jour du Jugement, Il faut demeurer d'accord qu'il y a dans la Providence des difficultez que le plus habile homme ne ſauroit expliquer. Je ne prétens point dire néanmoins que ce ſoit mal fait, de méditer ſur la Providence & de tâcher d'en pénétrer les raiſons. Car enfin, que peut-il y avoir de plus convenable à une créature raiſonnable que d'étudier les œuvres de Dieu ? & y a-t-il rien de plus digne de nôtre étude que les œuvres de la Providence & les myſtéres admirables de ſon gouvernement en ce monde ?

Mais il faut mettre des bornes à nôtre curioſité & étudier la Providence avec une modeſtie convenable à des créatures, avec la réverence que nous devons à Dieu, dont la Sageſſe eſt infinie & impénétrable ; nous contenter de découvrir ce qu'il nous eſt poſſible ; admirer & adorer la ſageſſe, la bon-

bonté ; & la juſtice de la Providence dans les choſes claires & manifeſtes : il y en a aſſez de telles pour exercer nos pieuſes méditations, pour être la matiére de nos loüanges & de nos actions de graces, & pour ſervir de ſolide fondement à nôtre confiance.

Il y en a ſans doute aſſez pour ſatisfaire les perſonnes ſages & vertueuſes. Mais la plûpart des hommes ne ſe mettent guére en peine de ce qui eſt clair, comme s'il n'étoit de nul uſage & ne meritoit point qu'on y prît garde. Ils aiment mieux s'embaraſſer l'eſprit de difficultez inexplicables & entrer dans des profondeurs & des abîmes que perſonne ne peut ſonder. Corriger ce deſordre, ce ſeroit rendre un grand ſervice à la Religion, produire dans les eſprits des hommes une heureuſe tranquilité, & prévenir pluſieurs diſputes ſcandaleuſes touchant la Providence. Je m'étendrai donc ſur cette matiére plus que mon ſujet ne demande: j'eſpére qu'en cela je ne commettrai pas une grande faute. Ainſi, pour mettre des bornes à nôtre curioſité & nous rendre modeſtes dans nos recherches touchant la Providence, je montrerai,

I. Combien il eſt dangereux de ſonder trop les ſecrets de la Providence.

II. Combien il eſt déraiſonnable de nous inquiéter pour des difficultez que nous ne ſaurions reſoudre.

III. Que ce que nous ne pouvons connoître en ce monde, nous ſera connu aſſez à temps dans le Siécle futur.

IV. Que nous avons toute ſorte de ſujet de croire que ce que nous ne pouvons connoître en cette vie, deviendra clair & aiſé à entendre au Jour du Jugement.

I. Quant au premier point, ſavoir qu'il eſt dangereux de ſonder trop les ſecrets de la Providence; cette verité paroît clairement par les mauvais effets que produit une telle maniere d'agir.

1. Elle rend les gens athées, ou du moins leur fournit un prétexte pour juſtifier leur athéïſme. L'idée naturelle que tous les hommes ont de Dieu, c'eſt qu'il eſt un Etre infiniment ſage, infiniment bon, infiniment juſte & infiniment puiſſant. Or lors que ces perſonnes dont nous parlons, remarquent dans la ſtructure ou dans le gouvernement du monde des choſes qu'ils ne peuvent accorder avec les idées qu'ils ont de la ſageſſe, de la juſtice & de la bonté, ils concluent d'abord qu'il n'y a point de Dieu; ou que s'il y en a un, il ne leur eſt rien, puis qu'il n'a créé, ni ne gouverne le monde.

Voilà ſans doute une concluſion bien témeraire & bien précipitée, de nier l'exiſtence de Dieu, parce qu'on ne peut concevoir qu'il agiſſe d'une maniére parfaite. Cependant, on eſt obligé de confeſſer, qu'il eſt impoſſible à un eſprit fini de comprendre toutes les raiſons d'un Eſprit infini. Mais quand on ne veut ignorer la moindre choſe, ni permettre que Dieu faſſe ce que nous ne pouvons concevoir; & qu'on prétend ſavoir la raiſon de tout ce que Dieu fait, ou bien nier ſon exiſtence: il ne faut point s'étonner ſi l'on tire de ſemblables concluſions. Une perſonne qui conſidére modeſtement la choſe, trouve aſſez dans les œuvres de la création & dans la conduite de la Providence dequoi ſe convaincre que le monde a été créé & eſt gouverné par un Etre ſage. Mais ceux qui ſe croient aſſez ſages pour créer & gouverner un monde beaucoup plus parfaitement que celui-ci n'a été créé & n'eſt gouverné, ou qui pour d'autres raiſons ont de l'averſion pour la créance d'un

Dieu

Dieu & ont envie de le quereller, ne prennent guére garde à ce qui eſt ſage & bon, & à ce qui fait voir que Dieu eſt un Etre infiniment ſage & infiniment bon ; quoi-qu'ils ne puiſſent ouvrir les yeux ſans voir mille exemples de ſageſſe & de bonté. Ils aiment mieux emploier le peu d'eſprit qu'ils ont à trouver des défauts & à compter pour fautes tout ce qu'ils ne peuvent comprendre. Cette irréverence, cette préſomtion, cette arrogance, cette impiété eſt telle, qu'il ſemble que ces malheureux ſoient devenus premierement athées, & qu'enſuite ils entreprennent de gloſer ſur les œuvres de Dieu pour trouver quelque prétexte de nier ſon exiſtence. Tant il eſt vrai que quiconque ſonde trop curieuſement les voies du Seigneur, a déja perdu beaucoup de cette réverence qui lui eſt dûë, & que l'athéïſme eſt une ſuite naturelle & une juſte punition d'une curioſité ſi hardie. Cette punition eſt ſi terrible, qu'elle doit ſans doute nous faire appréhender de n'être trop curieux à l'égard de choſes qui ſont ſi fort au deſſus de nous.

2. Si cette témeraire curioſité ne nous rendoit pas athées, elle pourroit nous donner de fauſſes idées de Dieu : ce qui aſſûrément ſeroit un très-grand mal & une diſpoſition d'eſprit qui auroit une ligne de communication avec l'athéïſme.

On ſait que cette malheureuſe curioſité a porté certaines gens à établir deux Principes, ou deux Dieux, un bon & un mauvais. Ils ont remarqué un tel mélange de bien & de mal dans la nature des choſes, qu'ils ont penſé qu'il étoit impoſſible qu'un Dieu bon fût l'auteur de tous les maux du monde. Et ne pouvant reſoudre cette difficulté, ni rendre raiſon pourquoi il y a tant de deſordres & de méchancetez, ils ont conclu, Qu'il y avoit un Dieu mauvais, qui étoit l'auteur de tous les

maux du monde, & un Dieu bon, qui étoit l'auteur de tout le bien. Mais cela produit une difficulté beaucoup plus inexplicable, Comment un Dieu bon & un Dieu mauvais pourroient s'accorder enſemble pour créer & gouverner le monde. Car deux choſes peuvent-elles être plus oppoſées l'une à l'autre, que le bien eſſentiel & le mal eſſentiel? Ils ne ſauroient jamais s'accorder. Il faut qu'ils ſoient égaux en puiſſance, ou qu'ils ſe détruiſent l'un l'autre. S'ils ſont égaux; aucun d'eux n'eſt tout-puiſſant: car deux Tout-puiſſans, c'eſt une contradiction. Ainſi, aucun d'eux tout ſeul, ni tous deux enſemble ne peuvent avoir créé le monde, qui eſt l'ouvrage d'une Toute-puiſſance. Du moins, puis qu'il eſt impoſſible qu'ils ſe ſoient accordez enſemble pour créer le monde, à cauſe qu'il eſt impoſſible que cette bonté eſſentielle ait conſenti à rien de mauvais, ni que cette méchanceté eſſentielle ait conſenti à rien de bon, il faut néceſſairement qu'ils ſe ſoient empêchez l'un l'autre de produire le monde, ſi leur puiſſance étoit égale: & par conſéquent le monde n'auroit jamais été produit. Mais je ne me mettrai point en peine de refuter cela. Je me contente d'indiquer la ſource & l'origine de cette malheureuſe hypotheſe, qui par ſes conſéquences détruit toute Religion.

D'autres, pour ſe débaraſſer de la difficulté qu'on trouve à accorder tous les effets de la Providence avec la Sageſſe & la Juſtice, mettent à part & la Sageſſe & la Juſtice, & reduiſent tout au bon-plaiſir, à la volonté arbitraire & ſouveraine de Dieu, qui ſe propoſe pour fin unique Soi-même & l'avancement de ſa Gloire. Ils poſent véritablement comme un principe reconnu, que tout ce que Dieu fait eſt ſage, bon & juſte: mais, ajoûtent-ils, il ne faut pas l'examiner par les régles de bonté & de juſtice qu'ob-

qu'obſervent les hommes. Dieu eſt un Souverain abſolu. Il n'eſt point obligé de rendre compte à ſes créatures. Sa Volonté eſt la régle de ſa Juſtice : & il veut ce qui eſt à ſa plus grande gloire. Il manifeſte avec éclat ſa Bonté & ſa Miſéricorde dans une bienveillance libre & arbitraire qu'il témoigne à quelques-uns : il manifeſte & fait éclater ſa Juſtice dans une ſévérité libre & arbitraire qu'il exerce contre d'autres. Il fait de quelques hommes les objets de ſon amour : il fait des autres les objets de ſa colére & de ſa vengeance. Ainſi, ils coupent le nœud qu'ils ne peuvent dénouer.

Mais en raiſonnant de la ſorte on fait naître une difficulté beaucoup plus grande que toutes les autres, & qui paroîtra telle à tout homme ſage, lequel aimera bien mieux prendre le parti de ne rendre aucune raiſon de la Providence divine & de ſe taire ſur ce ſujet, que de donner de telles idées de la nature de Dieu. Une volonté & une puiſſance arbitraires ſont les plus mauvaiſes idées qu'on ſauroit avoir de Dieu. Elles détruiſent l'amour que nous lui devons, nôtre eſpérance & nôtre confiance en lui, à moins que nous ne nous le figurions auſſi partial en nôtre faveur, que nous le ſommes pour nous-mêmes. Cela change la piété en une ſuperſtitieuſe frayeur, ou en des flatteries d'hypocrites : cela renverſe les idées du bien & du mal, ou tout égard à eux, puis qu'il poſe que Dieu n'y a nul égard lui-même.

Cela peut ſuffire pour montrer combien il eſt dangereux de ſonder trop les myſtéres de la Providence, que Dieu a jugé à propos de nous cacher. Ce que nous avons dit ſur ce ſujet doit nous faire demeurer dans les bornes qui nous conviennent, nous rendre humbles & modeſtes, nous inſpirer de la réverence pour Dieu, & nous porter à regarder ſa

Sageſſe comme infiniment élevée au deſſus de nos eſprits. Mais pour guérir de cette curioſité, conſidérons

II. Combien il eſt déraiſonnable de nous inquiéter touchant la Providence pour des difficultez que nous ne ſaurions reſoudre ; ou d'en tirer des conſéquences qui ébranlent nôtre foi à l'égard de l'exiſtence ou de la providence de Dieu, ou qui corrompent les idées que nous avons de ſes perfections. Deux réfléxions peuvent ſatisfaire tout le monde là-deſſus.

1. La premiere eſt, qu'il y a beaucoup de choſes qu'on appelle difficultez, dont on peut fort bien rendre raiſon. Ainſi, la difficulté n'eſt point dans les choſes, mais doit être attribuée à l'imperfection & au peu de pénétration de nôtre eſprit. Quand nous avons reconnu cette vérité en certains cas; nous avons ſujet de préſumer que la même choſe peut arriver en d'autres. Et pour ne parler que de la Providence, il eſt certain qu'à meſure que nos lumieres augmentent, les difficultez ſur la Providence diminüent: ce qui nous doit empêcher de nous plaindre jamais d'elle & de gloſer ſur ſa conduite. Reconnoiſſons plûtôt nôtre ignorance & devenons modeſtes dans le ſentiment du défaut de nos lumieres.

2. Dans les choſes dont nous ne pouvons rendre raiſon, il peut y avoir des raiſons claires qui ne ſauroient être connuës qu'en l'autre vie.

1. Pour ce qui regarde la premiére réfléxion, il eſt aiſé de donner pluſieurs éxemples de ce qui y a été dit. Il y a beaucoup de choſes dont les hommes ſe plaignent fort & dans leſquelles ils croient que Dieu les traitte tres-rudement, qui, ſi l'on peſe bien tout & que l'on conſidére l'état corrompu de la nature humaine, contribuënt extremement au bonheur

du

du monde, & qui bien qu'elles ſoient diſpenſées par le Seigneur comme des châtimens, contiennent un excellent mélange de ſageſſe & de bonté.

J'ai montré cela dans mon Traitté précedent, lors que j'ai parlé de cette ſentence de mort que Dieu prononça contre le Genre-humain après la chûte de nos premiers Parens, *Tu es poudre & tu retourneras en poudre*, & du décroiſſement de la vie humaine après le déluge. J'en alléguerai ici un autre exemple dans cette malédiction que Dieu prononça contre la terre à cauſe du peché de l'homme & à laquelle il faut attribuer la plus grande partie des tourmens & des fatigues qui ſont ſous le Soleil & la plûpart des miſéres & des calamitez de la vie humaine. Que ſi même en cela paroiſſent la Sageſſe & la Bonté de Dieu, auſſi-bien que ſa Juſtice & ſa Sévérité; j'eſpére que nous ſerons convaincus que la Raiſon veut que nous ne cenſurions point la Providence, & que nous concluions modeſtement que Dieu eſt également ſage & bon dans ce que nous ne comprenons pas. 2. Part. Chap. 1.

La juſtice de la conduite de Dieu après le peché eſt évidente. Lors que l'homme qui étoit le Seigneur du monde, ſe fut rebellé contre Dieu; il étoit très-juſte que Dieu le punît : & la peine la plus propre qu'il pouvoit lui infliger après celle de ſa mortalité, c'étoit de maudire ces créatures qui avoient été faites pour ſon uſage & pour ſon plaiſir. Auſſi Dieu dit à Adam après qu'il eut mangé du fruit défendu : *Parce que tu as obéï à la parole de ta femme, & as mangé de l'arbre, touchant lequel je t'avois commandé diſant, Tu n'en mangeras point, la terre ſera maudite à ton occaſion : tu mangeras d'elle en travail, tous les jours de ta vie. Et elle te produira des épines & des chardons : & tu mangeras l'herbe des champs. En la ſueur de ton viſage tu mangeras le* Gen. 3. 17. 18. 19.

pain, juſqu'à ce que tu retournes en terre; car tu en as été pris : parce que tu es poudre, ainſi retourneras-tu en poudre. Je ne croi point qu'il ſoit néceſſaire de dire que cette malédiction de la terre n'en étoit pas une punition, car une maſſe comme celle-là n'eſt ſenſible à aucun mal, mais que c'étoit une punition pour l'homme, qui devoit paſſer ſes jours ſur la terre. Cette malédiction ternit la beauté & la gloire du monde, & aſſujettir l'homme à une vie laborieuſe & incommode. Elle rendit ſes alimens moins ſains & plus difficiles à acquerir. Et au lieu que les créatures lui avoient été auparavant ſoûmiſes par cette grande parole, *Aiez ſeigneurie ſur les poiſſons de la mer & ſur les oiſeaux des cieux & ſur toute bête ſe mouvant ſur la terre*, l'expérience nous apprend qu'elles ont ſecoüé ce joug, & vengent très-ſouvent leur Créateur de l'homme apoſtat. C'eſt ainſi que l'homme eſt déchû de la gloire & de la félicité de ſa nature. Cependant, ſi nous conſidérons ſagement les choſes, nous trouverons dans cette malédiction même une ſageſſe & uue bonté excellente.

Gen. 1. 28.

Car l'homme s'étant corrompu, l'état le meilleur pour lui, c'étoit une vie laborieuſe & qui exerçât ſon induſtrie, une vie dont les beſoins l'obligeaſſent à prendre beaucoup de peine & à gagner ſon pain à la ſueur de ſon viſage. Voilà auſſi l'effet que produiſit néceſſairement & immédiatement cette malédiction que Dieu prononça contre la terre. Au lieu qu'auparavant elle avoit fourni à l'homme toutes les choſes néceſſaires & agréables, ſans qu'il travaillât; elle ne lui fournit rien d'elle-même depuis cette malédiction, & ne produiſit que des ronces & des épines. Or les difficultez d'un tel état convenoient ſans doute à l'homme après ſa chûte.

1. Une vie laborieuſe eſt très-utile pour ſubjuguer

juguer les convoitiſes charnelles & prévenir les occaſions du peché & les tentations. L'expérience nous apprend que rien ne corromp tant les mœurs des hommes que la pareſſe. Le temps même devient ſi fâcheux & ſi incommode quand on n'a rien à faire, qu'on aime mieux faire du mal, que de demeurer oiſeux. C'eſt pourquoi Dieu, qui prévoioit la dépravation des hommes, comme un effet de la chûte d'Adam, leur prépara de l'occupation & voulut qu'ils gagnaſſent leur pain à la ſueur de leur viſage.

2. Cette nouvelle diſpenſation n'occupe pas ſeulement le corps, elle occupe encore l'eſprit. Elle porte les hommes à l'étude de la Philoſophie; à inventer des Arts & des Sciences; à méditer ſur les œuvres de la Nature & ſur la dépendance des cauſes & des effets; à obſerver les mouvemens des Cieux, du Soleil, de la Lune, des Planetes, pour connoître par là les ſaiſons de l'année & fixer le temps de leur retour. C'eſt à cette néceſſité de s'occuper que nous devons les plus belles découvertes, des découvertes non ſeulement très-utiles, mais très-agréables & qu'on doit regarder comme l'ornement & la perfection naturelle de nos eſprits.

3. Les néceſſitez de la vie ſont le fondement des Sociétez humaines & obligent les hommes à ſe joindre enſemble pour ſe ſecourir mutuellement. Car quoi que l'homme ſoit une créature ſociable, & qu'il ſe plaiſe naturellement à la converſation; neanmoins dans cét état corrompu rien n'eſt plus propre à nous rendre chers les uns aux autres que nôtre mutuelle dépendance, qui fait que nous ne pouvons vivre ſeuls & à part, à cauſe que nous avons beſoin de beaucoup de choſes, que l'induſtrie & le travail des autres nous fournit.

Or, cela nous porte à l'exercice de toutes les

vertus honnêtes, obligeantes & civiles, & nous rend membres de Gouvernemens, ſans leſquels les Societez humaines ne ſauroient ſubſiſter. Ces Gouvernemens mettent de fortes digues à la cupidité & par une diſcipline éxacte conduiſent à la pratique des vertus morales ; ce qui eſt ſans doute le vrai moien de remédier à la dépravation de la nature humaine. Ils nous inſpirent des ſentimens de tendreſſe, d'humanité, de charité & de juſtice, poliſſent nos mœurs, rendent nôtre converſation douce & agréable, nous engagent à avoir de l'affection les uns pour les autres & à êtres amis du Genre-humain, nous font abhorrer les injures & les outrages ; & ce qui eſt beaucoup plus conſidérable, ils appuient la Religion & encouragent la Pieté. Et certes, c'eſt avec bien du ſujet que les Gouvernemens en uſent de la ſorte ; car la Religion elle-même eſt leur plus grand appui. Auſſi cette conſidération non ſeulement contribuë beaucoup à faire devenir certaines perſonnes ſincérement religieuſes & dévotes, mais arrache des marques extérieures d'adoration de ceux mêmes qui ne croient guére de Dieu, ou qui n'ont guére de réverence pour lui : or ſi cela n'eſt pas utile à ces impies, il rend toûjours à l'avantage du monde.

Tellement que la malédiction dont nous avons parlé, eſt dans ſes ſuites néceſſaires une très-grande bénédiction pour le Genre-humain : ce qui juſtifie abondamment ſa Sageſſe & la Bonté de Dieu. Un état de vie plus aiſé convenoit mieux à l'état d'innocence. Mais depuis le peché une vie qui n'auroit exigé aucuns ſoins ni aucune peine, auroit fait que les hommes ſe ſeroient abandonnez à la ſenſualité & à la moleſſe, & que leur amendement auroit été plus deſeſperé.

Il ſeroit facile de confirmer cela par pluſieurs exem-

emples, & de juſtifier de-plus-en-plus la Sageſſe & la Bonté de Dieu à l'égard de ces endroits de ſa Providence qui nous paroiſſent tres-ſévéres. Mais ce que je viens de dire peut ſuffire pour nous rendre ſobres & modeſtes ſur le ſujet de la Providence, & pour nous empêcher de nous embaraſſer l'eſprit de difficultez que nous ne ſaurions reſoudre.

2. Particulirement ſi nous ajoûtons, qu'il ſy a une raiſon claire & évidente pourquoi nous ne pouvons & ne ſerons jamais capables de comprendre un grand nombre de difficultez touchant la conduite de la Providence. Nous ne devons donc point cenſurer la Providence divine, puis que nous ne pouvons en comprendre les raiſons dans toutes ſortes de cas. Par éxemple, nous ne connoiſſons pas bien les hommes: & par conſéquent nous ne ſaurions jamais rendre raiſon de la providence de Dieu à leur égard. Nous pouvons bien en général juſtifier la providence divine tant au regard des afflictions & des ſouffrances des gens-de-bien, qu'au regard de la proſpérité des méchans. Mais quand nous deſcendons dans le particulier, nous nous trouvons embaraſſez: Pourquoi un tel homme-de-bien eſt expoſé à de grandes ſouffrances; & que cet autre homme-de-bien eſt dans la proſpérité? Pourquoi ce méchant homme reçoit en ce monde la juſte récompenſe de ſes déréglemens & de ſes crimes; & que cet autre, pour le moins auſſi méchant, évite la punition & proſpére par ſa méchanceté? Nous ne comprenons rien là, parce que les hommes ne nous ſont pas aſſez connus. Nous pouvons nous tromper en prenant pour gens-de-bien des hypocrites cachez, qui couvrent ſons le maſque de la piété les ſentimens & les deſſeins les plus abominables. Ainſi, quand nous nous plaignons

gnons de ce qu'un certain homme-de-bien ſouffre; il peut arriver que Dieu puniſſe tres-juſtement un hypocrite. Nous ne connoiſſons pas les defauts & les pechez ſecrets des gens-de-bien mêmes: ces défauts & ces pechez requierent peut-être un reméde ſévére. Nous ne connoiſſons pas non plus les bonnes qualitez qui peuvent ſe trouver dans les méchans, faire eſpérer leur converſion, & engager Dieu avec beaucoup de ſujet à les épargner.

De même nous ne ſavons pas comment les intétêts des particuliers ſont mêlez les uns avec les autres ou avec ceux du Public. Ce mélange peut raiſonnablement obliger Dieu à les épargner, ou à les punir plus qu'il ne feroit s'il les conſidéroit ſeparément. En ces ſortes de cas, quand les méchans ſouffrent, les gens-de-bien ſouffrent auſſi; comme ceux-ci ont part à la proſpérité de ceux-là. Les ſouffrances des gens-de-bien & la proſpérité des méchans peuvent auſſi être utiles au Public & au Monde. Or il eſt tres-juſte & tres-raiſonnable que le Sage Gouverneur du monde ſubordonne les intérêts des particuliers aux intérêts du Public. Mais de dire quand cela eſt néceſſaire, c'eſt-ce que nous ne pouvons: & par conſéquent nous ſommes des Juges incompetens de la Providence divine. Nous ne voions même guére clair dans la Providence de Dieu à l'égard des particuliers; nous ne voions, pour ainſi dire, qu'une ſcene ou deux de leur vie, ou peut-être quelque petite partie d'une ſcene: ainſi il eſt impoſſible que nous jugions bien de la providence de Dieu envers eux. La beauté de la Providence conſiſte dans la proportion des parties & à appliquer chaque choſe à la fin à laquelle elle ſe rapporte. L'hiſtoire de Joſeph conſidérée enſemble eſt une démonſtration admirable du tendre ſoin que Dieu prit

de

de lui, quoi-qu'il y ait quelques ſcenes de ſa vie bien triſtes, le mauvais traittement de ſes freres, qui le vendirent pour être eſclave en Egypte; les fauſſes accuſations de ſon impudique Maîtreſſe, qui le firent condamner à une priſon, dont Dieu le tira pour le placer ſur le Thrône de Pharaon. Il y a peu de gens qui par rapport à eux-mêmes puiſſent objecter quelque choſe contre la Providence divine, parce qu'ils ſe connoiſſent, qu'ils ſavent tous les divers endroits de leur vie, quel bien ou quel mal ils ont fait, ce qu'ils ont mérité, ce qu'ils ont reçû de Dieu. Et cela doit nous perſuader que nous n'aurions guére auſſi de choſes à reprendre dans la Providence divine à l'égard des autres hommes, ſi nous les connoiſſions auſſi parfaitement que nous nous connoiſſons nous mêmes.

III, Au reſte, ce que nous ne pouvons connoître en cette vie, nous le connoîtrons aſſez à temps dans la vie à venir.

Et certes, il n'eſt point à propos que nous aions ici cette connoiſſance. Il n'eſt point à propos que nous nous connoiſſions les uns les autres auſſi parfaitement qu'il eſt néceſſaire pour juſtifier chaque endroit de la Providence, qui regarde les autres hommes. Par là nous verrions tout ce qui ſe paſſeroit dans les cœurs les uns des autres, & ſaurions toutes les intrigues, tous les ſecrets & tous les détails des familles. Si cela étoit à nôtre choix; je ſuis aſſeuré que nous aimerions mieux ignorer un ſi grand nombre de choſes, que d'être nous-mêmes ſi bien connus à tout le monde.

Il n'eſt pas convenable auſſi à cet état, que nous connoiſſions parfaitement tous les Secrets du Conſeil de Dieu, pour quelle raiſon il afflige, ou fait proſperer les perſonnes particulieres, ou les Sociétez publiques: cela, dis-je, n'eſt point convenable,

ble, parce qu'il n'eſt point néceſſaire que nous jugions de la conduite de la Providence. Un des grands myſtéres du Gouvernement, c'eſt de tenir ſecrétes les délibérations: & c'eſt la gloire de la Providence divine de faire réüſſir par des voies myſtérieuſes & impénétrables les deſſeins les plus glorieux, de ſurprendre les hommes par des bénédictions ineſpérées, ou par des calamitez imprévûës, pour les retenir par là dans la ſoûmiſſion & dans la dépendance.

D'ailleurs, de quelle utilité ſeroit-ce de pouvoir rendre raiſon de châque endroit particulier de la Providence? Ce n'eſt point à nous à juger Dieu & nous n'en tirerions aucun avantage. Si les choſes que nous connoiſſons, peuvent ſervir de ſolide fondement à nôtre foi & à nôtre eſpérance; nous connoiſſons tout ce qui eſt néceſſaire en cette vie. Dieu n'a pas deſſein de ſatisfaire nôtre curioſité, ou notre ſcepticiſme. Il ne faut pas que nous connoiſſions parfaitement Dieu en ce monde; parce qu'il faut que nous y vivions par la foi; ce qui ſuppoſe une connoiſſance imparfaite: une parfaite connoiſſance devant être la récompenſe du Ciel.

Ce qui ſe paſſera à la fin du monde ſera, ſi je puis uſer de ces termes, le dernier Acte, où l'on verra le denouëment de tout. Tout ce qui precede ne fait que tenir en ſuſpens & exercer les eſprits: la fin fera comprendre tout le myſtére de la Providence. Alors Dieu trouvera à propos de découvrir cette variété infinie de ſageſſe & de bonté, avec laquelle il aura gouverné le monde, depuis le commencement juſques à la fin.

IV. Nous avons tout ſujet d'eſpérer qu'au jour du Jugement toutes ces merveilleuſes choſes nous ſeront dévelopées. Car enfin, je ne conçois pas pourquoi Dieu jugeroit le monde d'une maniére

ſi ſolennelle, s'il n'avoit deſſein de juſtifier devant toutes ſes créatures la ſageſſe, la juſtice & la bonté de ſa Providence.

Dieu, pour juger le monde, n'a point beſoin de ſuivre la méthode des Juges de la terre. Ils informent des faits & des actions. Ils convainquent les coupables par des témoins, ou par des preuves évidentes. Le Seigneur nous connoit parfaitement tous: & la conſcience de chacun eſt un témoin irréprochable. De ſorte que ſans autre ſolennité il n'auroit qu'à adjuger à chacun ſa place & ſa récompenſe. Mais il aura égard à ſa gloire: & cette gloire l'engagera de citer & d'aſſembler toutes ſes créatures doüées de Raiſon, afin que les hommes & les Anges connoiſſent parfaitement ſa miſéricorde & ſa juſtice & en ſoient les témoins.

Or il eſt impoſſible que Dieu juſtifie ſa Providence ſans en expoſer les raiſons. Ainſi nous devons eſpérer de comprendre à la grande Journée ce qui regarde les Anges apoſtats, dont nous ne ſavons rien maintenant, & toute la conduite de la Providence, toutes ſes parties, toutes ſes diverſes ſcenes, depuis la chûte d'Adam juſqu'à la fin du monde. Alors ce grand Voile qui couvre tant de choſes, ſera levé, l'état des Nations, des Roiaumes, des Egliſes & des perſonnes particulieres ſera expoſé, les ſecrets des cœurs ſeront découverts, & les œuvres de ténébres ſeront miſes en lumiere.

Soions donc en repos juſqu'à ce Jour où Dieu juſtifiera ſa Providence contre tous les reproches & toute la mauvaiſe opinion des hommes. *Il paroîtra juſte quand il jugera; & il vaincra quand il conteſtera.* Ne nous embaraſſons point l'eſprit de difficultez qui maintenant ſont inſurmontables. Nos connoiſſances ſont aſſez grandes pour que nous croyions que Dieu eſt juſte dans toutes ſes voies & ſaint

ſaint dans toutes ſes actions. Elles ſont aſſez grandes pour nous le faire adorer & ſervir avec toute la dévotion & toute l'éxactitude poſſible. En vouloir ſavoir davantage, c'eſt une curioſité bien dangereuſe, c'eſt regarder dans l'Arche.

CHAPITRE NEUVIE'ME.

Cinquiéme Conſéquence.

Que nous devons avoir ſans ceſſe l'eſprit pénétré de la penſée du Jugement.

PUIS qu'il eſt conſtant que Dieu jugera le monde, tâchons par toutes les voies poſſibles de pénétrer continuellement nos eſprits de la penſée du Jugement. La créance d'un Jugement futur n'eſt pas grand' choſe, quand elle en demeure à la ſpéculation. Le véritable uſage que nous en devons faire, c'eſt de bien réglet nôtre conduite & de nous diſpoſet à en rendre un bon compte au Seigneur, qui, comme nous ſavons, nous en doit demander compte. Mais une ſimple & tranquile créance du Jugement n'eſt pas capable de nous faire pratiquer cela, ſi nos eſprits ne ſont vivement pénéttez de la penſée d'un Jugement ſi important. L'expétience du monde & de nous-mêmes prouve aſſez cette vérité. Nous profeſſons tous de croire un Jugement futur: & la plûpart de nous le croyons ſincérement. Cependant il n'y en a que trop qui ne donnent guéte ſujet de penſer qu'ils le croient. Ils commettent chaque jour des pechez pout leſquels ils ſavent que Dieu les condamnera, lors qu'ils comparoîtront en jugement. Qui s'imagineroit que des gens qui croient qu'ils ſeront jugez, pratiquaſſent jamais de ſemblables choſes?

Ainſi

Ainſi une ſimple créance du Jugement futur n'eſt pas capable de régler la conduite des hommes. De là vient que des perſonnes qui pendant qu'elles n'entretenoient qu'une créance de cette nature, s'abandonnoient aux plus grands deſordres, changent de conduite quand la crainte & la fraieur du Jugement vient à être excitée dans leurs cœurs. Alors ils ſentent toute la vertu & toute l'efficace d'une vive perception de cette grande Journée. Ils haïſſent leurs pechez, ils ſe haïſſent eux-mêmes à cauſe des déréglemens de leur vie. Ils deviennent dévots & fervens dans leurs prieres. Ils ſe repentent ſincérement & amérement: ils prennent une ferme réſolution d'abandonner tous leurs vices & de mener une vie toute nouvelle. Si nous voulons donc que la créance d'un Jugement futur nous rende gens-de-bien; nous devons non ſeulement le croire, mais en être tout pénétrez & nous en former de vives & fortes idées. Il faut raiſonner de la même maniére à l'égard de tous les autres argumens & de tous les autres motifs de la Religion.

La queſtion eſt de ſavoir comment nous pouvons exciter en nous ces ſortes d'idées.

La ſeule régle générale qu'on peut donner là-deſſus, c'eſt de penſer ſouvent au Jugement futur & de méditer avec ſoin ſur un ſujet de cette importance. Car il n'y a que les penſées qui puiſſent agir fortement ſur nos eſprits: elles rendent préſens les objets & nous en donnent, pour ainſi dire, une claire perception. Elles font le même effet que les objets des ſens. Les objets qui frapent la vûë, touchent le cœur & excitent ſes affections mieux que tous les argumens du monde. Si nous regardons fixement un objet effraiant; il excite en nous de la terreur: ſi nous contemplons un objet beau & agréable; il excite nôtre amour &

nous cauſe du plaiſir. Si nous jettons les yeux ſur un objet miſérable; il excite en nous une tendre compaſſion. Quand on voit des perſonnes dans une grande néceſſité & une extrême miſére; cette vûë attendrit les cœurs les plus durs, des cœurs qui n'avoient pû être touchez par les plus forts raiſonnemens & par tous les motifs de la charité. Or de longues & fréquentes réfléxions peuvent produire de ſemblables effets. Le Jugement eſt une terrible choſe pour les méchans hommes. S'ils vouloient y penſer ſérieuſement; ils en ſeroient épouvantez. Si ſeulement ils s'imaginoient *Ouïr ſonner la derniere Trompette qui réveillera tous les hommes, les fera ſortir de leurs tombeaux, & les appellera au Jugement: Voir le Fils de l'homme deſcendre du Ciel, accompagné de ſes Anges pour exercer ſa vengeance contre tous ceux qui n'auront point connu Dieu & qui n'auront point obéï à l'Evangile de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt; La Terre tout en feu autour d'eux; L'Enfer s'ouvrant pour les engloutir; Les livres ouverts; Les péchez dont ils ne ſe ſouvenoient plus, enregîtrez; Les ſecrets de leurs cœurs, découverts; Et cette terrible Sentence; Allez, maudits, au feu éternel préparé pour le Diable & pour ſes Anges.* Ah! s'ils croioient tout cela & ſe donnoient la peine d'y penſer ſérieuſement, pourroient-ils s'empêcher d'en être épouvantez? Si l'on y penſoit de cette maniére; rechercheroit-on une proſtituée? emploieroit-on ſon temps en réjoüiſſances & en excès? blaſphemeroit-on le nom de Dieu? ſe moqueroit-on de la Religion? tromperoit-on ſon prochain? opprimeroit-on le pauvre & l'orphelin? ſe parjureroit-on? Ah, non: & nous en ſommes convaincus toutes les fois que nous voions que la conſcience d'un miſérable pecheur venant à ſe réveiller, jette le trouble dans ſon ame & la remplit de terreur & d'effroi.

Ainſi,

Ainſi, de ſérieuſes réfléxions ſur le Jugement futur ſont très-efficaces & très-propres à régler nos mœurs. Mais la grande difficulté eſt de porter les hommes à faire ces réfléxions. On dira peut-être qu'il eſt impoſſible qu'une créature raiſonnable ne conſidére qu'elle doit être jugée. Cependant, cela arrive: & il ne faut pas diſputer contre l'expérience. Et comme cette négligence eſt ſi dangereuſe & ſi funeſte ; il eſt à propos d'en rechercher les cauſes & le reméde. Car ſi nous pouvions la guérir; ce ſeroit réformer promtement le monde, reſſuſciter la piété & la vertu, & délivrer les hommes du danger & des frayeurs du Jugement futur. Or il y a, à mon avis, deux cauſes de cette négligence. La premiere eſt, que la méditation du Jugement eſt très-fâcheuſe & cauſe de grandes inquiétudes: c'eſt-pourquoi on a de l'éloignement & de l'averſion pour de ſemblables penſées. La ſeconde, que le Jugement n'eſt pas préſent à nos yeux & que rien de ſenſible n'y fait penſer des gens dont l'eſprit eſt tout occupé d'autres choſes. Seulement, quand ils entendent quelque Sermon ſur le Jugement, ou qu'ils en entendent parler par accident à quelqu'un, ils y penſent : mais ils l'oublient bien-tôt, quand ils retournent à leurs affaires & à leurs occupations temporelles.

On eſt fort diſpoſé à rejetter toutes les penſées du Jugement futur, parce qu'elles ſont très-fâcheuſes & cauſent de grandes inquiétudes. On tremble au ſeul nom du Jugement : du moins n'aime-t-on pas à en ouir parler trop long-temps, ni à y penſer d'une maniere trop ſérieuſe; car cela réveille la conſcience & fait faire réfléxion au triſte compte qu'on a à en rendre & au grand nombre de choſes qu'on a faites & qu'on fait tous les jours, ſur leſquelles on ne ſauroit alléguer rien de bon devant

le Tribunal du Juge du monde. Ainſi, on aime mieux vivre tranquilement, ſans ſe tourmenter par des réflexions effraiantes & par des penſées lugubres touchant l'avenir. Il me ſemble pourtant qu'il n'eſt pas difficile de convaincre les perſonnes ſenſées du danger & de la folie qu'il y a à en uſer de la ſorte, de les ramener, & de les engager à penſer comme il faut au Jugement.

1. En effet, quoi-qu'en banniſſant de ſon eſprit toute penſée du Jugement, on jouït en cette vie de quelque tranquilité; cela ne raccommoderoit pas nos comptes ni ne nous feroit pas éviter le Jugement. Dieu nous jugera, ſoit que nous voulions penſer que nous devons être jugez, ou que nous ne voulions pas y penſer Véritablement, s'il n'y avoit que ceux qui y penſeroient qui duſſent être jugez; il y auroit autant de raiſon à endormir ſa conſcience & à ne penſer jamais au Jugement, qu'il y en a pour des malades à prendre de l'opiate pour provoquer le ſommeil, appaiſer leurs violentes douleurs & rétablir leur ſanté. Mais ce ſeroit ſans doute un très-mauvais reméde, ſi en ôtant le ſentiment de la douleur, il faiſoit dormir du ſommeil de la mort. Voilà pourtant le reméde que choiſiſſent les gens dont nous parlons. Il produit dans leurs ames un ſommeil mortel, il diſſipe par un aſſoupiſſement funeſte les frayeurs du Jugement, juſqu'à ce que le Jugement réveille ces frayeurs, & qu'elles ne puiſſent jamais plus être endormies.

2. Quelque effraiante que ſoit la penſée du Jugement; il ſera infiniment plus terrible de le voir & d'en ſentir les effets. Il n'y a nul autre moien d'éviter cette terrible condamnation, que d'y penſer. Si une fois la crainte du Jugement poſſéde entierement nos eſprits; elle nous fera vaincre le monde,

de, ſurmonter toutes ſes terreurs, & découvrir toutes ſes ruſes & toutes ſes impoſtures ; elle nous inſpirera la crainte de Dieu, laquelle eſt le commencement de la ſageſſe, le guide des jeunes gens, & la conſeillere des vieillards. Y a-t-il aucun homme ſage qui n'aime mieux ſe préſerver des dangers & des malheurs en les craignant, que de vivre ſans crainte & de périr par ſécurité ? En ce monde on aime à connoître & à voir les dangers, pour pouvoir les éviter, quelque effraiante qu'en ſoit la vûë : c'eſt donc une choſe inconcevable, qu'on aime mieux être damné, que de prévenir la damnation par une promte prévoiance & par une crainte prudente.

3. Au reſte, la crainte du Jugement, ſi néceſſaire pour régler nôtre conduite & pour prévenir nôtre condamnation finale, n'eſt pas elle-même ſi à craindre qu'on s'imagine. Ce n'eſt point la crainte, ce n'eſt point la fraieur de gens qu'on aille exécuter ; c'eſt une crainte de prudence, de prévoiance, de précaution, qui rend ſage & circonſpect, mais qui ne jette point dans le trouble & dans l'angoiſſe. Nous avons une démonſtration bien ſenſible de cette vérité en la perſonne de ceux qui par la crainte & la méditation du Jugement futur menent une vie très-réglée. Y a-t-il dans le monde des gens plus contens, plus gais & plus joieux, qui converſent plus agréablement avec leurs amis & jouïſſent des plaiſirs de la vie avec plus de liberté auſſi-bien qu'avec plus d'innocence ? Voit-on quelque trouble dans leurs yeux ? remarque-t-on en eux des ſymptomes d'une imagination inquiéte & effraiée ? Cependant ils vivent dans une crainte & une méditation continuelle du Jugement. D'où il s'enſuit que la crainte & la méditation du Jugement n'eſt pas incom-

4. Quand nous nous conduiſons par la crainte d'un Jugement futur; bien loin que cela nous donne de l'effroi, il nous remplit d'eſpérance & de joie. Car lors que Dieu jugera le monde, il récompenſera auſſi bien les perſonnes vertueuſes, qu'il punira les vicieuſes & les méchantes. Si donc la crainte d'un Jugement futur nous rend véritablement & ſincérement gens-de-bien; nous ſoupirerons après le Jour du jugement, comme un Pere de famille ſoupire après le temps de la moiſſon: & la méditation de cette grande Journée nous ſoûtiendra au milieu de toutes les calamitez temporelles & ſera une ſource continuelle de joies divines.

Tout cela doit nous perſuader, qu'il n'y a uul ſujet de concevoir de la fraieur pour la penſée du Jugement; & qu'une conſtante méditation de cét évenement ſi conſidérable eſt la ſeule voie qui peut nous rendre gens-de-bien, nous délivrer de toutes les fraieurs d'une conſcience criminelle, nous ſoûtenir au milieu des afflictions de cette vie, & nous faire reſſentir ce contentement merveilleux que produit l'eſpérance des récompenſes les plus grandes & les plus glorieuſes.

2. Quant à ceux qui par pure négligence ne penſent jamais ſérieuſement à un Jugement futur, qui ont l'eſprit tout occupé des objets préſens & ſenſibles, & qui ne ſe mettent point en peine des choſes abſentes & inviſibles, ou n'y penſent que rarement, froidement, en paſſant: j'avoûë que je ſuis extrêmement ſurpris qu'ils ne faſſent pas réflexion ſur un ſujet d'une auſſi grande conſéquence. La felicité de nos ames n'en dépend-elle pas? Peut-on vaincre les tentations du monde, réſiſter aux ſollicitations de la chair, aux attraits des richeſſes & des honneurs, aux vanitez brillantes du

Siécle, ſi l'on ne ſe ſouvient que pour toutes ces choſes Dieu nous appellera en jugement ? Quand je conſidére la conduite de la plûpart des hommes à cét égard; il me ſemble qu'ils ſeroient tout prêts à s'expoſer à une mer orageuſe & pleine d'écueils, ſans gouvernail, ſans pilote, ſans bouſſole, ſans ſable, ſans ancre. De telles gens n'ont guére ſoin de leurs ames. De la maniére qu'ils agiſſent, il faut néceſſairement qu'elles periſſent ces ames; elles ne ſauroient parvenir au port du ſalut. En un mot, quiconque ne penſe point au compte qu'il doit rendre à Dieu, ne lui en rendra jamais un bon au jour du Jugement.

Comme, ſi l'on y fait bien attention, on ne peut que ſentir qu'un Jugement futur eſt de ſi grande conſéquence, que toute perſonne qui s'intereſſe dans la félicité future ne permettra jamais que la penſée de cèt évenement ſorte de ſon eſprit : auſſi n'a-t-on guére raiſon de ſe plaindre qu'on n'ait pas là-deſſus les avertiſſemens néceſſaires. Car enfin, bien que nous n'aions pas devant les yeux le Tribunal & toutes les ſolemnitez du Jugement, parce que cela eſt impoſſible, le Jugement n'exiſtant pas encore : néanmoins cent choſes nous engagent à y penſer. Si donc il étoit poſſible qu'on pût oublier un ſujet de ſi grande conſéquence, & qu'on eût beſoin de quelque autre choſe pour s'en rafraîchir la mémoire & en rendre l'impreſſion plus forte; je remettrai devant les yeux certaines choſes qui arrivent chaque jour & qui ſont des emblêmes bien naïfs du Jugement. Je ſouhaiterois qu'on en joignît les idées avec celles du Jugement futur; afin que les unes réveillaſſent d'abord les autres. Ce ſeroit une eſpéce de mémoire artificielle, que ces images fréquentes du Jugement entretiendroient ſans ceſſe. Je vais en produire de trois ou quatre ſortes, qui donneront

ront occaſion de s'en repréſenter un plus grand nombre.

Lors qu'on a grand ſoin de tenir ſes livres en bon état, de dreſſer bien ſes comptes, de balancer le gain & les pertes, & d'obſerver ſi un fonds croît ou diminuë ; peut-on s'empêcher de faire réfléxion qu'on a à dreſſer un compte beaucoup plus grand & beaucoup plus important que celui-là, ſavoir le compte de la vie & des actions ? Si l'on n'a pas ſoin de ce compte, Dieu en a ſoin, il a ſes regîtres: & il produira ſes livres au Jour du jugement & nous jugera ſelon eux.

Quand on fait rendre compte à ſes ſerviteurs ou à ſes Maîtres d'Hôtel, pour ſavoir s'ils ont fait profiter, ou s'ils ont diſſipé les biens qui leur ont été commis; s'ils ont caché leur talent dans un linge; ou s'ils l'ont fait valoir & ont gagné cinq ou ſix autres talens : on doit ſe ſouvenir, qu'on eſt auſſi Maître-d'Hôtel de Dieu; qu'on eſt obligé de lui rendre compte de ſon adminiſtration; que cette adminiſtration ſera ôtée, que l'on ſera chaſſé du ſervice de ce grand Maître, & puni comme l'on aura merité, ſi l'on a été négligent : ou que l'on recevra des récompenſes proportionnées à la diligence qu'on aura euë & au gain qu'on aura fait.

Quand nous châtions nos enfans ou nos ſerviteurs pour leur pareſſe, pour leur deſobéïſſance, ou pour d'autres fautes; ou que nous les récompenſons pour leur diligence & pour leur vertu : pouvons-nous oublier que nous avons dans le Ciel un Pere & un Maître, qui obſerve exactement toutes nos actions & nous jugera, nous récompenſera, ou nous punira ſelon nos œuvres?

Lors qu'on voit au temps de la moiſſon le bled aſſemblé dans des greniers, & les mauvaiſes her-

bes laiſſées, ou brûlées; cela ne doit-il pas remettre dans l'eſprit la diſtinction que Dieu fera des gens-de-bien & des méchans à la grande Journée; qu'encore que les uns & les autres vivent mêlez enſemble en ce monde, ils ſeront ſéparez alors; que les gens-de-bien ſeront admis dans le Ciel, où Dieu habite; & que les méchans ſeront envoiez aux ténébres de dehors, où il y a pleurs & grincemens de dents?

Les ſolemnitez formidables de la Juſtice publique des hommes, Un Juge ſéant ſur un Tribunal; le Criminel mis à une certaine diſtance; des Jurez; des Témoins; un Examen de procès; une Condamnation; une Sentence; une Exécution : tout cela eſt une vive image du Jugement futur.

Je ne propoſe que ce peu d'emblemes, parce qu'ils ſont communs & familiers & des repreſentations ſenſibles du Jugement futur. Ils s'offrent ſi ſouvent, que ſi nous en prenions occaſion de penſer ſérieuſement à ce terrible Jour, nous acquerrions bien-tôt une crainte habituelle de ce qui s'y paſſera. Peut-être auſſi que les remarques, que je viens de faire, ne ſeront pas inutiles, quelque peu conſidérables qu'elles puiſſent paroître d'abord, & qu'elles porteront à penſer au grand Compte, lors qu'on ſupputera les articles de ſes livres; que l'on arrêtera compte avec ſes ouvriers; que l'on fera rendre compte à ſes ſerviteurs & à ſes Maîtres d'Hôtel. Que ſi cela arrive; je ſerai parvenu à mon but; & l'on en retirera de l'avantage.

Il y a une autre choſe naturellement propre à nous faire penſer au Jugement futur: Elle doit ſans doute produire cet effet en toute ſorte de temps, mais particulierement en celui où nous nous
Ef. 26. 9. trouvons. J'entens parler des jugemens de Dieu: car, comme dit le Prophéte Eſaïe, lors qu'*ils ſont*

en

en la terre, les habitans du monde apprennent la juſtice.

J'ai déja remarqué que les éxemples d'une juſte Providence qui gouverne le monde, ſont une forte preuve pour un Jugement futur. Car ils montrent que Dieu prend connoiſſance des actions des hommes & s'intéreſſe dans le gouvernement du monde: & cela étant, nous n'avons nul ſujet de douter qu'il ne le juge un jour.

Mais lors que Dieu exerce actuellement ſes jugemens ſur la terre; qu'il juge les Roiaumes & les Peuples; qu'il dégaine l'épée & s'enivre de ſang; que la déſolation des contrées les plus floriſſantes, les villes les plus conſidérables reduites en cendre, le maſſacre lamentable d'une infinité de gens annoncent hautement la colére & l'indignation de Dieu: ceux qui n'ont pas une grande, une extrême appréhenſion du Jugement, ne peuvent être réveillez que par le ſon de la derniére trompette.

Si les jugemens de Dieu ſont ſi efficaces pour la reformation des mœurs; ce n'eſt pas ſimplement parce qu'ils font craindre les ſouffrances & les calamitez temporelles dont Dieu punit les pecheurs, mais c'eſt parce que ces marques viſibles de la colére du Ciel & ces effets préſens & ſenſibles de la juſtice & de la puiſſance divine réveillent les hommes, les alarment & les obligent de penſer à la vengeance future.

On affoiblit extrêmement la force du motif pris des jugemens préſens & ſenſibles; on en affoiblit, dis-je, extrêmement la force, lors qu'on ne s'en ſert que pour porter les hommes à réformer leurs mœurs, dans la vûë d'éloigner ces jugemens qui ont fondu ſur eux. Renoncer au vice & réformer ſes mœurs pour éloigner les jugemens de Dieu & empêcher ſon païs de périr entierement, c'eſt

un

un motif ſubordonné & qui ne doit être allégué que par ſurcroit. En effet, ceux qui n'abandonneroient pas leurs pechez pour ſauver leurs ames, ne les abandonneront jamais pour ſauver leur patrie. Ainſi, la véritable force du motif ſe rapporte d'elle-même au Jugement futur. Dieu a commencé de nous punir déja en ce monde pour nos pechez; & à moins que nous ne nous repentions, nous n'avons point ſujet d'eſpérer d'éviter des peines infiniment plus ſévéres. Ces ſouffrances temporelles ne ſont que des ſommations au Jugement; & peut-être ſont-elles diſpenſées pour nous faire ſortir promtement de ce monde, afin que nous recevions dans l'autre nôtre récompenſe. *La coignée eſt déja* tout viſiblement *miſe à la racine des arbres: & tout arbre qui ne fait point de bon fruit s'en va être coupé & jetté au feu.*

Certainement, comme l'exécution viſible des jugemens de Dieu ſur la terre nous donne une vûë ſenſible de la juſtice & de la puiſſance divine & nous les fait conſidérer de plus près, auſſi nous doit-elle faire penſer au Jugement futur & nous en inſpirer la crainte.

1. Elle nous donne une vûë ſenſible de la juſtice & de la puiſſance divine, & montre qu'encore que le Seigneur ſoit bon & miſéricordieux, il eſt très-juſte & très-ſévére dans ſes jugemens; qu'encore qu'il ſoit *miſéricordieux, lent à ſe mettre en colére & d'une grande benignité*; il n'épargnera pas toûjours les pecheurs, *mais qu'il ſe réveillera pour viſiter toutes les nations & qu'il ne fera grace à pas un de ceux qui l'auront méchamment offenſé.* Pſ. 59. 6.

Quand nous voions les calamitez que Dieu envoie ſur la terre, que ſes jugemens comme un torrent ſubit & impetueux inondent les païs qui étoient le plus en ſeûreté & les plus heureux & emportent ſes

ſes habitans ou les tranſportent dans des païs étrangers pour les y faire mendier leur pain : Quand nous voions qu'il ſonne de la trompette pour exciter les peuples à la guerre; qu'il fait élever Roiaume contre Roiaume, & que chacun dégaine l'épée contre ſon frére: Quand il frape à droite & à gauche ſans diſtinction; qu'il n'y a aucun païs ni aucun peuple, de quelque Religion qu'il ſoit, qui échape à ſes coups; qu'il ſe ſert de l'ambition & de la cupidité pour châtier la ſuperſtition, & de la ſuperſtition pour châtier la tiédeur, l'indévotion, le libertinage & les déreglémens des Chrêtiens les plus orthodoxes: Encore un coup, quand nous voions des choſes de cette nature; ne tremblerons-nous point devant le juſte Juge du monde? Pouvons-nous oublier que Dieu doit juger le monde ſelon la juſtice, quand de ſi épouvantables exécutions s'offrent à nos yeux, & qu'elles ne ſont que des préludes d'un Jugement final.

2. Ces jugemens préſens & viſibles nous font conſidérer de près le Jugement futur. Or plus le Jugement eſt conſideré de près, plus il nous touche & nous émeut. Je ne veux pas dire par là que ces jugemens temporels montrent que le Jugement eſt prochain. Car enfin, les annales des premiers ſiécles parlent de jugemens tres-épouvantables que Dieu a déploiez contre le monde : & cependant nous voions le Jugement dernier differé; & nous ne ſavons point pour combien de temps il l'eſt. Mais quand même le Jugement général ne devroit arriver encore de long-temps; notre jugement particulier peut être fort proche. Dieu peut-être tranchera-t-il bien-tôt le fil de nos jours, & ne nous donnera-t-il plus le temps de penſer au compte que nous devons lui rendre. Quand Dieu déploie ſur la terre ſes jugemens, nous avons bien ſujet de faire

cette

cette réfléxion, du moins autant qu'il eſt néceſſaire pour nous bien préparer. *Proximus ardet Ucalegon.* Lors que nous voions les jugemens de Dieu engloutir au milieu de nous tant de milliers de perſonnes, qui vivoient il n'y a pas long-temps dans une auſſi grande ſécurité que nous; qui peut ne pas craindre? Lors qu'on voit les nuées rouler par les Cieux, chargées de foudres & de tempêtes; ſait-on ſur qui la nuée crevera & qui en ſentira la violence? Ainſi, les jugemens de Dieu ſur la terre doivent inſpirer à toutes les perſonnes ſenſées la crainte du Jugement futur, comme une maladie dangereuſe eſt capable de faire. Les jugemens préſens peuvent nous cauſer promtement la mort & nous faire entrer dans l'autre vie mal préparez pour un Jugement final. Or dans l'autre vie il n'y a lieu à aucune préparation: & par conſéquent ces jugemens preſens peuvent être pour nous un Jugement final. Ceux donc qui vivent dans un temps comme celui-ci, où l'on a tant de terribles avertiſſemens, ſont tout-à-fait inexcuſables, s'ils oublient le compte qu'ils ont à rendre. Ah, faiſons un bon uſage des jugemens préſens, pour exciter en nous un ſentiment plus vif & une crainte plus forte du Jugement futur. Cela nous rendra gens-de-bien & aſſûrera nôtre félicité éternelle. C'eſt auſſi le meilleur moien de prévenir les calamitez publiques auſquelles nôtre païs pourroit être expoſé, ou de nous en préſerver nous-mêmes & de n'y être point envelopez.

SECONDE PARTIE.

DU TEMPS DU JUGEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

Du Jugement particulier au temps de la mort de chacun.

Conſiderons maintenent le temps du Jugement. *Dieu a ordonné un jour auquel il doit juger le monde ſelon la juſtice.* Ces paroles ſe rapportent clairement à ce Jugement général, auquel tous les hommes comparoîtront devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt pour être jugez ſelon leurs œuvres. Mais avant que je m'étende ſur cette matiére, il eſt néceſſaire que je diſe quelque choſe de ce Jugement qu'on a coûtume d'appeller Jugement particulier, & qu'on croit être prononcé à tous les hommes, dès que leurs ames ſont ſéparées de leurs corps.

L'opinion reçûë eſt, Que lors qu'une perſonne meurt, elle eſt appellée immédiatement après en jugement, & reçoit ſa ſentence finale, qui eſt d'abord exécutée contre elle; Qu'un méchant homme eſt condamné & envoié aux enfers; Et qu'un homme-de-bien eſt reçû dans le Ciel & y jouït de la Viſion Béatifique depuis le moment de ſa mort.

J'avouë que ce point a été toûjours pour moi quelque choſe de fort difficile. Nous vivons dans un ſiécle délicat & éclairé, où il n'eſt point permis d'affir-

d'affirmer ce qu'on ne peut prouver. Et véritablement un honnête homme ne doit jamais le faire. Ce ſeroit perdre ſon crédit & affoiblir l'autorité de la Religion, que d'enſeigner ſur des points de foi de choſes pour leſquelles il n'y a aucune preuve, ou qui du moins ſont fort incertaines; & de les enſeigner avec la même aſſûrance qu'on enſeigne celles qui ſont très-certaines & inconteſtables. Cependant, nul homme ſage ne s'oppoſera avec ardeur à une doctrine reçuë & ne conteſtera à cet égard, quoi qu'il ſoit perſuadé qu'elle eſt erronée; pourvû qu'il ne s'en tire pas de pernicieuſes conſéquences. Pour ce qui me regarde, j'avouë ingenûment que je n'ai jamais oſé affirmer, ni nier ce Jugement particulier, dans le ſens auquel il eſt ordinairement entendu. Il y a dans l'Ecriture quelques paſſages qui ſemblent faire pour & contre. Et parce que je ne puis pas honnêtement éviter de dire quelque choſe ſur cette queſtion; je vais propoſer fidélement ce que l'Ecriture contient là-deſſus : il n'y a point d'autre moien d'en être éclairci ; & je n'oſe enſeigner rien que la Parole de Dieu n'enſeigne.

1. Il eſt très-clair dans l'Ecriture, que lors que les fidéles & les gens-de-bien meurent, leurs ames ſont transferées dans un lieu de repos, & de bonheur; & que lors que les méchans meurent leurs ames ſont tranſportées dans un lieu de miſére & de punition. Je ſuppoſe même que ce qu'on entend d'ordinaire par le Jugement particulier, n'eſt autre choſe. En effet, c'eſt une eſpéce de jugement, quoi qu'un état de bonheur ou de miſére n'y ſoit pas aſſigné à chacun avec toutes les pompeuſes ſolemnitez d'un Jugement.

La parabole du mauvais riche & de Lazare eſt fort expreſſe ſur ce ſujet. *Il y avoit un homme ri-*

Luc 16. 19.

che

che qui ſe vêtoit de pourpre & de fin lin, & qui tous les jours ſe traittoit bien & magnifiquement. Il y avoit auſſi un pauvre, nommé Lazare, qui étoit couché à ſa porte, étant tout plein d'ulceres. . . . . Or il arriva que le pauvre mourut & qu'il fut porté par les Anges au ſein d'Abraham : & le riche auſſi mourut & fut enſeveli. Et lui étant en enfer & levant ſes yeux, comme il étoit dans les tourmens, il vit de loin Abraham & Lazare en ſon ſein. Il eſt évident que cela ſe rapporte à l'état où ſont les gens-de-bien & les méchans immédiatement après la mort; on n'en ſauroit douter, particulierement ſi l'on conſidére la priere que le mauvais riche fit à Abraham d'envoier Lazare en la maiſon de ſon pére : *car*, dit-il, *j'ai cinq fréres; afin qu'il leur faſſe ſavoir ce que je ſouffre, de peur qu'eux auſſi ne viennent en ce lieu de tourment.* Ce qui montre que Lazare étoit dans le ſein d'Abraham, & que le mauvais riche étoit tourmenté dans l'enfer ou dans le *hadès*, pendant que ſes fréres vivoient & ſe divertiſſoient ſur la terre. Ainſi, cela ne ſauroit être rapporté au Jugement général, mais marque nettement cet état ou ces deux hommes étoient entrez immédiatement après leur mort. Je ſai qu'on dit en général qu'il ne faut pas argumenter des paraboles. Cela eſt vrai au regard des circonſtances particulieres de l'hiſtoire, qui ne ſont que des ornemens & des embelliſſemens des paraboles. Mais il eſt vrai auſſi qu'on doit argumenter du but & du deſſein principal. Selon ce principe, nous pouvons ſûrement conclurre de la parabole dont il s'agit, que les gens-de-bien & les méchans, immédiatement après leur mort, ſont dans un état de felicité ou de miſére. Autrement cette parabole ne ſignifieroit rien. En effet pourquoi envoieroit-on quelqu'un des morts pour inſtruire les vi-

ἐν τῷ ᾅδῃ.

vans des peines que les méchans ſouffrent dans l'autre monde, s'ils n'y ſouffroient point juſqu'au Jour du jugement, qui n'eſt pas encore ? En ce cas l'envoié ne pourroit pas être un témoin oculaire des peines des pécheurs : c'eſt pourtant la ſeule choſe qui eſt ſuppoſée ici pouvoir donner de l'autorité à ſon témoignage.

Je ne me ſouviens point d'avoir lû aucun autre paſſage ſemblable qui marque expreſſément que les pécheurs ſont punis immédiatement après que leur ame eſt ſéparée de leur corps : celui que je viens d'alléguer ſuffit ſur cet article. Mais il y en a pluſieurs autres qui prouvent que les gens-de-bien, lors qu'ils meurent, vont immédiatement dans un état de bonheur. Ce n'eſt pas Lazare ſeul qui a été porté dans le ſein d'Abraham : Jeſus-Chriſt promit au bon larron ſur la croix : que ce jour-là il ſeroit avec lui dans le Paradis. St. Paul dit, que *loger dans le corps*, c'eſt *être abſent du Seigneur ;* mais qu'*être abſent de ce corps*, c'eſt *être avec le Seigneur.* Cela ſignifie que lors que les fidéles meurent, ils vont à Jeſus-Chriſt : & c'eſt-ce qui rendoit ſi difficile à St. Paul le choix de la vie ou de la mort. En vivant il pouvoit rendre de grands ſervices à l'Égliſe : c'eſt pour cela qu'il étoit bienaiſe de vivre. Mais en mourant il étoit avec Jeſus-Chriſt : ce qui eſt la meilleure de toutes les choſes.

Phil. 1. 23. 24. *Car je ſuis preſſé des deux côtez, mon deſir tendant bien à déloger & à être avec Chriſt ; ce qui m'eſt beaucoup meilleur. Mais il eſt plus néceſſaire pour vous que je demeure en la chair.* Voici ſur le même ſujet une déclaration préciſe & univerſelle : *Bienheureux* Apoc. 14. 13. *ſont les morts qui meurent au Seigneur dorénavant : oui, dit l'Eſprit, afin qu'ils ſe repoſent de leurs travaux & que leurs œuvres les ſuivent.* Cela prouve évidemment que les fidéles & les gens-de-bien ſont heureux

reux dès qu'ils meurent. D'ailleurs, outre l'autorité expreſſe du Fils de Dieu dans la parabole du mauvais riche & de Lazare, la nature de la choſe & l'oppoſition montre que le malheur des méchans doit commencer d'abord après leur mort, comme le bonheur des gens-de-bien commence d'abord après la leur.

Les méchans vivent ſouvent fort heureuſement en ce monde : car c'eſt ici le temps de la patience de Dieu, *qui ne veut point qu'aucun périſſe, mais que tous viennent à la repentance.* Mais le Jour de la grace finit avec cette vie. La vie future eſt deſtinée aux récompenſes & aux punitions : nous devons recevoir là ſelon nos œuvres. Ainſi, encore que nous ſuppoſaſſions que les parfaites récompenſes des gens-de-bien, & les miſéres entieres des méchans fuſſent differées juſqu'au Jour du jugement, auquel ſera prononcée cette ſentence finale, qui adjugera aux gens-de-bien la félicité du Ciel, & qui condamnera les méchans aux enfers : néanmoins la punition des méchans doit commencer lors qu'ils ſortent de ce monde, parce que le temps de la patience divine finit alors ; & les recompenſes des gens-de-bien doivent auſſi commencer à leur mort, parce que leur travail finit en ce temps-là. Auſſi a-ce été l'opinion univerſelle de tous ceux qui ont crû un état futur. Quoi-qu'il y en ait eû un grand nombre qui n'ont rien connu de ce Jugement général auquel tout le monde ſera cité devant le Tribunal de Dieu ; ils ont tous crû que lors que les méchans mouroient, ils entroient dans un lieu de peines ; & que les gens-de-bien alloient aux Champs Elizées, lieu de repos & de bonheur. Et certes, ſi nous devons être récompenſez ou punis dans l'autre vie pour ce que nous avons fait en celle-ci ; il eſt naturel & raiſonnable

de penſer que nos recompenſes, ou nos peines commenceront auſſi-tôt que nous ſerons entrez dans l'autre vie.

2. Cependant, on ne lit rien d'aucun autre Jugement formel, que de ce grand & général Jugement, qui ſe rendra lors que le Fils de l'homme deſcendra des cieux, accompagné de ſes Anges de gloire pour juger le monde. Si l'on examine tout ce que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont dit du Jugement, & ces paraboles du Sauveur, qui s'y rapportent; on verra clairement que cela regarde le Jugement dernier & général. *En ce Jour-là*, ce qui ſe rapporte à un certain jour, à un jour déterminé & deſtiné pour le Jugement, *pluſieurs me diront, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en ton nom? En ce jour-là* donc veut dire, à la fin du monde, lors que les Anges ſépareront le bled d'avec l'yvroie, le bon poiſſon d'avec le mauvais, qui avoient été pris l'un & l'autre dans un même filet. C'eſt-à-dire, *lors que le Fils de l'homme viendra avec la gloire de ſon Pére & avec ſes Anges, il rendra à chacun ſelon ſes œuvres*, ou, comme parle St. Paul, *lors que le Seigneur Jeſus ſera révélé du Ciel, avec les Anges de ſa puiſſance, avec des flâmes pour exercer la vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu & qui n'obéiſſent point à l'Evangile de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Jeſus-Chriſt lui-même dit dans l'Evangile ſelon St. Jean : *Le Pére a donné au Fils puiſſance de juger, entant qu'il eſt le Fils de l'homme.* Il nous apprend dans le même endroit quand il doit exercer ce jugement : *L'heure viendra en laquelle tous ceux qui ſont dans les ſepulcres entendront ſa voix: & ils ſortiront, ſavoir ceux qui auront bien fait, en réſurrection de vie, mais ceux qui auront mal fait, en réſurrection de condamnation.* Et dans le récit qu'il fait de ce qui ſe paſſera au Jour du jugement:

Matt. 7. 22.

Matt. 16. 27. 2. Th. 1. 7. 8.

Jean 5. 27.

Quand

Quand le Fils de l'homme ſera venu avec ſa gloire, & tous les ſaints Anges avec lui, alors il s'aſſerra ſur le Throne de ſa gloire. Et toutes les nations ſeront aſſemblées devant lui : & il les ſéparera les uns d'avec les autres, comme le berger ſépare les brebis d'avec les boucs. Matt. 25. 31. 32. Enfin le Jugement ſera; quand l'homme qui voiageoit dans un païs éloigné, retournera & appellera ſes ſerviteurs pour leur faire rendre compte de l'uſage qu'ils auront fait de leurs talens. vſ. 14.

Jeſus-Chriſt eſt le ſeul Juge du monde, car tout jugement a été commis au Fils: & il ne jugera le monde qu'à ſon ſecond avénement, lors qu'il reviendra avec la gloire de ſon Pére & avec ſes Anges. L'Apôtre dans l'Epître aux Hébreux dit *qu'il a été ordonné aux hommes de mourir une fois, & qu'après ſuit le jugement* : ce qui ſemble inſinuer que tous les hommes ſubiſſent un jugement particulier auſſi-tôt qu'ils ſont morts. Mais ce qui eſt ajoûté, dans le verſet ſuivant, marque quand ce jugement doit arriver : *De même auſſi Chriſt aiant été offert une fois, pour ôter les pechez de pluſieurs, apparoîtra pour la ſeconde fois ſans peché à ceux qui l'attendent pour leur ſalut.* Heb. 9. 27. 28. C'eſt-à-dire, il apparoîtra une ſeconde fois pour juger le monde. Ce qui montre que le Jugement après la mort, c'eſt le Jugement général.

Il eſt certain donc que ſi les hommes recevoient une Sentence finale dès qu'ils entrent dans l'autre vie, on ne ſauroit concevoir pourquoi Jeſus-Chriſt au dernier jour viendroit avec une pompe & une ſolennité ſi terrible pour condamner des gens jugez, condamnez, exécutez autant qu'ils le pourroient jamais être.

Auſſi dans la parabole du mauvais riche & de Lazare, il n'eſt nullement dit qu'ils ayent été jugez, mais ſimplement que Lazare avoit été porté par les Anges au ſein d'Abraham; les Anges *étant des eſprits* Heb. 1. 14.

prits adminiſtrateurs, envoiez pour ſervir pour l'amour de ceux qui doivent recevoir l'héritage du ſalut. Ils ſervent donc les gens-de-bien en ce monde & nous rendent divers bons offices que nous ne ſavons pas. Ils nous ſervent donc auſſi lors que nous ſortons de ce monde & nous conduiſent dans le lieu du repos. Ils nous portent en ſeûreté à travers la nuée des malins eſprits qui rempliſſent ces baſſes regions, dans le ſein d'Abraham. Mais *le riche mourut & fut enſeveli, & leva ſes yeux étant dans l'enfer, ou dans le* Hadès, non dans *la Gehenne.* Le terme emploié ici ſignifie l'état des ames ſéparées du corps, & comme il ſemble, l'état des ames des méchans. Il étoit là dans les tourmens: mais comment il y étoit venu, c'eſt-ce qui n'eſt point dit. Il n'eſt fait nulle mention d'aucun jugement qu'il eût ſubi: il n'eſt point dit auſſi qui l'avoit porté là. Tellement que ſi nous voulons raiſonner ſelon l'analogie de la parabole, nous conjecturerons que comme Lazare fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham, le mauvais riche, qui n'avoit point de bon Ange pour le garder, tomba entre les mains des malins eſprits. Car le Démon eſt le prince de la puiſſance de l'air, le grand tentateur des hommes durant leur vie & leur bourreau après leur mort. Quiconque eſt ſi fort abandonné de Dieu, que d'être livré abſolument au pouvoir, à la malice & à la cruauté des malins eſprits, comme les méchans y ſont livrez au moment de leur mort, reçoit ſans doute une punition aſſez grande juſqu'au jour du jugement, auquel les méchans, le Diable & ſes Anges ſeront jettez enſemble dans les ténébres de déhors, où il y aura pleurs & grincemens de dents pour toûjours. Chacun ſait quelle cruauté, quelle tyrannie le Démon a exercée contre le monde payen, qui le ſervoit ſi dévotement. Quel doit être donc l'état de ces miſérables ames

que

que Dieu lui livre comme à un Geolier cruel & impitoiable pour en être tourmentées juſqu'au Jour du jugement. Je ne dis pas préciſément que cela arrive de la ſorte, quoi-que cela ſoit aſſez vraiſemblable. Mais ſi la choſe ſe paſſe ainſi, comme cela peut être, avant que Jeſus-Chriſt vienne pour juger le monde; on doit avoüer, qu'être ainſi tourmenté du Diable, ou être tourmenté avec le Diable & ſes Anges, ne different guére l'un de l'autre.

Mais la premiére de ces choſes n'eſt point un jugement final : la derniére ſentence n'eſt pas encore prononcée contre ces malheureux. Et bien que je ne doute point que la plûpart d'eux ne ſachent quelle doit être un jour leur ſentence, qu'ils ne le ſachent, dis-je, auſſi certainement que les Démons ſavent quelle doit être un jour la leur; il n'y a pas néanmoins raiſon de penſer que quelques méchans d'entre eux ne puiſſent ſe flatter de vaines eſpérances de pardon. En effet, nous voions qu'en ce monde les perſonnes vicieuſes ſe flatent de la ſorte; & la même choſe peut bien arriver dans l'autre vie. Quelques-uns de ceux qui y ſont tourmentez, eſpérent peut-être de trouver grace au Jour du Jugement, lors que Jeſus-Chriſt viendra pour juger le monde. Car enfin, s'ils ſont perſuadez que leur ſentence eſt irrevocable, on ne ſauroit rendre raiſon pourquoi au dernier Jour ils comparoîtront pour plaider leur cauſe & imploreront la miſéricorde du Seigneur. Perſonne n'ignore ce que le Fils de Dieu dit ſur ce ſujet : *Pluſieurs me diront en ce Jour-là, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophetiſé en ton nom ? n'avons-nous pas jetté dehors les diables en ton nom ? & n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en ton nom ? Et alors je leur déclarerai tout ouvertement, Je ne vous ai jamais connus : départez-vous de moi, vous qui faites le métier de l'iniquité.* Matt. 7. 22. 23.

De même dans la deſcription du dernier Jugement, lors que Jeſus-Chriſt dira à ceux qui ſeront à ſa main gauche, *Maudits, départez-vous de moi au feu éternel, qui eſt préparé au Diable & à ſes Anges. Car j'ai eû faim, & vous ne m'avez point donné à manger : j'ai eû ſoif, & vous ne m'avez point donné à boire : j'étois étranger, & vous ne m'avez point recueilli : nud, & vous ne m'avez point vêtu : malade & en priſon, & vous ne m'avez point viſité. Alors ceux-là lui répondront, Seigneur, quand eſt-ce que nous t'avons vû avoir faim, ou avoir ſoif, ou étranger, ou nud, ou malade, ou en priſon, & que nous ne t'avons point ſubvenu.* Or on ne ſauroit concevoir que ces perſonnes-là au dernier Jour entrepriſſent une telle défenſe, ſi elles avoient déja été jugées & condamnées, ſi une ſentence finale avoit été auparavant prononcée contre elles.

Matt. 25. 41. & ſuiv.

Le réſultat de tout ceci eſt, Que les hommes ne ſeront jugez finalement que lors que Jeſus-Chriſt viendra pour juger le monde : Que cependant les gens-de-bien ſont dans un état de bonheur, & les méchans dans un état de punition & de miſére : Que les gens-de-bien, qui ſont dans cèt état de bonheur, attendent avec une joie indicible le Jour du Jugement, auquel ils doivent recevoir leur récompenſe finale & entiere, & être admis à la vûë & à la préſence immédiate de Dieu dans le Ciel : Que les méchans, outre les miſéres qu'ils ſouffrent préſentement, regardent avec fraieur le Jugement futur, quand ils ſavent qu'ils doivent être condamnez à des miſéres éternelles.

Il faut ajoûter, Qu'encore que ſelon le témoignage de l'Ecriture les mechans ſoient miſérables & les gens-de-bien heureux immédiatement après la mort, ceux-là ne ſeront point condamnez aux enfers, ni ceux-ci reçûs dans le Ciel qu'au Jour du Juge-

Jugement. Il n'eſt pas ſans doute fort difficile de le prouver, puisque les récompenſes des gens-de-bien & les peines des méchans, c'eſt-à-dire leurs récompenſes & leurs peines finales, ou la felicité du Ciel & les tourmens de l'Enfer, ſont dans toute l'Ecriture du Nouveau Teſtament renvoiez au Jour du Jugement. Ainſi le Sauveur dit, *Le Fils de l'homme envoiera ſes Anges qui cueilleront de ſon Roiaume tous les ſcandales & ceux qui ſont iniquité, & les jetteront dans la fournaiſe du feu : là il y aura des pleurs & des grincemens de dents.* Matt. 13. 41. 42. On n'a pas même beſoin ſur ce ſujet d'autre preuve que de celle-ci, Qu'au jour du Jugement les gens-de-bien ſeront reçus dans le Ciel & les méchans ſeront condamnez aux Enfers. Car ſi les gens-de-bien étoient auparavant dans le Ciel, il ſeroit fort ſurprenant qu'ils en fuſſent tirez pour être jugez & pour y être introduits derechef avec une autorité plus grande & d'une maniére plus ſolennelle : & ſi les méchans étoient auparavant dans l'Enfer, il paroîtroit ſurprenant auſſi, qu'ils en fuſſent tirez pour y être condamnez derechef & plus ſolennellement. Ce ſeroit parmi les hommes une étrange maniére d'agir; & on n'a nul ſujet de l'attribuer au Jugement de Dieu. Matt. 25. 46.

Pour ce qui regarde les méchans, ils doivent être jettez dans le feu préparé pour le Diable & pour ſes anges : il n'eſt donc point vraiſemblable qu'ils y ſoient jettez avant le Diable lui-même. Or l'Ecriture nous apprend qu'il eſt à préſent *le Prince de la puiſſance de l'air, l'Eſprit qui opere dans les enfans de Rebellion.* Et S. Pierre dit que *Dieu n'a point épargné les Anges qui ont peché, mais les a précipitez dans l'Enfer, & les a abîmez ſous des chaînes d'obſcurité, pour être reſervez au Jugement.* Ce qui eſt fort mal traduit. Car, ſi ces Anges ont été pré- Eph. 2. 2. 2. Pierre 2. 4.

cipitez dans l'Enfer, comment ſont-ils reſervez pour le Jugement? & quel plus ſevére jugement peuvent-ils ſubir, que d'être jettez dans l'Enfer? Il y a dans l'Original, σειραῖς ζόφου ταρταρώσας: paroles qui marquent que les mauvais Anges ont été précipitez dans des chaînes d'obſcurité: car, ταρταρῶν, ſignifie ſeulement précipiter. Le ſens donc eſt, que ces Anges qui habitoient auparavant les Regions étherées, où régne une perpetuelle lumiere, ont été pour leur peché précipitez dans la Region ténebreuſe de l'air, où la plus brillante lumiere n'eſt que brouillars & qu'obſcurité en comparaiſon de ces Regions éclatantes d'où ils ſont tombez. Le Diable donc eſt le prince de la puiſſance de l'air: & ces régions inférieures ſont nommées des chaines d'obſcurité, à cauſe que par l'Arrêt de Dieu les mauvais Anges ne peuvent monter plus haut, à ces Régions ſi lumineuſes où ils étoient auparavant; mais y ſont retenus juſqu'au Jugement du dernier Jour.

Il eſt clair que pendant que nôtre Sauveur étoit ſur la terre, ces malins Eſprits n'étoient pas confinez dans l'Enfer, puis qu'ils poſſédoient les hommes, & ſe plaignoient extrêmement que le Fils de Dieu vint les tourmenter avant le temps. Ils ſavoient, ce ſemble, qu'il y avoit un temps de tourmens deſtiné pour eux; mais que ce temps-là n'étoit pas encore venu. Il y avoit cependant quelque lieu où ils étoient confinez, ſavoir ἄβυσσον, l'abîme: quoi que cela ſignifie, ils n'y alloient qu'avec bien du regret. C'eſt pour cela que lors que Nôtre Seigneur les chaſſe de l'homme qu'ils avoient poſſédé long-temps avec une ſi grande furie, ils le prierent de ne leur commander pas d'aller dans l'abîme.

Matt. 8. 29.

Je ne ferai qu'une autre remarque, c'eſt qu'il eſt dit

dit que les Diables *croient & tremblent.* Or que croient-ils, quel eſt le ſujet de leur tremblement, ſi ce n'eſt le Jugement dernier & cette terrible Sentence qu'ils attendent? Ils n'ont donc pas ſubi le jugement, ni reçû aucune ſentence; puis que la foi a pour objet ce qui eſt abſent & futur, & que la crainte ne regarde point ce qu'on ſouffre actuellement, mais ce qu'on attend dans la ſuite.

Ce ſont là ſans doute de grands myſtéres que nous ne ſaurions comprendre. Mais ce que nous pouvons fort bien comprendre, c'eſt que ſi ces Anges apoſtats n'ont pas encore reçû leur punition finale, mais ſont retenus dans des chaînes d'obſcurité, juſqu'au Jugement de la grande Journée, il n'y a guére ſujet de penſer que les méchans, qui doivent être punis avec le Diable & avec ſes Anges, aillent dans l'Enfer immédiatement après leur mort. Ainſi, quoi qu'il faille entendre par ces flâmes où le mauvais riche étoit tourmenté, ce n'eſt point le feu préparé pour le Diable & pour ſes Anges.

Pour ce qui regarde les gens-de-bien; ces expreſſions de l'Ecriture, qui marquent qu'ils vont dans le Paradis, particulierement celles qui parlent *d'aller à Jeſus-Chriſt, d'être avec le Seigneur*, ſemblent poſer nettement, qu'ils vont tout droit dans le Ciel, où eſt Jeſus-Chriſt. Mais les premiers Chrêtiens les ont entenduës autrement. Ils ont dit, Que le Paradis & le Sein d'Abraham étoit un lieu de repos & de bonheur; mais que ce n'étoit pas le Ciel: Que perſonne ne montera au Ciel qu'après la Réſurrection: ce qu'Irenée & Tertullien prouvent par l'éxemple de Jeſus-Chriſt, auquel nous devons être conformez; car Jeſus-Chriſt n'eſt monté dans le Ciel qu'après ſa réſurrection: durant le temps de ſa mort ſon corps repoſa dans le ſepulcre, ſon

ſon ame fut dans l'état des ames ſéparées du corps; & après qu'il fut reſſuſcité, il monta dans le Ciel. La même choſe, diſent-ils, arrivera à nôtre égard. Quand nous mourrons, nos ames vivront dans ces lieux que Dieu a préparez pour les ames ſéparées du corps: & lors que nous aurons repris nos corps, nous ſerons admis dans le plus haut des cieux, où Jeſus-Chriſt eſt monté. Et certes, il ſemble tres-raiſonnable que nous ne montions point dans le Ciel pour y joüir de la préſence immédiate de Dieu, ce qui marque une parfaite réconciliation avec lui, que nous n'aions repris nos corps, dont la privation eſt une marque de nôtre apoſtaſie & de la colére divine. Toutes les marques de cette colére doivent être éloignées avant que nous comparoiſſions en la préſence du Tres-Haut. Mais Jeſus-Chriſt n'eſt-il pas dans le Ciel! Comment donc les fidéles peuvent-ils *être avec le Seigneur*, *être préſens*, s'ils ne montent pas immédiatement dans le Ciel? Sur cela les anciens Péres diſent que les ames des juſtes dans le Paradis joüiſſent de la vûe & de la converſation des Anges & des Archanges & de la viſion, ou ὁπλασίᾳ, de nôtre Sauveur: qui eſt, diſent-ils, ce qu'il faut entendre par être avec le Seigneur. Ils n'affirment pourtant point qu'aucun juſte ne monte immédiatement dans le Ciel après la mort: au contraire ils enſeignent expreſſément que tous les martyrs, que tous ceux qui meurent pour le nom & la Réligion de Jeſus-Chriſt, y montent immédiatement. Et c'eſt-ce qui dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme a fait rechercher avec tant d'ardeur le martyre. S'ils avoient prouvé cela auſſi clairement qu'ils l'ont crû, que les martyrs montent immédiatement dans le Ciel, mais non les autres Chrêtiens; qui ne deſireroit de mourir martyr?

J'ai

J'ai donc repréſenté ingenûment ſur cette matiére ce qui m'a paru le plus ſolide : & je ne penſe pas qu'aucun de ceux qui n'éxaminent pas les choſes négligemment, en puiſſe être choqué. Je vais montrer 1. combien cette doctrine eſt utile en ce temps-ci : 2. qu'elle n'eſt pas nuiſible à la pratique de la vertu, ni ne peut fournir de prétexte au vice.

1. Quant à la premiére de ces choſes, conſidérons d'abord que dans un ſiécle comme celui-ci, où il y a tant d'athées & d'incredules, on doit avoir grand ſoin de rendre la Religion raiſonnable & intelligible. Car ſi on ne le fait pas, on l'expoſe à la raillerie ; & les libertins s'endurciſſent dans leur incredulité. Il faut donc prendre garde de ne propoſer aucune abſurdité ni aucune contradiction. Or, dire que des gens déja jugez, condamnez, ou abſous, envoiez actuellement dans l'Enfer, ou élevez actuellement dans le Ciel, ſeront jugez derechef ſolennellement, condamnez derechef aux enfers, ou élevez une ſeconde fois dans le Ciel, c'eſt quelque choſe d'étrange pour les Athées & les Incredules. De ſorte que ſi l'Ecriture n'enſeigne pas expreſſement cette doctrine, nous avons la liberté de ne l'enſeigner pas, principalement ſi nous pouvons expliquer la choſe autrement. Ce procedé paroît s'accorder mieux tant avec l'Ecriture qu'avec la Raiſon humaine.

2. Quelques-uns obſervant que les hommes ne doivent être jugez qu'au jour du Jugement, concluent que depuis la mort juſqu'à cette grande Journée, il n'y a aucun état mitoien ; mais que les ames dorment avec le corps juſqu'au jour du Jugement. Opinion fole & contraire aux principes d'une droite Philoſophie. Car enfin, ſelon cette belle hypotheſe, on pourroit auſſi bien croire que les ames meurent. Si l'ame eſt une ſubſtan-

ce

ce ſpirituelle, diſtincte du corps; elle peut vivre & agir ſans lui: & par conſéquent il eſt auſſi aiſé & auſſi raiſonnable de ſoûtenir que l'ame meurt, que de ſoûtenir qu'elle dort. Car ſi l'ame dort néceſſairement, lors qu'elle eſt ſéparée du corps, elle dormira pour toûjours, ſi elle n'eſt jamais réünie avec le corps, c'eſt à dire qu'elle doit vivre & mourir avec le corps; car un ſommeil comme celui-là n'eſt pas une ſimple image de la mort, c'eſt la mort même. Au reſte, il paroit par tout ce que je viens de dire, qu'encore qu'il y ait une grande diſtance entre la Mort & le Jugement; l'ame vit ou agit cependant, eſt heureuſe, ou malheureuſe.

3. Ces idées ſont tres-propres à combattre le Papiſme. Car 1. elles propoſent un état mitoien ſans purgatoire. Les défenſeurs du Papiſme ont fort impoſé là-deſſus aux perſonnes non éclairées, en prouvant que les anciens Péres ont crû un état mitoien; qui n'étoit ni le Ciel, ni l'Enfer, & concluant d'abord de là, qu'il faloit que cet état fût le Purgatoire. Il eſt certain que les anciens Chrêtiens ont reconnu un état mitoien depuis la mort juſqu'au Jugement, un état qui n'étoit ni le Ciel, ni l'Enfer: mais le ſonge du Purgatoire ne leur eſt jamais venu dans l'eſprit. Ils ont crû, Que les méchans étoient dans un état de châtiment, dès que l'ame étoit ſortie du corps, mais non pas dans l'Enfer; Et que les juſtes étoient dans un état de repos & de félicité, mais non pas dans le Ciel. Mais ils n'ont jamais crû un lieu de tourmens deſtiné à expier les pechez, après que les peines éternelles en auroient été remiſes: ce qui eſt le Purgatoire du Papiſme, & une repréſentation tres-atroce de la Religion Chrétienne. Il eſt vrai que ce barbare Spectacle vaut de groſſes ſommes à l'Egliſe Romaine.

2. Ces

2. Ces idées renverſent encore le culte que l'Egliſe Romaine rend aux Saints, du moins le culte des Saints qui n'ont pas ſouffert le martyre. Car ce culte eſt fondé ſur cette créance, que les Saints après leur mort ſont reçûs dans le Ciel en la préſence immédiate de Dieu, & qu'ils peuvent y interceder puiſſamment pour nous. Mais ſi les Saints ne ſont pas encore dans le Ciel & n'y ſeront qu'après la réſurrection, ce qui a été la créance de l'Egliſe des premiers ſiécles, & ſemble s'accorder fort bien avec la doctrine de l'Evangile, comme j'ai fait voir; c'en eſt fait du culte & de l'interceſſion des Saints.

II. Cette doctrine n'eſt pas nuiſible à la pratique de la vertu, ni ne fournit aucun prétexte au vice. Véritablement, je ne ſaurois nier que le Ciel ne ſoit un lieu plus heureux que le Paradis; & les juſtes aimeroient bien mieux ſans doute aller après leur mort tout droit dans le Ciel. Mais les avantages du Paradis ſont un motif ſuffiſant pour porter à l'exercice des plus excellentes vertus; & c'eſt un tres-grand bonheur, d'être porté immédiatement après la mort dans le Sein d'Abraham, ou dans le Paradis, lieu d'un parfait repos & d'une félicité auſſi grande qu'elle peut être hors du Ciel. Un Paradis, où habitent les ſaintes ames des Patriarches, des Prophétes, des Apôtres, des Martyrs, des Confeſſeurs, & aux joies duquel doivent enfin ſucceder les joies du Ciel, eſt une récompenſe tres-conſidérable & ſuffiſante pour toute la fidélité & pour tous les travaux de cette vie. Ne jouïr pas encore du bonheur du Ciel, cela n'eſt pas plus capable de décourager & de détourner de la pratique de la vertu, que de ne devoir reſſuſciter qu'au Jour du jugement & de ne pouvoir reprendre ſon corps qu'au ſon de la derniére trompette, mais un corps glo-

glorieux & brillant comme le Soleil, & dont la jeuneſſe, la beauté & la force ſeront éternelles. Ce dernier bonheur eſt ſans doute plus grand que de vivre ſoit dans le Paradis, ſoit dans le Ciel ſans nos corps. Cependant nous pouvons l'attendre avec joie: nous pouvons donc auſſi attendre avec joie dans le Paradis le bonheur du Ciel, & être tres-contens en y attendant l'un & l'autre, & la félicité céleſte & la Réſurrection de nos corps. Lors que nous ſommes auſſi heureux que le Paradis eſt capable de nous rendre, nous pouvons attendre patiemment l'entier accompliſſement de nôtre félicité, à la reſurrection de nos corps & à nôtre reception dans le plus haut des cieux, devant le Throne & en la préſence immédiate de Dieu.

De même, l'Enfer eſt le lieu des peines & des miſéres les plus grandes, car c'eſt le feu préparé pour le Diable & pour ſes Anges. Ainſi, c'eſt une choſe bien plus terrible pour les pecheurs, de tomber immédiatement dans l'Enfer au moment de la mort, que de ſouffrir dans un autre état de punition depuis la mort juſqu'au Jugement. C'eſt être pourtant peu ſenſé que de ne conſidérer pas que le Jour du jugement viendra aſſez tôt pour condamner aux enfers, & que c'eſt un aſſez grand malheur de tomber cependant entre les mains des malins eſprits. Si Dieu croit cette punition ſuffiſante, il me ſemble que les pecheurs la doivent regarder comme telle: & ceux qui ne ſont pas capables de craindre l'enfer, à la diſtance du Jour du jugement, n'auroient garde de le craindre, quoi-qu'il ne fût pas plus éloigné que n'eſt la mort. Quand on ne craint pas d'être tourmenté après la mort comme étoit le mauvais riche, on n'eſt pas fort diſpoſé à craindre l'enfer, bien que l'on reconnoiſſe que c'eſt l'état d'un malheur beaucoup plus grand. Le mauvais riche regar-

garda ces tourmens comme capables de porter ſes fréres à une véritable pénitence, s'ils leur étoient bien connus, & ſi ſes proches pouvoient bien connoître ce qu'il faut ſouffrir pour ſes pechez auſſitôt qu'on eſt mort. Or ceux qui ne demeurent pas d'accord que les méchans ſoient condamnez aux enfers immédiatement après leur mort, doivent néanmoins reconnoître qu'ils peuvent être auſſi tourmentez que l'étoit le mauvais riche. En un mot, ſi les méchans ne ſont pas précipitez dans les enfers au temps de leur mort, ils y ſeront condamnez au Jour du jugement : & cependant ils ſouffriront toutes ces miſéres inconnues qui ſont préparées pour être juſques à la grande Journée la peine des ames méchantes. Ceux qu'un tel malheur n'eſt pas capable de toucher, vivront & mourront dans leurs pechez, encore qu'on les convainquît que les impénitens fuſſent précipitez dans l'enfer au moment de la mort.

CHAPITRE SECOND.

Que le Jour du Jugement eſt arrêté.

APRE'S ce qui vient d'être dit de l'état où l'on eſt depuis la mort juſqu'au Jugement; conſidérons d'une maniére plus particuliere le temps du Jugement même. Il y a ſur ce ſujet diverſes choſes à obſerver & à expliquer.

I. Que le Jour du Jugement eſt arrêté. *Dieu a ordonné un jour auquel il doit juger le monde.*

II. Que c'eſt un Jour pour juger généralement tout le monde.

III. Que le Jour du Jugement arrivera à la fin du monde.

I. Que le Jour du Jugement eſt arrêté. *Dieu a ordonné un jour auquel il doit juger le monde.*

C'eſt un ſujet de pure révélation & qui ne ſauroit être connu par aucune autre voie. Car bien que la Raiſon humaine montre tres-évidemment que Dieu doit juger le monde, néanmoins arrêter, deſtiner un jour pour cela, eſt un acte libre de la ſageſſe & du conſeil de Dieu & ne peut être manifeſté que par la Révélation. Or nous ne ſaurions avoir ſur quoi que ce ſoit une plus claire révélation que nous avons ſur le temps du Jugement univerſel. S. Paul dit en termes fort clairs que Dieu a ordonné un jour pour juger le monde. Et nôtre Sauveur parle ſouvent en la même maniére de ce Jour, comme d'un Jour arrêté & déterminé par la volonté divine. *En ce jour-là pluſieurs me diront, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en ton nom?* ce qui ſe rapporte à un certain jour. *L'heure viendra en laquelle tous ceux qui ſont dans les ſepulcres entendront ſa voix. Or quant à ce jour & à cette heure-là, nul ne le ſait, non pas même les Anges des cieux, mais mon Pére ſeul.* Tout cela marque clairement que le Jour du Jugement eſt déterminé & fixé, puis que Dieu ſait quand il doit arriver, c'eſt à dire qu'il ſait pour quel temps il l'a arrêté. Et certes, s'il ne l'avoit point arrêté, ce ne ſeroit pas merveille que ni homme ni Ange ne connût ce Jour.

Matt. 7. 22.
Jean 5. 28.
Matt. 24. 36.

Or cette obſervation, Que Dieu a arrêté un Jour auquel il doit juger le monde, n'eſt pas ſans uſage. Car premierement cela prouve la certitude d'un Jugement futur. En effet, on ne ſauroit penſer que Dieu eût arrêté un Jour pour juger le monde, s'il n'avoit pas réſolu abſolument de le juger.

En ſecond lieu, cela ſatisfait à l'objection contre

tre le Jugement futur tirée du long delai de cette grande Action. S. Pierre dit, qu'aux derniers jours, ou vers la fin du monde, cette objection ſera faite: *Sachez premierement, qu'aux derniers jours il viendra des moqueurs, qui ſuivront leurs convoitiſes; & qui diront, Où eſt la promeſſe de ſon avénement? car depuis que les Péres ſont endormis, toutes choſes demeurent comme elles étoient au commencement de la création.* 2. Pierre 3. vſ. 3. 4. C'eſt-à-dire, conſidérez combien le monde a déja duré & combien de temps les hommes ont été agitez de la fraieur d'un Jugement. Un grand nombre de ſiécles & de générations ſucceſſives ont été dans l'attente de cette terrible Journée: cependant elle n'eſt pas arrivée encore, & l'on n'en voit pas plus de ſignes que lors que le monde fut créé. Puis donc qu'on a attendu inutilement durant tant de ſiécles, il eſt temps de mépriſer ces fraieurs vaines & chimériques.

Il eſt néceſſaire de répondre nettement & à fond à cette objection: car nous vivons aux derniers temps; & il ſe trouve déja parmi nous quantité de ces moqueurs dont parle S. Pierre.

1. Si Dieu a arrêté un Jour de jugement, c'eſt une objection bien ſole de dire, qu'il ne jugera pas les hommes, parce qu'il ne les a pas encore jugez; à moins qu'on ne prouve que le jour arrêté pour le Jugement eſt déja paſſé. On ne peut pas dire, que Dieu differe de juger le monde, lors que le temps deſtiné pour le jugement n'eſt point encore arrivé. Car differer de faire une choſe, c'eſt ne la faire pas dans ſa propre ſaiſon, quand il eſt temps de la faire, ou quand on eſt parvenu au temps réſolu & déterminé pour la faire. Ainſi, perſonne ne peut dire que Dieu differe de juger le monde, excepté qu'on puiſſe marquer le jour que Dieu, dans le Conſeil de ſa Sageſſe infinie, a arrêté pour le Jugement.

2. Car de ce que Dieu aura arrêté pour le Jugement un jour tres-éloigné, il ne s'enſuit point qu'il ne doive pas nous juger.

La même choſe arriva dans l'ancien monde. Dieu differa long-temps à envoier le Déluge univerſel: mais le déluge vint enfin, ravagea & enſevelit tout, ainſi que remarque S. Pierre: *Car ils ignorent volontairement ce point, que c'eſt par la Parole de Dieu que de toute ancienneté les Cieux furent faits, auſſi-bien que la Terre, qui ſubſiſte dans l'eau & parmi l'eau. Par leſquelles choſes le monde d'alors périt, étant couvert d'un déluge d'eaux.* Cette deſtruction générale de l'ancien monde, qui périt par l'eau, eſt une raiſon ſuffiſante pour nous faire croire Dieu quand il menace de le détruire derechef, par le feu. *Car les Cieux & la Terre, qui ſont maintenant, ſont réſervez par la même Parole, étant gardez pour le feu au Jour du jugement & de la deſtruction des méchans.* Les Cieux & la Terre avoient été reſervez pour un ſemblable but long temps avant la deſtruction de l'ancien monde. Tellement qu'encore que la ſeconde deſtruction qui doit arriver par feu, ſoit differée beaucoup plus long-temps, elle ne laiſſera pas d'arriver en ſon temps arrêté.

2. Pierre 3. 5. 6.

vſ. 7.

3. Car ce qui nous paroit un temps long, ne l'eſt pas à Dieu, comme dit le même Apôtre: *Devant le Seigneur un jour eſt comme mille ans, & mille ans ſont comme un jour.* Dieu n'eſt pas ſenſible à la longue ſucceſſion du temps, ni à la longueur des délais: ainſi il ne ſe hâte pas de juger le monde, avant que le temps propre pour le juger ſoit venu; & il ſait fort bien quand ſera ce temps-là.

vſ. 8.

Et certes, arrêter un jour pour juger le monde, c'eſt une action d'une grande ſageſſe & d'une prudente délibération. Il eſt convenable qu'avant que Dieu juge le monde, il déploie dans le gouverne-

nement du monde même toutes les merveilles de ſa Sageſſe, de ſa Bonté, de ſa Puiſſance & de ſa Juſtice; qu'il exerce une longue patience envers les pécheurs, & qu'il mette tout en œuvre pour les convertir, ainſi que marque St. Pierre : *Le Seigneur ne retarde point ſa promeſſe, comme quelques-uns ſe l'imaginent, mais il eſt patient envers nous, ne voulant pas qu'aucun périſſe, mais que tous viennent à la repentance.* 2. Pet. 3. vſ. 9.

Lors que Dieu jugera pour toûjours le monde, il en détruira la forme, comme on voit dans le verſet ſuivant : *Le jour du Seigneur viendra comme le larron durant la nuit, auquel les Cieux paſſeront avec un bruit ſiflant de tempête, les élemens ſeront diſſous par la chaleur; & la terre & toutes les œuvres qui y ſont, brûleront entierement.* Or il ne ſeroit pas convenable à un Dieu ſage & bon de ſe hâter de détruire le monde qu'il a formé.

Pour concilier même la deſtruction du monde avec la Sageſſe & la Bonté de Dieu, qui ſont en lui des attributs eſſentiels, deux choſes ſont néceſſaires.

La premiére eſt, la méchanceté incorrigible des hommes. Un homme ſage ne démolira pas une maiſon qu'il aura bâtie, qu'il n'y découvre un déclin irréparable: auſſi Dieu allégue-t-il la mechanceté incurable des hommes & la corruption univerſelle de leurs mœurs pour juſtifier ſa conduite dans la deſtruction de l'ancien monde. *Dieu voiant la malice des hommes être très-grande ſur la terre, & toute l'imagination des penſées de leur cœur n'être autre choſe que mal en tout temps, ſe repentit d'avoir fait l'homme en la terre & fut deplaiſant en ſon cœur. Et le Seigneur dit, Je raclerai de deſſus la terre les hommes que j'ai créez.* En effet, c'étoit la ſeule raiſon qui pouvoit être alléguée pour juſtifier une deſtruction Gen. 6. ſ. 6.

ſi univerſelle du Genre-humain, Qu'il étoit univerſellement méchant, excepté une ſeule famille juſte, que Dieu conſerva. Et il paroît très-probable que les hommes ſeront généralement très-méchans & très-corrompus avant cette deſtruction finale où le monde doit périr par le feu. Car on ne peut concevoir d'autre raiſon pourquoi Dieu détruira pour toûjours le monde, ſinon qu'il voudra mettre fin à la malice incorrigible des hommes. C'eſt auſſi ſur ce principe que l'Ecriture raiſonne. Elle nous fait en pluſieurs endroits une deſcription déplorable des vices & des déréglemens des hommes des derniers temps: *Aux derniers jours il vien-*

1. Tim. 3. 1. 2. 3. 4. 5. *dra des temps fâcheux. Car les hommes ſeront amoureux d'eux-mêmes, avares, vains, orgueilleux, blaſphemateurs, deſobéiſſans à péres & à méres, ingrats, profanes, ſans affection naturelle, ſans fidélité, calomniateurs, incontinens, cruels, haïſſans les gens-de-bien, traîtres, téméraires, enflez, amateurs des voluptez plûtôt que de Dieu, aiant l'apparence de la piété, mais en*

Vſ. 18. *aiant renié la force.* De même St. Jude dit, *qu'il y auroit, aux derniers temps, des moqueurs qui ſuivroient leurs convoitiſes impies.* Et St. Pierre, comme on a déja vû, déclare, *qu'aux derniers jours il viendra des moqueurs, qui ſuivront leurs convoitiſes, & qui diront, Où eſt la promeſſe de ſon avénement?* Jeſus-Chriſt lui-même marque très-clairement que par tout la foi & la piété ſeront dans une grande décadence

Luc 18. 8. quand il viendra juger le monde. *Quand le Fils de l'homme viendra, penſez-vous qu'il trouve de la foi en la terre?* L'Athéïſme & l'Incredulité ſeront en grand' vogue dans le monde avant le jour du Jugement; & à cela, ſuivant la prediction de St. Jean, *nous connoiſſons que c'eſt les derniers temps.* C'eſt un ſigne tant de la deſtruction de Jeruſalem, que du

Matt. 24. 10. & ſuiv. Jour du Jugement. *Alors pluſieurs ſeront ſcandaliſez, ſe*

ſe trahiront l'un l'autre, & ſe haïront l'un l'autre. Et pluſieurs faux prophétes s'éleveront, & en ſeduiront pluſieurs. Et parce que l'iniquité ſera multipliée, la charité de pluſieurs ſe refroidira. Mais celui qui aura perſévéré juſques à la fin, celui-là ſera ſauvé.

C'eſt pourquoi la deſtruction de ce monde, à laquelle le feu ſera emploié, & qui préparera les voies au Jugement final, eſt repreſentée comme une punition immédiate de la méchanceté des hommes qui vivront alors ſur la terre, bien qu'au même temps les morts doivent reſſuſciter & tous les impies être envelopez dans la même ruine. *Le Seigneur Jeſus ſera révelé du Ciel, avec les Anges de ſa puiſſance, avec des flâmes pour exercer la vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu & qui n'obéiſſent point à l'Evangile de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt.* 2. Th. 1. 7. 8.
Cela eſt appellé dans l'Epître aux Hébreux, *une indignation de feu qui doit dévorer les adverſaires.* 10. 27.

De ſorte que Dieu en arrêtant un jour pour le Jugement, s'eſt propoſé de ne détruire le monde que lors que la méchanceté des hommes ſeroit devenuë incorrigible, & que tous les remédes ſeroient inutiles; & de le laiſſer ſubſiſter, quelques vices qui y regnaſſent, tandis que l'état de la Terre ne permettroit pas encore à ſa Sageſſe & à ſa Bonté de détruire l'ouvrage de ſes mains. Remarquons donc en ſecond lieu, qu'il ſemble que pour juſtifier la deſtruction finale du monde il y ait quelque choſe de plus fort encore, que ce que je viens de dire. Il ſera détruit non ſeulement parce que les hommes ſeront univerſellement corrompus, & que par là ils mériteront d'être univerſellement détruits, comme dans l'ancien monde, où il ne ſe trouva qu'une ſeule famille juſte; mais que leurs vices ſeront entiérement incurables, & que tous les ſages moiens de la Grace & de la Providence

divine emploiez pour réformer les mœurs, ſeront tout-à-fait inutiles & mépriſez. Car alors il ſera temps de mettre fin à l'état de ce monde & à la propagation du Genre-humain, & d'appeller tous les hommes en jugement pour recevoir ſelon leurs œuvres.

Il ſemble que c'eſt la raiſon pourquoi du temps de Noé le déluge ne detruiſit pas entierement le monde, que ſa fin n'arriva pas, & que le Seigneur n'appella pas tous les hommes en jugement. La malice des gens de ce temps-là étoit aſſez univerſelle & aſſez incurable pour juſtifier leur deſtruction univerſelle. Mais Dieu avoit de nouveaux moiens de grace cachez dans les treſors de ſa ſageſſe & deſtinez pour réformer le monde. Ainſi, quoi-qu'il purgeât la terre, de ſes méchans habitans, il ne trouva pas à propos de mettre fin à la race des hommes, mais conſerva dans l'Arche Noé & ſes fils (qui étoit la ſeule famille juſte qui vêcût alors) pour procréer une nouvelle génération, qu'il avoit deſſein d'éprouver par de nouvelles voies de grace. La derniére, la plus admirable & la plus efficace, étoit reſervée pour les derniers temps, ſavoir le Myſtére de l'Incarnation & la Puiſſance de la Grace Evangelique. Or quand ce dernier moien aura perdu entierement ſon effet, que l'athéïſme, l'incredulité, & toutes ſortes de vices auront le deſſus; que l'Egliſe même ſera toute couverte d'héreſies & de ſchiſmes; & qu'il n'y aura en elle qu'une ſimple apparence extérieure de religion ſans force & ſolidité : quand les hommes ſuivront leurs convoitiſes; que la foi ſera défaillie; que l'iniquité abondera; que la charité de pluſieurs ſera refroidie : alors, alors la fin ſera prochaine. Le Seigneur aura connu par une aſſez longue expérience qu'il n'y aura deſormais rien de bon à attendre

dre du Genre-humain : & il ſera temps de mettre fin à ce monde & à la race des hommes, & de les appeller tous en jugement. Si ce que quelques Savans ont dit, étoit vrai, que les lettres que S. Jean eut ordre d'écrire aux ſept Egliſes d'Aſie, ſont des prédictions des ſept différens états de l'Egliſe Chrétienne, depuis le temps de Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin du monde; le dernier état de l'Egliſe, auquel Jeſus-Chriſt *la vomira de ſa bouche*, c'eſt-à-dire, auquel il mettra fin à l'Egliſe ſur la terre, ſeroit repréſenté par l'Egliſe de Laodicée. *Ecri auſſi à l'Ange de l'Egliſe de ceux de Laodicée, L'Amen, le témoin fidéle & véritable, le commencement de la créature de Dieu, dit ces choſes : Je connois tes œuvres, c'eſt que tu n'es ni froid, ni bouillant. Plût à Dieu que tu fuſſes froid, ou bouillant ! Ainſi puis que tu es tiede, & que tu n'es ni froid, ni bouillant, je te vomirai de ma bouche.* Quand le véritable zéle, la véritable foi, & la pratique des vertus chrétiennes ne ſe trouveront plus dans l'Egliſe, que l'athéiſme, l'incredulité & toutes ſortes d'iniquitez auront pris le deſſus dans le monde, on devra regarder toutes ces choſes comme des préſages de la prompte approche d'un Jugement final. Apoc. 3. 14. 15.

Or, ſi ce que nous venons de dire pour rendre raiſon de la deſtruction du monde & du Jugement futur eſt raiſonnable & ſolide, on ne doit point trouver étrange que Dieu ait arrêté pour cette deſtruction & pour ce jugement un jour ſi éloigné. Sept ou huit mille ans ne ſont pas un temps trop long pour la durée du monde, particulierement puis qu'on a devant les yeux ces terribles exemples de la juſtice & de la vengeance divine en la deſtruction de l'ancien monde.

Ce monde ne ſeroit ſans doute jamais détruit, n'étoit la méchanceté incurable du Genre-humain:

car rien d'autre ne ſauroit juſtifier la ſageſſe & la bonté de Dieu au regard de la deſtruction de ſon propre ouvrage. Dieu auroit pû juger, récompenſer, ou punir chacun en particulier, ſans détruire le monde. Mais lors que les hommes ſeront devenus univerſellement & incorrigiblement méchans, il ne ſeroit pas convenable à la Divinité de permettre que cette terre nourrit éternellement des athées & des rebelles qui outrageaſſent la majeſté des Cieux. Cela rend donc ſa deſtruction néceſſaire. Mais auſſi la Sageſſe & la Bonté de Dieu demandent que la choſe s'exécute après une grande patience & une longue attente, après le mépris & l'inutilité de tous les ſages moiens de la Grace emploiez à réformer les mœurs. Cela étant, perſonne ne ſauroit dire, que le Seigneur ait juſqu'ici differé trop le Jugement final. Quelques milliers d'années ne ſont pas un eſpace trop long pour eſſaier de garantir d'une deſtruction finale le Genre-humain qu'il a créé.

1. Que perſonne donc ne ſe moque du Jugement futur & de la deſtruction finale du monde, comme s'ils ne devoient jamais arriver, parce qu'ils ne ſont pas arrivez encore. Dieu ne ſe hâte point de détruire le monde, il attend que la ſaiſon en ſoit venuë, c'eſt-à-dire, le Jour qu'il a arrêté pour le Jugement. De tels moqueurs ſont eux-mêmes des avant-coureurs de cette terrible Journée: & à moins que la véritable foi & la véritable pieté ne reſſuſcitât, ce qu'il faut eſpérer, le Jugement ne ſauroit être loin. Quelque longs delais qu'ils ſe figurent, *leur condamnation ne tarde point & leur perdition n'eſt point endormie.* Souvenons-nous des paroles du Sauveur : *Si ce mauvais ſerviteur-là dit en ſon cœur, Mon maître met long-temps à venir, & qu'il ſe prenne à battre ſes compagnons de ſervice & même*

2. Pierre 2. 3.

Matt. 24. 48. & ſuiv.

à

à boire & à manger avec les yvrognes : le maître de ce ſerviteur-là viendra au jour qu'il ne l'attend point, & à l'heure qu'il ne ſait point, & le ſéparera, & le mettra au rang des hypocrites : là il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

On ne peut inferer de ce que les hommes vivent dans la ſecurite & ſe moquent de la penſée du Jugement, que ce jugement eſt fort éloigné. Car plus la ſécurité eſt grande & générale, plus le Jugement eſt proche. Le même jour que le Jugement arrivera, les hommes y penſeront le moins, comme il eſt aiſé de croire, puis qu'alors le monde ſera plein d'athéïſme & d'incredulité. C'eſt pour cela qu'il eſt dit que le Jour du jugement viendra *comme le larron dans la nuit*, c'eſt-à-dire, ſoudainement & par ſurpriſe, lors qu'on ſera endormi & dans une ſécurité profonde, ſelon la menace que le Fils de Dieu fait à l'Egliſe de Sardes : *Si tu ne veilles, je viendrai contre toi, comme le larron, & tu ne ſauras à quelle heure je viendrai contre toi.* Nôtre Seigneur dit auſſi, qu'il en ſera du Jour du Jugement, ou de *l'avénement du Fils de l'homme, comme des jours de Noé. Car comme étoient les hommes aux jours d'avant le déluge, mangeans & beuvans, ſe marians & donnans en mariage, juſques au jour que Noé entra dans l'arche ; & qu'ils n'apperçûrent point le déluge, juſques à ce qu'il fut venu & les emporta tous : ainſi en ſera-t-il de l'avénement du Fils de l'homme.* Dans l'Evangile ſelon S. Luc la même choſe ſe trouve : mais la deſtruction de Sodome y eſt jointe : *De même auſſi, comme il arriva aux jours de Lot : on mangeoit, on beuvoit, on achetoit, on vendoit, on plantoit & on bâtiſſoit. Mais le jour que Lot ſortit de Sodome, il plut du feu & du ſoûfre du Ciel, qui les fit tous périr. Il en ſera tout de même au jour que le Fils de l'homme ſera revelé.*

1. Th. 5. 2. 3. 2. Pierre 3. 10. Apoc. 3. 3. Matt. 24. 37. & ſuiv. Luc 17. 26. & ſuiv.

Cela

Cela s'accorde parfaitement avec ce que j'ai dit, que Dieu ne détruira point le monde que la méchanceté des hommes ne ſoit preſque univerſelle & incurable. Car ſi cela eſt vrai, Dieu ne peut détruire le monde que les hommes ne ſoient dans la ſécurité à l'égard du Jugement, c'eſt-à-dire, que les athées & les libertins ne ſoient tellement plongez dans les plaiſirs ſenſuels, ſi fort livrez à leur ſens reprouvé, qu'ils ne penſent nullement à Dieu, ni à une autre vie, & ne s'intéreſſent en aucune maniére à un Jugement futur.

Juſqu'à ce que la plûpart des hommes en ſoient venus à cèt état de ſécurité, leur état n'eſt pas aſſez deſeſpéré, ni aſſez furieuſement & irrevocablement méchant pour exciter Dieu à détruire pour toûjours le monde: la crainte de Dieu & la terreur de ſon Jugement reprimera la licence, rendra plus modeſte, plus aviſé, diminuera l'impetuoſité du torrent du vice, alarmera & reveillera les conſciences, bon gré mal gré qu'elles en ayent. Pendant que ces ſentimens & cette foi ſeront conſervez dans le monde, il y aura quantité de gens-de-bien, un plus grand nombre encore de gens qui prétendront fauſſement être des perſonnes de pieté & de vertu. Et bien que par-ci par-là il puiſſe y avoir parmi eux quelque athée, cela n'eſt pas conſidérable, ne rend pas l'état du Genre-humain deſeſperé, & ne peut pas remplir la deſcription de ces derniers temps, auſquels Dieu doit détruire & juger le monde.

Et pour obſerver ceci en paſſant, c'eſt la véritable raiſon pourquoi les jugemens de Dieu, lors qu'ils ſont déploiez ſoit contre les perſonnes particulieres, ou contre les Sociétez publiques, contre les Roiaumes & contre les Nations, ſurprennent les hommes dans le temps qu'ils ſe croient le plus en ſû-

ſûreté & penſent le moins à des jugemens. *Ils crient, paix, paix*, comme dit le Prophéte Jeremie, *lors qu'il n'y a point de paix.* Il n'eſt pas, à mon avis, néceſſaire que je diſe que ſi Dieu en uſe de la ſorte ce n'eſt pas pour nous prendre à ſon avantage, comme font les ennemis qui ſe ſentant foibles & manquant de force & de pouvoir, ont recours à la ſurpriſe. Car aucun pecheur, tous les pecheurs du monde enſemble ne ſauroient réſiſter à la puiſſance de Dieu, quand même ils auroient été avertis de toutes parts de ſe préparer à la défenſe. Jerem. 6. 14.

Ce n'eſt point auſſi que Dieu ſe plaiſe ſi fort à nous punir & à exercer ſes jugemens contre le monde, qu'il veuille ne pas nous en avertir, de peur que nous ne les prévenions par une prompte repentance & ne faſſions nôtre paix avec lui. Il eſt infiniment bon & miſéricordieux, il ſe plaît à faire du bien & à donner des marques de ſa miſericorde: les jugemens ſont ſon œuvre étrange. Du reſte, il a dénoncé ſuffiſamment ſes jugemens contre les pecheurs incorrigibles: c'eſt à eux à le croire & à profiter de ſes avertiſſemens.

La raiſon pourquoi les jugemens de Dieu ſurprennent ſi ſouvent les hommes dans leur ſécurité, dans leur léthargie, au milieu de ces beaux ſonges qui n'impriment dans leur eſprit que des images de proſperité & du retour de l'age d'or, c'eſt parce que leurs pechez, qui ſollicitent les jugemens du Ciel & excitent Dieu à ne retenir pas plus longtemps les coups de ſon bras, ont produit en eux une telle ſécurité. Peut-être que ces gens-là ont éteint dans leur eſprit toute créance d'un Dieu, d'une Providence & d'un Jugement futur. Peut-être qu'ils ont étoufé dans leur cœur le ſentiment de ces pechez particuliers dont ils ſont coupables. Peut-être enfin que pour s'endormir entre les bras de

de la ſécurité, ils ont par le ſecours de l'Enthouſiaſme & de la Superſtition accordé l'eſpérance du Paradis & le ſentiment de l'amour & de la faveur de Dieu avec la pratique des impiétez & des déréglemens les plus puniſſables. L'attachement à leurs vices leur a inſpiré cette ſécurité funeſte. Après quoi il n'y a guére à eſperer qu'ils les abandonnent: & c'eſt-ce qui fait que deſormais ils ne ſont propres qu'à être des éxemples éclatans de la juſtice & de l'indignation de Dieu.

Il faut dire le même du Jour du Jugement. Il ſurprendra les hommes comme le larron dans la nuit; non qu'ils n'aient jamais entendu dire que Dieu dût juger le monde, car Dieu l'a aſſez déclaré, & en a donné aſſez de connoiſſance pour nous obliger de nous y préparer avec ſoin: mais c'eſt qu'alors les hommes auront éteint en eux la créance d'un Dieu & d'un Jugement à venir, ou auront aſſoupi cette créance par le charme de quelques ſuperſtitions & de quelques formalitez extérieures. Or tous ces états ſont ſi deſeſpérez, que lors que les hommes s'y trouveront, il ſera temps que Dieu juge le monde.

3. Et par là on peut rendre probablement raiſon pourquoi le Jour du jugement eſt ſi differé comme quelques-uns parlent, bien que, helas! ils n'ayent pas grand ſujet de s'en plaindre, vû le compte qu'ils ont à rendre & la ſentence qu'ils ont à attendre du ſouverain Juge. On peut auſſi comprendre par là pourquoi le temps particulier du jugement nous eſt caché.

Pendant que la créance & la crainte du Jugement continuent dans le monde, elles peuvent rendre juſtes beaucoup de perſonnes & réprimer les vices & l'impiété des méchans. Or, comme on a vû, Dieu ne détruira pas le monde, pendant que les hommes ſeront dans un état qui donnera quelque

que eſpérance d'amendement. Mais le long delai du Jugement, ſuivant l'expreſſion dont on ſe plaît d'uſer, détruit la crainte & la créance de cette terrible Journée: & alors les hommes deviennent méchans, ſans être retenus par aucune conſidération. C'eſt pourquoi lors que preſque tous les hommes ſeront dans un état de cette nature, il ſera temps que Dieu juge le monde.

De même, ſi Dieu a fixé & déterminé le jour du Jugement ſur ce qu'il a prévû une impiété générale digne d'une deſtruction entiere; il ne peut réveler au monde le temps précis de cette deſtruction. Car il n'y a perſonne qui ne conçoive que ſi une telle choſe étoit connuë auparavant, il ſeroit impoſſible que le temps du Jugement ne fût le temps le plus dévot & le plus religieux qui auroit jamais été depuis le commencement du monde: ainſi il ne ſeroit pas temps alors de détruire le monde; & Dieu n'auroit pu prévoir ce temps-là comme le plus propre à éxercer ſon Jugement.

Il ſuffit ſans doute que Dieu nous convainque auſſi raiſonnablement & auſſi évidemment qu'il eſt poſſible, qu'il doit juger le monde: mais nulle raiſon ne l'engage à nous apprendre le temps précis auquel il doit le juger; il n'eſt pas même à propos que nous le ſachions.

Si l'on avoit ſû pluſieurs milliers d'années auparavant combien le Jour du jugement devoit être differé, & que le temps de ce Jour eût été connu; cela auroit tant affoibli le motif du Jugement futur, en le faiſant regarder dans un ſi grand éloignement, que le monde auroit ſans doute beaucoup mieux mérité d'être détruit en un autre temps que dans celui où il doit l'être. Après tout, ſi la créance en général du Jugement ne nous rend pas gens-de-bien, il n'eſt pas plus à propos que nous con-

connoiſſions le temps précis du Jugement, qu'il l'eſt que nous connoiſſions le temps précis de nôtre mort, ou que nous ſoions convertis à la vûë du Ciel ou de l'Enfer.

C'eſt un ſecret pour le Seigneur, que ni homme ni Ange ne ſaura jamais. Par ce moien la créance du Jugement futur produit de grands effets en tout temps dans le monde, particulierement depuis que l'Evangile a révelé d'une maniére ſi claire ce Jugement. Jeſus-Chriſt nous donne luimême cette inſtruction, que puis que nous ne ſavons point le Jour du jugement, nous devons veiller toûjours & nous tenir bien préparez pour cette importante Journée. *Veillez donc: car vous ne ſavez pas à quelle heure vôtre Seigneur doit venir, Mais ſachez cela, que ſi le pere de famille ſavoit à quelle veille de la nuit le larron doit venir, il veilleroit, & ne laiſſeroit point percer ſa maiſon. Vous donc auſſi ſoiez prêts: car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous n'y penſerez point.* Que ſi cét avertiſſement étoit néceſſaire & utile du temps de nôtre Sauvenr; il l'eſt plus maintenant que nous ſommes plus près de la fin du monde.

Matt. 24. 42. & ſuiv.

4 Il y a encore une autre réfléxion à faire ſur le ſujet de ce chapitre; c'eſt qu'il ne faut point être ſcandaliſé de voir l'athéïſme & l'incredulité regner dans le monde, la vraie foi chrêtienne commencer à déchoir, & la charité de pluſieurs ſe refroidir. Il en ſera de même vers la fin du monde: & ſi nous voions les malheureux commencemens de ces impiétez & de ces vices, nous ne devons pas le trouver étrange.

C'eſt véritablement une grande tentation pour ceux qui ne ſe conduiſent que par des éxemples, d'entendre dire que les premiers principes de la Religion ſoient revoquez en doute; que les articles

les

les plus fondamentaux de nôtre foi ſoient un ſujet de diſpute & de controverſe; que les regles même les plus claires & les plus ſaintes de la morale ſoient tournées en ridicule & inſolemment mépriſées. Mais ſi ces choſes n'arrivoient pas, le monde ne finiroit jamais. Dieu ne peut détruire une nation fidéle & juſte, beaucoup moins donc un monde juſte, un monde de croians & de ſaints. Que ſi c'eſt nôtre partage, d'être tombez dans cet égout des ſiécles, dans ces derniers jours où il devoit y avoir des moqueurs qui ſuivroient leurs impies convoitiſes; conſidérons qu'il n'arrive rien qui n'ait été prédit. Il faut que la choſe ſoit ainſi vers la fin du monde; & par conſéquent cela ne doit pas être plus capable d'affoiblir l'autorité de la Religion que le doit être l'accompliſſement des Prophéties. Souvenons-nous combien ſacrée a été la Religion Chrétienne depuis ſeize cens ans; combien de Martyrs & de Confeſſeurs elle a eü; comme Dieu l'a conſervée contre toute la puiſſance & toute la contradiction du monde; comme elle a triomphé de toutes les idolâtries Payennes; & ce qui eſt plus encore, comme elle a triomphé de toutes les convoitiſes & de tous les vices du Siécle, dans l'exemplaire renoncement à ſoi-même, dans les mortifications, dans la converſation, dans la vie céleſte & divine de ceux qui l'ont profeſſée. Voilà, je m'aſſûre, une preuve de ſa divinité, capable de la défendre contre la force d'eſprit, contre les railleries & l'impudence des Athées de profeſſion & des Libertins, qui juſques-ici ont été eux-mêmes le mépris & la riſée du Genre-humain.

CHAPITRE TROISIE'ME.

Que le Jour que Dieu a arrêté, eſt un Jour d'un Jugement général.

II. LE Jour que Dieu a arrêté, eſt le Jour d'un Jugement général, ou un Jour auquel tout le monde doit être jugé. Tous les hommes ſeront citez devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt, & examinez, condamnez ou abſous en l'aſſemblée générale des hommes & des Anges.

Quel ſurprenant Spectacle ! de voir tous les hommes ſortir de leurs tombeaux & comparoître devant leur Juge, d'avoir devant les yeux tout le Genre-humain & toutes les générations depuis Adam juſques à la fin du monde ! Une telle Aſſemblée n'aura jamais été auparavant, ni ne ſera jamais plus. Quand nous n'en ſerions que les ſimples Spectateurs ; quelle occupation pour nos eſprits, de contempler tous les hommes enſemble, toutes les perſonnes illuſtres dont le nom eſt célebre dans l'Hiſtoire, qui ſe ſont ſignalées en différens ſiécles par leur piété, par leur vertu, par leur ſageſſe, par leur valeur ; & toutes celles qui ſe ſont fait connoître & ont fait du bruit par leurs vices ! Mais ce ne ſera pas un temps pour ſatisfaire nôtre curioſité : nous aurons tous à recevoir nôtre ſentence finale.

Il eſt donc plus important pour nous que nous ouvrions ici une autre Scene, que nous nous repréſentions combien de gens différens comparoîtront au Jour du jugement pour ce qu'ils auront fait en ce monde. Nous verrons tous les hommes reſſuſcitez avec leur propre corps, & les mêmes perſonnes qu'ils avoient été : mais, *quantum mutatus ab illo !* Il y aura dans leurs regards & dans leur contenance

des

des changemens qui feront paroître des paſſions fort différentes & donneront un air fort different auſſi.

Nous pouvons aiſément nous imaginer que les athées & les incredules, qui auront diſputé ſi ſubtilement & en Philoſophes contre l'exiſtence de Dieu, contre la Religion, & qui auront fait mille ſpirituelles railleries de la félicité du Ciel & des peines de l'Enfer, ne ſeront pas peu étonnez, lors qu'ils verront toute leur Philoſophie refutée & toutes leurs railleries devenuës ſi fades à l'aſpect de leur Juge.

Quel étonnement ne paroîtra pas alors dans les yeux des pecheurs qui auront vêcu dans la ſécurité, qui n'auront jamais penſé au Jugement, qui ſe ſeront crû à l'abri de tout en banniſſant de ſemblables penſées, comme ſi Dieu n'eût dû les juger à moins qu'ils n'euſſent penſé qu'il devoit le faire!

Ces braves, ces hardis pecheurs qui ne connoiſſoient point la peur, qui ſe moquoient de la crainte de Dieu comme d'une paſſion lâche & effeminée, ne ſeront pas capables alors de cacher leur frayeur. Ces Alexandres, ces Ceſars, ces grands Perturbateurs du repos du Genre-humain, dont le regard étoit ſi fier & ſi menaçant, & qui faiſoient trembler devant eux tout le monde, trembleront devant leur Juge & *diront aux montagnes & aux rochers, Tombez ſur nous, & nous cachez de devant la face de celui qui eſt aſſis ſur le Throne & de la colére de l'Agneau.*

D'autre côté, quel ſera le triomphe des fidéles & des gens-de-bien! avec quelle confiance pleine d'allégreſſe paroîtront la tête levée les pauvres, les mépriſez, les perſécutez, les calomniez, les adorateurs de Jéſus crucifié & les diſciples de la Croix! Leurs afflictions s'évanouïront alors comme les om-

bres de la nuit à l'approche du Soleil. Leurs larmes tariront & une joie parfaite brillera dans leurs yeux.

Les préſentes apparences des choſes nous impoſent extrémement. En ce monde le vice eſt gai & hardi, ſans crainte & ſans fraieur : ſouvent la vertu y eſt auſſi mépriſée & auſſi malheureuſe que l'injuſtice & l'oppreſſion eſt capable de la rendre. Il eſt donc fort utile pour nous, que quelquefois nous tranſportions la ſcene, de ce monde au Jour du jugement, où tous les hommes comparoîtront enſemble, & où ſera la plus grande Aſſemblée qui ait jamais paru auparavant. Il nous importe ſans doute infiniment plus de quelle maniere nous paroîtrons alors, que de quelle maniere nous paroiſſons en cette vie.

Mais on demande ici pourquoi Dieu jugera en une ſeule fois tout le monde & citera tous les hommes enſemble pour recevoir leur ſentence finale? Il eſt clair que Dieu en uſera de la ſorte; mais il ne nous a pas déclaré pourquoi. Cependant, ſi l'on médite attentivement ſur cette matiére, on découvrira des fins grandes & excellentes, pour leſquelles vraiſemblablement ce Jugement public & univerſel ſera exercé, & qui nous perſuaderont que Dieu a grând' raiſon de vouloir pratiquer une telle choſe. Ces fins peuvent être rapportées à deux Chefs généraux. Ce Jugement doit ſe faire ainſi, 1. eû égard à Dieu. 2. eû égard aux hommes, tant aux gens-de-bien qu'aux méchans.

I. Eû égard à Dieu, entant qu'un Jugement univerſel contribuë extrémement à l'avancement de ſa gloire.

1. Ce Jugement, comme j'ai déja remarqué, juſtifiera la Providence divine, en expoſera toute la ſageſſe & en découvrira tous les myſtéres. Lors que Dieu jugera le monde, ce ſera autant pour ſe juſtifier

fier lui-même, que pour juger les hommes. On peut appliquer fort bien au dernier Jugement ces paroles de St. Paul: *Que Dieu ſoit véritable, & que tout homme ſoit menteur: ſelon qu'il eſt écrit, afin que tu ſois trouvé juſte en tes paroles, & que tu ayes gain de cauſe quand tu és jugé.* Et St. Jude poſe comme une des principales fins du dernier Jugement, que *le Seigneur viendra avec ſes Saints; qui ſont par millions pour rendre un jugement contre tous & pour convaincre tous les méchans d'entre eux de toutes les mauvaiſes actions qu'ils ont commiſes & de toutes les rudes paroles que les pecheurs impies ont proferées contre lui.* Combien de ſemblables fâcheux diſcours entend-on tous les jours contre la Providence divine! & que les fidéles mêmes, qui ne voient guére clair ſur cette matiére, ſe trouvent embaraſſez lors qu'il s'agit de répondre aux ſubtiles objections des Athées & des incredules! Nous pouvons véritablement en dire aſſez en général pour défendre la ſageſſe, la juſtice & la bonté divine: mais il y a mille cas particuliers dont il ſemble bien difficile de rendre raiſon & ſur leſquels on n'a rien à répondre, parce qu'ils nous paſſent.

Rom. 3. 4.

Jude 14. 15.

Mais lors que tout le monde ſera cité devant le Tribunal de Dieu, & que tous les hommes de tous les ſiécles & de toutes les générations y comparoîtront, nous aurons une hiſtoire complette de la Providence, où ſeront expoſées les raiſons de toutes ces choſes que nous ne connoiſſons point maintenant. Quand nous apprendrons de quelle maniére chaque perſonne, chaque ſiécle, chaque génération, chaque païs & chaque peuple ſe ſeront conduits, de quelle maniére Dieu en aura uſé envers eux, quels talens il leur aura donnez; & que nous verrons quel compte ils en rendront: alors *toute bouche ſera formée & tout le monde ſera coupable devant Dieu.* Alors, on verra l'entier enchaî-

Rom. 3. 19.

nement de la Providence, & tous les divers & ſecrets reſſorts de la divine Sageſſe, dans toutes ſes différentes diſpenſations, mais toûjours, pour ainſi dire, dans la ſphére de la Juſtice & de la Bonté. Que nous admirerons Dieu, quand nous verrons toutes ces merveilleuſes ſcenes expliquées, que nous remarquerons les démarches ſi regulieres de ſa Bonté allant de degré en degré dans les divers temps dn monde, ſe proportionnant aux beſoins & à la portée des hommes, juſqu'à ce qu'elle déploie tous ſes threſors & amene tout à la perfection par les merveilles & la manifeſtation de l'Evangile! Quel agréable ſpectacle pour les gens-de-bien! qu'il augmentera leurs connoiſſances! qu'il accroîtra leur admiration! qu'il enflâmera leur piété & leur zéle! qu'il confondra les méchans, particulierement tous les prophanes qui ſe ſeront moquez de Dieu & de ſa Providence! qu'il aggravera leurs tourmens; quand il les forcera d'admirer & de juſtifier Dieu au regard de leur propre damnation, & de tourner toute leur rage & toute leur fureur contre eux-mêmes!

Voilà aſſûrément des raiſons ſuffiſantes pour engager Dieu à juger tous les hommes enſemble. Il voudra ſe juſtifier devant toutes ſes créatures & découvrir la gloire de toutes les merveilles & de tous les myſtéres de ſa Grace & de ſa Providence. Les fidéles en voient aſſez préſentement pour admirer & loüer le Seigneur: mais ici, comme dit St. Paul, *nous connoiſſons en partie, & nous prophétiſons en partie. Mais quand la perfection ſera venuë, alors ce qui eſt en partie ſera aboli. Quand j'étois enfant, je parlois comme enfant, je jugeois comme enfant, je penſois comme enfant: mais quand je ſuis devenu homme, ce qui eſt de l'enfance a été aboli. Car nous voions maintenant par un miroir obſcurément; mais alors*

1. Cor. 13. 9. & ſuiv.

nous

nous verrons face à face: maintenant je connois en partie; mais alors je reconnoîtrai ſelon que j'ai été auſſi reconnu. La Sageſſe divine n'aura jamais paru avec tant d'éclat qu'elle paroîtra au Jour du Jugement, parce qu'elle n'aura jamais été ſi parfaitement connuë qu'elle le ſera, *lorſque le Seigneur viendra pour être glorifié en ſes Saints & pour être rendu admirable en tous les croians.* 2. Th. 1. 10. Qu'il tarde à un vrai fidéle de voir ce bienheureux Jour qui lui doit faire connoître, aimer & admirer Dieu parfaitement, qui lui doit donner ces claires idées & ces divines paſſions qui conviennent ſi bien à des perſonnes deſtinées pour le Ciel & pour joüir de la préſence immédiate de ce grand Dieu! Quel homme ſage ne prendra une forte réſolution de mener une vie chrêtienne, afin qu'en ce grand Jour il puiſſe contempler ſans frayeur la gloire de Dieu & s'abandonner avec des tranſports de joie à ces doux raviſſemens, à ces agréables extaſes que produira dans les ames ſaintes cette éclatante manifeſtation de la divine ſageſſe!

2. Dieu appellera en jugement tous les hommes enſemble, afin que les hommes & les Anges ſoient les témoins de ſa Juſtice & de ſon Equité, au regard de toutes ſortes de perſonnes indifferemment. Nous ſommes tous également ſes créatures. Il regarde de meme œil les riches & les pauvres, les perſonnes du plus haut rang & celles du rang le plus bas, les Princes & les ſujets: & la juſtice demande qu'il les regarde de cette maniére, que le juſte Juge du monde ne faſſe dans ſon Jugement acception de perſonne. Or Dieu n'a pas d'autre moien de convaincre tout le monde qu'il eſt tres-équitable, qu'il eſt un Juge tres-juſte: il n'a pas, dis-je, d'autre moien de faire cela, que de juger tout le monde enſemble: car alors on peut voir s'il eſt partial, ou non, & ſi devant lui il y a acception de perſonnes.

Au reſte, par les choſes que je viens de dire j'entens plus qu'on ne conçoit peut-être. Il eſt certain qu'en ce monde la Providence de Dieu eſt fort ſujette à être accuſée de partialité & de ne regarder pas d'un même œil tous les hommes. Il ne faut pas entendre ceci par rapport à la differente fortune des hommes en cette vie, les uns étant riches, les autres pauvres; les uns princes, nobles, élevez aux grands emplois, les autres ſujets, & aſſujettis à la volonté & aux paſſions des princes & des grands de la terre: cela eſt manifeſtement à l'avantage de la Providence & eſt regardé comme l'effet d'une grande ſageſſe, parce que tous ces rangs différens ſont néceſſaires pour le bon ordre & pour le bon gouvernement du monde. Il faut entendre ma propoſition par rapport aux ames des hommes & à leur condition éternelle. On dit donc que Dieu n'a pas également ſoin d'inſtruire tous les hommes de leurs devoirs, de les avertir des dangers du peché & de leur faire connoître les récompenſes & les peines de la vie à venir & la certitude du Jugement futur. Or cela eſt trop viſible pour être nié.

Dieu permit que les hommes tombaſſent dans l'idolatrie: & après qu'ils eurent corrompu leurs idées naturelles touchant le bien & le mal, il n'envoia parmi eux aucun Prophéte pour les inſtruire. Après un certain temps il tira par ſa vocation Abraham de l'Ur des Chaldéens, & aiant éprouvé ſa foi & ſon obéïſſance, il traitta alliance avec lui. Il renferma toutefois cette Alliance dans la poſtérité de ce Patriarche, laquelle il choiſit pour ſon peuple particulier, ne prenant aucun ſoin viſible du reſte du monde. Et même bien qu'en cette occaſion le Peuple d'Iſraël eût de grands priviléges, la Loi Moſaïque n'étoit qu'une diſpenſation foible & imparfaite, qu'une pédagogie, & l'Egliſe Judaï-

que

que n'étoit qu'un Etat de ſerviteurs, ou d'héritiers mineurs.

Dieu a bien envoié Jeſus-Chriſt ſur la terre pour réveler parfaitement ſa volonté, mais ç'a été vers la fin du monde; & quelle étonnante différence n'a-t-il pas fait en cette occaſion de ceux qui ont joüi de la lumiere de l'Evangile, & du reſte des hommes, comme s'il n'étoit pas le Créateur de tous, ou que tous les hommes ne fuſſent pas également ſes créatures? De plus, combien petite eſt toûjours cette partie du monde à qui l'Evangile eſt actuellement prêché? & combien plus petite encore eſt celle où il eſt prêché purement?

La Juſtice de Dieu, je l'avoûë, ne ſauroit être accuſée ſur ce plan même; car le Seigneur n'a oublié rien de ce qui étoit néceſſaire aux hommes. Il les a créez raiſonnables. Il leur a donné une connoiſſance naturelle & ſuffiſante de ſon Etre & de ſa Providence; des idées naturelles du bien & du mal; une eſpérance naturelle de récompenſes & une crainte naturelle de châtimens: ce qui, ſelon le témoignage de S. Paul, ſuffit pour les rendre inexcuſables. *Car les choſes inviſibles de Dieu, ſavoir tant ſa puiſſance éternelle que ſa divinité, ſe voient comme à l'œil depuis la création du monde, étant conſiderées en ſes ouvrages, afin qu'ils ſoient rendus inexcuſables.* Rom. 1. 28. Ce qui eſt au delà de ces avantages, eſt une pure grace, que Dieu peut accorder ou refuſer quand & où il lui plaît. On ne doit point pour cela blâmer la Bonté de Dieu & trouver à redire au ſoin qu'il a de ſes créatures: car en tout temps il fait ce qu'il eſt à propos de faire. Les différens âges du monde ont demandé de différentes diſpenſations de grace; & dans l'accompliſſement des temps, lors que l'état du monde le requeroit, Dieu envoia ſon Fils. Cependant, il faut tomber d'accord que Dieu a fait

pour les Juifs plus qu'il n'a fait pour les Gentils, & plus pour les Chrêtiens que pour les uns ni pour les autres. C'eſt le ſujet d'une objection qui fait de la peine même à quelques gens-de-bien, & qui obſcurcit dans leur eſprit les idées de la Bonté divine.

Il ſemble d'abord que lors que tous les hommes ſeront aſſemblez pour le Jugement, cette objection ſera plauſible, Que Dieu n'aura pas agi envers eux d'une égale maniére, principalement au regard des choſes d'où dépendoit leur ſalut éternel; & que la privation de ces moiens de grace qu'il aura offerts à d'autres, quoi-qu'il ne fût obligé de les accorder ni aux uns ni aux autres, ne mettront pas entre eux une moindre différence qu'il y en a entre le Ciel & l'Enfer.

C'eſt là aſſûrément une tres-grande difficulté. Mais je ne doute point que l'équité & la juſtice du dernier Jugement, n'y ſatisfaſſe. Autrement, je ne ſaurois m'imaginer que Dieu voulût citer tous les hommes enſemble devant ſon Tribunal, s'il n'avoit intention d'agir à l'égard de tous d'une maniére égale. Le Jugement dernier ne ſera pas exercé par une puiſſance abſoluë & une prérogative ſouveraine: s'il l'étoit, ce ne ſeroit pas ſatisfaire à l'objection, mais impoſer ſilence à ceux qui la propoſeroient. Or, au dernier Jour Dieu ſe juſtifiera lui-même auſſi-bien qu'il jugera le monde. C'eſt pourquoi, quelque difference & quelque variété qu'il y ait ici dans l'adminiſtration extérieure de ſa grace, le Jugement final ſera éxercé à l'égard de tous d'une égale maniére; & le Seigneur en appellera aux hommes & aux Anges pour l'égalité auſſi-bien que pour la juſtice de ce Jugement.

De dire comment Dieu amenera toute cette inégalité de ſes graces & de ſa providence à une égalité de jugement, c'eſt-ce qui eſt fort difficile. Je con-

conçois pourtant certaines voies par lesquelles Dieu pourra le faire, Avoir de grands égards à l'ignorance & aux erreurs invincibles; aux défauts de l'éducation; à la perversité & à la corruption des temps auſquels les gens auront vêcu; à la privation des moiens de la grace & de l'inſtruction: Exiger des progrès dans la piété & dans la vertu conformes aux talens qu'on aura reçûs & aux avantages dont on aura été honoré: Et augmenter, ou diminuer les récompenſes & les châtimens ſelon tous ces différens égards. Cela eſt capable de rendre la balance aſſez égale, conformément à ces paroles de Nôtre Sauveur: *Ce Serviteur qui a connu la volonté de ſon Maitre, & qui ne s'eſt point mis en devoir, & n'a point fait ſelon ſa volonté, ſera battu de pluſieurs coups.* Luc 12. vſ. 47. 48. *Mais celui qui ne l'a point connuë, & qui a fait des choſes dignes de châtiment, ſera battu de moins de coups. Car à chacun à qui il aura été beaucoup donné, il lui ſera beaucoup redemandé, & à celui à qui il aura été beaucoup commis, il lui ſera tant plus redemandé.* Et par là paroit l'erreur groſſiere de ces Chrêtiens qui ne ſont Chrêtiens que de nom, leſquels ſont ſi éloignez de penſer que Dieu éxigera d'eux plus qu'il ne fera des Gentils ignorans, qu'ils eſpérent d'être ſauvez avec les mêmes vices pour leſquels ils croient qu'il damnera les Paiens. Non, non, Dieu jugera tout le monde enſemble: & c'eſt une démonſtration pour moi, qu'il éxercera ſa juſtice également envers tous; & que par conſéquent il éxigera plus des Chrêtiens que des Paiens, parce que nous avons plus reçû.

Un Jugement général, tant au regard de la punition des méchans, qu'au regard des recompenſes qui ſeront diſtribuées aux juſtes, contribuera ſans doute conſidérablement à la gloire de Dieu. Quand tous les pecheurs comparoîtront tout tremblans devant

vant le Tribunal de Dieu & recevront de ſa bouche leur ſentence finale, ce ſera un triomphe de ſa Juſtice beaucoup plus viſible & plus éclatant que s'ils étoient précipitez ſecretement dans l'enfer au ſortir de ce monde, & que l'on n'en entendit plus rien dire durant toute l'éternité. La ſageſſe a appris à tous les gouvernemens la néceſſité des exécutions publiques: & quand Dieu veut ſe faire connoître au monde, il éxerce quelques jugemens publics & viſibles, qui ſe font bien remarquer. Ainſi, il preſerva Pharaon de la deſtruction que produiſirent tant de plaies envoiées à l'Egypte & le reſerva pour une occaſion plus éclatante, pour le renverſer lui & toute ſon armée dans la mer rouge & l'enſevelir dans les eaux. Ainſi, il envoia le feu du Ciel pour détruire Sodome & Gomorrhe. On pourroit alléguer un grand nombre d'autres éxemples. A la vérité dans ces terribles Jugemens Dieu a eû pour but de donner aux hommes des avertiſſemens néceſſaires, de leur apprendre à le craindre, à reverer ſa Puiſſance & ſa Juſtice, & à prévenir leur ruine par une promte repentance. Mais dans le Jugement dernier il ne peut pas ſe propoſer cette fin, car le Diable, ſes Anges, & tous les méchans y ſeront envelopez dans la même ruine, & il n'y aura point de pécheurs qui reſtent & qui puiſſent en profiter comme d'un ſalutaire avertiſſement & apprendre par là à devenir juſtes. Les Saints & les Anges ſeront les ſpectateurs & les témoins de la vengeance divine, adoreront & exalteront le juſte Juge du monde. Les Démons & les méchans hommes verront & ſentiront cette vengeance, trembleront & s'enfuiront devant Dieu, ſeront contraints, avec douleur, avec deſeſpoir, de reconnoître ſa Puiſſance & ſa Gloire. Voilà comme Dieu triomphera glo-

glorieuſement & viſiblement de tous ſes ennemis & de toute la puiſſance des ténébres.

Que Dieu ſera glorieux en ſes Saints quand il recompenſera publiquement leur foi, leur patience, leur obéïſſance & les ſouffrances qu'ils auront endurées pour ſon nom; quand à la vûë de tout le monde il les revêtira d'une éclatante lumiere, & les introduira dans ſon Roiaume éternel! La gloire de Dieu, c'eſt la manifeſtation publique de ſa Juſtice, de ſa Bonté & de ſa Puiſſance. Or il ne ſauroit y avoir une démonſtration plus inconteſtable de la Juſtice inflexible de Dieu que ſera la deſtruction finale du Diable & de ſes Anges & de tous les hommes méchans. Il ne ſauroit y avoir une plus glorieuſe manifeſtation de la Bonté de Dieu, que la Récompenſe finale de la Piété & de la Vertu. Enfin, rien ne ſauroit être plus public ni plus viſible que ce qui ſe paſſera devant tout le monde. Voilà donc une forte raiſon qui obligera Dieu à citer tout le monde devant ſon Tribunal: il voudra manifeſter ſa Gloire en préſence de toutes ſes créatures.

Dieu a été extremement deshonoré en ce monde. Quelques-uns ont nié ſon Exiſtence & ſa Providence. D'autres ont inventé de faux Dieux & adoré les Démons, des hommes morts, le bois & la pierre, même les plus viles & les plus contemptibles créatures. D'autres ſe ſont fait des idées indignes de l'Etre infiniment parfait, l'ont revêtu de leurs foibleſſes & de leurs paſſions, en ont fait un Tyran, ou un Démon, ou bien un Etre ſi facile & ſi débonnaire, qu'on pouvoit ſans danger prendre avec lui toute ſorte de liberté & de hardieſſe. D'autres ont profané ſon Nom, corrompu, ou negligé, & mepriſé ſon culte. Les uns ſe croient trop grands & trop conſidérables pour ſervir Dieu: les

autres

autres au contraire ſe croient trop petits & trop peu de choſe pour être regardez de lui. Il y en a qui tournent ſes loix en ridicule : & il y en a qui n'ont aucun ſoin de s'en inſtruire. Il y en a très-peu qui ſoient de véritables adorateurs, & qui reconnoiſſent ſon Autorité & ſa Puiſſance & s'y ſoûmettent. Puis donc que Dieu a été ſi deshonoré dans le monde, je penſe qu'il eſt très-à-propos que lors qu'il jugera le monde, il venge ſa Gloire, qu'il la rende publique & viſible, & force toutes ſes créatures de la reconnoître. Or le moien le plus propre pour cela, c'eſt de citer tous les hommes devant lui & de les juger ſelon leurs œuvres. Ainſi, nous voions quelle raiſon il y a, eû égard à Dieu, qu'il ne juge pas les hommes chacun à part, & qu'il ne les envoie pas en particulier & ſecrettement au Ciel, ou dans l'Enfer, mais qu'il ait deſtiné un jour pour un Jugement général.

II. Il y a grand' raiſon pour cela, eû égard aux hommes, tant aux gens-de-bien qu'aux méchans: car un jugement public & général eſt une partie de la récompenſe de la vertu & de la punition du vice.

Pluſieurs gens-de-bien ſont traittez avec le dernier mépris & avec la raillerie la plus offenſante. S'ils n'ont de la complaiſance pour tout ce qui ſe fait dans les compagnies où ils ſe trouvent & ne le font eux-mêmes, s'ils ne peuvent s'acéommoder des mœurs du Siécle & des vices qui ſont à la mode; auſſi tôt on les regarde comme des prodiges & des cometes. Ils ne ſe ſoucieroient guére d'être regardez de la ſorte, s'ils étoient auſſi éloignez des dangers & des calamitez de la terre que ces météores le ſont. Quelques-uns les traittent de fous; d'autres diſent que ce ſont des fourbes & des hypocrites & en uſent envers eux ſelon cela.

N'eſt-

N'eſt-il donc pas à propos que Dieu venge ces perſonnes qui ont ſouffert des opprobres & des calomnies pour l'amour de lui, qu'il les loüe & les récompenſe publiquement pour leur vertu ? Que cette vengeance ſera glorieuſe pour nous, ſi nous avons aſſez de patience pour l'attendre! Et même qu'eſt-ce que ce monde? que dis-je! qu'eſt ce coin du monde, où nous habitons? Que nous y ſoyons louëz, ou blamez; ces loüanges, ces blâmes ne paſſent pas le voiſinage, la paroiſſe, la ville, le Roiaume où nous vivons. Eſt-ce que nous ne ſaurions être bien-aiſes d'être mépriſez dans toute une paroiſſe, dans toute une Ville, dans tout un Roiaume, pour être un jour louëz publiquement par le grand Dieu dans l'Aſſemblée générale des hommes & des Anges?

Les véritables Chrétiens ſont en ſecret beaucoup de bonnes actions qui ne ſont connuës que de Dieu, ou de peu de perſonnes. Par là ils perdent les loüanges qui ſont dûës en ce monde à ces ſortes d'actions. Mais Jeſus-Chriſt a promis que ces fidéles ſeroient loüez de Dieu, que ſi nous prions, jeûnons & donnons l'aumône en ſecret, *Nôtre Pere qui voit en ſecret, nous le rendra à découvert.*

Les fidéles endurent ſouvent de grands maux en ce monde, ſont non ſeulement blâmez & injuriez, mais perſécutez & obligez d'abandonner leurs biens, leurs avantages, leurs vies mêmes pour l'amour de Jeſus-Chriſt. Dieu leur a étroitement défendu de ſe venger: mais il les vengera lui-même de leurs ennemis publiquement, & voudra qu'ils ſoient les ſpectateurs & les témoins de cette vengeance ſolennelle.

D'autre côté, le vice triomphe ſouvent ſur la terre. Bien loin de ſouffrir la honte & l'ignominie, qui lui eſt dûë, on lui applaudit, on le loüe, on

on lui fait la cour. C'eſt ſans doute un très-grand prodige, qu'une proſpérité vicieuſe & infame qu'on encenſe, qu'on adore. Cependant l'ignominie eſt la juſte técompenſe du vice ; & cette récompenſe doit venir tôt ou tard. Or, rien ne peut mieux couvrir de honte & de confuſion les pecheurs, qu'un Jugement général, où ils ſoient examinez dans la grande Aſſemblée des hommes & des Anges. Ce Jugement confondra les pecheurs les plus ſuperbes, qui auparavant auront eû un front d'airain & n'auront été capables de rougir de rien. Lors que les méchans ſont appuyez & ont du pouvoir, ou que leur parti eſt le plus nombreux, eſt le parti dominant, & qu'ils ne ſe mettent guére en peine du reſte du monde ; ils ſe mettent au deſſus de la honte. Mais quand ils comparoîtront devant le Juge de tous les hommes, & que tous leurs crimes & tous leurs déréglemens ſeront étalez devant tout le monde ; qu'ils ſeront dépouillez de leurs richeſſes, de leurs honneurs & de leur pouvoir ; qu'ils verront que leurs admirateurs & leurs amis n'auront plus envie de rire, ni de flatter ; qu'ils ſe verront mépriſez & regardez dédaigneuſement par le grand Dieu, par ſes Anges, par ſes Saints, & condamnez à des miſéres éternelles : il leur ſera impoſſible de ſe glorifier plus long-temps de leurs infamies, leur viſage ſera couvert de confuſion. Ce ſeroit une grande grace pour eux, s'ils étoient damnez en ſecret ſans voir leur Juge & ſans être expoſez à la honte & à la cenſure publique.

Beaucoup de méchantes actions ſe font ſecretement & ſont cachées aux yeux des hommes, ou ſouvent paroiſſent ſous l'apparence de la pieté & de la vertu. Les auteurs de ces actions abominables n'évitent pas ſeulement par ce moien la honte publi-

publique, mais ſont regardez comme des hommes extraordinaires & de grands Saints. Ainſi, il eſt très à propos que le maſque ſoit arraché à ces gens-là, & qu'ils ſoient expoſez à la vûë de tout le monde préciſément tels qu'ils ſont. C'eſt-ce qui leur arrivera au dernier jour, lors que Dieu jugera les ſecrets des cœurs; & mettra en lumiere les œuvres des ténébres. Que leur ſervira-t-il alors d'avoir paſſé dans le monde pour ſaints? En ce grand Jour ils ſeront parfaitement connus & traittez avec le dernier mépris, tant pour leur méchanceté, que pour leur hypocriſie.

Quel ſurcroit de honte & de douleur pour les méchans, de voir les gens-de-bien, qu'ils avoient mépriſez & perſecutez, & dont ils avoient regardé la conduite comme une folie & une extravagance, de les voir, dis-je, louez & récompenſez par le Seigneur, & pour me ſervir des paroles de Jeſus-Chriſt, *de les voir venir d'Orient & d'Occident, du Septentrion & du Midi, & être à table avec Abraham, Iſaac & Jacob au Roiaume de Dieu, & eux être jettez dehors!* Quel honte pour eux qu'un tel Spectacle! Quelle ſera leur deſeſpoir, quand après avoir fait en cette vie ſi peu de cas de la félicité & de la gloire celeſte, ils verront briller ſur les têtes des Saints ces belles Couronnes que Dieu y aura miſes de ſes propres mains! De quelle rage le ſouvenir de cette gloire des Juſtes ne pénétrera-t-il pas l'ame de ces malheureux durant toute l'éternité!

Voilà donc ce qui juſtifie la Sageſſe de Dieu au regard de la deſtination qu'elle a faite d'un Jour de jugement général pour récompenſer les gens-de-bien & pour condamner les méchans. La ſeule difficulté qui reſte & qui ſe préſente naturellement, par rapport aux gens-de-bien, c'eſt qu'il y

en a peu d'entre eux qui n'aient quelques proches fort vicieux, qui leur ſont néanmoins fort chers. Comment donc pourront-ils ſans douleur être les témoins de leur condamnation finale & entendre prononcer contre eux cette terrible ſentence : *Allez, maudits, au feu éternel, préparé pour le Diable & pour ſes Anges?* Nous tremblons maintenant à la ſimple penſée d'un tel malheur; & on croit aiſément qu'il ſera capable de troubler toute la joie des Saints au dernier jour, & de les rendre moins ſenſibles à la gloire de cette grande Journée. Mais c'eſt une erreur ſemblable à celle qui portoit les Saducéens à faire contre la Réſurrection cette objection touchant la femme qui avoit eû ſept maris. *En la reſurrection, duquel des ſept ſera-t-elle femme? car tous l'ont eûe?* Jeſus-Chriſt leur répondit : *En la réſurrection, on ne prend ni on ne donne des femmes en mariage, mais on eſt comme les Anges de Dieu au Ciel.* Il en ſera de même au regard de ce dont il s'agit. Cette affection, ces paſſions naturelles qui ſont ſi néceſſaires en ce monde, & qui font que nous nous intéreſſons tant en ce qui arrive de bien ou de mal à nos enfans & à nos proches, n'auront plus lieu dans l'autre vie : nous aimerons & nous nous intéreſſerons indépendamment de ces liens de la chair & du ſang.

Matt. 22. 30.

L'affection & les paſſions naturelles ſont néceſſaires très-ſouvent pour ſuppléer au défaut de la Raiſon & de la Vertu & nous porter par leur impatience & leur activité à rendre avec ardeur & avec promtitude de bons offices que les hommes en général ne ſeroient jamais capables de rendre par de meilleurs principes. Mais ces paſſions ſont renfermées dans ce monde, & il n'y aura point lieu pour elles dans la vie future. Elles ne nous cauſeront donc aucune inquiétude, ni aucun déplaiſir. Les gens-de-

de-bien n'auront dans le ſiécle futur d'autres proches ni d'autres amis que les véritables juſtes, que les membres du Corps myſtique de Jeſus-Chriſt, que les enfans de Dieu, que les héritiers de la même félicité & de la même gloire.

Je finis par cette réflexion, Que c'eſt avec une extrême abſurdité que les méchans eſpérent de ſe mettre par leur nombre à couvert de la honte & du châtiment. Ils peuvent eſpérer cela en ce monde, je l'avouë, lors qu'ils ont affaire avec des hommes; car du reſte lors que Dieu vient à exercer ſes jugemens en ce monde même, les pecheurs les plus puiſſans & les plus nombreux liguez enſemble ne ſont que comme de la paille devant le vent. Si jamais le nombre devoit prévaloir & être le plus fort, ce devroit être au Jour du jugement, auquel le Diable, ſes Anges & tous les méchans hommes ſeront citez enſemble. Que s'ils ne pourront ſe défendre quand toute leur force ſera réünie, mais ſe tiendront debout comme des criminels devant leur Juge & recevront de lui leur ſentence; nous devons ſans doute craindre un ſi puiſſant Juge, qui a toute la nature à ſon commandement, tient à la chaine tous les démons & tous les hommes pervers, & peut d'une ſeule parole de ſa bouche les foudroier tous & les condamner irrevocablement à des tourmens éternels.

CHAPITRE QUATRIE'ME.

Que le Jour du Jugement arrivera à la fin du monde.

III. LE Jour du Jugement arrivera à la fin du monde. Que la choſe doive arriver ainſi, & pour quelles raiſons cela doit être, on l'a vû

clairement dans ce que j'ai dit déja ſur ce ſujet. Jeſus-Chriſt a declaré que ce ſera à la fin du monde que les Anges ſépareront le bled d'avec l'yvroie, qui avoient cru dans un même champ; le bon poiſſon d'avec le mauvais, qui avoient été pris dans un même filet. Ce ſera ſur le ſoir de ce monde que le Seigneur viendra compter avec ſes ſerviteurs & récompenſer ceux qui auront travaillé à ſa vigne. Quand Jeſus-Chriſt viendra pour le Jugement, ce monde ſera mis tout en feu, & la forme en ſera diſſoute, comme témoigne S. Pierre. C'eſt pour cela qu'il eſt dit que Nôtre Seigneur viendra avec des flâmes, ainſi que nous verrons plus au long dans la ſuite. Enfin, ſi Dieu jugera tous les hommes enſemble, le Jour du jugement doit arriver à la fin du monde.

Matt. 13.

Matt. 20.

2 Pierre 3. 10. & ſuiv.

Outre tout cela, il ſemble qu'il eſt tres-convenable que le jugement final & la fin du monde arrivent enſemble, c'eſt-à-dire, que lors que Dieu jugera tous les hommes pour toûjours, il mette fin à cette terre habitable.

Car cette terre a été faite pour être la demeure des hommes, & toutes les choſes qu'elle contient ont été deſtinées pour leur uſage & pour leur plaiſir. La deſtinée donc de toutes ces choſes étant unie ſi étroitement avec celle des hommes, elles doivent périr quand les hommes n'habiteront plus ſur la terre.

Le Paradis étoit la demeure de l'homme innocent: & ſi l'homme avoit perſéveré dans ſon innocence & eût peuplé la terre d'une poſtérité innocente & ſainte? toute la terre auroit été un Paradis. Mais l'homme aiant peché, a perdu ſon droit à une vie ſi douce & ſi heureuſe, & la terre a été maudite à cauſe de lui. *La terre ſera maudite à cauſe de toi. Tu en mangeras avec travail tous les jours*

Gen. 3. 17. 18.

jours de ta vie. Elle te produira des épines & des chardons; & tu mangeras l'herbe des champs. A la ſueur de ton viſage tu mangeras ton pain, juſqu'à ce que tu retournes en terre.

Après que toute chair eut corrompu ſa voie, excepté Noé & ſa famille, Dieu détruiſit l'ancien monde avec tous ſes pervers habitans; & juſqu'à cette heure, outre cette malédiction originelle qui reſte toûjours ſur la terre, la Nature ſouffre pour les pechez des hommes, & reprend une nouvelle vigueur & fleurit, ſelon qu'ils reviennent à leur devoir. *Il reduit les fleuves en deſert, les ſources des eaux en ſechereſſe & la terre fertile en terre ſalée, à cauſe de la malice de ceux qui y habitent.* Au contraire, *il reduit les deſerts en étangs d'eaux, & la terre ſeche en ſources d'eaux; & y fait habiter ceux qui étoient affamez, tellement qu'ils y bâtiſſent des villes habitables.* Pſ. 107. 33. & ſuiv.

Quel ſujet fut jamais plus propre à une triſte & tragique éloquence! Qu'il ſeroit aiſé de décrire avec abondance les déſolations que les jugemens de Dieu ont portées dans les plus floriſſans païs à cauſe des iniquitez de leurs peuples! La famine, la peſte & la guerre nous fourniroient une ample matiere, la guerre principalement, qui entraîne avec elle tous les autres jugemens du Ciel. Mais nous vivons dans un temps où il n'eſt guére néceſſaire d'avoir recours à ces ſortes de diſcours. On voit, on ſent, on entend raconter chaque jour des miſéres qui ſont au deſſus des deſcriptions & des figures les plus fortes des bouches & des plumes les plus éloquentes. Dieu veuille que nous en entendions ſeulement parler; que nous profitions des calamitez des autres; & que nous appaiſions la colére de Dieu par une promte repentance!

Donc, quand Dieu jugera tous les hommes, il mettra fin à l'état préſent des choſes. Quand les

hommes, pour qui la terre avoit été formée, n'y habiteront plus, que tous les gens-de-bien ſeront élevez dans le Ciel, & que tous les méchans ſeront condamnez aux enfers, ce monde aura duré autant que l'exigeoit la fin pour laquelle il avoit été fait & recevra une nouvelle forme.

C'eſt-ce que l'Ecriture nous repréſente nettement. Elle ne nous dit pas que ce monde ſera détruit, mais qu'il ſera mis dans une nouvelle forme; que comme toutes les créatures ont été aſſujetties à la vanité par la malédiction qu'Adam leur a attirée, elles ſeront délivrées de leur vanité & de leur corruption, lors que l'homme le ſera. Elles ſeront purifiées par le feu; & il ſortira de leurs cendres un nouveau monde, un monde incorruptible. *Car le grand & ardent deſir des créatures*, par où il faut entendre le monde viſible, *eſt en ce qu'elles attendent que les enfans de Dieu ſoient revelez. Parce que les créatures ſont ſujettes à la vanité, non point de leur volonté, mais à cauſe de celui qui les y a aſſujetties, ſous l'eſpérance d'être auſſi délivrées de la ſervitude de la corruption, pour être en la liberté de la gloire des enfans de Dieu.* Ou, lors que les enfans de Dieu ſeront délivrez de la corruption. *Car nous ſavons que toutes les créatures ſoûpirent & ſont en travail enſemble juſques à maintenant.* St. Pierre dit qu'au Jour du Jugement ce monde ſera détruit par le feu. *Mais nous attendons, ſelon ſa promeſſe, de nouveaux cieux & une nouvelle Terre, où la juſtice habite.* St. Pierre a en vûë la prophétie d'Eſaïe; *Car voici, je vais créer de nouveaux cieux & une nouvelle terre: & les choſes précedentes ſeront oubliées & ne reviendront plus dans l'eſprit:* ce que St. Pierre entend dans un ſens litteral, & non ſimplement d'un état des choſes plus heureux en ce monde.

Rom. 8. 19. & ſuiv.

2. Pierre 3. 13.

Eſaïe 65. 17.

Et St. Jean, à la fin de l'Apocalypſe, immédiatement

tement après avoir parlé du Jugement, fait une deſcription de ces nouveaux Cieux & de cette nouvelle Terre. *Puis je vis un nouveau Ciel & une nouvelle Terre : car le premier Ciel & la premiére terre étoient paſſez : & la mer n'étoit plus. Et moi Jean je vis la ſainte Cité, la Jeruſalem nouvelle, qui deſcendoit du Ciel & qui venoit de Dieu, étant parée comme une épouſe ornée pour ſon mari. J'entendis auſſi une grande voix du Ciel, qui diſoit, Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; il habitera avec eux; ils ſeront ſon peuple; & Dieu lui-même étant leur Dieu, ſera avec eux. Dieu eſſuiera toutes les larmes de leurs yeux, & la mort ne ſera plus, ni le deuil, ni les cris, ni le travail : car les premiéres choſes ſont paſſées.* Le reſte de ce Livre eſt emploié à repréſenter la gloire de la grande Cité, de la ſainte Jéruſalem; le fleuve d'eau vive, ſortant du Throne de Dieu & de l'Agneau; & l'Arbre de vie qui porte douze ſortes de fruits. Apoc. 21. 1. & ſuiv.

Ce ſont de grands myſtéres que nous ne pouvons parfaitement comprendre, particulierement ce que S. Jean dit de la Jéruſalem nouvelle, qui deſcendra du Ciel pour établir ſon ſiége & ſa demeure ſur cette nouvelle Terre; où ſera le Thrône de Dieu & de l'Agneau, où Dieu habitera; qu'il éclairera par ſa préſence; & d'où il bannira la mort, le deuil, & le travail. Ce qui ſemble ſignifier que comme les vieux cieux & la vieille terre auront été détruits pour punir leurs méchans habitans, ce nouveau Ciel & cette nouvelle Terre, que Dieu créera après la deſtruction des autres, ſeront la demeure des bienheureux après la réſurrection. J'avouë que tout cela me paſſe.

Mais toûjours cela fait-il comprendre clairement pourquoi le Jugement final, où les juſtes recevront leur récompenſe finale, n'arrivera qu'à la

fin du monde. Ce monde doit être détruit avant que Dieu crée de nouveaux cieux & une nouvelle terre. La deſtruction finale des méchans commencera avec la deſtruction de cèt ancien monde : & les récompenſes & la félicité des juſtes ſeront conſommées dans le monde nouveau; quoi qu'il faille entendre par habiter pour jamais en la préſence immédiate de Dieu & de l'Agneau.

Or en ce que Dieu differe juſqu'à la fin du monde le Jour du Jugement, 1. on peut reconnoître ſa grande patience envers les pecheurs. Il differe de les punir & d'exercer contre eux la ſévérité de ſon Jugement, autant qu'il peut differer de détruire le monde & qu'il eſt néceſſaire pour nous convaincre que c'eſt autant que ſa ſageſſe & ſa juſtice peuvent le permettre. Détruire un monde, eſt une action qui demande autant de ſageſſe & de prudence, qu'en créer un. Et même la Sageſſe divine peut aiſément juſtifier la création du monde, en quelque temps que ce monde ait été créé. Il n'y a aucun temps, qui ne ſoit propre à exercer de tels actes de bonté. Mais détruire ſans une grande néceſſité un monde créé, cela eſt contraire à la ſageſſe & à la bonté de ſon Auteur. Le ſage Créateur du monde ne peut avoir du panchant à le détruire. Quoi-que la juſtice de ſa providence puiſſe requerir quelque prompt exercice de ſes jugemens, pour maintenir l'ordre & reprimer le vice, une deſtruction finale du monde demande tous les ſages délais qui peuvent l'empêcher. Les pecheurs ne ſauroient attendre davantage de Dieu, ſinon qu'il differe leur ſentence finale auſſi long-temps qu'il peut differer la fin du monde. C'eſt une étrange choſe, qu'on abuſe ſi prodigieuſement d'une telle bonté & d'une telle patience, qu'on en prenne occaſion de s'endurcir dans le peché & de conclure que

Dieu

Dieu ne jugera pas le monde, parce qu'il a ſi peu de panchant à le détruire. Au reſte, cela juſtifie abondamment la ſévérité du Jugement dernier. Ce Jugement ne ſera point l'effet d'une fureur promte & ſoudaine, mais d'une mûre délibération. Dieu ne manque point de bonté pour épargner les pecheurs auſſi long-temps que ſa Sageſſe & ſa Juſtice peuvent les épargner. Etre lent à exercer le Jugement, cela eſt eſſentiel à la Bonté, comme il l'eſt à la Juſtice de punir enfin : & conclure de ce que Dieu eſt patient & lent à punir, qu'il ne punira point, c'eſt conclure de ce qu'il eſt bon, qu'il ne peut être juſte.

2. Mais voici une concluſion ſolide & inconteſtable, c'eſt que puis que Dieu détruira le monde, quand il le jugera, la ſévérité du dernier Jugement ſera extrême. Quelle terrible vengeance eſt celle-ci, d'embraſer le monde & de diſſoudre la forme de la Nature ! C'eſt bien *une indignation de feu, de dévorer les adverſaires*, lors que les hommes méchans & les malins eſprits ſeront envelopez de flâmes & de fumée ! Où pourront-ils s'enfuir quand ce monde ſera tout en feu ; *que les cieux paſſeront avec un bruit ſiflant de tempête ; que les élemens ſeront diſſous par la chaleur ; & que la terre & toutes les œuvres qui y ſont, brûleront entierement ?* Heb. 10. 27.

Il y a un grand nombre de pecheurs audacieux, qui bravent la peur & qui s'endurciſſent contre les menaces de l'Enfer. Mais s'ils peuvent ſe recueillir un moment, qu'ils ſe figurent le monde tout en feu autour d'eux ; les cieux couverts d'épaiſſes ténébres ; & toute la terre comme un Vulcain, ou un Ætna, ou un Veſuve, vomiſſant des fleuves de ſoufre enflâmé ; & eux-mêmes plongez au milieu de toutes ces flâmes. Avant que de ſe moquer de l'Enfer, & d'en faire des railleries, qu'ils eſ-

ſaient comment ils ſoûtiendront ces penſées. Car enfin, ce ſera certainement l'état des pecheurs au Jour du jugement : & ſi nous y penſons ſérieuſement, ne tremblerons-nous pas devant ce grand & puiſſant Juge ? *Qui eſt-ce qui connoit la force de ſon ire ? Qui eſt-ce qui pourra vivre avec le feu dévorant ? Qui eſt-ce qui pourra ſéjourner avec les embraſemens éternels ?*

Quel puiſſant Juge ſera celui-ci, qui détruira enſemble le monde & tous les pecheurs ! le monde qui étoit l'idole des pecheurs, & qui ſera alors le bucher de leurs funerailles ! Selon la deſtinée de quelques gentils idolâtres, ils ſeront ſacrifiez à leur Dieu & tourmentez dans les embraſemens d'une idole tout en feu.

La deſtruction du monde ſera au dernier Jugement une Pompe funebre bien terrible. Les méchans ſeront ſaiſis de fraieur, leurs cœurs ſi fiers & ſi courageux autrefois, ſeront dans le dernier abbatement, lors qu'ils verront le monde tout couvert de flâmes. Ils ſeront bien convaincus alors, que Dieu ſera venu pour les juger, & qu'il eſt infiniment ſévere & terrible dans ſes jugemens. Qui ſauroit décrire les fraieurs, l'angoiſſe, & la conſternation de ce jour ! Faites un peu réflexion à ce terrible Jour, quand vous voiez Londres en feu, vos maiſons & vos threſors s'évanouïr parmi les cendres & la fumée. Que penſez-vous alors de la Puiſſance & de la Juſtice de Dieu ? Cependant ce n'eſt là qu'un feu-de-joie en comparaiſon de l'Embraſement univerſel. Quoi-que vous n'aiez pu ſauver vos maiſons, vos meubles, vos threſors de la fureur d'un incendie ; vous avez trouvé moien d'en échaper vous-mêmes. Que ſi néanmoins un tel deſaſtre eſt quelque choſe de bien épouvantable, comme avouent tous ceux qui en ont été les témoins

&

& les ſpectateurs: que ſera-ce de voir tout le monde en feu, & de vous voir vous-mêmes tout environnez de flâmes! de voir tous ces objets atraians, tous ces inſtrumens de vos plaiſirs, les richeſſes & la gloire du monde, qui fourniſſoient de la matiére à l'ardeur de vos convoitiſes, tout cela changé en un feu dévorant, allumé pour vous tourmenter, pour expier par des flâmes materielles & ſenſibles les flames allumées dans vos ames! Qui voudra faire de ce monde ſa portion & ſon héritage, s'il en conſidére la fin? Maintenant il nous plaît, il nous charme, il nous careſſe, ſes amorces ſont atraiantes, ſes piéges nous paroiſſent agréables. Que ſi nous en faiſons nôtre partage en cette vie, il faut qu'il ſoit nôtre partage au Jour du Jugement. Cependant conſidérez quel cas vous ferez de ſes careſſes, lors qu'il vous couvrira de flâmes, de fumée & d'obſcurité. Ceux qui en font leur partage, n'en pourront être ſéparez, & il faudra qu'ils aient la même fortune que lui, que comme ils ſe ſeront réjoüis avec lui, ils brûlent lors qu'il brûlera.

Avec quelle joie les Juſtes ſe verront-ils en ce Jour à l'abri de l'embraſement du monde! Ils ſortent en eſprit de-temps-en-temps de ce monde? ils s'en repréſentent par avance la ruine & la déſolation. Ils ne ſont point du monde pendant qu'ils y vivent: leurs cœurs en ſont détachez, quoi-que leurs corps y ſoient retenus. Auſſi ces divines ames, dont la converſation eſt dans le Ciel, ſont élevées, dès qu'elles ſont dégagées des liens du corps, au deſſus de la ſphére de la corruption, au deſſus des dangers, des injures, & des calamitez de la terre.

Avec quels tranſports de joie verront-ils Dieu former un nouveau monde pour les y faire habiter, créer de nouveaux cieux & une nouvelle terre, pour

y placer ſon Throne & ſon Tabernacle, y habiter avec eux & y être leur Dieu!

Quel méchant homme peut entendre ces choſes ſans conſternation & ſans effroi? Quel homme-de-bien ne ſoupire pas après ce bienheureux jour, après ces noces de l'Agneau, après ce temps auquel *la Jéruſalem nouvelle deſcendra du Ciel, & viendra de Dieu, parée comme une épouſe ornée pour ſon mari?*

3. De ce que le Jour du jugement doit arriver à la fin du monde, il s'enſuit que ce jugement ſera final & déciſif, parce que l'état préſent des choſes ſera parvenu à ſon dernier terme, & que comme ce grand Jour mettra fin au monde, il mettra fin auſſi à tout ce qui s'y rapporte. Ce monde eſt un changement de ſcene continuel, mais le monde futur ſera conſtant & d'une durée éternelle: de ſorte que la condition des juſtes & celle des méchans continueront éternellement telles qu'elles auront une fois commencé. Ce monde ſera détruit. C'eſt pourquoi les méchans ne pourront jamais y retourner, pour y vivre d'une autre maniére, réformer leurs mœurs & ne plus tomber dans les folies de leur précedente conduite, ainſi qu'Origene s'eſt imaginé qu'ils devoient faire après de longues peines & après que les paſſions charnelles auroient été entierement ſubjuguées & détruites par les tourmens. Opinion, qui, quelque miſéricordieuſe qu'elle ſoit, n'a aucun fondement dans l'Ecriture, ni dans la Raiſon, que je ſache. Lors que le monde, où les méchans auront vêcu & peché, ſera arrivé à ſa fin, ils ne pourront jamais, à mon avis, y faire rien de nouveau.

Il eſt certain auſſi que ce nouveau monde où les Saints habiteront en la préſence immédiate de Dieu, durera éternellement. Il n'y aura ni mort, ni deuil, ni cris, ni travail, car le peché ne ſauroit

y

y être. Il n'y aura point de démon, point de monde, pour tenter, ni perſonne qui puiſſe y être tenté. Les juſtes entreront entierement purs dans le Lieu Saint : & la vûë & la préſence immédiate de Dieu les entretiendra tels éternellement. Quand même nous n'aurions point de révelation poſitive touchant l'éternité des récompenſes & des peines; on auroit toutefois raiſon de conclure, que ſi le Jour du jugement détruit le monde ſans détruire les gens-de-bien & les méchans, mais les tranſporte dans un nouvel état de bonheur & de miſére, leur bonheur & leur miſére doivent durer auſſi longtemps que ce nouvel état durera, & que leur ſentence ne peut jamais être changée ſans un nouveau jour de Jugement. Si donc le Jugement futur ſera le dernier & final Jugement; les juſtes & les méchans doivent entrer dans un état inalterable, dans un état éternel de bonheur & de miſére. Cette vérité eſt infiniment conſolante & infiniment terrible.

Que les ames des gens-de-bien reſſentiront de joie avec Dieu leur Sauveur, quand ils ſe verront en poſſeſſion d'une félicité conſtante & éternelle; quand les changemens de ſcene de cette vie ſeront entierement évanoüis; que ces juſtes habiteront dans une Cité dont Dieu eſt l'Architecte; qu'ils contempleront devant eux l'éternité ſans craindre la mort, ni aucun changement ou diminution de bonheur; & que leur félicité pourra bien augmenter éternellement, mais ne pourra jamais recevoir aucune interruption ni aucune alteration!

Je n'entreprendrai point de décrire la confuſion, la douleur, la rage & le deſeſpoir de ces miſérables pecheurs qui ſeront condamnez à un feu éternel, qui verront la fin de toute leur proſpérité & de toutes leurs joies, & le commencement de leurs miſéres

dans

dans un monde tout en feu. Nos penſées ſont bien au deſſous d'un ſi lamentable ſujet. L'imagination la plus vive & la plus forte ne ſauroit y atteindre. Des tourmens éternels! Seigneur Jéſus, aie pitié de nous! fai qu'une fraieur ſalutaire empêche que nous ne ſachions jamais ce que c'eſt.

Si vous demandez quand la fin du monde & le Jour du jugement doivent arriver; je ſuis obligé d'avoûer que je ne le ſai point: car le Sauveur a dit, comme on a déja vû, *Quant à ce Jour & à cette Heure-là, nul ne le ſait, non pas même les Anges qui ſont au Ciel, ni auſſi le Fils, mais le Pére ſeul.*

J'ai fait voir auſſi auparavant que nous n'avons pas intérêt de le ſavoir; & que Dieu nous le cache pour de tres-ſages raiſons. A quoi j'ajoûterai maintenant, 1. Qu'il n'y a pas apparence que le Jour du Jugement arrive encore. 2. Que quelque differé qu'il ſoit, nous avons grand ſujet de nous bien préparer & de pourvoir au compte que nous aurons à y rendre. 3. Que nous devons être aſſeurez qu'après une ſi longue attente ce Jour approche de-plus-en-plus & ſe hâte d'arriver, & que c'eſt un motif nouveau & bien fort pour nous y bien diſpoſer.

I. Il n'y a pas apparence que ce Jour doive arriver encore. Du temps de S. Paul quelques Chrêtiens craignoient que le Jour du jugement ne fût prochain: il ſemble qu'ils étoient ſur ce ſujet dans une extrême fraieur. Mais l'Apôtre jugea à propos de diſſiper cette erreur; & il agit en cette occaſion avec autant de zéle que s'il ſe fût agi d'une erreur de tres-dangereuſe conſéquence. En effet, cette erreur auroit été tres-dangereuſe, ſinon à ceux qui vivoient alors, du moins à ceux qui devoient venir après, leſquels voiant l'erreur de leurs prédeceſſeurs ſur le Jour du Jugement dernier refutée par l'évenement, comme le ſont toutes les erreurs

reurs de cette nature, auroient pu conclure que tous leurs autres ſentimens n'étoient qu'illuſion, & qu'il ne devoit arriver aucun Jour de jugement, parce que ce Jour n'étoit pas arrivé au temps qu'on l'avoit attendu. S. Paul donc trouva à propos de prévenir ce deſordre. *Or, mes fréres, nous vous prions par l'avénement de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt & par nôtre ralliement auprès de lui, de ne vous laiſſer pas ébranler avec trop de facilité, dans vôtre entendement, & de ne vous laiſſer troubler ni par l'eſprit, ni par des paroles, ni par des lettres qu'on ſuppoſeroit être venuës de nous, comme ſi le Jour de Chriſt étoit proche.* 2. Theſ. 2. 1. 2.

Et pour ſatisfaire là-deſſus les fidéles, il n'entreprend point de leur dire quand le Jour du Jugement doit arriver; car il ne le ſavoit point lui-même: il leur déclare ſeulement que ce Jour-là ne viendra point *que la revolte ne ſoit arrivée auparavant, & que l'Homme de péché, le Fils de perdition ne ſoit révelé, qui s'oppoſe & s'éleve contre tout ce qui eſt nommé Dieu.* Or cét Homme de péché n'étant pas révelé encore, il étoit clair que le Jour du jugement ne pouvoit pas arriver ſi ſubitement qu'ils l'attendoient: & nous apprenons par l'Hiſtoire que ce n'a été que quelques ſiécles après que l'homme de peché a été révelé.

S. Paul n'eſt pas le ſeul qui ait rectifié ſur ce point les idées des Chrétiens. Après lui, S. Jean dans ſon Apocalypſe a donné clairement à entendre qu'encore que nous ne ſuſſions point certainement le temps précis du Jugement, nous devions croire qu'un grand nombre de choſes arriveroient avant ce temps-là. Car ſon Apocalypſe eſt une prédiction de tout ce qui devoit arriver à l'Egliſe Chrêtienne depuis ſon commencement juſqu'à la fin du monde. Et quoi-que je ne prétende point comprendre ces my-

myſtéres, patticulierement ce qui regarde les mille ans du Régne de Jeſus-Chriſt ſur la terre; ce qui, quoi qu'il ſignifie, ſemble devoir arriver avant la fin du monde & le Jugement final: néanmoins nous apprenons certainement par cette Révelation que l'Homme de peché ſera détruit avant le dernier Jugement. Que ſi par cet Homme de péché il faut entendre la Hierarchie papiſte, comme je n'en doute point; il eſt clair que cette entiere deſtruction n'eſt pas encore arrivée: je ſouhaite qu'elle ſoit auſſi proche que quelque ſavans Hommes croient.

J'eſtime qu'il y a une autre prédiction de S. Paul qui n'a point encore été accomplie, mais qui doit recevoir ſon accompliſſement avant le dernier Jour: j'entens parler de la converſion des Juifs & de leur réunion à l'Egliſe Chrêtienne.

Cette prophétie ſe trouve dans l'Epître aux Romains. Quoi qu'aient dit ſur ce ſujet des hommes d'une grande érudition, je ne ſaurois nullement croire qu'elle ait reçû ſon entier accompliſſement dans ce petit nombre de Juifs qui furent convertis par la prédication des Apôtres & par la deſtruction de Jéruſalem. Car dans le verſet quinziéme il dit, *Si leur réjection eſt la réconciliation du monde* (C'eſt-à-dire, ſi l'Evangile a été prêché aux Gentils après l'incredulité obſtinée des Juifs) *quelle ſera leur réception, ſinon la vie d'entre les morts?* C'eſt-à-dire, la converſion des Juifs ſera une nouvelle vie pour le monde paien, une nouvelle réſurrection du Chriſtianiſme parmi nous. Mais quelque choſe de ſemblable eſt-il encore arrivé? Dans les verſets vingt-cinquiéme & vingt-ſixiéme l'Apôtre dit: *Car, mes fréres, je veux bien que vous ſachiez ce myſtére, afin que vous ne ſoiez point ſages en vous-mêmes; c'eſt qu'il eſt arrivé en partie un endurciſ-*

Chap. x.

ciſſement en Iſraël, juſqu'à ce que la plénitude des Gentils ſoit venuë. Et ainſi tout Iſraël ſera ſauvé: comme il eſt écrit, Celui qui délivre viendra de Sion, & détournera de Jacob les infidélitez. Or eſt-il arrivé rien de ſemblable? Tout Iſraël, le Corps des Juifs a-t-il été converti au Chriſtianiſme? Cependant l'Apôtre nous aſſûre que cette converſion doit arriver en vertu de l'Alliance traittée avec Abraham. *Quant à l'Evangile, ils ſont ennemis pour l'amour de vous.* Dieu a voulu qu'à l'occaſion de leur incredulité l'Evangile fût prêché aux Gentils. *Mais quant à l'élection ils ſont bien-aimez à cauſe des Péres,* comme la Poſtérité d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, que Dieu a choiſie pour être ſon Peuple particulier. *Car les dons & la vocation de Dieu ſont ſans repentance.* Dieu ne rejettera jamais entierement la Poſtérité d'Abraham, qu'il a choiſie pour ſon Peuple, mais il eſt toûjours dans la volonté d'établir ſon alliance avec elle. De ſorte que ſi Dieu l'a rejettée maintenant pour ſon incredulité, il ne s'enſuit point qu'il ne veuille pas la reprendre encore. Il avoit bien rejetté les Gentils à cauſe de leur infidélité; mais il les a reçûs maintenant dans l'Egliſe à cauſe de leur foi en Jeſus-Chriſt. Il admettra auſſi encore dans ſon Egliſe des Juifs, s'ils ne perſeverent pas dans leur incredulité: ce que l'Apôtre prédit ne devoir pas arriver. *Car comme vous avez auſſi autrefois été rebelles à Dieu, & maintenant vous avez obtenu miſéricorde par la rebellion de ceux-ci: de même ils ont été rebelles, afin qu'ils obtiennent auſſi miſéricorde par la miſéricorde qui vous a été faite.* Je penſe qu'une telle converſion des Juifs n'eſt pas encore arrivée; ainſi on doit l'attendre avant le Jour du Jugement & avant la fin du monde: & on voit par là que la fin du monde n'arrivera pas ſi-tôt: mais de déterminer combien elle eſt differée, c'eſt-ce que nous ne pouvons. VI. 30. 31.

II. Quelque differez que puiſſent être le Jugement & la fin du monde ; nous avons grand ſujet de nous y préparer inceſſamment. Cette vie eſt le ſeul temps auquel nous puiſſions nous y préparer. La mort met fin pour toûjours à ces actions dont nous avons à rendre compte au Jugement dernier. Nous ſerons jugez ſelon ce que nous aurons fait en ce corps, ſoit bien, ſoit mal : & la ſentence finale ſera prononcée contre nous conformément à l'état auquel la mort nous aura trouvez. C'eſt pour cette raiſon, à mon avis, que le Sauveur nous avertit d'être toûjours ſur nos gardes, comme des gens qui ne ſavent pas à quelle heure leur Seigneur doit venir. En effet, quel que ſoit l'état qui ſe trouve entre la mort & le Jugement, & quelque diſtance qu'il y ait de l'un à l'autre, nos comptes demeurent les mêmes ; & être ſurpris par la mort, avant que de les avoir mis en bon état, c'eſt tout de même que d'être ſurpris par le Jugement. *Veillez donc : car vous ne ſavez pas à quelle heure vôtre Seigneur doit venir. Mais ſachez cela, que ſi le pére de famille ſavoit à quelle veille de la nuit le larron doit venir, il veilleroit, & ne laiſſeroit point percer ſa maiſon. Vous donc auſſi ſoiez prêts : car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous n'y penſerez point.* Si ces paroles regardent tous les Chrétiens ; elles ſe rapportent à l'Heure de la mort auſſi-bien qu'au Jour du Jugement.

Matt. 24. 42. & ſuiv.

Ne nous flattons donc point par cette penſée, que le Jugement eſt fort éloigné : non, non, ne nous flattons point, puis que nous ſavons que la mort eſt proche, & qu'elle doit terminer les actions dont nous aurons à rendre compte. La condition des méchans eſt très-miſérable, comme l'on a déja vû : leurs ames au ſortir du corps vont dans un lieu de tourmens : & cependant ils ſont reſervez pour le redoutable Jugement de la grande Journée.

née. Or quoique le Jour du jugement ne ſoit pas encore; n'eſt-ce pas une terrible choſe d'y être certainement reſervé de cette maniere, & que quelque differé qu'il puiſſe être, il doive être ſuivi d'une éternité pleine d'horreur?

III. Mais ſi l'approche de la fin du monde & du Jour du Jugement eſt capable de faire impreſſion; conſidérons que ni l'un ni l'autre n'eſt pas fort éloigné. Le monde a duré maintenant quelques milliers d'années: & ſi le temps de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres étoit les derniers jours; nous pouvons bien enſuite après ſeize cens ans être proche de la fin de ces derniers jours. Nous voions l'éternité de plus près que n'ont fait ceux qui ont vêcu ſi long temps auparavant, du moins s'ils ont ſû que ce monde dût durer ſi long-temps. S'ils ne l'ont pas ſû; nous ſavons nous qu'il ne peut durer guére plus long-temps. Il y a bien toûjours quelques prophéties à accomplir : mais nous ne ſavons point ſi elles ne le ſeront pas bien-tôt. Perſonne ne nie que le monde ne tende à ſa fin: il eſt donc temps que chacun penſe à l'Eternité.

TROISIÉME PARTIE.

Que Jeſus-Chriſt homme ſera nôtre Juge.

Xaminons maintenant qui ſera nôtre Juge. Ce ſera *l'Homme que Dieu a deſtiné pour cela, dont il a donné une preuve certaine à tous les hommes quand il l'a reſſuſcité des morts.* Il y a là deux choſes à conſiderer, 1. la Perſonne qui doit nous juger: 2. les Raiſons qui nous obligent de croire que Jeſus-Chriſt ſera nôtre Juge.

Premierement donc la Perſonne qui doit nous juger, c'eſt *l'Homme que Dieu a deſtiné pour cela, ſavoir Jeſus-Chriſt homme.* Car Jeſus-Chriſt lui-même & ſes Apôtres nous aſſurent que Dieu l'a
Jean 5. 22. deſtiné pour être le Juge du monde. *Le Pere ne juge perſonne, mais il a donné au Fils tout le droit de ju-*
Matt. 16. 27. *ger. Le Fils de l'homme doit venir avec la gloire de ſon Pére & avec ſes Anges; & alors il rendra à chacun ſelon ſes œuvres.* St. Pierre parle ainſi à Corneille
Act. 10. 42. touchant Jeſus-Chriſt: *Il nous a commandé de prêcher & de témoigner au peuple que c'eſt lui qui eſt ordonné de Dieu pour être le Juge des vivans & des morts.* Mais il n'eſt point néceſſaire de citer plus de paſſages ſur un point ſi évident: il vaut mieux examiner pourquoi Jeſus-Chriſt, qui eſt le Fils éternel de Dieu & un Dieu incarné, eſt ordinairement repréſenté comme un homme, ou comme le Fils de l'homme, lors qu'il eſt parlé de lui comme du Juge du
Jean 5. 27. monde. Il eſt appellé en cette occaſion, *l'homme que Dieu a ordonné, & le Fils de l'homme.* Jeſus-Chriſt

Chriſt lui-même dit : *Dieu lui a donné puiſſance de juger auſſi, entant qu'il eſt le Fils de l'homme.*

Or la raiſon pourquoi Nôtre Sauveur au regard du Jugement qu'il exercera eſt repréſenté comme un homme & comme le Fils de l'homme, c'eſt qu'il apparoîtra viſiblement dans ſa nature humaine pour juger le monde, & qu'ainſi il ſera & apparoîtra auſſi-bien homme qu'il l'étoit & qu'il l'apparut ſur la terre, quoiqu'au reſte il apparoîtra alors auſſi & plus même comme Dieu. Ainſi le Prophéte Daniel en fait cette deſcription : *Je regardois dans les viſions de nuit, & voici, comme le Fils de l'homme qui venoit avec les nuées des cieux, & vint juſqu'à l'Ancien des jours, & on le fit approcher de lui. Et il lui donna ſeigneurie, honneur & regne : & tous peuples, toutes nations & toutes langues le ſerviront, ſa domination eſt une domination éternelle, qui ne paſſera point : & ſon régne ne ſera point diſſipé.* C'eſt le Fils de l'homme à qui cette gloire & ce Roiaume ſont donnez ; c'eſt lui qui a l'adminiſtration de cette puiſſance, entant qu'il eſt le Fils de l'homme. Dan. 7. 13. 14.

Il ſemble que c'eſt la véritable raiſon pourquoi nôtre Sauveur s'appelle ſi ſouvent lui-même le Fils de l'homme ; & non pas, comme quelques-uns s'imaginent, à cauſe de l'état abject auquel il a paru ſur la terre. Car cette expreſſion, *le Fils de l'homme*, ne ſe rapporte jamais dans l'Ecriture à une condition baſſe & pauvre, entant qu'une telle condition met de la différence entre ceux qui y ſont aſſujettis, & les riches & les grands du ſiécle. Elle ne ſignifie autre choſe qu'un homme ; ou tout au plus elle ſe rapporte à la foibleſſe de la nature humaine. D'où vient que lors que ce titre eſt appliqué à quelque perſonne particuliere, ce n'eſt jamais à une perſonne de baſſe condition & peu conſidé-

ſidérable, mais toûjours à des Princes ou à des Prophetes. Par ce titre de Fils de l'homme Jeſus-Chriſt donne à entendre qu'il eſt cette Perſonne ſi conſidérable & ſi extraordinaire, qui étoit connuë ſous le nom de Fils de l'homme, à cauſe de la viſion de Daniel, & qui étoit établie de Dieu pour être le Maître & le Juge du monde.

Il n'en faut pas demeurer-là : il faut conſidérer plus particulierement les grandes raiſons pour leſquelles Jeſus-Chriſt jugera le monde en qualité de Fils de l'homme. Cette méditation nous apprendra beaucoup de choſes importantes. Je reduis tout ce que j'ai à dire ſur ce ſujet à deux points: 1. Qu'il eſt très-convenable & très-néceſſaire que le Sauveur des hommes ſoit auſſi leur Juge. 2. Qu'à cauſe de cela Jeſus-Chriſt homme, qui eſt le Sauveur du monde, doit le juger.

I. Il eſt très-convenable & très-néceſſaire que le Sauveur des hommes ſoit auſſi leur Juge, pour deux raiſons.

1. Parce que l'autorité de juger eſt eſſentielle à la notion & à l'autorité de nôtre Sauveur. *Sauver les pecheurs* ſignifie, *les ſauver de leurs pechez*; qui eſt la véritable explication du nom de Jeſus: & les ſauver de leurs pechez, c'eſt les délivrer des peines du peché, c'eſt-à-dire, de la colére de Dieu, de la malédiction de la Loi, de la mort & de l'enfer, les reſſuſciter & leur donner une vie immortelle. Voilà les divers actes qui concourent à rendre le ſalut complet. Mais le dernier de ces actes, c'eſt le Jugement. Donc, celui-là ſeul eſt un Sauveur parfait, qui a l'autorité de juger, de pardonner, & de récompenſer.

Matt. 1. 20.

Dieu eſt un Etre pur & ſaint; il ne peut avoir de communication avec les pecheurs qu'ils ne ſoient renouvellez & ſanctifiez. Ainſi il eſt néceſſaire que

le

le Sauveur du monde inſtruiſe les hommes de leurs devoirs, change leurs inclinations par la puiſſance de ſa grace, & les rende ſaints comme Dieu eſt ſaint. *Sans la ſanctification nul ne verra Dieu.* C'eſt pourquoi il doit être un grand Prophéte & un grand Prédicateur de la juſtice, *pour ramener les hommes des ténébres à la lumére, & de la puiſſance de Satan à Dieu.* Dieu eſt un Juge tres-juſte : il a menacé de la mort les pecheurs. Ainſi, le Sauveur doit faire expiation pour le peché, *nous délivrer de la malédiction de la Loi, étant fait malédiction pour nous*, c'eſt à dire qu'il doit être nôtre Sacrificateur & nôtre Sacrifice, mourir pour nos pechez & intercéder pour nous auprès de Dieu. Cependant un pecheur n'eſt point ſauvé qu'il n'ait été entierement abſous, qu'il n'ait été entierement delivré de la malédiction de la Loi & mis en poſſeſſion de la gloire éternelle. Toutes les choſes qui précedent, ne ſont que des actes préparatoires : c'eſt le dernier Jugement qui doit rendre parfait nôtre ſalut. Celui qui nous accorde un pardon final & nous met en poſſeſſion de la felicité céleſte, eſt nôtre Sauveur. Jeſus-Chriſt pourroit bien avoir été nôtre Prophéte, nôtre Sacrificateur & nôtre Sacrifice, ſans avoir été nôtre Juge : mais il n'auroit pu être nôtre Sauveur. C'eſt pourquoi après ſa reſurrection, après avoir annoncé l'Evangile & être mort ſur une croix pour expier nos pechez, il dit à ſes diſciples: *Toute puiſſance m'eſt donnée au Ciel & en la Terre.* Matt. 28. Et S. Pierre parle ainſi au Sanhedrim : *C'eſt celui que Dieu a élevé par ſa dextre pour être le Prince & le Sauveur, & pour donner à Iſrael la repentance & la remiſſion des pechez.* Act. 5. 31. Ainſi, il ſauve avec autorité & avec pouvoir, il eſt nôtre Sauveur & nôtre Prince; & cette autorité, ce pouvoir eſt la récompenſe de ſon obéïſſance & de ſes ſouffrances améres.

Phil. 2. 9. 10. 11. *C'eſt pourquoi Dieu l'a ſouverainement élevé & lui a donné un nom qui eſt ſur tout nom : afin qu'au nom de Jeſus tout genou ſe ploie, de ceux qui ſont aux cieux & en la terre & ſous la terre : & que toute langue confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt le Seigneur, à la gloire de Dieu le Pére.* Le pouvoir qu'il a de ſauver, eſt attribué à ſon Interceſſion & à ſon Regne *médiatoire.* Heb. 7. 25. *C'eſt pourquoi auſſi il peut pleinement ſauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toûjours vivant pour interceder pour eux.* De même S. Paul attribuë nôtre reconciliation avec Dieu à la mort de Jeſus-Chriſt, mais nôtre ſalut à ſa vie, c'eſt-à-dire, à ce pouvoir dont il fut revêtu après ſa réſurrection. Rom. 10. *Car ſi lors que nous étions ennemis, nous avons été réconciliez avec Dieu par la mort de ſon Fils, beaucoup plus étant déja réconciliez, nous ſerons ſauvez par ſa vie.* C'eſt-à-dire, nous ſerons actuellement délivrez de la colére de Dieu par la puiſſance & l'autorité d'un Sauveur vivant. Sur le même principe, il eſt dit, *qu'il a* Rom. 4. 25. *été livré pour nos offenſes, & qu'il eſt reſſuſcité pour nôtre juſtification :* c'eſt-à-dire, pour nous abſoudre & nous juſtifier d'une maniére finale & déciſive au Jour du Jugement. Car il faut obſerver qu'encore que Jeſus-Chriſt par ſa mort ait fait une expiation générale de nos pechez, & que ces perſonnes ſoient dites être préſentement juſtifiées, qui ſont dans un état de juſtification, c'eſt-à-dire, qui ont les conditions que la nouvelle Alliance exige pour la juſtification & pour leſquelles Jeſus-Chriſt a promis de juſtifier : néanmoins, à proprement parler, perſonne n'eſt entierement juſtifié qu'il ne ſoit entierement abſous au Jour du jugement, qu'il ne ſoit délivré juridiquement de la colére de Dieu, dont le peché a été menacé, & ne ſoit par un arrêt ſolennel mis en poſſeſſion de la vie & de la gloire céleſte. Si Jeſus-Chriſt ne peut faire tout cela pour nous ;

il

il n'eſt point un Sauveur parfait, quelques autres avantages que nous recevions de ſon miniſtére & de ſa mort. Il ne nous ſauve point actuellement, s'il n'a le pouvoir & l'autorité de nous juger, c'eſt-à-dire, s'il ne nous abſout entierement de nos pechez & ne nous introduit dans le Ciel. Cela montre que le Sauveur des pecheurs doit être leur Juge; parce qu'ils ne peuvent être actuellement ſauvez qu'ils ne ſoient jugez déciſivement. Moïſe n'étoit pas un Sauveur parfait des Iſraëlites : il les retira de l'Egypte; mais il les laiſſa dans le deſert. Joſué au contraire a été leur Sauveur, & en cela un Type de Jeſus-Chriſt, parce qu'il les mit en poſſeſſion de la Terre promiſe.

2. Outre la nature de la choſe, qui montre que nôtre Sauveur doit être nôtre Juge, c'eſt-à-dire, doit nous ſauver actuellement; il y a une autre raiſon très-conſiderable, qui eſt que cela donne de l'autorité & de l'efficace à tous les moiens du ſalut & fait craindre aux pecheurs de n'être pas ſauvez par celui qui doit les juger.

Pour le faire voir plus particulierement, je dis que cela donne une grande autorité aux loix & aux exhortations de Jeſus-Chriſt, à ſes promeſſes & à ſes menaces.

1. A l'egard de ſes loix & de ſes exhortations, on ne peut que reconnoître en elles beaucoup d'autorité, quand on fait reflexion que nôtre Légiſlateur doit être nôtre Juge, que celui qui eſt venu dans le monde, revêtu de la nature humaine, pour nous déclarer la volonté de Dieu, reviendra pour nous juger par cèt Evangile qu'il a prêché. Lors que Dieu a envoié ſes Prophétes, on avoit grand ſujet de reverer en eux ſon autorité : mais on en a bien plus encore de reverer l'Autorité divine, quand nôtre propre Juge vient lui-même nous

prêcher; car nous ſommes par là fort aſſurez qu'il ne prêchera pas en vain : les loix qu'il nous a données en ſa premiére venuë, ſeront la régle ſur laquelle il nous jugera en ſon ſecond avenement.

Pour être mieux convaincus de ce que je viens de dire, conſidérons que nôtre Prophéte & nôtre Juge eſt le Sauveur des hommes. On pourroit ſe flatter que quand Dieu viendra pour le Jugement, il relâchera un peu de la rigueur & de la ſeverité de ſes loix, & qu'il s'eſt reſervé la liberté de diſpenſer de l'obéïſſance qu'il a exigée par le miniſtére de ſes Prophétes. Mais nous ne ſaurions penſer que nôtre Sauveur eût voulu ſans néceſſité nous impoſer aucun fardeau; qu'il voulût exiger de nous ſous peine de damnation que ce qu'il prétend que nous faſſions; qu'il voulût diſpenſer des conditions de l'Evangile, qui ſont elles-mêmes une diſpenſation de la rigueur de la Loi; car il faut qu'il y ait quelque fin aux diſpenſes, à moins que la Grace ne nous diſpenſe de tous nos devoirs, & ne donne aux vicieux & aux pecheurs impénitens une diſpenſe pour jouïr de la felicité du Ciel. Si cela étoit, il n'y auroit point eû de raiſon qui eût dû engager le Sauveur du monde à prêcher, ni à donner des loix aux hommes. Tout cela ſeroit inutile, s'il devoit n'y avoir aucun égard en jugeant le monde. Mais ſi le Juge du monde en eſt lui-même le Prédicateur; nous avons grand intérêt à l'écouter : car ſoit que nous voulions obéïr à ſes loix, ou que nous ne voulions pas y obéïr, nous ſerons jugez par elles.

2. Pour ce qui regarde les promeſſes & les menaces; il eſt certain qu'on ne peut qu'y reconnoître une grande autorité, quand on conſidére qu'elles ſont faites par nôtre Juge lui-même, qui a le droit de les executer. Jeſus-Chriſt a-t-il promis le par-

pardon des pechez à tous les véritables pénitens? A-t-il promis de relever nos corps du tombeau, de les rendre immortels & glorieux, de nous faire joüir d'une Couronne & d'un Roiaume? Nous appuions nôtre eſpérance ſur ce qu'il doit exécuter ce qu'il a promis, *car celui qui l'a promis, eſt capable de l'accomplir*: il a l'autorité de pardonner les pechez, de reſſuſciter les morts, d'introduire tous ſes diſciples dans le Ciel en la préſence immédiate de Dieu, afin qu'ils y joüiſſent d'une vie & de joies éternelles. Puis donc que celui qui eſt venu pour nous ſauver, & qui nous a promis ce grand Salut, a le pouvoir de l'accorder; que celui qui a fait de ſi illuſtres promeſſes, peut diſpoſer ſouverainement de la vie & de la gloire, & que le Ciel eſt entre ſes mains: cela nous encourage puiſſamment à demeurer fermes dans la foi & dans la pratique des vertus chrétiennes, & à abonder en l'œuvre du Seigneur; parce que nous ſavons que nôtre travail ne ſera pas inutile.

Et tous les pecheurs impénitens n'ont-ils pas autant de raiſon d'attendre que Jeſus-Chriſt éxercera certainement ſa vengeance contre ceux qu'il en a menacez; qu'il les condamnera à des ténébres éternelles, à l'étang de feu & de ſoufre, où il y aura pleurs & grincemens de dents pour toûjours? Il eſt le Juge du monde; il a le pouvoir & l'autorité de faire cela; & il a déclaré qu'il veut le faire: on a donc bien ſujet d'ajoûter foi à ſes paroles.

Les hommes ſont fort diſpoſez à ſe mettre à l'abri des terreurs de la Loi par les mérites, la médiation & la miſéricorde du Sauveur. Dieu, dit-on, eſt véritablement tres-juſte & tres-ſévere, un feu conſumant: & qui peut ſoûtenir ſa préſence! Mais le Seigneur Jéſus eſt un Sauveur miſéricordieux & plein de compaſſion. Il l'eſt, répons-je: oui, il eſt infiniment miſéricordieux: mais ce miſéricordi-

dieux Sauveur a menacé d'un feu érernel les pecheurs incorrigibles; & il eſt nôtre Juge. Si donc au dernier jour il nous condamne; quelle eſpérance nous reſtera-t-il? Où trouverons-nous un autre Sauveur pour nous délivrer? Il ſemble que la miſéricorde n'eſt pas la ſeule choſe qui ſe trouve en lui, comme les pecheurs ont coûtume de s'en flatter. Non, non, il eſt Juge, & un terrible Juge: & ſi nôtre Sauveur doit nous juger, c'eſt une choſe bien dangereuſe de négliger un ſi grand Salut.

Il paroît évidemment par les ſouffrances de nôtre Sauveur, que Dieu n'a pas pour but d'épouvanter ſimplement les pecheurs par ſes menaces. Jeſus-Chriſt n'a pu nous ſauver ſans expier nos pechez. Que s'il a falu qu'il ait été ſoûmis à la malédiction de la Loi, & qu'il ait ſouffert la mort pour racheter des pecheurs; il eſt certain qu'il eût falu que les pecheurs mouruſſent ſi Jeſus-Chriſt n'étoit pas mort pour eux, comme raiſonne S. Paul: *Si un eſt mort pour tous; donc tous étoient morts.* En effet, ſi Dieu n'avoit pas eû intention d'exécuter contre les pecheurs la malédiction de la Loi, auroit-il tranſporté la peine de nos pechez ſur Jeſus-Chriſt? Auroit-il voulu le livrer à la mort pour nous, ſi un tel ſacrifice n'avoit pas été néceſſaire pour délivrer de la mort les pecheurs?

Et quand le Sauveur du monde, qui eſt venu pour mettre ſa vie pour nous, pour nous délivrer de la malédiction de la Loi, menace les pecheurs impénitens & les incredules d'une perdition éternelle; quelle raiſon a-t-on d'eſpérer qu'il n'exécute pas cette menace? Ceux qui ne ſont pas rachetez par ſa mort, doivent eux-mêmes mourir; & l'on ne ſauroit attendre autre choſe ſinon que celui qui eſt mort pour nous ſauver, prononcera la ſentence de mort éternelle contre tous ceux qui n'auront pas voulu être ſau-

ſauvez par lui. Quand il viendra pour le Jugement; il ſe ſouviendra de ſes opprobres & de ſon agonie, de l'ignominie & des tourmens de la croix il fut attaché pour les pecheurs: cela l'excitera à venger hautement le mépris d'un amour qui l'a aſſujetti à des ſouffrances ſi améres & à une mort maudite. Il a ſouffert une fois pour le peché; & quoi qu'il fût le Fils de Dieu, il a plié, il a ſué, il eſt mort ſous le poids de nos iniquitez: tout cela eſt mépriſé par les pecheurs & compté pour rien. Il ne mourra plus pour eux. Ils mourront pour eux-mêmes. Ils ſentiront le poids de la colére de Dieu, ils ſueront, ils gemiront, ils mourront éternellement ſous ce terrible poids.

II. Il eſt tres-convenable que Jeſus-Chriſt homme, qui eſt le Sauveur du monde, en ſoit auſſi le Juge: & cela pour trois raiſons. La premiére, que c'eſt une récompenſe tres-convenable de ſes humiliations & de ſes ſouffrances. La ſeconde, qu'il ſera tres-avantageux au Jugement futur, que le Fils de l'homme ſoit le Juge des hommes. La troiſiéme, qu'un Juge viſible augmentera la gloire, le triomphe & la terreur de ce Jour.

1. La gloire & l'autorité de Juge eſt une récompenſe tres-convenable des humiliations & des ſouffrances de Jeſus-Chriſt. Il s'eſt fait homme pour ſauver les hommes, quoi-qu'il *fût en forme de Dieu, & n'ait point reputé rapine d'être égal à Dieu: toutefois il s'eſt aneanti ſoi-même, aiant pris la forme d'un ſerviteur, fait à la reſſemblance des hommes; & étant trouvé en figure comme un homme, il s'eſt abaiſſé ſoi-même & a été obeïſſant juſques à la mort & même la mort de la croix.* Phil. 2. 7. 8.

Le Fils de Dieu eſt ſans doute deſcendu à un point d'humiliation ſurprenant, lors qu'il a caché ſa Majeſté éternelle ſous la miſérable forme de la chair

&

& du ſang; qu'il s'eſt fait homme ſemblable à nous; qu'il s'eſt aſſujetti à toutes les foibleſſes & à toutes les infirmitez de la nature humaine; qu'il a choiſi une condition baſſe & abjecte, qu'il s'eſt expoſé au mépris & aux opprobres; qu'il a voulu mourir d'une mort douloureuſe & maudite ſur une croix. Il s'eſt ſoûmis à tout cela pour obéïr à ſon Pére & racheter des hommes. Mais il n'étoit point convenable que ce Soleil de juſtice demeurât toûjours éclipſé; il faloit qu'il parût enfin avec l'éclat ſurprenant d'une nouvelle gloire. Il faloit que le monde vît quelle importante, quelle excellente Perſonne étoit celle qui dans une ſi grande humiliation l'étoit venu viſiter, *qui avoit pris la forme d'un Serviteur; qui avoit été un homme de douleur & ſachant ce que c'eſt qu'affliction;* & qu'*à cauſe de cela Dieu l'a ſouverainement élevé & lui a donné un nom qui eſt ſur tout nom: afin qu'au nom de Jeſus, tout genou ſe ploie, de ceux qui ſont aux cieux & en la terre & ſous la terre; & que toute langue confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt le Seigneur à la gloire de Dieu le Pére.* Jeſus-Chriſt eſt maintenant élevé à la droite de Dieu: c'eſt une récompenſe de ſes humiliations & de ſes ſouffrances. Il eſt revêtu de la véritable gloire d'un Dieu incarné: mais cette gloire n'eſt maintenant viſible qu'aux bienheureux habitans du Ciel. Ceux qui l'ont mépriſé, qui l'ont perſécuté, qui ont craché contre lui, qui l'ont attaché à une croix; ceux qui depuis en toute ſorte de temps ſe ſont moquez de Jéſus crucifié & n'ont fait aucun cas de ſa Religion & de ſon culte, ne voient rien de cette gloire. Mais lors qu'il viendra juger le monde, ſa gloire & ſa puiſſance ſeront vûës de tous & feront finir le ſcandale de la Croix, lequel ſe changera en ſurpriſe & en admiration, quand on verra quelle glorieuſe Perſonne s'étoit aſſujettie à une mort ſi infame.

vi. 10. 11.

Quand

Quand il vint dans le monde, il parut comme un ſimple homme, même comme un homme de la plus baſſe condition, revêtu d'un corps mortel de chair & de ſang, ſans aucune ſplendeur exterieure de naiſſance ou de fortune, qui le rendît recommandable. Mais lors que le Fils de l'homme reviendra pour juger le monde, ſon apparence extérieure ſera toute couverte de gloire, ſera ſi reſplendiſſante, ſi brillante, qu'elle fera diſparoître le Soleil, comme le Soleil fait diſparoître les autres aſtres. Alors le Dieu ſera auſſi viſible en lui, que l'homme y étoit viſible ſur la terre; & la Divinité éclatera au travers de la nature humaine, comme l'ame éclate au travers du corps. Ce Dieu incarné ſera auſſi viſible qu'un homme. La nature humaine ne couvrira, ne cachera plus la gloire de la Divinité, mais en portera toutes les plus éclatantes impreſſions & apparoîtra avec la redoutable Majeſté de Dieu. Ce ſera une récompenſe de la maniére abjecte avec laquelle il a paru ſur la Terre. Car quand Dieu s'eſt fait homme, il y avoit pluſieurs raiſons qui l'engageoient à ſe cacher pour un temps dans la nature humaine: cela ne pouvoit, ni ne devoit toûjours être ainſi; & il faut qu'enfin cet Homme-Dieu faſſe briller ſa gloire dans la nature humaine devant tout le monde.

C'étoit une étrange humiliation pour les Fils de Dieu, que d'être cité devant Ponce Pilate comme un malfaiteur, d'être accuſé fauſſement, d'être condamné injuſtement, d'être traveſti en Roi burleſque, ſoufflетté, foüetté, injurié, expoſé aux railleries les plus piquantes & les plus inſultantes, & attaché à une croix entre deux larrons. Mais la ſcene changera bien, quand il viendra pour juger le monde; que ſa couronne d'épines ſera convertie en une Couronne toute raionnante de gloire; que la plaie de

de ſon côté & les marques de ſes cloux en ſes mains & en ſes pieds ſeront des ſources de lumiére; que ſa croix ſera changée en un Char de triomphe & en un Tribunal de Juſtice; & que ſon Juge, ſes accuſateurs, tous ſes ennemis, tous ceux qui auront regardé avec tant de mépris ſa croix, comparoîtront devant lui tout tremblans. Voilà quel ſera le triomphe de Jéſus crucifié: voilà la récompenſe de ſes opprobres, de ſa paſſion & de ſa mort. Celui qui a été jugé & condamné par des pecheurs, ſera lui-même le Juge du monde.

Une forte perſuaſion de cette vérité, Que Dieu a établi Jeſus-Chriſt pour être le Juge des vivans & des morts, efface l'ignominie de ſa croix. Que d'autres s'en moquent; pour nous, nous nous déclarons ſans honte les adorateurs de Jéſus, *qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, eſt mort & a été enſeveli*: car *Dieu l'a reſſuſcité, & l'a fait Seigneur & Chriſt*. Nous liſons l'hiſtoire de ſon Procès & de ſa Condamnation, ſans être ſcandaliſez de ſes ſouffrances & de ſes opprobres, quoi-qu'un *Chriſt crucifié ſoit ſcandale aux Juifs & folie aux Grecs*. Par les yeux de la foi nous le voions élevé à la dextre de Dieu, revêtu de majeſté & de puiſſance: & nous eſpérons de le voir bientôt revenir ſur les nuées du Ciel pour juger le monde. C'eſt ainſi que les premiers chrétiens ſe défendoient contre les reproches des Juifs & des Paiens, & que nous pouvons nous défendre aujourd'hui contre les railleries des Athées, des Incredules & des Infidéles. Jeſus-Chriſt crucifié apparoîtra au dernier jour comme un Prince infiniment illuſtre. Il eſt tres-convenable, ainſi qu'on l'a vû auparavant, que le Sauveur du monde en ſoit auſſi le Juge: & Jeſus-Chriſt pouvoit bien s'aſſujettir à une mort ignominieuſe pour le ſalut des hommes, puis que l'ignominie de ſa croix devoit être ré-

récompenſée & effacée par la gloire & le triomphe du dernier Jugement. D'où vient que S. Paul dit, que *pour la joie qui lui étoit propoſée, il a ſouffert la croix, aiant mépriſé la honte, & s'eſt aſſis à la dextre du Throne de Dieu,*

2. Il ſera fort avantageux au Jugement futur, que le monde ſoit jugé par le Fils de l'homme, par celui qui s'eſt fait homme afin qu'il pût être le ſauveur des hommes. Car quand le Fils de l'homme apparoîtra ſi ſenſiblement pour juger le monde, tous les hommes ſeront convaincus de la juſtice, de l'équité & de la douceur du dernier Jugement. Alors Dieu ſera glorifié dans ce Jugement, en ce que les hommes & les Anges en verront & en reconnoîtront la juſtice & l'équité.

1. Si les hommes avoient eû à choiſir un Juge; auroient-ils demandé autre choſe, ſinon d'être jugez par un homme, mais par un homme juſte, bon & miſéricordieux? C'eſt une terrible choſe, d'être jugé par le grand Dieu, qui eſt un Etre tres-pur & tres-ſaint. Qui oſeroit comparoître devant ſon Tribunal! *Il trouve de la folie en ſes Anges & les cieux ne ſont pas purs à ſes yeux.* Mais nous avons à attendre un jugement plus favorable d'un homme qui a de la compaſſion pour le Genre-humain, qui eſt touché de pitié pour ſes folies, pour ſes tentations, & pour ſes infirmitez, & qui ne nous jugera pas comme ſi nous étions des Anges ou des Eſprits ſans corps. Il ſe reſſouviendra de ce que ſont les hommes, que nous ſommes la poſtérité d'un homme apoſtat, que nous aurons eû au dedans une nature corrompuë & au dehors un Monde & un Démon qui nous auront tentez.

Si donc cela eſt capable de nous ſatiſfaire; conſidérons que Dieu a établi un homme pour être nôtre Juge, un homme qui eſt nôtre frére, *chair*

de nôtre chair, & os de nos os, un homme qui a ſouffert & a été tenté comme nous; qui a vêcu au milieu d'un monde méchant, qui connoit les mœurs des hommes; qui ſait combien facilement ils ſe laiſſent pervertir par l'éxemple, par la perſuaſion, par l'intérêt, par la crainte, par la flaterie; qui a de la commiſération pour leurs foibleſſes; & qui eſt diſpoſé à y avoir tous les égards poſſibles.

Il y a plus. Nous avons pour Juge non ſeulement un homme, mais un Homme-Dieu, un Dieu uni perſonnellement à la nature humaine. Tous les hommes ſont tres-perſuadez de la Bonté de Dieu, & que le meilleur & le plus miſéricordieux homme du monde eſt en bonté infiniment au deſſous de cet Etre infiniment bon & miſéricordieux. Mais ſa Sainteté & ſa Juſtice les effraient. Ils craignent extrêmement que ces attributs ne lui permettent pas d'avoir aſſez égard à la foibleſſe humaine. D'ailleurs, bien que les hommes ſoient touchez de compaſſion pour les infirmitez les uns des autres, ils ne ſont pourtant pas toûjours des juges fort favorables. Véritablement la raiſon voudroit que ceux qui ſont expoſez aux mêmes tentations, qui ſe ſentent ſujets aux foibleſſes & aux infirmitez de la nature humaine, euſſent pitié de ceux qui y ſuccombent: cependant cela n'arrive pas toûjours de la ſorte & on ne ſauroit s'y fonder. Mais Dieu s'étant fait homme, nous avons pour nous toute la bonté de Dieu & toute la compaſſion de l'homme dans leur plus haut degré. Un Homme-Dieu eſt nôtre Juge. Tout le ſecours, toutes les faveurs qui peuvent venir de Dieu, ou de l'homme, nous avons ſujet de les eſpérer. Perſonne ne doit être effraié d'un Juge qui ne s'eſt dépouillé ni de la miſéricorde de Dieu, ni de la tendre compaſſion de l'homme. Ceux qui ſe ſeront dépouillez de cette compaſſion, périront infailliblement; &

les

les perſonnes les plus miſéricordieuſes reconnoîtront & éxalteront la Juſtice divine.

2. Nous ne ſerons point effraiez, ſi ſur tout nous faiſons réflexion que cet homme qui doit nous juger, eſt le Sauveur des hommes. Nôtre Juge s'eſt fait homme, afin qu'il pût être nôtre Sauveur. Pourrions-nous donc ſouhaiter un Juge plus équitable & plus favorable que le Sauveur des hommes? Nous devons être aſſeurez qu'il a pour nous toute la bonté que nous ſaurions deſirer. C'eſt ſon amour extrême pour le Genre-humain, qui l'a fait deſcendre du Ciel; l'a revêtu de chair & de ſang, & l'a expoſé à toutes les miſéres & à toutes les ſouffrances de la vie. Après donc qu'il a tant fait & ſouffert pour nous, pourrions-nous ſoupçonner qu'il dût être un Juge ſévere & injuſte? que celui qui eſt mort pour les pecheurs, voulût condamner quelque pecheur qu'il pût ſauver? Auroit-il donc oublié ſon agonie, ſa ſueur de ſang, ſa croix & ſa paſſion? Auroit-il oublié l'amour qui l'a fait venir dans le monde, & qui l'a attaché à une croix infame, pour le ſalut des pecheurs? Non, non, il ne faut point douter que le Sauveur du Genre-humain n'ait infiniment plus de panchant à ſauver qu'à perdre. Que dis-je? qu'à perdre! Ah, Dieu nous garde de penſer que celui à qui nos ames ſont ſi chéres, eût aucun panchant à perdre. Cela eſt entierement éloigné de ſon deſſein; cela eſt contraire à ſa volonté; cela feroit violence aux ſentimens de ſon cœur & détruiroit la nature de ſon gouvernement. Il eſt une Charité incarnée. La miſéricorde eſt ſon temperament & ſa complexion, la gloire & le triomphe de ſon Régne. Perſonne ne périra éternellement que ceux qu'une Charité incarnée ne pourra ſauver.

Souvenons-nous, que Jeſus-Chriſt nous a rachetez & aquis par ſon précieux ſang; que nous lui ſommes très-chers; qu'il a intérêt en ce qui nous regar-

de; qu'en condamnant un pecheur, quel qu'il ſoit, il prononcera cette ſentence contre lui-même; qu'en le rejettant il rejettera ce qui auroit dû être à lui & qu'il auroit deſiré paſſionnément qui l'eût été. Ainſi, ſoyons aſſûrez qu'il ne condamnera perſonne qu'il puiſſe ſauver par les adouciſſemens les plus favorables des conditions de l'Evangile. Je ſoutiens que nous pouvons être autant aſſûrez de cela, que nous le ſommes (pour faire alluſion à des paraboles de Nôtre Seigneur) Qu'un homme qui s'eſt fort fatigué dans un deſert en cherchant une brebis égarée, la portera chez lui ſur ſon dos avec joie, & ne l'y laiſſera pas périr après l'avoir trouvée; Qu'une femme, qui a cherché avec grand ſoin ſa dragme perduë, & qui a été ſi aiſe de l'avoir trouvée, ne la jettera pas immédiatement après; Qu'un pére qui a reçû ſon enfant prodigue avec tous les témoignages de la plus grande joie, ne le chaſſera pas d'abord de ſa famille, & ne l'envoiera pas chercher à faire fortune. Non, non, Jeſus-Chriſt a répandu ſon ſang pour nous tous; & plus il en ſauvera, plus ſera grande la récompenſe de ſes ſouffrances, plus ſon train ſera magnifique, plus ſa ſuite compoſée d'ames rachetées lui fera honneur, plus ſa gloire & ſon triomphe auront d'éclat. Tout cela doit faire comprendre combien miſéricordieux ſera nôtre Juge, & que s'il faloit que nous fuſſions jugez, Dieu ne pouvoit faire plus pour nous que de nous deſtiner pour Juge Jeſus-Chriſt homme, qui eſt nôtre propre Sauveur.

Conſidérons pourtant quelle terrible choſe ce ſera d'être condamné par Jeſus-Chriſt homme, par le Sauveur du monde! Dans quel deſordre d'eſprit, dans quelle agitation ne ſeront pas ces pecheurs qui ſubiront une condamnation de cette nature! Ils ſeront obligez de ſe condamner eux-mêmes: ils ſentiront toute la douleur que de vifs remords d'une con-

conſcience bourrelée ſont capables de cauſer, & tout ce que le deſeſpoir a d'affreux & de terrible. Car s'ils pouvoient raiſonnablement s'excuſer eux-mêmes, ou que l'homme du monde le plus miſéricordieux pût les excuſer, leur Juge les excuſeroit auſſi. Je me trouble: je ne ſai comment ſoûtenir des penſées ſi accablantes! La ſimple idée d'un tel malheur m'épouvante, me conſterne, me confond! Etre damné, c'eſt une punition ſupportable, en comparaiſon d'êire damné par le Sauveur du monde. Et je pouvois avoir été ſauvé! s'écriera un pecheur condamné par Jeſus-Chriſt. Mon Sauveur, qui eſt maintenant mon Juge & un terrible Juge, a verſé ſon ſang pour moi! Il a aquis le Ciel pour moi! Et maintenant il me condamne aux enfers! Ah, je ne l'ai que trop merité! Il me condamne aux enfers contre ſa propre inclination & quoi que par là il perde ce qu'il avoit aquis par ſon ſang. O malheureux que je ſuis! Quoi, j'avois pu être ſauvé? & il faut que je ſois damné & damné par le Sauveur du monde! De quelle rage, de quel deſeſpoir ne ſeront pas ſuivies de telles penſées? Les paroles manquent, on ne ſauroit exprimer ce deſaſtre: & je prie ardemment ce grand Dieu de faire en ſorte qu'aucun de nous n'éprouve jamais un malheur ſi terrible.

3. Une autre choſe qui fait qu'il eſt tres-convenable que le Fils de l'homme juge le monde, c'eſt que ce Juge ſera un Juge viſible. Il eſt tres-convenable que le monde ſoit jugé viſiblement: autrement la pompe, tout le triomphe du Jugement ſeroit perdu; & même quelques-unes des principales fins de cette grande action ſeroient fruſtrées. Dieu jugera le monde publiquement pour le convaincre de ſa Puiſſance, de ſa Juſtice & de ſa Bonté dans la deſtruction finale des méchans & dans la récompenſe finale des juſtes. Ce Jugement donc

doit être visible: il faut qu'il y ait un Tribunal de Justice, visible, un Juge visible, une Gloire & une Puissance visibles. Il faut que les méchans sachent pourquoi ils seront jugez & voient la main qui exercera la vengeance contre eux: autrement ils pourroient aller dans l'Enfer athées & incredules. S'ils ne voioient pas plus Dieu dans le monde tout embrasé, qu'ils ne l'ont vû dans la peste, dans la guerre, dans la famine, ou dans d'autres jugemens que le Seigneur a envoiez sur la terre, ils maudiroient leur sort, mais ils ne s'accuseroient pas eux-mêmes, ni ne penseroient pas à la Puissance & à la Justice divine. Ils seroient précipitez dans l'Enfer sans reconnoître peut-être l'existence & les perfections d'un Dieu, ou sans avoir des remords de conscience qui les condamnassent & qui les obligeassent de se regarder comme les artisans de leur propre misére & de leur propre destruction. Dieu perdroit la gloire de sa Justice & de sa Puissance. L'Enfer même seroit pour les pecheurs un lieu supportable: il y auroit bien un feu pour les brûler, mais point de ver qui rongeât leur conscience, point de furies qui les tourmentassent. Mais la justice du dernier Jugement, qui fermera la bouche aux pecheurs & leur fera confesser que leurs crimes mériteront les peines auxquelles ils seront condamnez, rendra les flames de l'Enfer furieusement actives & dévorantes.

Tellement qu'il est néceſſaire que le dernier Jugement soit exercé par un Juge visible, afin que ce Jugement ne puisse pas être regardé comme l'effet du hazard, ou du destin, mais comme le resultat du Conseil de la divine Sageſſe; & que les hommes puissent voir que Dieu est venu pour les juger, & pour prendre vengeance de tous les ouvriers d'iniquité. Le Fils de l'homme est un Juge tres-propre pour cela. Il est un Dieu visible & peut paroî-

roître en une gloire visible & juger le monde aussi visiblement qu'aucun Prince, ou Juge de la terre puisse juger quand il est sur son Tribunal.

Ce sera la gloire de ce Jour, que l'apparition visible du Fils de l'homme. Il descendra des Cieux sur une nuée accompagné d'un nombre infini d'Anges. Le Throne de gloire sur lequel il sera assis, sera entouré de l'Armée céleste, & tous les hommes se tiendront debout devant son Tribunal, attendant de sa bouche leur sentence finale. Bon Dieu! qu'un tel spectacle causera d'émotion ! Si nous pouvions maintenant nous en former une vive image, que nos cœurs en seroient touchez ! que toutes les pompes de la terre nous paroîtroient peu de chose, qu'elles nous sembleroient vaines & frivoles ! combien l'esprit des fidéles se renouvelleroit ! que cette image leur inspireroit de resolution, de zéle & de ferveur ! Ils seroient tout activité dans le service de Dieu, *attendant la bienheureuse espérance & l'apparition de la gloire du grand Dieu & nôtre Sauveur Jesus-Christ.* Quelle fraieur n'inspireroit-elle pas aux pecheurs impénitens ! qu'elle ralentiroit l'ardeur de leurs convoitises ! qu'elle changeroit leur maintien ! Les jointures de leurs reins se dissoudroient; leurs genous se heurteroient l'un l'autre, comme à la vûë d'une main qui écriroit sur la muraille, pendant qu'à table ils enseveliroient dans le vin la pensée de Dieu & du Jugement.

Qui peut concevoir la joie & l'exultation qui sera parmi les justes, lors qu'ils verront leur Seigneur venant sur les nuées du Ciel, revêtu d'un corps mortel, mais brillant comme le Soleil, d'un corps qui conservera toûjours les marques des souffrances & de l'amour de ce grand Sauveur.

Quelle joie, de voir celui qu'aime nôtre ame ! de voir celui après la venuë duquel nous aurons

tant ſoûpiré ! de voir celui que nous aimons, bien que nous ne l'aions point vû ! de le voir, dis-je, non comme les bergers le virent, pauvre enfant, envelopé dans des langes & couché dans une creche; de le voir, non condamné comme un malfaiteur, ou pendant à une croix avec une extrême ignominie, mais triomphant comme un glorieux Conquerant & comme un Juge illuſtre ! de le voir avec des Couronnes de laurier en ſes mains ! & de voir en lui la certitude de nôtre foi, l'accompliſſement de nos eſpérances, la recompenſe de nôtre patience & de nos ſouffrances, & nôtre entiere victoire ſur la mort & ſur l'enfer ! O Jour de joie & d'allegreſſe, auquel ce Roial Epoux viendra tout brillant de gloire au devant de l'Egliſe ſon Epouſe pour la conduire dans la maiſon de ſon Pere, afin qu'elle y jouïſſe éternellement de tous ſes biens & de tous ſes avantages !

Il me ſemble que je voi les Juſtes dans des raviſſemens & des extaſes de joie, s'embraſſant, ſe réjouïſſant les uns avec les autres pour l'apparition de leur Seigneur, & ſe diſant : Voici venir le Seigneur Jéſus, Ah, c'eſt lui-même, la vraie Image de Dieu, la Reſplendeur de la Gloire de ſon Pére. Voici le bienheureux Jour que nous avons ſi longtemps attendu. Allons au devant de nôtre cher Sauveur. Hâtons-nous de l'embraſſer. Il eſt venu pour juger : mais que ceux-là tremblent, qui craignent d'avoir un tel Juge. Nous ſommes à lui. Il nous a rachetez par ſon Sang. Il nous a renouvellez & ſanctifiez par ſon Eſprit. Et maintenant il eſt venu pour nous déclarer ſiens en preſence des hommes & des Anges, pour nous couronner, pour nous introduire dans ſon Roiaume ; afin que là où il ſera nous ſoions auſſi & que nous contemplions ſa gloire.

Mais, d'autre côté, conſiderez, je vous prie, quel-

quelle terrible vûë ce ſera pour les méchans qui ſe ſeront moquez d'un Jeſus crucifié & d'un Jugement futur. Il eſt donc venu ! dira un pecheur de cette ſorte ; & il faut enfin que je ſois jugé, lors que je me croiois le plus en ſûreté & le plus à l'abri d'un Jugement !. Voici, je le voi ; je ne ſaurois être plus long-temps incredule. O Dieu, que ſes regards ſont effraians ! La vengeance éclatte dans ſes yeux ! Qui pourra ſubſiſter au Jour de ſa colére ! Comment puis-je comparoître devant lui comme devant mon Juge ! Quel compte ai-je à rendre de mes actions, moi qui n'ai jamais crû devoir être appellé à en rendre compte ! Qu'ai-je à dire pour ma défenſe, moi qui n'ai jamais voulu croire, qui n'ai jamais voulu me laiſſer perſuader ! Comment ſoûtiendrai-je ſa préſence ! & cependant comment puis-je l'éviter ! Quand il me condamnera, à qui en appellerai-je ! N'eſt-il pas le Juge & le Sauveur du monde ! Ah, malheureux que je ſuis, qui n'ai jamais voulu croire, qui n'ai jamais voulu penſer à ce Jour ! maintenant il faut que je ſois condamné par le Sauveur du monde !

Que ces penſées faſſent donc une profonde impreſſion ſur nos eſprits avant que ce terrible Jour arrive. Souvenons-nous que le Fils de l'homme ſera nôtre Juge, celui qui a donné ſa vie pour nous, celui qui nous a invitez à la repentance, celui qui a promis le pardon aux véritables repentans. Que cela nous apprenne à reſpecter ſes loix, à imiter ſes exemples, à mettre toute nôtre confiance en ſes mérites & en ſon interceſſion ; *afin que lors qu'il reviendra revêtu de gloire pour juger les vivans & les morts, nous reſſuſcitions comme lui, pour jouïr d'une vie immortelle :* ainſi que nôtre Egliſe nous enſeigne à prier.

II. CONSIDERONS maintenant quelle assurance nous avons que Jesus-Christ homme sera le Juge du monde. S. Paul dit que *Dieu en a donné une preuve certaine à tous les hommes quand il l'a ressuscité des morts.*

Mais dira-t-on, comment la Resurrection de Jesus-Christ prouve-t-elle qu'il a été établi Juge du monde ? Car de ce qu'une personne est ressuscitée, il ne s'ensuit point qu'elle soit le Juge du monde. Nous ressusciterons tous au dernier Jour, non pas pour juger, mais pour être jugez. Ce raisonnement est très-juste. C'est pourquoi si nous n'en savions pas davantage de Jesus-Christ, sinon qu'il est ressuscité, nous ne pourrions point être convaincus par là qu'il jugera le monde.

Mais il faut considérer 1. que la Résurrection de Jesus-Christ est une grande & invincible preuve de la doctrine qu'il a prêchée. Le Sauveur lui-même allegue cèt évenement comme la derniére preuve de son autorité divine : *Détruisez ce temple : & je le rétablirai en trois jours.* Ainsi sa Resurrection prouve qu'il est le Juge du monde : car il a dit expressément à ses Disciples, que Dieu *lui a mis entre les mains tout pouvoir de juger ; que le Fils de l'homme viendra avec la gloire de son Pére & avec ses Anges ; & qu'alors il rendra à chacun selon ses œuvres.* De sorte que Jesus-Christ a declaré nettement que Dieu l'a établi Juge du monde : & Dieu a confirmé son témoignage en le ressuscitant.

2. Considérons encore, que la Resurrection de Jesus-Christ a été une visible introduction à son Regne. Ce Regne commença quand nôtre Sauveur ressuscita : alors *toute puissance lui fut donnée au Ciel & en la Terre.* Et dans la suite cette exaltation du Fils de Dieu fut visiblement confirmée devant tout le monde par cette abondante effusion du Saint Esprit qui se fit sur les Apôtres le jour de la Pen-

Pentecôte & par ces grands miracles qu'ils firent en ſon nom. Auſſi S. Pierre dit aux Juifs, que cette miraculeuſe effuſion du Saint Eſprit étoit un témoignage qui montroit viſiblement que Dieu avoit élevé Jeſus-Chriſt à ſon Régne: *Après donc qu'il a été élevé par la dextre de Dieu & qu'il a reçû de ſon Pére l'accompliſſement de la promeſſe qu'il lui avoit faite du Saint Eſprit, il a répandu ce que vous voiez & entendez maintenant.* Il tire de là cette concluſion: *Que toute la maiſon d'Iſraël ſache donc certainement que Dieu a fait Seigneur & Chriſt ce Jéſus que vous avez crucifié.* C'eſt pour cela qu'au ſujet des miracles que les Apôtres faiſoient, & lors qu'il leur fut défendu de prêcher au nom de Jeſus-Chriſt, S. Pierre dit au Sanhedrim: *Le Dieu de nos Péres a reſſuſcité Jeſus, que vous avez fait mourir, le pendant au bois. C'eſt celui que Dieu a élevé par ſa dextre pour être le Prince & le Sauveur, & pour donner à Iſraël la repentance & la remiſſion des pechez. Nous lui ſommes témoins de ce que nous diſons, & le Saint Eſprit auſſi que Dieu a donné à ceux qui lui obéiſſent.* Tellement que lors que Jeſus-Chriſt reſſuſcita, il prit poſſeſſion de ſon Régne; & il doit régner juſqu'à ce qu'il ait mis tous ſes ennemis ſous ſes pieds, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ait jugé le monde, condamné déciſivement tous les méchans hommes, & récompenſé ſes fidéles diſciples. Après quoi il rendra ſon Régne à ſon Pére, afin que Dieu ſoit tout en tous.

Act. 2. 33. vi. 36. Act. 5. 31. 32. 1. Cor. 15.

Outre tout cela, il y a deux viſibles effets de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, qui ſont des préſages & des préludes d'un Jugement futur, ſavoir la deſtruction de la Nation & de la Police des Juifs; & la deſtruction du Roiaume des ténébres.

1. Jeſus-Chriſt prédiſit cette deſtruction des Juifs, par laquelle devoit être puni le grand crime qu'ils avoient commis en crucifiant leur Meſſie; il

la

la prédiſit avant qu'elle arrivât. Car c'eſt de cette deſtruction qu'il faut entendre la parabole de l'*Homme noble qui s'en alla dans un païs éloigné pour y prendre poſſeſſion d'un Roiaume, & puis s'en revenir*..... Luc 19. 12. *Or ſes Citoiens le haïſſoient & envoierent une ambaſſade après lui, diſant: Nous ne voulons point que celui-ci régne ſur nous*..... *Quant à ces miens ennemis, qui n'ont point voulu que je régnaſſe ſur eux, qu'on les amene ici, & qu'on les tue en ma préſence.* 14. 27. Auſſi, lors que Nôtre Seigneur eut prédit la deſtruction du Temple, & que ſes Diſciples lui demanderent quand ces choſes arriveroient & quel ſeroit le ſigne de ſon avenement & de la fin du monde, il mêla, dans la prédiction de la deſtruction de Jéruſalem, la deſtinée de la Nation des Juifs avec le dernier Jugement & avec la fin du monde: la deſtruction de la Nation des Juifs étant le commencement & le préſage du Jugement futur. Elle étoit un acte viſible de la juſtice & de la puiſſance de Jeſus-Chriſt & un terrible avertiſſement au monde de ce que tous les ennemis de ſon Régne devoient attendre.

2. La deſtruction du Régne du Diable en ce monde eſt un autre préſage du Jugement futur. Quand Jeſus-Chriſt parut, le Diable régnoit dans le monde, étoit le Dieu de ce Siécle, étoit adoré & recevoit des honneurs divins. S. Jean dit qu'à *cauſe de cela le Fils de Dieu eſt apparu, pour détruire les œuvres du Diable.* 1. Jean. 3. 8. Et le Fils de Dieu lui-même déclare que le Saint Eſprit qu'il devoit envoier à ſes Apôtres après ſa réſurrection, *convaincroit le monde de jugement; parce que le Prince de ce monde eſt déja jugé.* Jean 16. 11

Or par le mot de jugement j'entens le Jugement dernier, de l'arrivée certaine duquel le Saint Eſprit devoit convaincre le monde par le jugement viſible qu'il exerceroit ſur le Prince de ce ſiecle. Car par la Prédication de l'Evangile il ramena les hommes

mes des ténébres à la lumiére & de la puiſſance de Satan à Dieu, convertit une grande partie du monde paien, fit taire les oracles des Gentils, & mépriſer & abandonner leurs Dieux, leur culte, leurs temples & leurs autels.

C'étoit un jugement viſible du Prince de ce Siécle. Et les méchans n'ont-ils pas ſujet de penſer à eux, quand ils voient leur Prince & leur Capitaine ſi miſérablement renverſé & mis en déroute ? Si Jeſus-Chriſt a déja commencé d'éxercer ſon Jugement contre le Prince de ce monde; ce jugement n'eſt-il pas un viſible avant-coureur du Jugement final, dans lequel le Diable, ſes Anges & tous les méchans hommes ſeront condamnez au feu éternel?

Voilà les fondemens de l'aſſurance où nous ſommes que le Fils de l'homme jugera le monde. Dieu l'a reſſuſcité, & par là a confirmé le témoignage que le Sauveur s'eſt donné lui-même. Pour confirmer le même témoignage, Dieu l'a élevé à ſa dextre. Enfin, Jeſus-Chriſt élevé au Ciel a donné des preuves tres-ſenſibles de ſa puiſſance & de ſa juſtice dans la deſtruction de la Nation des Juifs & dans la deſtruction du Régne du Diable.

Je ne ferai plus qu'une remarque, c'eſt que cette preuve ſenſible qui nous perſuade que Jeſus-Chriſt jugera le monde, eſt auſſi une preuve ſenſible d'un Jugement futur. Nous ſommes auſſi aſſurez d'un Jugement futur que nous le ſommes de la réſurrection du Fils de Dieu; l'un eſt une ſuite néceſſaire de l'autre; & cet argument confirme tous les autres que nous avons tirez tant de la Raiſon que de l'Ecriture, pour montrer que Dieu jugera le monde.

QUA-

QUATRIÉME PARTIE.

De la maniére & des circonſtances de l'apparition de Jeſus-Chriſt, & de la terrible Solennité du Jugement.

Il faut ici conſidérer la maniere & les circonſtances de l'apparition de Jeſus-Chriſt, & la terrible Solennité du Jugement. J'en ai déja touché quelque choſe en divers endroits: mais l'ordre de ce diſcours demande que j'en parle ici plus particuliérement. Je traiterai pourtant ce point avec toute la briéveté poſſible.

Matt. 16. 27. Luc 9. 26. 2. Theſ. 1. 7. 8. 1. Theſ. 4. 16. 17. Matt. 25. 31. 32. Apoc. 20. 11. 12. 13.

Donc, il eſt dit dans l'Ecriture, *Que le Fils de l'homme viendra avec la gloire de ſon Pére & avec ſes Anges:* Que *le Fils de l'homme viendra avec ſa gloire, & avec celle de ſon Pére & des ſaints Anges:* Que *le Seigneur Jeſus ſera révelé du Ciel, avec les Anges de ſa puiſſance, avec des flâmes, pour exercer la vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu & qui n'obéiſſent point à l'Evangile de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt:* Que *le Seigneur lui-même deſcendra du Ciel avec un cri d'acclamation, avec la voix de l'Archange & avec la trompette de Dieu; & que ceux qui ſont morts en Chriſt reſſuſciteront les premiers, puis nous qui vivrons* (c'eſt-à-dire, tous ceux qui ſeront en vie quand Jeſus-Chriſt viendra pour juger) *ſerons emportez enſemble avec eux dans les nuées, au devant du Seigneur en l'air: & ainſi nous ſerons toûjours avec le Seigneur:* Que

Que *lors que le Fils de l'homme ſera venu avec ſa gloire, & tous les ſaints Anges avec lui, il s'aſſerra ſur le Throne de ſa gloire; que toutes les Nations ſeront aſſiſes devant lui; qu'il les ſéparera les uns d'avec les autres, comme le berger ſépare les brebis d'avec les boucs.* St. Jean dans ſon Apocalypſe fait cette deſcription: *Je vis un grand Throne blanc, & celui qui étoit aſſis deſſus, devant la face duquel la Terre & le Ciel s'enfuirent, il ne ſe trouva point de lieu pour eux. Je vis auſſi les morts, petits & grands, qui ſe tenoient devant Dieu: & les livres furent ouverts: & un autre livre fut ouvert, qui eſt le livre de vie. Les morts furent jugez par les choſes qui étoient écrites dans les livres, ſelon leurs œuvres.* Tout cela nous donne une idée générale de l'ordre & de la ſolennité du dernier Jugement, mais une idée bien pompeuſe, bien magnifique, bien terrible. Il n'y aura jamais eû rien de ſemblable. Tous les Triomphes des Romains n'auront été, en comparaiſon de celui de la grande Journée, que comme des paſſe-temps & des jeux d'enfant. Examinons-en ſuccintement les particularitez.

Jeſus-Chriſt viendra *avec ſa gloire & avec celle de ſon Pére & des ſaints Anges.*

Avec ſa gloire. Ce qui ſignifie ſans doute la gloire de ſa Perſonne, ſavoir, la gloire d'un Dieu incarné. Son Corps brillera comme le Soleil. Son corps fut brillant en ſa transfiguration ſur la montagne. Son viſage brilla comme le Soleil, & ſes vêtemens furent blancs comme la lumiere. Que ſi le Corps de Jeſus-Chriſt peut recevoir de nouveaux degrez de gloire & de majeſté, ſoyons aſſûrez qu'il les aura tous en ſa derniere apparition, quand il viendra juger le monde. L'Ecriture nous apprend que Nôtre Seigneur eſt maintenant revêtu d'un Corps glorieux; & qu'au temps de nôtre réſur- Matt. 17. 2.

Phil. 3. 21. Matt. 13. 43. surrection *il transformera nôtre corps vil, afin qu'il soit rendu conforme à son corps glorieux.* Il dit lui-même, *qu'alors les justes brilleront comme le Soleil au Roiaume de leur Pere.* Que si tant de gloire sera communiquée aux membres les moins considérables; quelle sera la gloire du Chef? St. Paul assûre qu'il y a des degrez de gloire très-différens 1. Cor. 15. 41. 42. les uns des autres: *Autre est la gloire du Soleil, autre la gloire de la Lune, & autre la gloire des Etoiles: car une étoile est différente de l'autre étoile en gloire. Il en sera de même de la résurrection des morts.* Avec quelle gloire donc Nôtre Seigneur n'apparoîtra-t-il pas lors qu'il viendra pour juger? Si les Justes brilleront comme le Soleil; comment brillera le Soleil de justice lui-même? Si de simples créatures paroîtront avec tant de gloire; quelle sera la gloire d'un Dieu incarné? Car il ne paroîtra pas alors comme une créature revêtuë de gloire, mais comme un Dieu visible, ainsi que j'ai remarqué auparavant. Sa Divinité brillera au travers de son humanité glorifiée aussi visiblement que nos ames brillent au travers de nos corps. Hé, quel sera l'éclat de ce corps au travers duquel la Divinité se fera voir! éclat, qui distinguera un Dieu d'avec les créatures les plus éclatantes.

Jesus-Christ apparoîtra aussi avec *la gloire de son Pére*, c'est-à-dire, comme je l'entens, avec l'autorité d'un Juge universel: ce sera sans doute une grande gloire; car l'autorité donne de la majesté & attire le respect & la vénération. Quelques qualitez personnelles qu'un homme ait, & bien qu'à d'autres égards il soit fort inférieur à ses prochains; le caractére de juge le rend vénérable, particulierement à ceux qui doivent être jugez par lui. L'autorité est un caractére invisible, qui donne une majesté visible. Elle est capable de nous imposer

ſer & de nous faire faire de faux jugemens des hommes. On a peine à les regarder comme les mêmes perſonnes, lors qu'ils ſont revêtus d'autorité, & lors qu'ils en ſont dépouillez ou que le temps de leur pouvoir eſt fini. Que ſi l'on regarde avec tant de crainte & de reſpect les juges de la terre, qui exercent la juſtice en des provinces, ou en des Etats; quelle ſera la gloire & la majeſté d'un Juge univerſel? Tout le monde ne ſe proſternera-t-il pas & ne tremblera-t-il pas devant celui qui peut d'un ſeul mot de ſa bouche juger tous les hommes, leur accorder une vie éternelle. ou les condamner à une mort éternelle? Voilà la gloire de ſon Pére, qui eſt le Maître & le Juge naturel du monde, & de qui ce Fils bien-aimé a reçû l'autorité de juger toutes les créatures. *Le Pere ne juge perſonne: mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger.* Il eſt élevé maintenant à cette gloire: & nous devons auſſi dès à préſent lui obéïr comme à nôtre Juge, le reſpecter & l'adorer: mais ſa majeſté ſera viſible lors qu'il viendra avec la gloire de ſon Pére, & que la gloire ſurprenante de ſa Perſonne paroîtra encore avec plus d'éclat & de majeſté par l'autorité de Juge.

Sa Suite contribuera beaucoup à ſa gloire & augmentera la terreur & la majeſté de cette aparition; Car il viendra accompagné de la Troupe innombrable de ſes ſaints Anges, Etres illuſtres & glorieux qui environneront ſa Perſonne, & ſeront les témoins & les miniſtres de ſa juſtice.

Chacun ſait qu'une Suite magnifique relevé fort la gloire d'un Prince, ou d'un Juge. Une troupe nombreuſe de gens a en ſoi quelque choſe de grand & de formidable, particulierement quand ce Corps eſt compoſé de perſonnes qui dépendent du Prince, qui ſont ſes ſerviteurs & ſes miniſtres,

& plus encore quand chacun d'eux a des qualitez tres-excellentes, une beauté, un air, une grace admirable, une fierté noble, des maniéres grandes, qui font qu'on ne peut en regarder fixement un ſeul ſans être ſaiſi de crainte, de reſpect & d'admiration. Mais quelle ſera la magnificence d'un Prince qui viendra ſuivi de toute l'armée des Cieux, laquelle aura laiſſé ſa demeure pour ſervir ſon Maître & pour orner ſon triomphe!

Ne croions pourtant point que cette glorieuſe Suite d'Anges ſoit ſimplement pour la pompe & pour l'éclat. Ces Anges ſeront auſſi les Miniſtres de ſa Juſtice. En effet, ils ſont appellez les Anges puiſſans, ou *les Anges de ſa Puiſſance.* Combien donc ſera puiſſant le Juge qui aura toutes les puiſſances du Ciel pour le ſervir & pour éxercer ſa vengeance contre les hommes & contre les démons?

Μετ' Αγγέλων δυνάμεως αὐτῦ.

Au dernier Jour ce glorieux Juge deſcendra du Ciel où il eſt monté après ſa réſurrection, & où il doit demeurer juſqu'à ce qu'il vienne pour juger le monde. Alors *le Seigneur lui-même deſcendra du Ciel avec un cri d'acclamation, avec la voix de l'Archange & avec la trompette de Dieu.* Je ne voi pas pourquoi cela ne devroit pas être entendu litteralement d'une véritable voix, d'un véritable cri, d'un ſon intelligible de la derniere trompette, qui appellera tous les hommes au Jugement: car ces choſes ſont propres à rendre l'apparition plus ſolennelle & plus terrible. C'eſt de cette maniére que Dieu deſcendit ſur le mont Sinaï, lors qu'il donna la Loi *avec des tonnerres, des éclairs & un ſon très-fort de cornet; en ſorte que tout le peuple, qui étoit au camp, fut effraié.* Si Dieu donna la Loi avec le ſon d'une trompette; pourquoi ne jugera-t-il pas le monde avec un ſemblable ſon?

2. Theſ. 1. 8.
1. Theſ. 4. 16.
Exode 19. 16.

Ce cri eſt le cri des ſaints Anges, qui commencera

cera par la voix de l'Archange, lors que cette troupe céleſte deſcendra avec Jeſus-Chriſt, & ſignifie ce que ſignifient parmi les hommes ces ſortes de cris, une joie extraordinaire, une grande exultation, une allégreſſe de valeur & un courage élevé. On pouſſe des cris de joie quand il arrive quelque choſe qui plaît extraordinairement : des gens de guerre crient, quand le ſignal eſt donné pour la bataille.

De même quand Nôtre Seigneur dira, Venez, Saints Anges, deſcendez avec moi pour juger le monde; ils crieront de joie de ce que ce jour ſera venu qui doit mettre fin au Roiaume des ténébres, & auquel le Diable, ſes Anges & tous les méchans hommes ſeront précipitez dans l'étang de feu, & les gens-de-bien ſeront récompenſez, couronnez & admis en la préſence immédiate de Dieu dans le Ciel. Ce ſera ſans doute un très-grand ſujet de joie pour les Anges, de voir une victoire finale remportée ſur tous les ennemis du Régne de Jeſus-Chriſt; de voir le triomphe de ſa Juſtice; de voir toute impiété, toute méchanceté confonduë, flêtrie, condamnée, punie, & le monde purifié de ſes ordures; de voir leur nombre croître ſi avantageuſement par les juſtes glorifiez, qui ſeront deſormais joints à leur troupe & chanteront de concert avec eux des Hallelujas à celui qui eſt aſſis ſur le Throne & à l'Agneau. En effet, s'il y a joie au Ciel pour la repentance d'un pecheur; quelle allégreſſe, quelle exultation, quelles acclamations n'y aura-t-il pas, quand les Anges verront tous les élûs de Dieu reſſuſcitez, revêtus de corps glorieux & recevoir ce Roiaume qui leur avoit été préparé avant la fondation du monde!

Quand Nôtre Seigneur dira, Venez, ſaints Anges, ſoiez les Miniſtres de ma Juſtice, exercez

ma vengeance contre tous les méchans, contre le Diable & contre tous les hommes vicieux; mais aſſemblez mes élus des quatre coins de la terre: avec quels cris de joie ne recevront-ils pas cette commiſſion, avec quelle allégreſſe & avec quel courage ne l'exécuteront-ils pas? Car le Fils de Dieu lui-même nous apprend que les Anges ne ſont pas ſeulement les Miniſtres de ſon Roiaume, mais qu'ils ſont encore des Officiers & des Miniſtres qu'il doit emploier au Jour du Jugement. Ainſi, expliquant la parabole de l'yvroie; *Celui qui ſeme la bonne ſemence*, dit-il, *c'eſt le Fils de l'homme. Le champ, c'eſt le monde. La bonne ſemence, ce ſont les enfans du Roiaume. L'yvroie, ce ſont les enfans du Malin. L'Ennemi qui l'a ſemée, c'eſt le Diable. La moiſſon, c'eſt la fin du monde: & les moiſſonneurs ſont les Anges. Tout ainſi donc qu'on cueille l'yvroie, & qu'on la brûle au feu, il en ſera de même à la fin du monde. Le Fils de l'homme envoiera ſes Anges, qui cueilleront de ſon Roiaume tous les ſcandales & ceux qui font iniquité; & les jetteront dans la fournaiſe du feu: là il y aura pleurs & grincemens de dents. Alors les juſtes brilleront comme le Soleil au Roiaume de leur Pére.* Il explique de la même maniére la parabole du *filet jetté dans la mer & amaſſant toutes ſortes de poiſſons: lequel étant plein, les pécheurs le tirent en haut ſur le rivage, & étant aſſis mettent le bon à part en leurs vaiſſeaux, & jettent dehors ce qui ne vaut rien. Il en ſera ainſi à la fin du monde: les Anges viendront & ſépareront les méchans du milieu des juſtes; & ils les jetteront dans la fournaiſe du feu: là il y aura pleurs & grincemens de dents.*

Matt. 13. vſ. 37. & ſuiv.

Vſ. 47. & ſuiv.

Il eſt difficile de dire ce qu'il faut entendre par *la Trompette de Dieu*, avec le ſon de laquelle Jeſus-Chriſt deſcendra du Ciel. Nous ſavons ſeulement qu'il y a une telle trompette; qu'elle ſonnera;

&

& qu'à ce ſon les morts reſſuſciteront, comme S. Paul déclare expreſſément : *Voici, je vous dis un myſtére : Nous ne dormirons pas tous, mais nous ſerons tous changez, en un moment & en un clin d'œil, à la dérniére trompette : (car la trompette ſonnera) les morts reſſuſciteront incorruptibles, & nous ſerons changez.* Ainſi, cette Trompette ſemble être ce que Nôtre Seigneur appelle *la voix du Fils de Dieu. En vérité, en vérité je vous dis, que l'heure vient & eſt déja, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, & ceux qui l'auront oüie, vivront.* Par où véritablement on peut entendre une mort & une réſurrection métaphorique & ſpirituelle; que ceux qui étoient morts dans leurs pechez ſeroient ramenez à une vie nouvelle & ſpirituelle, en entendant la voix & la parole du Fils de Dieu & croiant en lui. Quoique Jeſus-Chriſt puiſſe avoir deſſein d'exprimer ce ſens; il entend néanmoins quelque choſe de plus, comme il paroît par la ſuite: *Ne vous étonnez point de ceci: car l'heure viendra en laquelle tous ceux qui ſont dans les ſepulcres, entendront ſa voix; & ils ſortiront, ſavoir ceux qui auront bien fait, en réſurrection de vie: mais ceux qui auront mal fait, en réſurrection de condamnation.* De ſorte que la voix du Fils de Dieu reſſuſcitera les morts: & cette Voix peut bien être appellée la Trompette de Dieu, puis qu'elle retentira par tout le monde, reſſuſcitera les morts, & les citera en jugement.

1. Cor. 15. 51. 52.

Jean 5. 25. 28. 29.

Car c'eſt ici une autre circonſtance du Jugement futur tres-eſſentielle, Que tous les morts, tant les gens-de-bien que les méchans, reſſuſciteront & comparoîtront devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt: que comme il faudra que nous rendions compte de tout ce que nous aurons fait en ce corps, ſoit bien ſoit mal; auſſi faudra-t-il que nous reprenions nos corps pour comparoître en jugement. Je ne parlerai

rai point préſentement de la nature, ni de la poſſibilité de la réſurrection; cela appartient à une autre matiére : je me contente d'établir, Que Jeſus-Chriſt homme eſt le Juge du Genre-humain; Qu'il apparoîtra dans une nature humaine, revêtu d'un corps humain, mais infiniment brillant & glorieux; Qu'il viendra juger des hommes & non pas des ames qui ne ſoient pas jointes à des corps; & que par conſéquent nous reprendrons nos corps, puis que des ames ſans corps ne ſont pas des hommes entiers. Une ame ſéparée du corps n'eſt coupable d'aucun de ces pechez pour leſquels nous devons être jugez; car nous devons être jugez pour ce que nous aurons fait en ce corps. L'homme peche : il faut que l'homme ſoit jugé, & ſoit heureux, ou malheureux pour toûjours.

Bon Dieu ! avec quel effroi, avec quelle horrible répugnance les ames des méchans rentreront dans leurs corps, non pour jouïr de leurs cheres ſenſualitez d'autrefois, mais pour être jugez à cauſe de ces ſenſualitez-là ! Lors qu'à la vûë de leurs corps elles rappelleront le ſouvenir de toutes les ſales & criminelles actions qu'elles y auront commiſes; qu'il faudra qu'elles comparoiſſent devant leur Juge, revêtuës de tous les inſtrumens du vice, revêtuës de ces corps *dont elles auront fait ſervir les membres à l'impureté & qu'elles auront abandonnez au peché pour lui être comme des armes d'iniquité*; avec des yeux pleins d'adultére; avec des mains teintes de ſang, ou pleines de préſens injuſtes, de gain deshonnête, de larcins, de concuſſions, de rapines; avec une langue qui aura proferé des blaſphêmes, des menſonges, des médiſances, des parjures. Réunir une ame de cette eſpéce avec un corps, c'eſt comme réunir un meurtrier avec le cadavre d'un ami qu'il auroit maſſacré : cette union

union tourmenteroit terriblement ſa conſcience & lui feroit ſouffrir en même temps tout ce que la plus horrible puanteur a de plus fâcheux. Le corps qui aura été le tentateur de l'ame, & ſon inſtrument dans toute cette iniquité, ſervira alors de témoin contre elle, & ſera l'inſtrument de ſa punition.

Mais les ames ſaintes recevront bien d'une autre maniére leurs corps, ces corps dans leſquels la chair aura été ſoûmiſe à l'eſprit; qui ſe ſeront conſervez purs & exemts de toutes les convoitiſes ſenſuelles; qui auront été les inſtrumens de la juſtice & de la vertu; qui auront été offerts en ſacrifice vivant, ſaint & agréable à Dieu; qui auront ſouffert des pertes, la pauvreté, des tourmens & la mort pour l'amour de Jeſus-Chriſt. Les gens-de-bien ſeront ravis d'être jugez dans des corps qui auront été des témoignages viſibles de leur foi, de leur patience, de leur mortification, du renoncement à eux-mêmes, les membres de Jeſus-Chriſt & les Temples du Saint Eſprit.

Ainſi, tous les hommes ſortiront de leurs tombeaux & comparoîtront devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt. Contemplons donc maintenant Nôtre Seigneur ſéant ſur ſon Tribunal en la maniére qu'il nous a lui-même repréſentée : *Quand le Fils de l'homme ſera venu avec ſa gloire, & tous les ſaints Anges avec lui; alors il s'aſſerra ſur le Throne de ſa gloire.* Matt. 25. 31. On ne ſauroit dire quel eſt ce Throne, ni où il ſera placé : ce qu'il y a de plus probable, eſt que ce Throne ſera une nuée brillante en forme de Throne magnifique, placé en l'air, à quelque diſtance de la terre : car il eſt dit que Jeſus-Chriſt viendra avec les nuées des cieux; & S. Paul nous apprend clairement que le Throne de Jeſus-Chriſt ſera en l'air, puis que cèt Apôtre dit, que les fidé-

les qui ſeront vivans à l'avenement de Nôtre Seigneur, *ſeront tranſportez ſur les nuées des Cieux, pour aller au devant du Seigneur en l'air.* Il n'eſt pas hors de probabilité, que cela doive arriver près de Jeruſalem, où étoit le Temple de Dieu; où Jeſus-Chriſt converſa pendant qu'il vêcut ſur la terre; où il fut jugé & condamné comme un malfaiteur, traitté avec le dernier mépris & le dernier opprobre, attaché avec tant d'infamie à une croix. En effet, il ſemble que cela contribueroit à accroître le triomphe du Fils de Dieu, d'apparoître en ce grand Jour, avec toute ſa gloire, pour juger le monde, dans le même lieu où il a été expoſé à la calomnie; aux injures, aux opprobres & à la mort pour les pechez des hommes & par les mains des pecheurs. Mais tout cela n'eſt que conjecture, quoi-qu'il ne ſoit pas deſtitué de vraiſemblance : c'eſt pourquoi je n'établirai rien là-deſſus.

2. Theſ. 4. vſ. 17.

Le Juge étant aſſis, tous les hommes comparoîtront devant lui, pour rendre compte de leurs actions & pour recevoir leur ſentence finale. *Toutes les nations ſeront aſſemblées devant lui, & il les ſéparera les uns d'avec les autres comme le berger ſépare les brebis d'avec les boucs.* J'ai déja remarqué que nôtre Sauveur attribuë tout cela au miniſtére des Anges, qui ſépareront le bon grain d'avec l'yvroie, & le bon poiſſon d'avec le mauvais : car, comme vous ſavez, *les Anges ſont des eſprits adminiſtrateurs, envoiez pour ſervir pour l'amour de ceux qui doivent recevoir l'héritage du ſalut.* Ainſi ils peuvent diſtinguer les gens-de-bien d'avec les méchans, & ſéparer les uns d'avec les autres.

Matt. 25. 32.

Heb. 1. 14.

Ce ſera la derniére & finale ſéparation. Les gens-de-bien & les méchans ne ſe trouveront jamais plus enſemble, ni ne ſeront plus mêlez les uns avec les autres. En ce monde ils vivent & converſent

verſent enſemble, ſont unis par les liens du ſang, de l'amitié, ou de l'intérêt, ſont membres de la même Egliſe & ſervent Dieu conjointement dans la même communion ſainte de prieres & de ſacremens. Mais au Jour du jugement ils ſeront ſeparez; les uns ſeront rangez à la main droite & les autres à la gauche. Les hommes ſont fort portez maintenant à ſe flatter de cette penſée, que la Societé où ils vivent leur procurera le ſalut, & que s'ils en choiſiſſent une pure, les voilà en pleine ſeureté. Il n'y a point pour eux d'Egliſe ni de Communion aſſez pure : non qu'ils ſoient plus ſaints que les autres; mais ils ſe figurent que Dieu les jugera par raport à l'Egliſe dont ils auront été membres. Ainſi, quand ils croient remarquer dans une Egliſe une plus grande apparence de ſainteté, ils s'y joignent, non pas tant pour devenir meilleurs par ſa communion, que pour éviter avec plus de ſureté la damnation éternelle. Mais que ces gens-là ſe ſouviennent que l'yvroie & le bon grain croiſſent enſemble dans le même champ; & que néanmoins leur fin eſt bien différente; que l'un eſt aſſemblé dans des greniers, & l'autre brûlé : que les bons & les mauvais poiſſons ſont pris dans un même filet; mais qu'au Jour du jugement ils ſeront ſéparez. Toutes nos ſéparations préſentes ne nous ſerviront de rien, ſi nous ne prenons ſoin d'être trouvez du nombre des brebis de Jeſus-Chriſt, lors qu'il viendra pour nous juger. Car ſi nous ſommes des hypocrites cachez, des membres pourris & corrompus d'une Egliſe pure, ſaine & orthodoxe, bien que nous aions toute nôtre vie communiqué avec de véritables fidéles, il faudra enfin que nous en ſoions ſéparez. *En ce Jour-là les Anges cueilleront du Roiaume & de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt tous les ſcandales & tous les ouvriers d'iniquité.*

Le Juge étant assis de la sorte sur son Throne, & tous les hommes se tenant devant lui, les livres seront ouverts : ce qui est une autre circonstance du Jugement dernier, digne d'être considerée : *Je vis aussi les morts, petits & grands, qui se tenoient devant Dieu : & les livres furent ouverts, & un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie : & les morts furent jugez par les choses qui étoient écrites dans les livres, selon leurs œuvres.* Le même est dit dans le chapitre septiême de Daniel.

Apoc. 20. 12.

Vs. 10.

L'ouverture des livres semble être une allusion aux formules de procès usitées parmi les Juges de la terre. Car enfin, on ne peut penser que Dieu garde des livres & des regîtres à la lettre, comme font les hommes : ces livres ne servent qu'à soulager leur memoire : & Dieu n'a point besoin d'un tel secours. De sorte que cette idée n'est emploiée que pour nous faire comprendre l'exactitude & l'équité du dernier Jugement. Il y aura deux sortes de livres ouverts, par lesquels nous serons jugez, 1. les Loix de Dieu, qui sont les regles de nos actions, par lesquelles nous serons jugez : 2. nos Actions mêmes, qui sont une matiére de fait, dont le souvenir sera rappellé; & qui seront exposées par celui qui ne les oublie jamais. Je parlerai de cela plus particuliérement dans la suite. Je remarquerai seulement ici, que Dieu observe exactement toutes nos actions & en conserve un fidéle souvenir. Quoi-que nous ne prenions guére connoissance nous-mêmes de nos pechez; que nous les oublïions d'abord; & que nous nous imaginions qu'ils se sont évanouïs pour toûjours : Dieu s'en souvient très-bien, & nous en trouverons des regîtres fort éxacts quand nous comparoitrons en jugement. Or, combien seront étonnez & confondus les méchans, lors qu'ils verront tous les pechez de leur

leur vie expoſez; l'affreux catalogue de toutes leurs impiétez, de tous leurs blaſphêmes, de toutes leurs injuſtices, de toutes leurs violences, de toutes leurs impuretez; & un Verbal ſi bien dreſſé d'une vie tres-méchante & tres-impie! Rien ne peut effacer nos pechez dans le Livre de Dieu, qu'une ſincére repentance & une véritable réformation de nos mœurs: car Dieu a promis ſous cette condition *d'effacer toutes nos iniquitez:* ce qui eſt quelque choſe de plus que croiſer le compte; car quand le compte eſt ſeulement croiſé, il demeure pourtant viſible: mais ce qui eſt effacé, ne paroit nullement. Si donc nos pechez ſont effacez; ils ne ſont plus dans le regître, ils ſont oubliez, ils ne ſeront jamais alléguez contre nous, il n'en ſera fait aucune mention au Jour du jugement: car S. Jean dit qu'un autre livre ſera ouvert, ſavoir le Livre de vie, par lequel les hommes ſeront jugez & où ſe trouveront enregîtrées leur foi, leur patience & leur charité, avec tout le bien qu'ils auront fait: mais nul de leurs pechez n'y paroîtra, Dieu les aura effacé tous de ſon ſouvenir, & il a promis de n'en garder aucun regître. Or n'eſt-ce pas un fort encouragement à une véritable repentance, que tous nos pechez ſoient effacez avant le Jour du jugement, & qu'alors il n'en doive être fait aucune mention, ni ne doivent être tant ſoit peu rappellez dans le ſouvenir.

Des perſonnes tres-vertueuſes ſe ſont rendu coupables de crimes les plus énormes, qui n'ont été connus que de Dieu & de leur conſcience: & les meilleurs Chrêtiens ont tant de défauts & de foibleſſes & commettent tant de fautes, que ſi tous les pechez de ces fidéles devoient être expoſez à la vûë & à la cenſure des hommes & des Anges au Jour du jugement, certainement, bien qu'ils fuſſent en-

enfin abſous, cela ne pourroit que leur cauſer une grande honte & une extrême confuſion & ternir la gloire de cette triomphante Journée. Mais leurs pechez ſont entierement effacez & oubliez, ces perſonnes ont lavé & blanchi leurs vêtemens dans le ſang de l'Agneau. L'unique moien de couvrir nos pechez les plus ſecrets, c'eſt de les effacer du Livre de vie par la repentance; car s'ils demeurent ſur les regîtres de Dieu, quelque habiles que nous ſoions à les cacher préſentement, les livres ſeront ouverts au Jour du jugement; & alors tout le monde en aura connoiſſance.

Ainſi, ſelon ce que le Sauveur nous déclare touchant le Jugement dernier, il ne ſera fait mention d'aucun des pechez des gens-de-bien; & il ne ſera parlé que des vertus pour leſquelles ils devront être récompenſez. Il ne ſera rien dit auſſi d'aucune bonne action faite par les méchans: leurs pechez ſeuls ſeront mis en évidence. Dieu l'a déclaré expreſſément dans le livre d'Ezechiel: *Quand j'aurai dit au juſte que certainement il vivra; ſi ſe confiant en ſa juſtice* (encore qu'il ait déja pratiqué de bonnes actions) *il commet iniquité: toutes ſes juſtices ſeront oubliées; mais il mourra pour les crimes qu'il aura commis. Auſſi, quand j'aurai dit au méchant, Tu mourras de mort; s'il ſe détourne de ſon peché & qu'il faſſe ce qui eſt juſte & droit: il ne ſera parlé d'aucun des pechez qu'il aura commis. Il a fait ce qui eſt juſte & droit: certainement il vivra.*

Matt. 25.

Ezech. 33. vſ. 13. 14. 16.

Voions maintenant dans quel ordre Jeſus-Chriſt jugera le monde. Après qu'il aura ſéparé les brebis d'avec les boucs, les bons d'avec les méchans, il appellera premierement les bons au Jugement & les déclarera bénis, comme nous voions dans l'Evangile ſelon S. Matthieu. C'eſt une des choſes qui conviennent à la perſonne de nôtre Juge, qui eſt le

le Sauveur du monde; car ſauver eſt ſa propre œuvre, laquelle doit préceder tous les actes de la juſtice & de la vengeance. Le Sauveur du monde, ainſi que j'ai remarqué auparavant, doit être nôtre Juge, pour être nôtre entier & parfait Sauveur, pour nous pouvoir juſtifier & récompenſer pleinement. C'eſt pourquoi ſon premier ſoin ſera de ſéparer ſes élûs d'avec les impies, & de les mettre à l'abri de la deſtruction qui doit accabler les méchans.

Cela démontre à tout le monde, que Dieu prend plus de plaiſir à ſauver qu'à perdre, & convainc les pecheurs que leur perdition vient d'eux-mêmes; qu'ils auroient pû être ſauvez auſſi-bien que les autres, puis que Jeſus-Chriſt eſt venu pour les ſauver, & qu'ils l'auroient été effectivement, s'ils l'avoient bien voulu. Ils verront dans la gloire dont les juſtes ſeront comblez, ce qu'ils auront perdu: & ils le verront avant que d'entendre cette terrible ſentence, *Allez, maudits, au feu éternel.* Ce ſera une double condamnation, de voir la félicité des gens-de-bien & de ſentir leur propre miſére; car enfin, au Jour du jugement la perte du Ciel ne pourra être regardée que comme une épouvantable punition, quand même il n'y auroit point d'enfer: or les méchans ſeront expoſez à cette effroiable punition, lors qu'ils contempleront de leurs propres yeux les glorieuſes récompenſes des juſtes.

Cette punition paroîtra encore plus grande, ſi nous faiſons réflexion, que les fidéles, lors qu'ils ſeront juſtifiez & abſous, ſeront aſſis avec le Seigneur pour juger le monde vicieux. *Ne ſavez-vous pas que les Saints jugeront le monde? . . . . . Ne ſavez-vous pas que nous jugerons les Anges?* Nous ne ſavons pas bien juſqu'où doit s'étendre cette glorieuſe prérogative: on voit ſeulement que 1. Cor. 6. 2. 3.

c'étoit

c'étoit une choſe univerſellement cruë du temps des Apôtres, comme il paroit par ces paroles où S. Paul en appelle à la propre connoiſſance des Chrêtiens. Que ſi les fidéles doivent juger le monde; il eſt manifeſte, qu'il faut qu'ils ſoient jugez les premiers.

Je ne rapporterai qu'une autre circonſtance, que j'ai eû occaſion de toucher auparavant en divers endroits, c'eſt qu'au Jugement dernier cette terre ſera détruite par le feu, comme S. Pierre dit en termes exprès: *Le Jour du Seigneur viendra comme le larron durant la nuit, auquel les cieux paſſeront avec un bruit ſifflant de tempête; les élemens ſeront diſſous par la chaleur; & la terre & toutes les œuvres qui y ſont, brûleront entierement.* C'a été une ancienne tradition, que le monde ſeroit détruit par le feu. Quelques-uns ont recherché fort curieuſement par quelles cauſes naturelles cela pourroit arriver; car ils n'étoient pas fort diſpoſez à tomber d'accord, que Dieu eût fait, ou dût détruire le monde par une puiſſance immédiate: moins ils donnoient au Seigneur à faire, moins ils ſe croioient obligez à avoir des égards pour lui. Mais quelque difficile qu'il ſoit maintenant de perſuader à ces ſortes de gens, que la puiſſance de Dieu étoit néceſſaire pour créer le monde, qu'ils penſent s'être pu produire lui-même ſans cette divine puiſſance; le dernier Jugement les convaincra que ce ſera un Dieu qui le détruira: car ils verront le monde embraſé par des flâmes qui ſortiront de ſon Thrône, comme ſemblent marquer ces paroles du Prophéte Daniel: *Un fleuve de feu ſortoit & partoit de devant lui.*

2. Pier. 3. 10.

Dan. 7. 10.

La ſeule queſtion qui reſte eſt, ſi le monde ſera embraſé dès que Jeſus-Chriſt apparoîtra pour juger; ou après que la ſentence aura été prononcée contre les méchans. Le premier ne ſemble pas probable,

bable, parce que Jeſus-Chriſt lui-même placera ſon Throne dans l'air, & que tous les hommes ſeront aſſemblez devant lui pour être jugez. Or un monde tout en feu n'eſt pas un lieu propre à une telle apparition : & cet embraſement ſemble être un acte de jugement & de vengeance, ſelon ces paroles de St. Paul : *Le Seigneur Jeſus deſcendra du Ciel avec des flâmes, pour exercer la vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu.* 2. Theſſ. 1. 8. De ſorte que les démons & les méchans hommes ſeront premierement condamnez au feu éternel : après quoi leurs peines commenceront dans un monde tout enflâmé.

Voilà une legére repréſentation des circonſtances & de la maniére de l'Apparition de Jeſus-Chriſt, & de la terrible ſolennité du Jugement. Chacune de ces circonſtances eſt pour la gloire de Nôtre Seigneur, pour la conſolation des gens-de-bien, & pour la terreur des méchans. Dieu veuille que par avance nous penſions de ſorte à ce grand Jour, que nous n'en ſentions point les épouvantables effets, lors qu'il arrivera !

CIN-

CINQUIÉME PARTIE.

Qui ſont ceux qui doivent être jugez ? c'eſt le monde, ou tous les hommes.

Jude 6. EUX qui ſeront jugez, c'eſt le monde, ou tous les hommes. Car je ne dirai rien du Jugement au regard du Démon & des Anges apoſtats, puis que ſur ce chapitre nous ne ſavons autre choſe ſinon que *le Seigneur retient ſous l'obſcurité dans des chaînes éternelles, juſqu'au Jugement de la grande Journée, les Anges qui n'ont point conſervé leur premier état, mais qui ont abandonné leur propre demeure.*

On ne ſauroit dire pourquoi le Jugement de Dieu à leur égard eſt differé ſi long-temps. Il eſt clair que ces Anges tomberent de leur premier état avant l'homme : mais combien de temps auparavant, c'eſt ce qui nous eſt inconnu. C'eſt le Serpent qui deçut Eve. Ce que nous ſavons fort bien, c'eſt qu'en quoi que conſiſte leur premiere apoſtaſie, il y a bien d'autres choſes maintenant dont ils doivent rendre compte ; & qu'ils ont à attendre une plus terrible condamnation. Tous les pechez qui ſont au monde, tirent leur origine de la tentation du Démon, qui ſeduiſit nos premiers Parens dans le Paradis, & qui depuis n'a ceſſé de tenter les hommes & de tâcher de les porter à la méchanceté & de les détourner du ſervice & de la crainte de Dieu : ainſi il eſt en quelque

que ſorte reſponſable de tous les pechez du Genre-humain.

Et c'eſt une forte raiſon pourquoi le Diable, ſes Anges & tous les méchans hommes ſeront jugez & condamnez enſemble, ceux qui auront tenté & ceux qui auront ſuccombé aux tentations, le Prince des ténébres & tous ſes ſujets, ſoit Anges, ſoit hommes. L'Enfer eſt le feu préparé pour le Diable & pour ſes Anges, non pour les hommes. Mais puis que le Démon a entraîné les hommes dans ſon apoſtaſie, il eſt convenable qu'ils aient part à ſes peines: & il n'y a nul ſujet de penſer que lors que Nôtre Seigneur viendra pour juger les hommes qui ont été ſeduits, corrompus & tyranniſez par les malins Eſprits, ces malins Eſprits doivent être exemts des peines qui ſeront infligées en ce terrible Jour.

De ſorte que ce dont il s'agit ici, c'eſt le Jugement qui ſera exercé au regard des hommes, Que Dieu a établi un jour pour juger le monde, ou tout le Genre-humain, comme St. Jean repréſente la choſe: *Je vis auſſi les morts, petits & grands, qui ſe tenoient devant Dieu.* Apoc. 20. 12.

Aucun de ceux qui croient un Jugement futur, ne doute que tous les hommes ne doivent être jugez. En effet, ſi quelques-uns ſeulement doivent être jugez, pourquoi non tous? Nous ſommes tous également les créatures de Dieu. Nous ſommes tous obligez de lui rendre compte. Quoique nous aions différens talens; chacun a quelque talent à faire valoir pour ſon Maître. Ainſi, je ne m'arrêterai point à tâcher de convaincre des particuliers, qu'ils doivent être jugez auſſi-bien que le reſte des hommes. Mais parce qu'il y a des gens qui oublient facilement le Jugement futur, bien qu'ils aient pour le moins autant de ſujet d'y penſer que

les autres, il eſt à propos de les engager par quelques réfléxions à y penſer comme il faut. Ceux dont j'entens parler, ſont les riches, les grands, les pauvres, les miſérables, & les perſonnes qui ſe trouvent dans la vigueur & la gayeté de la jeuneſſe.

I. LEs Riches, les Grands, les Princes, les Potentats, les Hommes élevez à des dignitez ſublimes & à de hautes fortunes, bien au deſſus du reſte du Genre-humain : toutes ces perſonnes doivent être jugées auſſi-bien que les moindres des hommes ; quoi-qu'elles ne ſoient guére diſpoſées à y penſer. Un grand pouvoir & de grandes richeſſes les font réverer & adorer comme des divinitez en terre : tout le monde leur fait la cour, les flatte, & met une extrême différence entre eux & les gens de baſſe condition, ou d'une fortune mediocre. Tout cela leur en fait accroire, tout cela leur faſcine l'eſprit. Ils regardent de haut en bas le reſte des mortels, comme infiniment au deſſous d'eux. Ils s'imaginent faire quelque choſe de bien méritoire, lors qu'ils daignent tourner les yeux vers le Ciel & adorer Dieu. Ils regardent cela comme un ſi grand honneur pour lui & pour la religion, qu'ils ſe figurent que la moindre choſe qui viendra d'eux, ſera reçûë très-agréablement du Seigneur. Ils voient que devant les Tribunaux des hommes, dans les Temples de la juſtice de la terre il y a ſouvent grande acception des perſonnes ; & ils eſpérent que Dieu conſidérera auſſi fort leur rang & les traittera en Princes, en Gentils-hommes, ainſi que s'exprima au gibet il n'y a pas long-temps un gentilhomme infortuné. Je n'oſe parler des penſées & des eſpérances ſecrettes de pluſieurs autres. Tellement que ſi ces perſonnes croient devoir être jugées, elles s'imaginent qu'elles ne ſeront pas jugées comme le reſte

reſte des hommes, que Dieu fermera les yeux à leurs fautes, aura égard à leur rang & à leur qualité. & les excuſera de ce qu'ils n'auront pas obſervé étroitement des loix qui avoient été faites pour des gens moins conſidérables.

Je ſuppoſe qu'on ne s'attend pas que je refute gravement & ſérieuſement ces ſortes d'imaginations creuſes, que peu de gens oſent avoüer & défendre, bien qu'on s'en flatte en ſecret, comme il ne paroît que trop par la conduite des perſonnes dont il s'agit. Mais puis qu'elles penſent des choſes qu'elles n'oſeroient dire, il ne ſera pas inutile de leur ſuggerer quelques penſées raiſonnables qui puiſſent remédier à de telles illuſions & porter les Grands à vivre dans la crainte de Dieu & dans la fraieur du Jugement futur.

Et certes, n'eſt-ce pas une vaine imagination, de ſe figurer que Dieu en jugeant le monde aura égard aux grandeurs de la terre? Car qu'eſt-ce que le monde avec toutes ſes grandeurs & toute ſa gloire à celui qui l'a créé! Ces termes de grand & de petit ſont des termes comparatifs, & rien n'eſt grand lors qu'il eſt comparé à ce qui eſt plus grand. Que l'on conſidére la gloire de nôtre Juge, telle que je l'ai repréſentée, cette gloire avec laquelle il viendra accompagné d'un million d'Anges: & je m'aſſeure que l'on ſe regardera par rapport à lui comme des vers rampans. Dans le monde le rang de certaines perſonnes paroit être quelque choſe de bien conſidérable à ceux qui ſont au deſſous: & ceux qui ſont élevez au deſſus, les traittent comme des inférieurs & ne font point difficulté de les juger & de les corriger pour leurs fautes. Or n'y a-t-il pas une plus grande différence entre Dieu & le plus grand Roi ou le plus grand Empereur, qu'il n'y a entre le plus grand Roi, entre le plus grand

Empereur & un petit Commiſſaire de quartier? Conſidérons l'état des Anges apoſtats, ou du Diable même, qui eſt le prince de la puiſſance de l'air, & a été un Eſprit élevé à un haut degré de gloire. Si quelque grand & élevé qu'il fût, Dieu l'a précipité du Ciel en bas pour ſon peché; & ſi quelque puiſſant que ſoit maintenant ce Dieu de ce monde, Dieu le jugera & le condamnera au dernier Jour: pourquoi aucun homme penſera-t-il que ſa puiſſance & ſa grandeur, qui, quelle qu'elle ſoit, ne ſauroit jamais être comparée avec celle que le Diable a eûë, ni à celle qu'il a, l'excuſera devant le Jugement de Dieu?

Que ſi des gens ſe glorifient de leur puiſſance & de leur grandeur; je leur demande, Qui les a faits ainſi? Qui les a diſtinguez des gens de la plus baſſe condition & des plus miſérables mendians? Qui éleve les Princes ſur le Throne & les revêt de gloire & de majeſté? Toute puiſſance ne vient-elle pas de Dieu? Les Princes de la terre ne ſont-ils pas ſes miniſtres & ſes ſerviteurs? & aucun miniſtre, aucun ſerviteur eſt-il trop grand pour être repris & châtié par le Prince qui l'a fait tel? Tous les ſerviteurs ne ſont-ils pas obligez de rendre compte à leurs Maîtres? Plus leurs emplois & leurs pouvoirs ſont grands, plus n'eſt-il pas grand le compte qu'ils ont à rendre? Eſt-ce là une raiſon qui doive les diſpenſer de rendre compte? Pourquoi donc ne ſeroient-ils pas jugez comme les autres & ne rendroient-ils pas compte?

J'avoûë que c'eſt quelque choſe de ſurprenant pour moi, qu'il y ait des hommes qui ſe glorifient de leur puiſſance & de leur grandeur, qui ſe croient trop élevez pour être jugez par le grand Dieu, ou qui penſent que Dieu en ſon Jugement doive avoir quelque égard à leur grandeur. Les grands n'ont qu'à conſidérer attentivement leur

état

état & leur condition en ce monde, pour être convaincus qu'ils ne ſont que de fort petites créatures.

Plus un homme eſt grand; plus il eſt expoſé à tous les accidens, à tous les changemens, & à toutes les viciſſitudes de la fortune. Dieu peut punir très-ſouvent les Grands en cette vie; ainſi ils n'ont point ſujet d'eſpérer qu'il ne les doive pas juger en l'autre. La douleur, les ſouffrances & les maladies ne ſont point ſous leur juriſdiction, ne dépendent point de leur grandeur; & la mort ne les craint pas plus qu'elle craint des gueux & des mendians. *Ces Dieux de la terre mourront comme d'autres hommes.* La mort eſt la peine du peché; & elle met fin à toutes les grandeurs temporelles. Après que certaines pompes funébres ſont paſſées & que les corps des grands ſont laiſſez dans leurs tombeaux avec un peu plus de cérémonie que les corps des gens du commun, les voilà abandonnez de leurs Gardes, de leur Suite, de leurs Officiers, pour être la proie des vers. Quoi donc, de telles créatures ſont-elles trop grandes pour ſervir, pour adorer Dieu, & trop élevées pour être jugées par lui, des créatures que les vers rongent après qu'elles ſont mortes, & ſur les tombeaux deſquelles les gueux ſe promenent!

Voilà quel eſt l'état foible & caduque des grands de la terre. Ils entrent tout nuds & deſarmez dans l'autre monde, dépouillez de cette puiſſance, de ces threſors, de ces dignitez qui nous éblouïſſent ici. Enſuite tout le monde dit ſans façon ſa penſée à leur égard, juge librement de leur conduite & de leurs actions, attaque leur mémoire, venge ſes injures ſur leurs tombeaux. Que s'ils ſont devenus aſſez petits pour être jugez des hommes, aſſûrément qu'ils ne ſont pas trop grands pour être jugez de Dieu. Helas, au Jour du Ju-

Apoc. 6. 15. 16. 17. gement, *les Rois de la Terre, les Princes, les Riches, les Généraux, les Puiſſans, tous les hommes eſclaves ou libres ſe cacheront dans les cavernes & parmi les rochers des montagnes; & ils diront aux montagnes & aux rochers, Tombez ſur nous & cachez-nous de devant la face de celui qui eſt aſſis ſur le Throne, & de devant la colére de l'Agneau: car le grand Jour de ſa colére eſt venu, & qui pourra ſubſiſter?*

Faites bien réflexion à ceci, Riches & Grands de la terre, qui oubliez ſi facilement Dieu & le Jugement futur. Les richeſſes ne ſerviront de rien au Jour de la colére. Elles ne peuvent pas faire illuſion à Dieu comme aux hommes. Nulle puiſſance ne peut prévaloir contre le Tout-puiſſant. Des tîtres enflez & ſuperbes ne ſont que comme de petites boules pleines de vent, qui crevent & s'évanouïſſent dans l'autre monde. Vous êtes hommes: vous mourrez comme des hommes. Vous avez même plus de ſujet que les autres hommes de penſer au Jugement, parce que vous avez un plus grand compte à rendre & êtes plus en danger d'en rendre un fort mauvais, ſi vous ne penſez ſouvent & ſérieuſement au Jugement dernier.

Que les richeſſes, les honneurs & la puiſſance ſont un dépot important & une tentation dangereuſe! Que ceux qui les poſſédent, peuvent faire de bien & de mal! Et quelle terrible choſe eſt-ce d'avoir à rendre compte de tout le bien qu'on peut & qu'on doit avoir fait, & qu'on n'a pas fait, & de tout le mal qu'on a fait par le mauvais uſage des graces du Ciel, qu'on avoit reçûës pour pratiquer de bonnes actions.

La puiſſance & les honneurs impoſent toûjours de grands devoirs. Ils ne ſont pas ſimplement deſtinez à élever certaines perſonnes au deſſus des autres & à leur faire donner des marques éclatantes de ſoû-

ſoûmiſſion & de reſpect : ils ſont deſtinez pour le bon ordre & le bon gouvernement du monde, pour reprimer & punir le vice, & pour proteger & encourager l'innocence & la vertu. Ces perſonnes élevées à de ſi hauts rangs ſont, comme les grands Luminaires du Ciel, deſtinées à regler & à favoriſer le monde par leur lumiére & par leurs influences. Leurs exemples ſont viſibles & éclatans & ont une grande autorité. Si leurs mouvemens ſont irréguliers ; ils ſont auſſi funeſtes que ſi le Soleil abandonnoit l'Ecliptique & erroit par les regions inconnuës du ciel : cela ne manqueroit point de confondre l'Eté & l'Hiver, la Nuit & le Jour, & de jetter les choſes humaines dans le dernier deſordre. Lors que les Princes & les Grands, qui doivent proteger la Religion & punir le vice, ſont les fauteurs de l'Athéiſme, de l'impieté & du déréglement des mœurs, & leur donnent du credit par leur propre exemple ; quel nombre de converſions peuvent-ils faire ! Quand cette ſorte de frein manque, & que les motifs de la crainte & de la honte ne ſubſiſtent plus, la bride n'eſt-elle pas lâchée aux paſſions déreglées des hommes ! Quand le vice eſt à la mode, procure de l'avancement, rend agréable aux belles compagnies, & que la modeſtie & la vertu eſt un ſujet ordinaire de raillerie ; que les ames les mieux diſpoſées & les plus vertueuſes ſe corrompent ! Lors que ceux qui devroient adminiſtrer la juſtice au monde, oppriment le pauvre & l'orphelin, ont égard à la perſonne du riche, pervertiſſent le droit, corrompus par des preſens, & s'enrichiſſent par un gain deshonnête : un tel uſage de la puiſſance ſera la matiére d'un compte bien épouvantable. Quelle terrible choſe ce ſera, Princes, Magiſtrats, Grands de la terre, quand au Jour du jugement vous ſerez pourſuivis par les

cris des veuves, des orphelins, des familles ruinées, & ce qui eſt plus effraiant encore, par les malédictions, & les imprécations des ames dont vous aurez été les meurtriers !

On doit dire le même des richeſſes, qui ne ſont qu'une adminiſtration, & dont on eſt obligé de rendre compte. Si donc au lieu d'emploier de grandes richeſſes à faire du bien au monde, on les emploie à ſatisfaire ſes propres convoitiſes & à s'abrutir : ſi, comme le mauvais riche de l'Evangile, on vit chaque jour délicieuſement & on laiſſe mourir à ſa porte le pauvre & le miſerable, on ne manquera point d'entendre un jour ce qu'Abraham lui dit : *Mon fils, ſouvien-toi que tu as reçu tes biens en ta vie, & Lazare ſemblablement les maux : & maintenant il eſt conſolé, & tu es tourmenté.*

A qui il a été beaucoup donné, il en ſera beaucoup redemandé. Nôtre compte croît à meſure que nos richeſſes, nos honneurs & nôtre pouvoir augmentent. Plus nous avons d'occaſions de faire du bien, plus on attend de nous. Plus nous avons reçu de témoignages de la bonté divine, plus nous devons donner des marques de reconnoiſſance. Ainſi, les riches, les grands, les puiſſances de la terre ont plus de ſujet que les autres hommes de penſer au Jugement : car enfin, ils ont à rendre un compte beaucoup plus grand ; & rien ne peut les mettre en état de rendre un bon compte, qu'une méditation fréquente & ſérieuſe du Jugement dernier.

Jeſus-Chriſt dit, *qu'il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Ciel.* En effet, les tentations auſquelles expoſent les richeſſes & la puiſſance, ne ſont-elles pas extrêmement fortes ? Ne détruiſent-elles pas tous les motifs de la crainte & de la honte, & ne fourniſſent-elles pas tous les inſtrumens & toutes

tes les occaſions propres à ſatisfaire ſes convoitiſes ?

Qu'il eſt mal-aiſé de ſoûtenir la grandeur, ſans orgueil & ſans inſolence ? d'être riche ſans cupidité, ou ſans luxure ? d'être religieux adorateur de Dieu, quand on eſt adoré & flatté par les hommes? Il y a bien peu d'exemples d'humilité, de pieté, de dévotion, de temperance & de chaſteté, dans les grandes fortunes. La proſpérité eſt généralement une plus grande épreuve d'une vertu ferme & habituelle que n'eſt l'adverſité. Elle évapore l'eſprit, donne de nouveaux charmes au monde & y allume de nouveaux traits de feu, que le Démon ne manque point de lancer. Elle conduit par toutes les eſpêces des plaiſirs, elle les varie, elle leur donne les agrémens & les délices de la nouveauté. Elle occupe ſi fort au dehors, qu'on ne peut guére ſe recueillir, s'entretenir avec ſoi-même & faire des réflexions.

Si ces perſonnes vouloient penſer ſerieuſement au Jugement futur, cette méditation leur feroit faire un tout autre uſage des richeſſes & de la puiſſance. Elle les feroit reſſouvenir, qu'ils ſont des hommes comme les autres; que Dieu les regarde comme tels; & qu'il les jugera tous également; que les richeſſes & la puiſſance qui les diſtinguent des autres mortels, ne ſont pas leur bien propre; que Dieu les leur a confiées, non pour dominer ſur des créatures de la même nature qu'eux, non pour manger & boire & battre leurs compagnons de ſervice, mais pour aſſiſter les pauvres, pour défendre les offenſez & les opprimez, pour être les yeux des aveugles, les pieds des boiteux, les péres des orphelins, les maris des veuves. Voilà la dignité que le Seigneur leur a conferée : il les a faits ſes miniſtres, ſes maîtres-d'hôtel, des Anges

tutélaires, & même des dieux pour les hommes. L'unique moien d'être véritablement grand, c'eſt de bien emploier ſon pouvoir & ſes threſors, de ſe rendre très-utile au monde. Avoir du pouvoir & des richeſſes, ce n'eſt pas être grand : mais c'eſt l'être, que d'être grand en liberalitez & en bonnes œuvres : cela éleve au deſſus des autres & prépare de glorieuſes récompenſes. Que ſi le pouvoir & les richeſſes rendent plus méchant que les autres; tout ce qu'on obtiendra de plus, c'eſt un enfer plus brûlant.

II. CEux qui ſont pauvres & expoſez à des calamitez, oublient aiſément le Jugement futur, ou penſent n'y être guére intéreſſez. Ils ſe regardent comme trop peu conſidérables pour être la matiére de ce grand Jugement; tout de même que les précédens ſe regardent comme trop grands pour devoir être jugez. Sur quoi nous jugeroit Dieu, diſent-ils, nous à qui il a confié ſi peu de choſe, ou à qui il n'a laiſſé que la peau; qui ne pouvons ménager aucun temps pour le ſervir, puis que nous ſommes contraints de l'emploier tout entier à gagner ou à chercher du pain; qui ne pouvons être blâmez ſi lors que nous avons eû occaſion de gagner quelque choſe pour boire, nous diſſipons nôtre ennui en beuvant & oublions nôtre indigence & nos miſéres pour quelques petits momens; ou ſi nous dérobons, pillons, mentons pour attraper du pain. La néceſſité n'a point de loi & rend en nous innocentes des actions qui ſeroient de grands crimes en d'autres. Par ces ſortes de prétextes les pauvres ſe figurent que la Religion ne les concerne pas, que la Religion eſt au deſſus d'eux. Les gens riches & heureux peuvent avoir le loiſir de s'y appliquer : pour eux, ils ont aſſez à faire à vivre. La porte de l'Egliſe

leur

leur convient fort; les perſonnes charitables y diſtribuent leurs aumônes: mais le dedans de l'Egliſe n'eſt pas pour eux; ils n'y ont rien à faire. Au reſte, ces ſentimens ont lieu, à proportion, dans tous les différens degrez de la pauvreté & de la miſére: chaque condition qui peut être appellée pauvre & miſérable, eſt propre à ſolliciter à la négligence des devoirs de la Religion & à l'oubli du Jugement futur.

Or, que dirons-nous à ces ſortes de gens? Leur prouverons-nous, que les pauvres ſeront auſſi-bien jugez que les riches? Je paſſerois ſans doute pour ridicule, ſi je l'entreprenois. Car enfin, ſi tous les hommes doivent être jugez, les pauvres le doivent être, s'ils ſont hommes.

Les pauvres ne ſont-ils pas capables de rendre compte de leurs actions? Pourquoi donc ne ſeroient-ils pas appellez à en rendre compte? Ne ſont-ils pas des créatures raiſonnables & capables de comprendre ce qu'ils font & d'en rendre raiſon? S'il n'y a rien dont ils doivent rendre compte; aucun compte ne leur ſera demandé: mais s'ils ont à rendre compte de quelque choſe, pourquoi ne le feroient-ils pas, de quelque nature que cela ſoit, grand, ou petit? Les pauvres ne rendront point compte des richeſſes, parce qu'ils n'en ont point: mais cela n'empêche pas qu'ils ne puiſſent rendre compte de leur pauvreté & de ces vertus qui conviennent à une condition pauvre & abjecte.

Ils ne ſeront pas examinez ſur le point de la charité, de la liberalité & des bonnes œuvres, puis qu'ils n'ont rien à donner, mais ſur la reconnoiſſance qu'ils doivent à Dieu & à leurs bienfaicteurs. Ils ne ſeront pas examinez ſur l'uſage des richeſſes, qu'ils n'ont pas, mais ſur la maniére avec laquelle ils auront ſupporté leur pauvreté; ſi la pauvreté exté-

térieure leur aura enſeigné la pauvreté de l'eſprit, l'humilité, la modeſtie, la patience dans les ſouffrances & dans la miſére, à être contens de peu, à ſe ſoûmettre à la volonté de Dieu, & à dépendre de la Providence avec joie pour leur pain quotidien; s'ils auront prié Dieu auſſi conſtamment de ſuppléer à leurs beſoins, qu'ils auront demandé des aumônes aux hommes & imploré l'aſſiſtance des riches. Certainement ce ſont les devoirs & les vertus que la pauvreté enſeigne, que les pauvres ſont obligez de pratiquer, que Dieu exige d'eux, & ſur quoi il les jugera.

C'eſt une imagination bien extravagante, de penſer que la pauvreté doive faire excuſer l'orgueil, la brutalité & l'inſolence; à moins que ce ne ſoit une vertu d'être orgueilleux, lors que rien ne ſollicite à l'orgueil, & qu'on n'a rien dont on puiſſe s'enorgueillir.

La pauvreté excuſera-t-elle la pareſſe & la faineantiſe? Quand des gens ne peuvent vivre que du travail de leurs mains; eſt-ce une raiſon qui doive les obliger à ne travailler pas? Quand on peut travailler & gagner ſa vie; la pauvreté eſt-elle un prétexte légitime pour mendier, vivre dans l'oiſiveté, & ſe repoſer ſur la charité & l'induſtrie des autres hommes! Que ſi les pauvres travaillent tout le jour, afin de gagner du pain pour eux & pour leurs familles; ont-ils raiſon d'aller à la taverne, d'y dépenſer tout en une nuit, de s'y rendre ſemblables aux bêtes, & de laiſſer leurs femmes & leurs enfans mourir de faim? N'ont-ils pas à ſubir ſur ce ſujet le Jugement de Dieu & celui des hommes?

Au reſte, la pauvreté eſt l'excuſe la plus déraiſonnable & la plus extravagante qu'on ſauroit alléguer pour l'irreligion & la négligence du ſervice de Dieu. Car enfin, ſi quelque choſe nous doit faire

faire ſentir que nous avons beſoin du ſecours de Dieu, c'eſt la pauvreté. Les riches, dont les cofres ſont pleins de threſors, qui ont des biens amaſſez pour pluſieurs années, oublient aiſément Dieu parce qu'ils penſent n'avoir pas alors beſoin de lui, pouvoir vivre ſans ſon aſſiſtance, n'avoir pas ſujet de lui demander leur pain quotidien, poſſéder aſſez de bien pour le reſte de leurs jours, & devoir laiſſer à leurs deſcendans de-quoi vivre dans le luxe. Mais il me ſemble que de pauvres gens, qui n'ont rien d'amaſſé, & ne ſavent point comment ils pourront avoir du pain pour le lendemain, devroient bien ſentir qu'ils vivent ſur la Providence & qu'ils ne peuvent ſe repoſer ſur rien d'autre. Et n'a-t-on pas grand ſujet d'eſpérer que ces ſortes de gens ſoient de dévots adorateurs de Dieu, qu'ils le prient conſtamment & de tout leur cœur de les prendre ſous ſa protection, d'avoir ſoin d'eux & de leur faire du bien par les effets de ſa providence, qui eſt la ſeule choſe ſur laquelle ils puiſſent compter. On ſeroit ſans doute fort porté à croire que ces gens-là s'étudieroient principalement à plaire à Dieu, à en faire leur ami & leur protecteur: car s'il les abandonne, il ne leur reſte aucun refuge. Aſſeurément il faut qu'un eſprit ſoit bien irreligieux & bien profane, quand la néceſſité & la miſére ne le conduit pas à Dieu.

Mais que veut-on que ces pauvres gens-là faſſent? Ils ne peuvent ménager aucun temps pour l'oraiſon, ils n'en peuvent ménager que pour manger & pour dormir: il faut qu'ils ſoient au travail de bon matin, & ils n'ont pas le loiſir de s'appliquer à la dévotion, comme ceux qui vivent à leur aiſe.

Mais s'ils croient la Providence divine, ils ſeront perſuadez que le temps de l'oraiſon eſt le temps le mieux emploié de la journée & contribuë plus à leur

leur procurer les provisions nécessaires que n'est capable de faire le plus grand travail. La bénédiction de Dieu vaut mieux que nôtre travail & nôtre diligence: elle fait prospérer l'œuvre de nos mains; elle peut nous procurer des amis, lors que nous y pensons le moins, & par des évenemens invisibles changer toute la scene de nôtre vie, & nous faire passer de l'adversité à la prospérité.

Quoi qu'il en soit, le manque de temps pour la priere & pour la dévotion n'est jamais qu'un prétexte vain & mal fondé. Une personne qui aime & craint Dieu, ne manque jamais de temps pour la priere, dans quelque état qu'elle se trouve. Un pauvre ouvrier peut chaque jour emploier une heure à l'Eglise dans l'éxercice de l'oraison: & s'il a l'esprit bien disposé, il peut se mettre à genoux & présenter à Dieu une courte priere, dès qu'il est levé: ce qui n'emporte pas beaucoup de temps. Quoi-qu'il ne puisse pas demeurer long-temps à genoux, il peut élever son cœur au ciel par de courtes & pieuses éjaculations. Aucune affaire ne sauroit détourner de ces sortes d'actes une ame dévote, & par conséquent il n'y a point d'affaire qui puisse excuser la négligence d'un tel devoir, qui est tres-agréable à Dieu, quand on n'a pas le temps de s'appliquer à des prieres plus longues & plus solennelles.

Ainsi, on voit que les pauvres doivent aussi-bien que les riches s'aquiter des devoirs de la Religion. Ils ont à exercer des vertus convenables à leur état: ils seront donc aussi-bien jugez qu'eux: & par cette raison ils doivent penser souvent au Jugement futur & vivre dans une crainte continuelle de cette terrible Journée.

Une crainte continuelle du Jugement futur est tres-nécessaire à tous les hommes pour se bien conduire & mettre leurs comptes en bon état: mais

elle

elle eſt encore d'un plus grand uſage aux pauvres; car elle remédie extremement à la pauvreté, ou l'adoucit & la rend moins grande.

Pour l'ordinaire, un homme qui vit dans la crainte du Jugement, ne ſauroit tomber dans une pauvreté extrême: car cette crainte rend diligent, induſtrieux, honnête, frugal, temperant, dévot: toutes qualitez propres à faire gagner du bien & à empêcher qu'on ne devienne extrêmement pauvre & miſérable. *La main diligente rend riche*: & quand elle ne rend pas riche, elle prévient du moins la pauvreté. Une probité éxacte donne de la réputation dans le monde, procure de l'emploi, & eſt un véritable moien de s'enrichir. La frugalité & la temperance met à couvert ce qui eſt gagné, & augmente le capital. La dévotion attire la bénédiction de Dieu, fait proſperer un honnête travail: & chacun ſait que la bénédiction eſt ce qui rend riche.

L'expérience, auſſi-bien que la nature de la choſe, prouve cette vérité. Ceux qui croupiſſent dans la derniére miſére, ſont généralement la partie du Genre-humain la plus corrompuë & la plus méchante & la honte de la Nature humaine. Si l'on y prend bien garde, d'ordinaire ce n'eſt pas la pauvreté qui rend méchant, mais c'eſt la méchanceté qui rend pauvre. On ne verra guére d'homme honnête, induſtrieux, ſobre, pieux & dévot, qui ne gagne aſſez pour vivre doucement en ce monde; excepté que les temps ſoient extraordinairement fâcheux & difficiles; qu'il y ait tres-peu de travail; que les denrées ſoient chéres; que ſa famille croiſſe ſi vîte, qu'il ait ſur les bras un grand nombre d'enfans, avant qu'ils ſoient en état de gagner leur vie. Dans ces cas extraordinaires même un homme comme celui-là manque rarement d'amis: tous ceux qui le con-

connoiſſent, ſont prêts à le ſecourir. C'eſt pourquoi les pauvres doivent penſer au Jugement futur, non ſeulement pour ſauver leurs ames, mais auſſi pour vivre avec conſolation dans le monde & éviter une pauvreté extrême. Voilà donc un double motif qui doit porter les pauvres à penſer ſouvent au Jugement futur : cette méditation leur eſt néceſſaire pour ſe procurer une honnête ſubſiſtance en cette vie, & pour ſauver leurs ames & leur faire obtenir une félicité parfaite dans l'autre.

Mais ſoit que cette méditation faſſe éviter la pauvreté, ou qu'elle ne la faſſe pas éviter il eſt certain qu'elle ſoûtient, quand on ſe trouve expoſé à la miſére. Elle rend patient, & fait qu'on eſt content de ſon ſort. Si l'on ſe conduit par la crainte du Jugement futur ; l'on ſe conſole de ſes infortunes par l'eſpérance d'une meilleure vie. On contemple Lazare dans le ſein d'Abraham, & l'on ſe repréſente avec joie le changement de condition qui arrivera dès qu'on ſera entré dans l'autre monde, où l'on n'aura plus faim ni ſoif, où l'indigence & les ſouffrances de cette vie, ſi on les ſupporte comme il faut, ſeront abondamment récompenſées. Quoi-qu'on rampe dans la pouſſiere plûtot comme des vers que comme des hommes ; on brillera comme le Soleil dans le Roiaume du Pére céleſte. Véritablement c'eſt une condition bien miſérable de croupir ſur un fumier d'où l'on tombe enſuite dans l'Enfer : mais un fumier eſt un Palais, s'il éleve dans le Ciel. Il n'y a rien ſans doute que ce que je viens de dire, qui ſoit capable de rendre une extrême pauvreté ſupportable ; & même de ſi grandes eſpérances rendent l'homme le plus pauvre tres-riche & heureux.

III.

III. PERSONNE n'a plus ſujet de faire réflexion au Jugement futur, que les Jeunes-gens : car il n'y a perſonne qui ſoit plus diſpoſé à en perdre le ſouvenir. C'eſt-ce que Salomon donne à entendre dans ces paroles : *Jeune-homme, réjouï-toi en ton jeune âge; que ton cœur te rende gai aux jours de ta jeuneſſe; & chemine comme ton cœur te meine & ſelon les regards de tes yeux: mais ſache que pour toutes ces choſes Dieu t'amenera en jugement.* II. Eccl. 9.

Pour rendre cette partie de mon diſcours auſſi utile qu'il m'eſt poſſible, 1. je tâcherai de porter les jeunes-gens à ſe bien pénétrer l'eſprit de la créance du Jugement qu'ils ont à ſubir: 2. à penſer ſouvent & ſérieuſement à ce Jugement futur.

1. Quoique les Jeunes-gens n'oſent pas avouër qu'ils aient la moindre eſpérance d'éviter le jugement de Dieu plus que les autres hommes; il y a pourtant ſujet de ſoupçonner qu'ils ne ſe flattent que leur âge fera excuſer leurs crimes, que Dieu ne prendra pas connoiſſance des folies & des actions volages de la jeuneſſe, mais qu'il les diſſimulera, comme il diſſimula au temps de l'ignorance.

Les jeunes-gens ſe regardent d'ordinaire comme les hommes du monde les plus ſages & mépriſent l'expérience & les conſeils des vieillards: cependant lors qu'il s'agit d'échaper au Jugement de Dieu, ils ne font point de difficulté d'alléguer leur ignorance, leur folie, leur promtitude & leur humeur volage. Ils ſont depuis peu au monde; tout y eſt nouveau & ſurprenant pour eux. Ils admirent avant que de connoître, & ſont portez par une ſimple curioſité à goûter les plaiſirs défendus. Les Sens agiſſent en eux avec beaucoup de force; & la Raiſon eſt foible. Leurs paſſions ſont vives & véhémentes, leur cerveau mou & tendre & capable de

toutes ſortes d'impreſſions. Ils ſe conduiſent par les exemples; & les mauvais exemples ſont beaucoup plus fréquens & plus nombreux que ne ſont les bons: or ceux-là par cette raiſon prévalent à ceux-ci, particulierement quand ils ſollicitent à vivre dans l'aiſe, dans la moleſſe, dans la luxure, choſes qui ſont d'elles-mêmes, ſans le ſecours des exemples, de grandes tentations pour la jeuneſſe. Peut-on donc croire que Dieu ne doive pas avoir de grands égards à un état ſi foible & expoſé à tant d'illuſions?

Voilà ce qui ſe peut alléguer de plus fort en faveur des jeunes-gens, pour tacher de prouver que Dieu aura de l'indulgence pour leurs extravagances, & qu'il n'exigera pas d'eux un compte auſſi exact qu'il exigera de ceux qui ſeront parvenus à un âge mûr. Mais ſi nous y faiſons bien réflexion, & que nous rappellions dans nôtre eſprit les principes que nous avons poſez auparavant, nous reconnoîtrons qu'il y a autant de ſujet que Dieu juge les jeunes-gens, qu'il y en a qu'il juge aucune autre ſorte de perſonnes.

1. Car premierement les jeunes-gens ſont reſponſables de leurs actions auſſi-bien que les perſonnes avancées en âge. Ils connoiſſent la différence qu'il y a entre le bien & le mal. Ils ſavent qu'il y a un Dieu, dont ils ſont les créatures, qu'ils doivent adorer, & à qui ils ſont obligez d'obéïr. Or cela, comme j'ai fait voir, rend l'homme une créature reſponſable & donne droit à Dieu de l'appeller à rendre compte. Si donc cet argument prouve que les hommes ſeront jugez; il prouve qu'il faut que tous les hommes le ſoient, parce qu'ils ſont tous capables de rendre compte: & par conſéquent les jeunes-gens doivent être auſſi bien jugez que les perſonnes avancées en âge.

Si

Si l'uſage de la Raiſon ne rend pas les hommes ſujets à être jugez; je demande quel âge ils doivent avoir afin que Dieu commence dès là à les juger? Je ſuis aſſûré que tout autre âge, auſſi-bien que la jeuneſſe, & mieux encore, trouvera quelque choſe à alléguer, pour prétendre être exemt du Jugement futur. Mais ſi l'uſage de la Raiſon aſſujettit les hommes aux loix des gouvernemens; nous commençons à être ſujets au Jugement de Dieu, lors que nous commençons à avoir l'uſage de la Raiſon: c'eſt-à-dire que nôtre compte s'étend autant que fait nôtre Raiſon: là où nôtre Raiſon & nôtre eſprit ne peut parvenir, il n'y a rien dont nous ſoyons obligez de rendre compte. Il eſt très-juſte que les degrez de nos connoiſſances, par rapport à nôtre âge, diminuent, ou augmentent nôtre compte: mais il eſt très-raiſonnable auſſi que nous rendions compte de nos actions par rapport à nos lumieres; & cela met ſans doute de la différence entre le compte d'un jeune-homme & celui d'un homme avancé en âge, bien que cette différence n'exemte point un jeune-homme de rendre compte. Elle peut bien faire excuſer pluſieurs folies, indiſcretions & fautes de la jeuneſſe: mais elle ne ſauroit ſervir d'excuſe pour des pechez connus & volontaires.

Certainement il y a un certain âge qui n'eſt point de la juriſdiction des Loix. Les Loix ne prennent aucune connoiſſance des actions des enfans, à cauſe qu'elles ne les conſidérent pas comme des agens raiſonnables. Il faut les gouverner par le foüet & les tenir ſous la diſcipline: mais ils n'ont pas aſſez d'intelligence pour ſe conduire ſelon les Loix. Pour ce qui eſt de ceux qui prétendent ici être exemts du Jugement de Dieu; les loix humaines les jugent & les puniſſent. Pourquoi donc les jeunes-gens ſe promet-

tent-ils que Dieu ne les jugera pas pour ces crimes pour leſquels les hommes les jugent, les condamnent, les puniſſent? C'eſt une injuſtice dans les hommes, ou une injuſtice en Dieu, d'en uſer de la ſorte. Avant que de ſe flatter que Dieu excuſera la diſſolution, les extravagances & les fureurs de leur jeuneſſe, qu'ils eſſaient comment un tel plaidoier ſera reçû dans les Cours des Juges de la terre: & qu'ils ne penſent point que ce ſoit en Dieu une choſe déraiſonnable de juger & de punir une jeuneſſe que toutes les Nations ſages ont cru être juſte & raiſonnable de juger & de punir.

2. De plus, conſiderons s'il eſt convenable que Dieu ſouffre que les jeunes-gens vivent à leur fantaiſie, ſans qu'il doive jamais les juger ſur cela; qu'il leur lâche la bride & leur permette de s'abandonner à leurs convoitiſes, de ſe plonger dans les plaiſirs ſenſuels, de commettre toutes ſortes de pechez ſans retenuë & ſans frein? Conviendroit-il à un Dieu ſage & ſaint d'avoir de l'indulgence pour le vice? Les adultéres, les fornications, l'ivrognerie, la gourmandiſe, l'impieté, l'irreligion, ne ſont-elles pas des crimes lors que les jeunes-gens en ſont coupables? y a-t-il quelqu'un qui puiſſe dire pourquoi ces crimes & ces deſordres damneront un homme de quarante ou de cinquante ans, & ſeront pardonnez à un de vingt ans?

Conviendroit-il au ſage & ſaint gouverneur du monde de contribuer ſi fort au déréglement des mœurs des hommes, que d'avoir de l'indulgence pour les paſſions de leur jeuneſſe & de permettre que leurs eſprits encore tendres fuſſent corrompus par l'amour & la pratique du vice, fuſſent imbus de préjugez contre la ſévérité d'une vie ſainte? Lors qu'en ſuivant ſes paſſions on a conçû de l'attachement pour le monde & pour les plaiſirs corpo-

porels, quand, je vous prie, deviendra-t-on ſage? quand croira-t-on être temps de ſe ſoûmettre au gouvernement & aux loix de Dieu? Combien rarement a-t-on vû que des gens qui avoient contracté de mauvaiſes habitudes dans leur jeuneſſe, les aient jamais entierement détruites & ſoient devenus les maîtres abſolus de ces paſſions, ou ſe ſoient montrez très-religieux? Et ceux en qui ces grands changemens arrivent, quelles difficultez n'ont-ils pas à ſurmonter?

Tellement que ſi Dieu donnoit la permiſſion aux hommes d'être auſſi méchans qu'il leur plairoit durant leur jeuneſſe, il ſeroit aſſez inutile de donner des loix à un âge mûr. Les ſemences de la vertu, ou du vice jettent de profondes racines dans les eſprits tendres de la jeuneſſe & croiſſent avec l'age: après quoi il eſt bien difficile de les déraciner. Si Dieu a deſſein que nous le ſervions & lui obéïſſions dans l'age d'hommes faits, il met ſans doute de bonne heure des freins à nos paſſions & forme nos eſprits à la vertu & à la pieté, lors qu'ils peuvent recevoir toutes ſortes d'impreſſions: & à cela nous pouvons fort bien reconnoître qu'il a deſſein de juger la jeuneſſe, comme auſſi lors qu'il la munit contre les tentations flateuſes de cette vie par l'eſpérance & par la crainte de ce qui doit arriver en la vie future. S'il paroît rude, que Dieu doive juger pour les déréglemens & les folies de la jeuneſſe; que l'on conſidére combien il ſeroit plus rude, de permettre de ſe corrompre pendant qu'on eſt jeune, & de damner pour la continuation du vice dans un âge avancé. La terreur du Jugement eſt capable de reprimer & de gouverner les paſſions des jeunes-gens & de leur inſpirer de bonne heure les principes de la pieté & de la vertu, leſquels ſe changent enſuite en de fortes habitudes, qui font me-

ner une vie reglée en ce monde & font parvenir à la félicité céleſte. Mais ſi les jeunes-gens peuvent pecher tranquillement ſans craindre le Jugement dernier, il y a bien de l'apparence qu'ils pecheront juſqu'à ce qu'ils ſoient aſſez vieux pour pouvoir être damnez.

3. Ajoûtons à tout cela qu'il n'y a guére ſujet d'eſperer que les jeunes-gens doivent être exemts du Jugement de Dieu & diſpenſez de rendre compte de leurs actions, ſi l'on conſidére que les mêmes raiſons qui pourroient être alleguées pour les excuſer, pourroient être auſſi alleguées pour excuſer les autres hommes. Chaque âge a ſes tentations & ſes difficultez particulieres: & ſi ces tentations & ces difficultez étoient des raiſons valables, perſonne ne devroit être jugé. La jeuneſſe même, avant que de s'être corrompuë & de s'être renduë incapable d'être gouvernée, n'eſt expoſée qu'à peu de tentations & a plus de moiens qu'aucun autre âge de ſe preſerver du vice: & par conſéquent elle eſt plus inexcuſable.

Véritablement la jeuneſſe eſt promte, étourdie, inconſiderée: mais auſſi elle eſt, ou doit être ſous la conduite des parens, des maîtres & des tuteurs. C'eſt ſans doute un grand malheur pour elle lors qu'elle n'eſt pas ſous une telle direction & ſous une telle conduite, & un grand peché dans les parens & dans les maîtres, quand ils en négligent l'éducation. Quoi qu'il en ſoit, Dieu a établi ces moiens pour gouverner les jeunes-gens: c'eſt pour cela qu'il a imprimé dans leurs cœurs une crainte ſenſible & un reſpect naturel pour leurs péres & leurs méres & pour leurs ſupérieurs. Cette crainte & ce reſpect rendent ſacrez les conſeils & les exemples de ces Péres, de ces Méres, de ces ſupérieurs. En cela les jeunes-gens ont grand avantage

tage ſur les perſonnes qui ne ſont gouvernées de qui que ce ſoit, & qui ne ſont pas capables de ſe gouverner elles-mêmes.

J'avouë que leur Raiſon eſt foible : mais elle n'eſt pas corrompuë comme celle de pluſieurs autres gens, qui ont corrompu la leur par les principes de l'Athéïſme & de l'Irreligion. Ils craignent naturellement Dieu, ſa Juſtice & ſa Providence, & croient de même une autre vie, principalement ſi on a pris un peu ſoin de les inſtruire des principes du Chriſtianiſme. Tout cela leur inſpire l'horreur du vice, qu'ils croient attirer les jugemens du Ciel en cette vie & rendre très-miſerable dans la vie à venir.

Ils ont peu d'expérience du monde & grande envie d'en goûter les plaiſirs : mais ils ne connoiſſent point encore les plaiſirs criminels, ils n'y ont encore aucun attachement. Or la crainte de Dieu peut plus aiſément reprimer une ſimple curioſité, que vaincre une habitude formée : ainſi il leur eſt plus aiſé de conſerver leur innocence, qu'il ne l'eſt aux vieux pecheurs de ſurmonter leurs vicieuſes habitudes, *d'arracher leur œil droit & de couper leur main droite pour entrer dans le Ciel.*

La modeſtie naturelle de la jeuneſſe eſt un puiſſant moien de la préſerver du vice, parce qu'elle fait rougir les jeunes-gens à la ſimple penſée de quelque méchante action, & leur fait ſi fort craindre, lors qu'ils ont deſſein d'en commettre quelqu'une, de n'être découverts, que cela leur ôte l'occaſion de la commettre. Pendant qu'on retient ſa modeſtie naturelle, on ſent mille remords ; & mille accidens traverſent la mauvaiſe conduite qu'on voudroit tenir. Mais quand on a perdu toute ſa réputation & toute honte, quand on s'eſt mis au deſſus des reproches & de l'infamie, ou qu'on a perdu tout ſentiment de la différence qu'il y a entre le bien & le

mal, il n'y a rien qui puiſſe arrêter, & l'on court dans un abandon de diſſolution, juſqu'à ce qu'on ſe ſoit précipité dans les abîmes de l'Enfer.

Voilà l'état originel des jeunes-gens; état fait véritablement pour la pieté & pour la vertu : tout le monde doit au moins tomber d'accord que les jeunes-gens ſont diſpoſez à la vertu & à la pieté incomparablement mieux que les vieux pecheurs. Il eſt preſque auſſi difficile de débaucher au commencement une ame innocente, qu'il l'eſt de ramener un vieux pecheur ; de porter une telle ame à bannir la honte, que de porter les autres à rougir. Pourquoi donc penſerions-nous que les jeunes-gens ne devroient pas être jugez, ſur ce qu'ils ont rompu toutes les barrieres qui les empêchoient de s'égarer ? Puis qu'il y a pour eux autant de difficulté à être méchans, qu'il y en a pour d'autres à être gens-de bien; pourquoi eſpéreroient-ils recevoir le pardon de pechez pour leſquels les autres ſeront jugez & condamnez?

En voilà aſſez pour convaincre les jeunes-gens, que Dieu les jugera auſſi-bien que les autres hommes. Quelque jeunes qu'ils ſoient, ils connoiſſent quand ils s'aquitent de leurs devoirs, ou quand ils les violent : ils doivent donc être appellez à en rendre compte. Il ne peut jamais convenir à un Dieu ſaint, ni à un ſage Gouverneur du monde de permettre aux hommes de s'abandonner au vice, & moins encore de le permettre à des jeunes-gens. Car ſi Dieu leur permettoit de contracter de vicieuſes habitudes, il auroit moins ſujet de les juger & de les condamner dans leur vieilleſſe pour ces habitudes. Certes, les jeunes-gens n'ont pas raiſon d'eſpérer une telle indulgence ; car quelles que ſoient leurs tentations, il leur eſt plus aiſé de conſerver leur innocence, qu'il ne l'eſt à d'autres de vaincre les habitudes du vice.

2. Qu'il

2. Qu'il me ſoit donc permis d'exhorter ici les jeunes-gens à penſer ſouvent au Jugement futur. Il y a grand ſujet de leur adreſſer une telle exhortation, puis qu'ils ſont très-diſpoſez à oublier ce terrible Jugement; & cependant ils ont de grandes occaſions d'y penſer.

1. Ils ſont très-diſpoſez à oublier le Jugement futur. Leurs eſprits ſont ſi vifs & ſi gais, & tant de divertiſſemens les occupent, qu'ils ne ſe trouvent guére en état d'entretenir des penſées auſſi mélancholiques pour eux que ſont des penſées qui ont pour objet le dernier Jugement. Ils ſont depuis peu au monde, roulent de grands deſſeins & ne penſent qu'à avancer leur fortune : en ſorte qu'ils ne ſongent guére à la mort. Ils regardent le Jugement de la même maniére qu'ils regardent l'autre vie, comme quelque choſe de fort éloigné, qui ne les concerne pas pour le préſent, & à quoi il ſuffira de penſer quelques années après. Raiſonnemens fous & extravagans, s'il en fut jamais ! Cependant ces illuſions ne laiſſent pas d'impoſer aux jeunes gens : & quelque autres prétextes qu'ils puiſſent avoir, l'expérience nous apprend que c'eſt un fait véritable, qu'ils ne penſent que fort peu au Jugement à venir.

Il eſt aſſez facile de montrer qu'ils n'ont aucune raiſon de n'y pas penſer ſouvent. Quelque gais qu'ils ſoient, & quelques deſſeins qu'ils ayent au regard des choſes de ce monde, la penſée du Jugement ne diminuera ni n'interrompra jamais leurs plaiſirs, tandis qu'ils conſerveront leur innocence. Rien ne peut leur rendre facheuſe cette méditation, que la reſolution de prendre des libertez & de pourſuivre certaines choſes dont ils craignent de n'être obligez à rendre compte. Pour prévenir donc une telle inquiétude d'eſprit, ils doivent penſer ſouvent au Jugement dernier. Car ſi une fois leur eſprit

eſt dans le deſordre & dechiré par les remords de la conſcience, la penſée du Jugement leur ſera toûjours très-facheuſe : & alors pour tâcher de diſſiper ces inquiétudes, ils banniront de telles penſées. On ne ſauroit donc faire mieux que de s'accoûtumer à méditer ſur le Jugement pendant qu'on a des mœurs innocentes, avant que cette méditation ſoit capable d'effraier. Par là on conſervera ſon innocence, & l'on ne verra jamais ſes plaiſirs interrompus.

Mais ſi nous banniſſons dans la jeuneſſe la penſée du Jugement, qui eſt le plus ſûr préſervatif que nous aions contre le vice, nous en bannirons peu à peu la créance. Quand nous évitons de penſer au Jugement futur, pour prendre des libertez criminelles, pour *cheminer comme nôtre cœur nous mene & ſelon les regards de nos yeux*, nous contractons une coulpe qui nous rend le Jugement effroiable, & nous avons grand' envie de croire que nous ne ſerons jamais jugez. Etant ainſi diſpoſez, nous trouvons bien-tôt quelque petit argument qui nous fait accroire qu'il ne doit y avoir aucun Jugement; qu'il n'y a point de Dieu; ou que Dieu ne prend aucune connoiſſance des actions des hommes.

La penſée du Jugement n'eſt jamais fâcheuſe & incommode, à moins que la conſcience ne ſoit effraiée par le ſentiment du vice. Ainſi, le plus ſûr moien de n'être jamais troublé par la méditation du Jugement, c'eſt de nous la rendre de bonne heure familiere. Si l'on en uſe de la ſorte, cette méditation ne nous attriſtera point, & l'on ne ſe ſentira point intéreſſé à la bannir.

C'eſt aſſeurément une grande erreur, de s'imaginer qu'il n'eſt néceſſaire de penſer au Jugement que lors qu'il eſt proche, & de ſe figurer qu'on peut ſans danger laiſſer là ces ſortes de penſées. Car, que le Jugement

gement ſoit proche, ou éloigné, on ne peut jamais avoir ſujet de n'y penſer pas. Le grand ſecret eſt de ſe conduire dans la vûë du compte qu'on aura à rendre dans un Jugement, qui, quelque éloigné qu'il puiſſe être, arrivera enfin. Car ſi nous ſerons obligez de rendre compte de ce que nous aurons fait à l'âge de dix-ſept ou vingt ans, & de ce que nous aurons fait à l'age de cinquante ou de ſoixante ans, il y a autant de raiſon de penſer au Jugement & de ſe bien conduire quand on n'a que vingt ans, qu'il y en a d'en uſer de la ſorte quand on eſt âgé de ſoixante ans.

2. Les jeunes-gens ont de grands & fréquens ſujets de penſer au Jugement: & c'eſt une raiſon bien forte pour les porter à y penſer ſouvent & ſérieuſement.

Quelle autre choſe, je vous prie, eſt capable de retenir cette jeuneſſe volage & de la faire vivre d'une maniére réglée? Les jeunes-gens vivront ſans doute de la ſorte, s'ils conſidérent qu'ils ſeront jugez par certaines régles; par les loix de l'Evangile éternel. Cela leur perſuadera qu'ils ne ſont pas maîtres de leur conduite, qu'ils ne ſont pas dans la liberté de vivre comme il leur plaît & de ſuivre leurs fantaiſies. Ils peuvent en uſer ainſi tant qu'ils voudront: mais ils ſeront jugez pour cela.

Quelle autre choſe eſt plus capable de modérer l'ardeur de la jeuneſſe & de vaincre tous les charmes de la chair & du ſang? *Sache*, dit le Sage, *que pour toutes ces choſes Dieu t'amenera en jugement.* Aſſurément un homme qui eſt effraié du Jugement, de l'Etang de feu & de ſoufre, & qui contemple en eſprit les miſéres éternelles, n'aura pas grand' envie des ſenſualitez les plus exquiſes. Il regardera avec bien de la froideur les careſſes de la maîtreſſe qu'il aimera le plus, & il tremblera en beu-

beuvant, comme fit Belshazzar, lors qu'il vit une main qui écrivoit ſur la muraille. En effet, qui peut ſoûtenir une telle penſée, d'être éternellement miſérable ! Qui en conſidérant cela peut trouver aucun goût à des plaiſirs ſi funeſtes, à des plaiſirs qui coûtent ſi cher, qui coutent l'ame, à des plaiſirs courts & paſſagers, dont la fin ſera le commencement de douleurs éternelles? Qui n'aimera mieux ſouffrir la douleur qu'on peut reſſentir en refuſant de ſatisfaire des deſirs illicites, en ſurmontant une paſſion dominante, en arrachant un œil droit, en coupant une main droite: qui n'aimera mieux, dis-je, ſouffrir cette douleur, que d'être miſérable pour toûjours? Et puis qu'il eſt impoſſible aux jeunes-gens de réſiſter à ces tentations flateuſes, s'ils ne ſont frapez des idées terribles du Jugement dernier; y a-t-il rien à quoi ils ſoient plus intéreſſez que de rappeller ſouvent dans leur eſprit ces idées, & d'en être bien pénétrez.

Mais, cette méditation eſt néceſſaire à toutes ſortes de perſonnes auſſi-bien qu'aux jeunes-gens. Quiconque a ſoin de ſon ame, doit enviſager ſouvent le Jugement futur. J'en demeure d'accord. Il eſt toutefois certain que les jeunes-gens peuvent tirer de cette méditation & de cette contemplation des avantages particuliers, s'ils l'entreprennent & s'y attachent de bonne heure.

1. Elle conſervera leur innocence & leur vertu, & préviendra les fraieurs d'une repentance tardive. Tout l'avantage que la penſée du Jugement peut apporter à de vieux pecheurs, c'eſt d'arrêter le cours de leurs déréglemens & de les porter à la repentance. Et certes, cet avantage eſt infiniment conſidérable, s'il les rend véritablement repentans; car cette repentance les ſauvera. C'eſt auſſi ce que la plûpart des pecheurs deſirent: ils deſirent de joüir

joüir des délices du peché auſſi long-temps qu'il leur eſt poſſible, & de ſe repentir avant la mort. Ils croient pouvoir ajuſter par là toutes ſortes d'intérêts, ſatisfaire la chair, & ſauver enfin leurs ames.

Mais ſi ces gens-là deviennent enfin de véritables pénitens, leurs égaremens précedens leur cauſent une affliction tres-ſenſible. Ils ſouhaiteroient, lors qu'il eſt trop tard, de s'être reſſouvenus de leur Créateur dans les jours de leur jeuneſſe, de s'être préſervez des ſouillures de la chair & des illuſions des ſens. Une triſte expérience leur fait éprouver combien c'eſt une choſe mauvaiſe & amere d'offenſer Dieu, combien la honte déſole, combien la douleur de la repentance déchire. C'eſt quelque choſe de bien affligeant & de bien douloureux, quand près de ſa fin on voit derriére ſoi une conduite vicieuſe & criminelle; que l'on deſireroit pouvoir commencer à vivre, pour mener une vie toute nouvelle; que l'on ne peut ſe ſouffrir ſoi-même, à cauſe de ce qu'on a fait; & que l'on conſidére en tremblant l'autre monde: car d'ordinaire ces pénitens tardifs portent juſqu'au tombeau les marques de leur repentance par la honte & la douleur qui les y accompagnent.

Les jeunes-gens peuvent prévenir tout cela, ſi dans leur jeuneſſe ils ont ſoin de penſer au Jugement, & ſi la crainte de cette grande Journée régle leurs mœurs. Ils ſe ſouviendront de leur Créateur dans leur jeune âge, & conſacreront leurs tendres années à ſon ſervice. Ils ſe préſerveront des convoitiſes de la jeuneſſe & de tous les crimes énormes; & ils préſenteront à Dieu leurs prieres avec une humble aſſeurance & avec la confiance d'enfans obéïſſans. Lors qu'ils approcheront de la fin de la vie, ils ſe remettront devant les yeux toutes ces glorieuſes victoires qu'ils auront remportées ſur

le

le monde & ſur la chair; & ce ſera pour eux un triomphe charmant. Les petites folies, les indiſcrétions & les fautes auſquelles les plus gens-de-bien ſont ſujets, les retiendront dans l'humilité & leur apprendront à ne ſe confier qu'aux mérites & en l'interceſſion de Jeſus-Chriſt. Mais après avoir fait la principale affaire de leur vie, de plaire à Dieu, bien qu'avec les foibleſſes & les infirmitez de la nature humaine, ils ſentent une grande paix d'eſprit & une agréable perſuaſion de l'amour de Dieu: plus ils ſont au bout de leur carriere, plus ils triomphent & conçoivent d'aſſeurance.

Combien heureux penſons-nous que ſoit cet état, où à la vûë de la mort & du jugement l'on ſent dans ſon cœur un calme ſi doux, & l'on contemple devant ſoi des objets ſi agréables! Qui eſt-ce donc qui ne voudra penſer au Jugement lors qu'il eſt jeune, afin que l'eſpérance & l'attente de cette triomphante Journée ſoit la conſolation & le ſoûtien de ſa vieilleſſe, & qu'alors il repaſſe toute ſa vie, non pas dans l'amertume de ſon ame, non pas pour réformer ce qui a été fait & regretter douloureuſement le paſſé, mais pour goûter les plus doux plaiſirs, pour reſſentir les plus grandes joies, pour recueillir les plus agréables récompenſes que la paix de l'ame & les plus hautes eſpérances ſoient capables de communiquer.

2. Il y a un autre avantage que les jeunes-gens peuvent tirer d'une promte méditation du Jugement, & que les vieux pecheurs ont perdu & ne ſauroient jamais retrouver par toute leur repentance, c'eſt de faire de grands progrès dans la piété & dans la vertu, qui augmentent beaucoup leur récompenſe. Les perſonnes qui pechent juſqu'à la vieilleſſe bien qu'elles ſoient alors de véritables pénitens, ne peuvent jamais recouvrer ce grand

grand avantage Le temps en eſt paſſé, la vigueur de leur jeuneſſe eſt éteinte, & la ſcene de l'action eſt finie: ils ne ſauroient rappeller trente ou quarante ans paſſez, dans leſquels, s'ils avoient bien emploié leur temps, ils auroient pu rendre de grands ſervices à Dieu & à la Religion & faire beaucoup de bien aux hommes. Mais ceux qui commencent leur vie, s'ils débutent bien & continuent à mener une vie pieuſe & vertueuſe, s'ils ont toûjours devant les yeux le Jugement dernier & la vie future, quels progrès ne feront-ils point? quels threſors, quelles glorieuſes récompenſes n'auront-ils pas à eſpérer du juſte Juge, qui rendra à chacun ſelon ſes œuvres?

Le plus qu'un homme repentant puiſſe eſpérer après une longue vie paſſée dans le vice & dans la folie, c'eſt d'être élevé dans le Ciel; & il eſt de la miſéricorde infinie de Dieu d'y recevoir de tels pénitens: mais les Couronnes brillantes & glorieuſes ſont reſervées pour ceux qui ont bien emploié leur vie, & qui ont glorifié Dieu ſur la terre & fini l'ouvrage qu'il leur avoit donné à faire. Ces Saints triompheront au bout de leur courſe comme Saint Paul, chacun d'eux s'écriera, comme lui, dans un tranſport de joie: *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma courſe, j'ai gardé la foi: du reſte la Couronne de juſtice m'eſt reſervée.*

Je ſai bien que ceci ne touchera pas ceux qui ont de l'attachement à leurs pechez & ont envie d'y perſéverer auſſi long-temps qu'ils pourront. Ils ſeront contens de pouvoir parvenir enfin au Ciel, quelque mediocre que ſoit la place qu'ils y aient: car ils ne ſe ſoucient pas tant d'entrer dans le Ciel que d'éviter l'Enfer: s'ils n'entrent point dans ce lieu de tourment, leurs deſirs ſont ſatisfaits. Mais on doit avoir l'ame plus grande & des ſentimens plus

di-

divins & plus relevez; avant qu'on puiſſe même entrer dans le Ciel. Si les gens dont je parle, viennent à concevoir une véritable repentance; la perte de tant d'occaſions de faire du bien & de tant de degrez de gloire qu'ils auroient pu obtenir, les feront rougir & les affligeront ſenſiblement. Certainement, plus les récompenſes & les degrez de gloire que nous attendrons, devront être grands dans l'autre vie, plus ſera grande nôtre joie, plus nous triompherons par avance.

Les hommes en ce monde ne deſirent-ils pas autant le bonheur qu'ils ſont épouvantez de la miſére? Une grande ame ne mépriſe-t-elle pas les petites choſes & n'aſpire-t-elle pas aux grandes? & n'y a-t-il pas autant de raiſon d'aſpirer à la plus haute felicité que nous ſoions capables de poſſéder dans la vie future, qu'il y en a d'aſpirer en ce monde à l'état le plus heureux & le plus relevé?

Voilà un noble prix que je propoſe aux Jeunes-gens. Vous commencez vôtre courſe, le jour de vôtre vie ne fait que de poindre. Si vous vous levez avec le Soleil; ſi vous travaillez fort tout le jour; ſi vous emploiez toute vôtre vie au ſervice de Dieu; combien ſera grand vôtre ouvrage, & combien ſera grande à proportion vôtre récompenſe? Tout cela arrivera de la ſorte, ſi vous vous rendez la penſée du Jugement familiere: elle vous fera veiller ſur toutes vos actions; elle excitera vôtre induſtrie; elle vous rendra *fermes, inébranlables, vous fera abonder toûjours en l'œuvre de Nôtre Seigneur, comme ſachant que vôtre travail ne ſera pas vain au Seigneur.*

SIXIE-

SIXIÉME PARTIE.

Pour quelles choſes nous ſerons jugez.

IL n'eſt pas difficile de déterminer d'abord en général pour quelles choſes nous ſerons jugez, puis que S. Paul dit, *Qu'il faut que nous comparoiſſions tous devant le tribunal de Chriſt, afin que chacun remporte en ſon corps ſelon ce qu'il aura fait de bien, ou de mal.* 2. Cor. 5. 10. Cela ſignifie que nous ſerons jugez pour tout le bien & tout le mal que nous aurons fait.

Cette vérité eſt reconnuë de tous ceux qui croient un Jugement : & ſi j'entreprenois de prouver que nous ſerons jugez pour tels ou tels crimes particuliers, on regarderoit cela ſans doute comme une choſe ridicule, puis que tout le monde tombe d'accord que nous ſerons jugez pour toutes ſortes de crimes.

Cependant, comme j'ai remarqué dans la premiére partie de cet Ouvrage, quoique tous ceux qui croient un Jugement futur, faſſent auſſi profeſſion de croire que les hommes ſeront jugez, quelques-uns ne laiſſent pas d'être portez à oublier une vérité ſi importante & de ſe flatter qu'ils auront un ſort plus heureux que les autres : il en eſt de même ici. On reconnoît en général que nous rendrons compte de tout ce que nous aurons fait en nos corps : néanmoins il y a beaucoup de choſes qui en elles-mêmes ſont de très-grands crimes, mais dont pluſieurs penſent ne devoir rendre au-

cun compte au Jour du Jugement. Je n'en allé-guerai pas des exemples particuliers, quelque grand qu'en ſoit le nombre, & quelque peu de ſoin qu'on prenne d'y faire réflexion : je me contenterai de me renfermer dans des idées générales ; car je ſerois infini, ſi je voulois deſcendre dans tous ces détails.

I. SOUVENONS-NOUS donc premierement que nous ſerons jugez pour nôtre ignorance. Quelques-uns ſont ſi éloignez de penſer rien de ſemblable, qu'ils regardent leur ignorance comme une choſe qui doit les mettre à couvert du Jugement de Dieu. S'ils peuvent ſeulement être privez de lumiéres, ils ſe croient fort en ſûreté. Broncher & tomber au milieu des ténébres, c'eſt un malheur, & non une faute : cela eſt plus digne de compaſſion & de pitié que de punition. Ce préjugé fait que bien des gens ſe mettent peu en peine d'aquerir des connoiſſances. Ils ſe figurent que Dieu ne les jugera pas au delà de leurs lumiéres, & que tout l'avantage qu'ils pourroient tirer de la Science, ce ſeroit de voir augmenter leur compte.

Je n'entrerai pas à préſent dans cette diſpute, qui ne fait rien à mon ſujet. Je n'entreprendrai point de déterminer juſqu'où & en quels cas l'ignorance peut excuſer. Je dirai ſeulement, qu'en général il eſt très-clair, à mon avis, qu'autant que l'ignorance en elle-même eſt excuſable, autant excuſera-t-elle. Mais mon ſujet demande que je faſſe voir que pour l'ordinaire l'ignorance eſt d'elle-même un grand crime; & que lors qu'elle eſt criminelle, il eſt certain que ſi Dieu ne doit pas juger ceux en qui elle eſt, pour les pechez qu'ils auront commis par ignorance, ils ſeront jugez & condam-

damnez pour leur ignorance même, auſſi-bien que pour les pechez qu'ils auront commis contre leurs lumiéres.

En effet, l'homme n'eſt-il pas une créature raiſonnable ? Et une créature raiſonnable n'eſt-elle pas auſſi obligée à connoître ſon devoir, qu'elle eſt obligée à le pratiquer? Dieu nous a donné la Raiſon pour nous ſervir de guide & pour régler nôtre conduite. N'eſt-ce donc pas un grand crime de ne la ſuivre pas, de ne la cultiver pas, de ne la perfectionner pas ? Aiant des yeux, pouvons-nous nous excuſer, ſi nous les fermons & ſi nous nous égarons? Pouvons-nous avoir aucune excuſe, ſi après que Dieu nous a fait des créatures raiſonnables, capables de connoître, ſi nous voulons, nôtre Créateur & la différence qu'il y a entre le bien & le mal, nous ne connoiſſons point Dieu & les devoirs dont nous ſommes obligez de nous aquiter envers lui ? Je ſuis bien aſſûré du moins que St. Paul par cet argument prouve que les Payens étoient inexcuſables, à cauſe que Dieu avoit gravé dans leur eſprit des idées naturelles de ſon être, & leur avoit donné pluſieurs démonſtrations extérieures & viſibles de ſa puiſſance, qui avoit créé le monde, & de ſa providence qui le gouvernoit : *Parce que ce qui ſe peut connoître de Dieu, eſt manifeſté en eux. Car les choſes inviſibles de Dieu, ſavoir tant ſa puiſſance éternelle que ſa divinité, ſe voient comme à l'œil depuis la création du monde, afin qu'ils ſoient rendus inexcuſables.* Les Payens ont erré prodigieuſement ſoit dans la connoiſſance, ſoit dans le culte de la Divinité. Ils étoient convaincus par les idées naturelles de leur eſprit & par les œuvres de la Création, qu'il y a un Dieu: c'eſt pour cela qu'il eſt dit qu'ils *ont connu Dieu.* Par les mêmes voies ils auroient pu connoître que Rom. I. 19. 20. VI. 21.

Dieu, qui a créé le monde, *n'eſt point ſemblable à l'or ni à l'argent, ni aux ouvrages des mains des hommes*, à des images faites à la reſſemblance *de l'homme corruptible, ou des oiſeaux, des bêtes à quatre pieds, & des reptiles.* Ainſi, quoi-qu'ils ignoraſſent réellement quelle eſt la nature de Dieu & ſe fuſſent rempli l'eſprit d'idées groſſieres de la Divinité, ils étoient pourtant ſans excuſe, parce que Dieu peut être connu par la Raiſon & par les ouvrages de la Nature. Une créature raiſonnable, qui vit dans un monde qui a des marques ſi viſibles de la Sageſſe & de la Puiſſance infinie de Dieu, ne ſauroit jamais alléguer d'excuſe légitime ſur ce qu'elle ne connoît pas Dieu. En un mot, rien ne peut excuſer l'ignorance des choſes qu'on a le moien & qu'on eſt obligé de connoître.

Que ſi les Payens, qui n'avoient d'autre ſecours que la lumiére naturelle & les œuvres viſibles de Dieu, ſont ſi inexcuſables de ce qu'ils n'ont pas connu Dieu: certainement l'ignorance doit être un grand crime en ceux qui vivent ſous l'Evangile, qui peuvent lire la Parole de Dieu, s'ils veulent, & y apprendre leurs devoirs. Dieu ſait qu'il y a parmi nous un très-grand nombre de gens qui le connoiſſent moins que les Payens n'ont fait, & qui giſent dans les ténébres & dans l'ombre de la mort, au milieu de la Region de la plus éclatante lumiére, & lors que *l'Orient d'en haut nous a viſitez, pour éclairer ceux qui ſont aſſis dans les ténébres & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.*

Ne ſeroit-ce pas à de telles gens une grande impudence, de vouloir défendre leur ignorance au jour du Jugement, eux qui ne veulent pas lire l'Ecriture Sainte, ni écouter avec attention les inſtructions publiques, pour y apprendre leurs devoirs;

voirs; qui aiant les moiens de devenir éclairez, les négligent & n'en font aucun compte; qui prennent grand ſoin de demeurer dans l'ignorance & de s'éloigner de la voie de la ſcience, qui s'offre en tant d'endroits à leur paſſage, qu'ils ont bien de la peine à ne la pas rencontrer? Tout ce qui pourroit être allégué pour excuſer l'ignorance des Payens, ne ſauroit excuſer les Chrétiens, qui ont une révelation très-parfaite de la volonté de Dieu, & qui la mépriſent. C'eſt là ſans doute un grand mépris de Dieu. C'eſt dire effectivement au Seigneur: *Retire-toi de nous; car nous ne voulons point de la ſcience de tes voies.* Il eſt difficile de déterminer quel peché eſt plus criant, de mépriſer la Science de Dieu, ou d'enfraindre ſes loix; de penſer que la connoiſſance de la volonté de Dieu ne mérite pas que nous y employions nôtre temps, ou de violer par la force des tentations nos devoirs les plus eſſentiels. Job 21. 14.

Voilà le danger auquel nous nous expoſons, ſi nous négligeons ou rejettons la Science de l'Evangile: nôtre ignorance ſera nôtre plus grand crime. Bien loin qu'elle excuſe nôtre méchanceté, elle l'aggravera; vû que nous ne prenons le parti de l'ignorance que pour pouvoir être méchans. Il eſt donc de nôtre intérêt de lire & de méditer diligemment les Ecritures; d'aſſiſter au miniſtére public de la Parole; & d'uſer des inſtructions, des avertiſſemens & des conſeils privez de nos directeurs ſpirituels. Car puis que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du Ciel pour nous déclarer la volonté de Dieu; qu'il a mis entre nos mains les Saintes Ecritures, qui ſont une Régle parfaite de foi & de mœurs; & qu'il nous a procuré tous les moiens & tous les ſecours néceſſaires pour l'acroiſſement de nos lumiéres: il eſt auſſi dangereux d'ignorer volontairement l'Evan-

vangile, que de n'obéïr pas à ſes loix & de n'obſerver pas ſes maximes.

II. COMME les hommes ſeront jugez pour leur ignorance; auſſi ſeront-ils jugez pour leur incredulité. Cela eſt ſi clair par l'Ecriture, qu'il n'a guére beſoin de preuve. Le Sauveur dit expreſſément: *Celui qui croit en lui*, c'eſt-à-dire, au Fils de Dieu, que Dieu a envoié au monde, afin que le monde fût ſauvé par lui, *ne ſera point condamné: mais celui qui ne croit point, eſt déja condamné: car il n'a point crû au nom du Fils unique de Dieu. Or voici la condamnation, c'eſt que la lumiére eſt venuë au monde, & que les hommes ont mieux aimé les ténébres que la lumiére, parce que leurs œuvres ſont méchantes.* Jeſus-Chriſt inculque ſouvent aux Juifs, qu'à moins qu'ils ne croient en lui, ils mourront & périront dans leurs pechez. Nous ſavons auſſi, qu'à cauſe de leur incrédulité ils ont été rejettez par le grand Dieu, leur Temple, leur Ville & leur Nation détruits par les Romains, & eux diſperſez parmi toutes les Nations juſqu'à ce jour. Et le Fils de Dieu après ſa réſurrection, lors qu'il donne ordre à ſes Apôtres d'aller par tout le monde & de prêcher l'Evangile à toute créature, s'exprime ainſi univerſellement: *Qui aura crû & aura été baptiſé, ſera ſauvé: mais qui n'aura point crû, ſera condamné.* C'eſt pour la même raiſon que St. Pierre dit aux Juifs: *Il n'y a point de ſalut en aucun autre: car auſſi il n'y a point ſous le Ciel d'autre Nom qui ſoit donné aux hommes, par lequel nous puiſſions être ſauvez.* Que s'il n'y a point d'autre Nom par lequel on puiſſe être ſauvé, l'incrédulité damnera infailliblement.

Jean 3. 17. 18. 19.

Marc 16. 16.

Act. 4. 12.

Si en nos jours on conſidéroit ſérieuſement cette grande vérité, on ne ſe croiroit pas ſi fort en ſeureté

reté entre les bras, pour ainſi dire, de l'incrédulité & de l'irreligion, & l'on ne ſe tourmenteroit pas tant pour devenir incrédule & libertin. Car ſi après toute cette peine & toute cette agitation d'eſprit, par laquelle on tâche de ne pas croire l'Evangile, il ſe trouve enfin que l'Evangile ſoit vrai, il faudra néceſſairement être damné pour ne l'avoir pas crû.

Si Jeſus-Chriſt eſt venu au monde pour ſauver les pecheurs, & qu'il n'y ait point ſous le Ciel d'autre nom par lequel les pecheurs puiſſent être ſauvez; ceux qui ne veulent pas croire en ſon nom, doivent périr éternellement : tout de même que s'il n'y avoit au monde qu'un Medecin, qui fût capable de guérir d'une maladie mortelle; ceux qui en ſeroient attaquez & qui ne voudroient pas avoir recours à ce Medecin, devroient néceſſairement périr par leur négligence : quelques raiſons qu'ils alléguaſſent pour leur incrédulité à cèt égard, elle ne laiſſeroit pas de leur cauſer la mort, puis qu'elle leur feroit négliger l'unique moien de leur guériſon.

Mais outre cela l'incrédulité eſt un très-grand crime, quand nous avons des raiſons & des motifs ſuffiſans pour croire : car elle ruine tout le commerce & toute la correſpondance, ſi je puis parler de la ſorte, qu'il y a entre Dieu & les hommes. S'il étoit permis aux hommes de ne pas croire une Révelation qui a toute l'évidence qu'une révelation eſt capable d'avoir, il ſeroit impoſſible à Dieu de réveler ſa volonté au monde, au moins de nous donner une révelation qui fût pour tous les ſiécles une Régle conſtante & certaine de nôtre foi.

De plus, l'incrédulité ne doit pas être attribuée à manque d'évidence, mais à une méchante diſpoſition d'eſprit & à des paſſions vicieuſes qui ne per-

mettent pas que ceux qui en ſont poſſedez, croient. C'eſt pourquoi le Sauveur dit, que *les hommes aiment mieux les ténébres que la lumiére, parce que leurs œuvres ſont mauvaiſes* : & ainſi il parle aux Phariſiens : *Comment pouvez-vous croire, vû que vous cherchez la gloire l'un de l'autre; & que vous ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu ſeul.* De ſorte que l'incrédulité eſt plus dans la volonté que dans l'entendement, plus dans le cœur que dans l'eſprit : & par cette raiſon elle eſt auſſi puniſſable qu'aucun autre vice. Et quoi-que les incrédules prétendent avoir raiſon & être bien fondez dans leur incrédulité, & ſe moquent de la crédulité du reſte du monde, leurs eſprits ſouffrent peut-être une grande violence; & s'ils étoient honnêtes & ſinceres, ils ſeroient fort ſenſibles à cela. Au reſte, Dieu qui voit leurs cœurs & qui en connoît tous les mouvemens, ſait ce qui s'y paſſe. Ceux qui ſont les ſpectateurs de leur conduite, ont aſſez de raiſon de ſoupçonner que ces perſonnes-là ſont diſpoſées de la ſorte, quand ils remarquent que plus les hommes ont des inclinations vertueuſes, plus aiſément ils embraſſent l'Evangile & plus fermement ils le croient : au lieu que les incrédules pour l'ordinaire ne ſont guére temperans & vertueux, mais ſont des gens du monde, qui n'ont pour but que de joüir de ſes plaiſirs. Quand auſſi on conſidére que ces incrédules raiſonnent très-bien ſur d'autres matiéres, on peut ſoupçonner avec bien du ſujet que ce ne peut être que leurs inclinations & paſſions différentes qui les faſſent juger des choſes ſi différemment.

Si cela eſt de la ſorte, comme nôtre Sauveur nous en aſſeure, & comme nôtre Raiſon & l'expérience du monde peuvent nous le faire ſoupçonner avec bien du fondement; tout le monde doit tomber d'ac-

d'accord, qu'il eſt auſſi convenable que les hommes ſoient jugez pour leur incrédulité, qu'il l'eſt qu'ils ſoient jugez pour aucun autre vice : & cela doit bien être capable de faire regarder avec fraieur l'incrédulité ; car ſi l'on peut être damné pour incrédulité, on n'a pas raiſon de vivre avec conſtance dans l'incrédulité & dans l'irreligion.

Les incrédules mêmes doivent avouër, que s'il y a des raiſons ſuffiſantes pour croire l'Evangile, ils méritent d'être punis pour leur incrédulité : & ſi enfin cèt Evangile ſe trouve véritable, il ſera trop tard, pour diſputer dans l'autre monde, ſi Dieu leur en aura manifeſté la verité aſſez évidemment. Le grand nombre de croyans, qui étoient auſſi ſages qu'eux, les convaincront, que l'Evangile étoit aſſez évident pour être cru par des gens prudens : & quand ils auront honte d'alléguer, pour juſtifier leur incrédulité, le manque d'évidence ; quelle excuſe pourront-ils trouver ?

Cela eſt capable ſans doute de convaincre les incredules que leur incrédulité ne les met pas hors de danger : car ſoit qu'ils croient le Ciel & l'Enfer, ou qu'ils ne les croient point ; s'il y a un Ciel, ils le perdront, s'il y a un Enfer, ils y ſeront précipitez pour leur incrédulité, & avec bien de la raiſon, ſi leur incrédulité eſt arrivée par leur propre faute, & non par manque d'évidence. Ainſi perſonne ne ſauroit être en ſeûreté dans ſon incrédulité, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſeuré que ſon incrédulité n'eſt pas volontaire & qu'il n'y a point de paſſion vicieuſe qui corrompe & ſéduiſe ſon eſprit. Il n'y a qu'une ſeule voie, que je ſache, par laquelle on puiſſe faire cette expérience : & je ſuis perſuadé qu'elle eſt capable de guérir toute l'incrédulité de la terre. Qu'on renonce à toutes les paſſions criminelles & à tous les vices qui rendent in-

ſame dans le monde; Et qu'on obſerve les loix de l'Evangile, qui tendent au bien des Societez humaines & des familles particulieres, & dont la pratique eſt l'ornement & la perfection de l'homme, ſoit que l'Evangile ſoit vrai ou non : alors ſi l'on peut ne pas croire l'Evangile, ce ne ſera pas parce qu'on pratiquera de mauvaiſes actions, & qu'on ſe ſentira entraîné par quelque paſſion dans l'incrédulité; ainſi l'incrédulité ſera très-excuſable. Mais je ne connois dans le monde aucun incrédule de cette eſpéce. Il eſt viſible que les incrédules de nos jours ont recours à l'incrédulité pour perſéverer tranquillement dans leurs vices. Ils ſe rient du Ciel & de l'Enfer, parce qu'ils ne veulent pas pratiquer ce qu'il faut pour être élevé dans le Ciel; & que l'Enfer les épouvante. Quelque eſprit & quelques raiſons que ces gens-là prétendent avoir, tout le monde remarque aſſez leurs inclinations. S'ils ne s'en apperçoivent pas eux-mêmes & ne ſe doutent pas qu'elles pourroient bien être la cauſe de leur incrédulité; quelque eſprit qu'ils aient d'ailleurs, franchement ils n'ont pas le ſens commun.

III. NOus ſerons auſſi jugez pour n'avoir pas fait valoir ces talens, qui nous ont été confiez, c'eſt-à-dire, pour n'avoir pas fait du bien dans le monde. Si l'on diſſipe les biens de ſon Maître, ſi l'on fait des choſes mauvaiſes, on croit qu'on en devra rendre compte : mais ſi l'on ne nuit à perſonne, on s'imagine ne devoir pas ſe mettre en peine de faire du bien. Cependant le Sauveur dans la parabole des talens nous enſeigne des choſes bien oppoſées à celles-là : il nous apprend que nous rendrons compte des progrès que nous ſommes obligez de faire dans le bien. Celui qui n'avoit reçu qu'un talent, l'enfouit & cacha l'argent

gent de ſon Maître: & lors que ce Maître vint & voulut compter avec lui, ce Serviteur dit: *Seigneur, je ſavois que tu étois un homme rude, moiſſonnant où tu n'as point ſemé, & recueillant où tu n'as rien mis. C'eſt pourquoi craignant, je m'en ſuis allé & ai caché ton talent en terre: voici, tu as ce qui eſt à toi. Mais ſon Maître répondant lui dit, Mauvais & lâche ſerviteur, tu ſavois que je moiſſonnois où je n'avois point ſemé, & que je recueillois où je n'avois rien mis: il faloit donc que tu donnaſſes mon argent aux banquiers, afin qu'à mon retour je retiraſſe avec uſure ce qui eſt à moi. Qu'on lui ôte le talent qu'il a ..... & qu'on jette ce ſerviteur inutile dans les ténébres de dehors: là il y aura des pleurs & des grincemens de dents.* Matt. 25.

Il paroit clairement que ce ſerviteur ne fut pas puni pour avoir dépenſé l'argent de ſon Maître, car il lui rendit le talent qu'il lui avoit donné: *Voici, tu as ce qui eſt à toi:* mais pour ne l'avoir pas fait valoir, comme les autres ſerviteurs avoient fait. Il étoit un *ſerviteur inutile*, parce qu'il n'avoit procuré aucun avantage à ſon Maître: & c'eſt ſur ce pied-là que les hommes ont coûtume de juger de leurs ſervitenrs. Celui-là eſt ſans doute un très-méchant maître-d'hôtel, qui diſſipe les biens de ſon Maître: mais celui-là eſt un ſerviteur inutile qui ne les fait nullement valoir. Donc, Dieu jugera de nous de la même maniére, que nous croions pouvoir raiſonnablement juger de nos ſerviteurs.

Hé, bon Dieu! quand nous conſidérons combien de talens nous ont été confiez, & combien peu nous les avons fait valoir, nous ne pouvons que trembler. Tout ce qu'on peut faire valoir pour le ſervice & la gloire de Dieu, eſt un talent; & ſi nous ne le faiſons pas valoir pour la gloire du Seigneur, & pour le bien du prochain, c'eſt un talent caché dans un linge, ou dans la terre. J'en allégue-

rai

rai ſeulement quelques exemples: car un diſcours tel qu'une ſi grande matiére demanderoit, ſeroit une digreſſion trop longue.

LA PUISSANCE doit être regardée comme un talent & comme un talent qu'on peut faire extrêmement valoir: car chaque degré de pouvoir donne de grands moiens de faire du bien. Il y a des perſonnes qui ſont élevées en un haut rang, & qui peuvent donner des loix à ceux qui leur ſont ſoûmis. Leurs exemples même, leur ſourire, leur refrognement ſont des loix. Ils peuvent plus faire pour la réformation du monde, que les plus ſages inſtructions, que les argumens les plus convaincans, que les plus pathétiques exhortations de gens d'un bas rang.

Il y a peu de perſonnes qui aient une puiſſance de cette nature: mais la plûpart ont quelques degrez de pouvoir. Il eſt certain que chaque pére & chaque maître en a dans ſa famille. Il a de l'autorité ſur ſes enfans & ſur ſes ſerviteurs: & ſi ces degrez d'autorité & de puiſſance étoient bien emploiez, le monde ſeroit bien-tôt réformé. Mais combien peu y en a-t-il qui faſſent valoir ce talent? Qui ſe ſert de ſon pouvoir pour faire que ceux qui ſont ſoûmis à ſon autorité, obéïſſent à Dieu; qui eſt le véritable uſage de la puiſſance?

LES RICHESSES ſont ſans doute un autre talent qu'on peut faire beaucoup valoir: car quel bien ne peut pas faire un homme riche, s'il veut? Il peut être les yeux de l'aveugle, les pieds du boiteux, le pére des orphelins, le mari des veuves, un Ange tutélaire, & même un Dieu aux hommes. Certainement les richeſſes ſont un dépôt, ſont des biens confiez, dont on a à rendre compte. Les emploier à ſatisfaire ſes convoitiſes, à la débauche,

à

à la luxure, à des choſes vaines & badines, c'eſt diſſiper les biens de ſon Maître: & les garder, ſans en uſer pour faire du bien, c'eſt les cacher dans la terre, comme le ſerviteur inutile y cacha ſon talent. Que ſi nous devons être jugez & condamnez pour n'avoir pas fait valoir nôtre talent, pour *n'avoir pas mis entre les mains des banquiers l'argent de nôtre Maître, afin qu'à ſon retour il retirât avec uſure ce qui étoit à lui*, comme dit nôtre Sauveur; les riches doivent examiner leurs comptes, & voir combien leur talent a crû; non pas combien leur or ou leur argent a augmenté, mais quel bien ils ont fait avec cet argent ou avec cet or.

DE ME'ME, la Science, particulierement la Science du Ciel & de la Religion, eſt un talent propre à faire valoir; car il n'y a rien, par où nous puiſſions mieux avancer la gloire de Dieu, & faire plus de bien aux hommes. Par cette Science nous pouvons inſtruire les ignorans, affermir ceux qui chancelent, réſoudre les difficultez des uns, ôter les ſcrupules des autres, défendre l'exiſtence & la providence de Dieu, décrier, refuter, détruire l'athéïſme & l'incrédulité, expoſer la doctrine & les loix du Sauveur, & les maintenir contre de mauvaiſes gloſes & de fauſſes interprétations. Par là on fait éclater la gloire de Dieu dans le monde, & l'on rend aux hommes les offices les plus grands & les plus conſidérables: on nourrit les ames de la Science & de la connoiſſance, on les conduit dans le chemin du Ciel, & on les engage de penſer à la grande affaire du ſalut & d'avoir ſoin de leur état éternel.

C'eſt là ſans doute le principal devoir des Miniſtres de la Religion. Ils ſont les *Diſpenſateurs des Myſtéres de Dieu*, & ceux que *nôtre Maître a établis ſur ſes ſerviteurs, pour leur diſtribuer dans le temps la nour-* Matt. 24. 45.

nourriture dont ils ont beſoin. Et S. Paul dit, *qu'il eſt requis de ces diſpenſateurs, qu'ils ſoient trouvez fidéles.* C'eſt là même un talent que peuvent faire valoir dans un tres-haut degré ceux qui par leurs emplois ne ſont pas les conducteurs des ames. Où que ſe trouve ce talent, il ne doit pas demeurer inutile, il faut qu'il ſoit emploié? & ceux qui l'ont, en rendront aſſurément compte. On peut ſouvent faire plus de ſervice à Dieu & plus de bien aux hommes, en donnant de ſages & ſalutaires inſtructions, qu'en donnant l'aumône. Tout homme qui en ſait aſſez pour prendre ſoin de ſon ame, peut en quelque meſure donner de ces ſortes d'inſtructions, & eſt obligé de le faire auſſi bien qu'il lui eſt poſſible. Mais ſi peu de gens penſent à ce devoir & regardent cela comme une choſe qui appartienne à leur compte, qu'il a été à propos que j'y fiſſe faire attention.

IV. NOus ſerons jugez non ſeulement pour nos pechez propres & perſonnels, mais à pluſieurs égards, pour les pechez des autres, que nous avons rendu nôtres. Nous pouvons en pluſieurs maniéres attirer ſur nous la coulpe des pechez des autres hommes, Quand nous les tentons & les ſollicitons à pecher, par nôtre autorité, par nos conſeils, par nos exemples: Quand par des promeſſes, par des menaces, par une fauſſe honte, par des empreſſemens nous les pouſſons au peché: Quand nous négligeons les devoirs dont nous ſommes obligez de nous aquiter envers ceux qui ſont ſous nôtre conduite; que nous ne leur donnons pas les inſtructions néceſſaires; que nous ne les avertiſſons pas du danger où ils ſont d'être miſérables en ce monde & en l'autre; que nous ne les reprimons pas, lors que nous pouvons

vons, & ne les puniſſons pas pour leurs fautes; que nous leur ſervons de modéle, ou d'inſtrument dans l'iniquité; que nous corrompons & pervertiſſons leurs eſprits par les principes de l'athéïſme, de l'incrédulité, du ſcepticiſme. Nous ſommes reſponſables de toute l'iniquité où les hommes ſont entraînez par ces voies; & elle accroîtra nôtre compte, comme la Raiſon veut: car enfin, ſi nous ſommes la cauſe des pechez des autres, la faute nous en doit être aſſurément imputée.

Que ſi cela eſt de la ſorte, quel terrible compte n'auront pas à rendre des gens qui n'y penſent jamais? Combien de perſonnes ont été corrompuës par leurs éxemples, par leurs conſeils, ou par d'autres voies? Combien aggravera leur condamnation une grande ſuite d'ames perduës qui les accompagneront dans l'Enfer? Si l'on ne veut pas être ſoi-même vertueux, on devroit avoir grand ſoin de ne pas rendre les autres méchans: on ne peut ſe procurer par là qu'une double damnation: or on trouvera que c'eſt bien aſſez d'être damné pour ſoi-même.

V. NOus ſerons auſſi jugez pour nos pechez ſecrets. C'eſt pour cela que Salomon dit, que *Dieu amenera toute œuvre en jugement, touchant ce qui eſt caché, ſoit bien, ſoit mal.* Rom. 2. 16. Et S. Paul déclare, que *Dieu jugera les ſecrets des hommes par Jeſus-Chriſt ſelon l'Evangile.* C'eſt pourquoi David prie Dieu *qu'il le purifie des fautes cachées.* Pſ. 19. 13.

Il n'y a nul ſujet de penſer que la choſe doive aller autrement, vû que nos pechez les plus ſecrets ſont vûs de Dieu: *Toutes choſes ſont nuës & entierement découvertes aux yeux de celui à qui nous avons affaire.* Heb. 4. 13. Puis donc que Dieu connoît nos plus ſecrets pechez; ne ſerons-nous pas jugez pour eux?

Les

Les Juges de la terre ne manquent point de punir les crimes qui ont été commis le plus ſecretement: ils ne manquent point, dis-je, de les punir, lors qu'ils viennent à être découverts. En effet, un peché ou un crime n'eſt jamais moindre, ni ne mérite moins d'être puni, pour être ſecret: c'eſt pourquoi bien que ces ſortes d'iniquitez demeurant cachées évitent le jugement des hommes, elles ne ſauroient éviter le Jugement de Dieu, qui les voit & les connoît.

J'avoûë que commettre un crime ouvertement, à la face du Soleil, eſt une marque d'une plus grande impudence, que cela eſt pour Dieu un outrage beaucoup plus public, & cauſe un beaucoup plus grand ſcandale dans le monde: mais des crimes ſecrets témoignent autant de mépris pour Dieu, que font des impiétez ouvertes: car ce procédé montre que les pecheurs qui le pratiquent, ont plus de reſpect & d'égards pour les hommes que pour Dieu. Ils font profeſſion de croire que Dieu eſt préſent par tout & voit tout ce qu'ils font: cependant, lors que perſonne ne les voit, ils s'abandonnent ſous ſes yeux aux plus grandes impuretez & commettent les plus horribles crimes, qu'ils n'oſeroient commettre en préſence du moindre des hommes.

Cela eſt incompréhenſible. On penſeroit aiſément que ces gens-là ne croient point que Dieu voie ce qu'ils font en ſecret: cependant ils le croient: & tout le monde en eſt perſuadé. Il y a peut-être peu de perſonnes qui en un temps ou en un autre ne ſe ſoient rendu coupables de quelques pechez privez, que qui que ce ſoit ne leur auroit jamais pu perſuader de commettre publiquement: mais lors que quelqu'un eſt tenté par la ſolitude & qu'éloignant tant qu'il peut la penſée de Dieu il ſe laiſſe aller aux mou-

mouvement de quelque convoitiſe & éxécute quelque méchant deſſein, ſa conſcience ne manque point de l'effraier, quand il rentre enſuite en lui-même, & qu'il fait réfléxion que Dieu le voit toûjours, quoi-que les hommes ne le voient point.

Mais conſidérez, je vous prie, que ſi Dieu nous doit juger pour nos pechez les plus ſecrets, combien peu il nous importe de cacher aux hommes nos mauvaiſes actions. Véritablement nous pouvons par là éviter la honte & le châtiment préſent, mais la honte éternelle, mais les tourmens éternels ſeront nôtre partage. Or craignons-nous plus les reproches & les cenſures des hommes, que les reproches & les cenſures de Dieu & de nos conſciences? Ne craignons-nous point d'être expoſez à l'ignominie dans l'Aſſemblée générale des hommes & des Anges, lors que le Seigneur mettra en évidence les œuvres cachées des ténébres? Sommes-nous plus effraiez de quelques châtimens corporels ou pécuniaires que les loix humaines infligent, que des peines de l'Enfer, où le ver ne meurt point, & où le feu ne s'éteint point.

Cherchons ce qui fait illuſion aux hommes en cette rencontre. Si vous voulez vous-mêmes y faire réfléxion, vous reconnoîtrez que ce que je vais dire, eſt véritable. Vous croiez que Dieu voit vos plus ſecrets pechez, & qu'il vous jugera & vous condamnera pour eux. Vous craignez plus l'Enfer que le deshonneur & le châtiment préſent: & néanmoins vous vous hazardez de commettre ſous les yeux de Dieu des pechez que la préſence d'un homme, au moins de ces hommes qui découvriroient vôtre peché & vôtre honte, & qui vous en puniroient, vous empêcheroit de commettre. Que ſignifie cela, craindre plus de Dieu que des hommes; & cependant craindre plus les hommes que Dieu?

La raiſon de ceci, qui a l'apparence d'un myſtére, eſt bien claire. Les hommes n'oſent commettre publiquement des pechez qu'ils ſe hazardent de commettre en particulier, parce que ſi on voioit leur méchanceté, ils perdroient d'abord leur réputation, & s'attireroient une tâche que toutes les larmes de la repentance ne ſauroient effacer : car ils ſavent que le monde eſt malin, qu'il ne pardonne point, & que chaque faute conſidérable, qui vient à être connuë, imprime un caractére indélébile d'infamie. Or ils ne ſont pas bien-aiſes de perdre leur réputation, qui eſt ſi néceſſaire à leur conſolation durant toute la vie. Outre cela, ſi les pechez qu'ils commettent, ſont de ſorte, qu'ils tombent ſous la cenſure & la peine des loix humaines, quand ils viennent à être connus, tout leur repentir, quelque ſincére qu'il ſoit, n'eſt pas capable de les délivrer du châtiment : ainſi, quoi-qu'ils aient de l'attache à leurs vices, ils ne veulent pas riſquer d'en recevoir le châtiment.

Dieu a tout peché en horreur beaucoup plus que les plus ſaints hommes ; & les peines de l'Enfer ſont un châtiment beaucoup plus terrible qu'aucune choſe qu'il y ait au monde : mais Dieu peut être appaiſé & on peut ſe réconcilier avec lui par la repentance. La repentance remet dans la faveur de Dieu, couvre les pechez, les efface du compte qu'on a à rendre, réconcilie avec la conſcience, & fait éviter une punition finale dans le Siécle à venir. Les pecheurs donc ſe déterminent là-deſſus. Ils comptent qu'ils ſe repentiront, & que leur repentance les mettra à couvert tant de la honte que du châtiment à venir du vice : ainſi tout leur ſoin eſt de cacher aux hommes leurs actions honteuſes, & d'éviter le châtiment préſent. C'eſt pour cela qu'ils oſent commettre ces ac-

actions en ſecret, quoi qu'ils ſachent que Dieu les voit: mais ils n'oſent les commettre à la vûë du monde. Cela rend la préſence & les yeux de Dieu ſi inefficaces, qu'ils ne ſont pas capables de reprimer les convoitiſes des hommes, qui eſpérent qu'après s'être abandonnez aux plus grands déréglemens ils rentreront en grace avec Dieu: mais ils ne croient pas que ſi le monde venoit à découvrir leurs déréglemens & leurs vices, il leur pardonnât jamais, ni qu'il les eſtimât jamais plus, & en eût jamais bonne opinion.

Cela paroit être une invention aſſez ingénieuſe, que de conſerver ſa réputation dans le monde par une conduite ſecrette, & de regagner les bonnes graces de Dieu par la repentance. Mais le Démon, qui plus ruſé que les hommes leur ſuggere une invention ſi funeſte, les conduit par là dans la perdition éternelle. Car ſi la crainte & la conſidération de Dieu & la terreur du Jugement futur ne les préſervent pas des pechez ſecrets, leurs eſpérances ne manqueront point de les tromper: leur conduite honteuſe ne demeurera pas long-temps cachée; & leur repentance deviendra bien-tôt impoſſible.

Quand on penſe être plus fin que Dieu & pouvoir le tromper en ces ſortes de rencontres, ſa Juſtice & ſa Providence ſont intéreſſées à manifeſter les choſes les plus ſecrettes. Combien de criminels voions-nous pendre, être mis au pilori, ou être foüettez? Tout cela fait voir évidemment qu'on ne peut pas cacher ſes crimes, ou qu'on ne ſauroit jamais être aſſûré qu'ils demeureront cachez. Tous ces malfaiteurs tâchent, autant qu'ils peuvent, de faire les choſes ſecrettement & de les tenir cachées: mais tôt ou tard elles ſont découvertes, & ils ſouffrent la honte & le châtiment qu'ils méritent. Mil-

le accidens trahiſſent les plus ſecrettes actions; mille circonſtances rendent ſuſpect & font qu'on eſt veillé & obſervé curieuſement. On ne ſauroit uſer toûjours de toute la précaution néceſſaire. Les chefs, ou les inſtrumens des actions criminelles ſont découverts; & tous ces malheureux ſe trahiſſent & ſe découvrent les uns les autres. Il y a même beaucoup de crimes qui, ſans une extrême précaution, ne peuvent que ſe trahir & ſe manifeſter eux-mêmes. Quand on ſatisfait le plus ſecrettement & avec le plus de précaution ſes infames convoitiſes, il faut néceſſairement qu'elles ſoient connuës de tout le monde, lors qu'elles impriment des marques viſibles de leur corruption, & qu'elles ne peuvent abſolument demeurer cachées davantage. Les pecheurs, qui au commencement pechent ſecrettement & avec précaution, deviennent dans la ſuite hardis, effrontez & impudens, & ne ſe ſoucient pas beaucoup que leur conduite demeure cachée. Ce qu'ils craignoient d'abord avec honte qui ne fût ſû des gens, ils ne le regardent pas avec le temps comme quelque choſe de honteux. L'habitude au peché, même aux pechez les plus ſecrets, dépouille de la modeſtie naturelle: & quand on a perdu toute honte, on mépriſe les reproches, les cenſures & le blâme, on publie ſes vices, & on ne recherche plus des lieux retirez pour pecher. Les plus impudens pecheurs ont été au commencement modeſtes: mais ſi ſous quelque prétexte & à la faveur de quelque excuſe ils franchiſſent le premier pas, quelque modeſte qu'aient été leurs commencemens, ils perdent bien vite par des actes réïterez le ſentiment du peché & l'horreur qu'ils en avoient: & alors ils ne peuvent ſupporter le frein de la modeſtie, de la contrainte & de la ſolitude.

Cela

Cela montre combien peu il y a à eſpérer que les pecheurs ſecrets deviennent jamais de vrais pénitens : car les plus imprudens & les plus endurcis pecheurs pechent d'abord fort ſecrettement ; & de tous ceux qui commencent très-modeſtement & avec beaucoup de pudeur le mêtier de l'iniquité, je croi que pour un qui devient un véritable pénitent, mille perdent toutes les penſées de la repentance.

Car le frein le plus efficace pour l'homme, c'eſt la crainte de Dieu, la réverence qu'on a pour le Tout-puiſſant, & la fraieur du Jugement futur : or on peut perdre tout cela en particulier auſſi-bien qu'en public. Quand une fois on a perdu la réverence qu'on avoit pour Dieu & pour ſa propre conſcience, perte que l'habitude au vice ne manque point de produire, on n'a guére égard à ce que le monde dit ; on craint les châtimens des hommes, mais on ſe met au deſſus de la honte.

Si jamais Dieu ramene ces ſortes de gens, ce doit être ou par quelques grandes & rudes afflictions, qui portent des marques de la vengeance divine, ou en manifeſtant leur méchanceté & en les expoſant à la honte publique, avant qu'ils en aient perdu tout ſentiment. Que ſi en pechant en ſecret ils ſont ſi heureux que de tenir cachez leurs crimes, ils ne ſongent à ſe repentir que lors qu'ils ne peuvent plus pecher.

Puis donc que Dieu voit nos plus ſecrets pechez, & qu'il doit nous juger pour eux ; conſervons continuellement la crainte de Dieu dans nos plus grandes retraites : ſouvenons-nous, que Dieu eſt toûjours préſent ; qu'il voit ce que d'autres yeux ne voient point ; qu'il a horreur des crimes les plus ſecrets ; que c'eſt témoigner un grand mépris pour le Seigneur, que de conſerver de la conſidération

& des égards pour les hommes, & de n'en avoir point pour lui; d'appréhender avec des ſentimens de honte que les hommes ne ſachent ou ne voient ce qu'on n'a point honte de faire ſous les yeux de Dieu.

D'autre côté, conſidérons, qu'au Jour du jugement Dieu récompenſera tout le bien que nous faiſons, quelque ſecret qu'il ſoit, ainſi que nôtre Sauveur nous en aſſûre au regard de nos dévotions, de nos aumônes, & de nos jeûnes ſecrets.

Matt. 2. 6. *Vôtre Pére, qui voit en ſecret, vous le rendra ouvertement.*

On ne voit que trop ſouvent que les hommes font ſervir la Religion à leurs convoitiſes & à leurs intérêts temporels. Les Phariſiens ne faiſoient rien que pour être vûs & admirez du monde. Ils avoient grand ſoin de tout ce qui étoit extérieur & viſible; ils prioient dans les carrefours, donnoient l'aumône au ſon de la trompette, & affectoient d'avoir un viſage pâle & défiguré, afin que les hommes connuſſent qu'ils jeûnoient. Tout cela n'étoit que vaine gloire & que pure hypocriſie: & quand pour ces choſes ils étoient admirez des hommes, ils avoient la récompenſe qu'ils avoient en vûë, c'eſt-à-dire, toute la récompenſe qu'ils pouvoient attendre.

La véritable pieté ne recherche point les applaudiſſemens des hommes. Un homme-de-bien montre par ſa conduite publique un bon exemple au monde: mais quant aux actes ſecrets de ſes vertus, il lui ſuffit qu'ils ſoient connus de Dieu ſeul & de ſa conſcience.

Cela eſt très-agréable au Seigneur, car c'eſt faire bien ſeulement pour l'amour de lui, & pour la ſatisfaction qu'il y a à bien faire. Aucun motif temporel n'entre dans ces actions: Dieu nous eſt

plus

plus que tout le monde enſemble. Il nous voit; cela eſt infiniment plus conſidérable que tous les applaudiſſemens humains reçus ſur tout le Theatre de la terre. Nous attendons nôtre récompenſe de lui & de lui ſeul, que nous voulons être nôtre ſeul temoin. C'eſt là ſans doute une perfection d'obéïſſance, de foi, d'eſpérance & de confiance en Dieu, digne des plus grandes récompenſes.

Ceux qui cachent avec ſoin le bien qu'ils font ne peuvent rien eſpérer des hommes, ni loûanges, ni récompenſes. Ils ne ſauroient donc, quand ils pratiquent de bonnes actions, avoir pour motifs que l'amour & la conſideration de Dieu, leur confiance en lui, & le plaiſir qu'il y a à bien faire : nobles & divins principes, recommandables, eſtimez & reſpectez parmi tous les hommes, lors qu'ils viennent à être découverts, qui font grand honneur à la nature humaine, & qui procurent de glorieuſes récompenſes : ce qui eſt un puiſſant encouragement aux vertus les plus ſecrettes & aux plus ſecrets actes de dévotion & de charité. *Notre Pére, qui voit en ſecret, nous le rendra ouvertement en la préſence des hommes & des Anges.*

VI. NOus ſerons jugez pour les pechez de penſée. Tout le monde en convient : mais il n'y a guére de gens qui y faſſent attention.

Bon Dieu ! ſi nous pouvions voir les penſées les uns des autres, que nous rougirions, que nous ſerions confus ! Des hommes, qui dans leur conduite exterieure & dans leur converſation ſemblent ſuivre les mouvemens de leur conſcience, ne les ſuivent guére dans leurs penſées & dans leurs paſſions ſecrettes.

Des gens qui paroiſſent ſi modeſtes, qu'ils rougiſſent à la moindre parole ou à la moindre action in-

décente, brûlent au même temps du feu de quelque convoitiſe & ont l'imagination remplie des idées les plus ſales & les plus impures.

Des perſonnes très-affables & très-civiles, dont les paroles & les maniéres ſont douces, careſſantes & obligeantes, peuvent entretenir des penſées de vengeance, de la colére, de la malice, de la haine, & ſe plaire à imaginer des ſcenes tragiques, qu'ils n'oſent joüer.

Souvent même des gens que la moindre faute ſemble humilier, qui paroiſſent éxemts d'ambition autant que qui que ce ſoit; qui ne s'attribuent aucun avantage; qui ſemblent admirer tout le monde, excepté eux-mêmes, ſont pourtant pleins d'eux-mêmes & enflez de la bonne opinion de leur mérite, ſe plaiſent à conſidérer leurs belles qualitez & leurs belles actions, & à voir que le monde les connoiſſe & s'en informe. Alors ils penſent comment ils doivent être recompenſez & avancez, & ſont aſſurez qu'ils n'auront qu'à choiſir: puis, voilà des viſions dans la tête ſur d'illuſtres emplois, ſur une haute fortune, ſur une gloire brillante.

Les Phariſiens ſe figuroient que tout cela étoit fort innocent; que convoiter une belle femme & ſe déleƈter en des imaginations amoureuſes & lubriques, n'étoit pas un crime, s'ils ne commettoient pas adultére; que la colére, la malice & la vengeance étoient très-innocentes, quand elles demeuroient renfermées dans la penſée. Mais Jeſus-Chriſt enſeigne bien une autre doƈtrine à ſes diſciples: *Vous avez entendu qu'il a été dit aux Anciens, Tu ne commettras point adultére. Mais moi je vous dis, que quiconque regarde une femme pour la convoiter, a déja commis adultére avec elle en ſon cœur. Vous avez entendu qu'il a été dit aux Anciens, Tu ne tueras point; & qui tuera, ſera puniſſable par jugement. Mais moi je vous dis,*

Matt. 5. 21. 22. 27. 28.

dis, que quiconque ſe met en colére contre ſon frére ſans cauſe, ſera puniſſable par jugement.

Et certes, les penſées & les paſſions de l'ame ſouillent l'homme : elles ſont voir la diſpoſition & les qualitez de l'eſprit: c'eſt *la conception de la convoitiſe*, dont parle S Jaques. Pendant qu'on s'abandonne à des penſées impures, lubriques, orgueilleuſes, ambitieuſes, malignes, vindicatives, il eſt preſque impoſſible qu'elles n'influent ſur les actions quand l'occaſion s'en préſente. Que ſi elles n'y influent pas, il paroît toûjours quels ſont les ſentimens du cœur; & Dieu, qui voit au dedans de nous tout ce qui s'y paſſe & toutes nos penſées, jugera les ſecrets des cœurs. Les gens dont l'eſprit joüë au dedans le perſonnage de la convoitiſe, de l'orgueil, de la vengeance, ſont auſſi peu ſemblables à Dieu, qui eſt la Sainteté, la Pureté, la Charité eſſentielle, que ſont ceux qui commettent toutes ces infamies, tous ces crimes, que d'autres ſe plaiſent ſeulement à imaginer & à commettre en idée. Nôtre reſſemblance avec Dieu conſiſte ſeulement dans la conformité de nos volontez & des ſentimens de nos cœurs avec ceux de Dieu: car ce n'eſt qu'un eſprit qui peut être ſemblable à un eſprit. C'eſt pourquoi tandis que nos penſées & nos paſſions ſont ſi contraires & ſi oppoſées à la Nature divine, Dieu ne peut nous reconnoître pour ſiens, nous ne ſommes point ſes enfans, nous ne ſommes point nez de Dieu, car nous n'avons rien de ſon image & de ſa reſſemblance.

Prenons donc grand ſoin de nos penſées, de nos paſſions & des ſentimens ſecrets de nos cœurs: car nous ſerons jugez pour ces choſes, auſſi-bien que pour nos actions extérieures. Nous pouvons pecher avec nos eſprits auſſi-bien qu'avec nos corps: & Dieu, qui eſt eſprit, demande le ſervice & l'obéïſſance de

nos eſprits, & eſt auſſi offenſé par des penſées criminelles & impures, que par de mauvaiſes actions.

VII. NOus ſerons jugez aſſurément pour nos paroles. Jeſus-Chriſt nous donne cet avertiſſement: *Or je vous dis que les hommes rendront compte au Jour du jugement de toutes les paroles oiſeuſes qu'ils auront dites. Car tu ſeras juſtifié par tes paroles, & par tes paroles tu ſeras condamné.* Il n'eſt pas néceſſaire que je diſe ici quelles ſont ces paroles oiſeuſes, & qu'il faut entendre par là des diſcours profanes, libertins, athées, des blaſphêmes contre Dieu & contre ſa Providence, des paroles par leſquelles on tourne en ridicule ſon Culte, ſa Religion, ſes Dogmes, ſes Préceptes, & ces Miracles qui étoient faits par la vertu du Saint Eſprit pour la confirmation du Chriſtianiſme, & auſquels particulierement Nôtre Seigneur regarde en cet endroit: ou bien des diſcours ſales & deshonnêtes de ces *compagnies* que S. Paul dit qui *corrompent*; des paroles qui, ſelon l'exhortation du même Apôtre, ne doivent jamais être dans la bouche des Chrêtiens; des médiſances, des calomnies, des reproches outrageux, des injures, que nôtre Sauveur menace de la damnation éternelle: *Mais moi je vous dis, que quiconque ſe met en colére contre ſon frére ſans cauſe, ſera puniſſable par jugement: & qui dira à ſon frére, Racha, ſera puniſſable par conſeil: & qui lui dira Fou, ſera puniſſable par la gehenne du feu.* Et S. Jaques aiant en vûë ces ſortes de paroles de colére & outrageuſes, dit: *Si quelqu'un d'entre vous croit être religieux, & qu'il ne refréne point ſa langue, mais qu'il ſeduiſe ſon cœur, la religion d'un tel homme eſt vaine.* Cependant chacun ſait combien cette mauvaiſe pratique eſt commune.

Matt. 12. 36. 37.

Matt. 5. 22.

Jaq. 1. 26.

Les diſcours athées, profanes, deshonnêtes, ſales,

les, médiſans ſont à la mode, c'eſt aujourd'hui avoir de l'eſprit que de les avoir à la bouche; c'eſt le langage des belles converſations, c'eſt le langage du Siécle. Ces gens qui ſont les plaiſans, ces parleurs indiſcrets, ces boufons, qui ſont aujourd'hui en ſi grand nombre, demeurent aſſis comme des ſtatuës ou des poupées, à moins qu'on ne leur permette de railler de Dieu, de la Religion & de toutes les choſes ſacrées, de plaiſanter ſur le vice, de ſe chatouiller l'imagination par de bons mots, par des mots obſcenes, ou par des réfléxions malignes: s'il pouvoit arriver qu'il n'y eût rien dont ils euſſent occaſion de ſe moquer on de railler, ils ſeroient déconcertez, ils ne ſauroient où ils en ſeroient.

Ces gens-là ne penſent jamais qu'ils doivent être jugez pour leurs paroles: il y a pourtant autant de raiſon que nous ſoions jugez pour nos paroles, que pour nos actions.

Les paroles ſont la premiére & la plus naturelle marque des qualitez & de la diſpoſition de l'eſprit: car *de l'abondance du cœur la bouche parle.* Les paroles trahiſſent & manifeſtent l'athéïſme, l'incrédulité, le libertinage, les convoitiſes, la luxure, la vengeance, la malice, & autres mauvaiſes paſſions qui ſont dans le cœur. Les hommes ont ordinairemeut plus de précaution à l'égard de leurs actions qu'à l'égard de leurs paroles: quand ils ne peuvent agir, ils diſent ce qu'ils penſent; & par conſéquent ils peuvent être mieux connus par leurs paroles que par leurs actions. Et même, non ſeulement les paroles découvrent ce qui eſt au dedans, mais elles ſont voir ce qui abonde, ce qui régne dans le cœur. On parle fort de ce dont on a l'eſprit fort occupé; & on ne ſauroit ouvrir la bouche, qu'il n'en ſorte quantité de choſes de celles dont on eſt plein.

Il y a des inſenſez, qui diſent ſeulement dans leur cœur, *qu'il n'y a point de Dieu.* Quand ces ſortes de penſées ſont ſi cachées & ſi ſecrettes, elles n'ont pas encore toute leur maturité & ne ſont pas parvenuës au degré le plus haut. Mais lors qu'on ſe hazarde de déclarer de bouche cette impiété, de parler, de diſputer en fou, c'eſt une marque qu'on eſt bien plein de ces malheureuſes penſées, c'eſt une marque qu'on eſt athée, ou qu'on a grand' envie de le devenir.

Il y a quantité de gens folâtres, laſcifs & déréglez, qui ſont très-modeſtes en compagnie, & qui évitent de bleſſer par des paroles deshonnêtes les oreilles chaſtes: mais quand d'autres croient ne pouvoir paroître avoir de l'eſprit & être de bonne compagnie, ſans entremêler dans leurs diſcours des mots ſales & ſans faire rougir les Dames modeſtes & vertueuſes; ils ſont parvenus au plus haut degré de la diſſolution: or ces ſortes de gens ne meritent-ils pas d'être jugez?

Outre cela, y a-t-il rien qui cauſe dans le monde plus de deſordres que les paroles? Peut-on faire rien de plus mépriſant à l'égard de Dieu, que de nier ſon exiſtence, de cenſurer ſa providence, de tourner en ridicule ſon culte? S. Jude dit, que *le Seigneur va venir avec un million de ſes Saints, pour exercer la vengeance contre tous, & pour convaincre tous les impies qui ſe trouvent parmi eux, de toutes les actions d'impiété qu'ils ont commiſes, & de toutes les paroles dures que ces pecheurs impies ont proferées contre lui.* Y a-t-il rien qui ſoit plus capable de corrompre les eſprits que ces ſortes de paroles, qui, ainſi que s'exprime S. Paul, *rongent comme la gangréne*, & qui attaquent, ſi je puis uſer de ces termes, les parties vitales de la Religion.

vſ. 14. 15.

Qu'eſt-ce qui eſt plus capable de corrompre les mœurs

mœurs que des diſcours libres & diſſolus? St. Paul le dit, *les mauvaiſes compagnies corrompent les bonnes mœurs.*

Qu'eſt-ce qui produit plus de diviſions dans le monde & cauſe plus de querelles dans les voiſinages, dans les familles & parmi les particuliers, que la médiſance, les calomnies, les rapports? Il eſt certain au moins que St. Jaques dit : *La langue eſt un petit membre; & elle ſe vante de grandes choſes. Voiez combien un petit feu eſt capable d'allumer de bois? La langue auſſi eſt un feu, un monde d'iniquité. Ainſi la langue eſt poſée entre nos membres & infecte tout le corps: elle enflâme toute la terre, & elle eſt enflâmée de la gehenne.* Que ſi les paroles produiſent tant de maux dans le monde, il eſt très-à propos que Dieu nous juge pour nos paroles : ainſi il eſt de même très-à propos que nous prenions grand ſoin de nos paroles. Jaq. 3. 5. 6. 7.

SEPTIÉME PARTIE.

De la Juſtice du Jugement Dernier ; & de la Régle ſelon laquelle nous ſerons jugez.

SAINT PAUL dit que *Dieu jugera le monde ſelon la juſtice :* terrible parole, ſi *la juſtice* ſignifie toûjours une Juſtice étroite & ſévere : car qui pourroit être ſauvé ? Mais le mot de δικαιοσύνη ſignifie miſéricorde, bonté, équité, auſſi-bien que juſtice ; ou une juſtice temperée par l'équité & par la miſéricorde. Ce que l'Apôtre ajoûte, que Dieu doit juger le monde ſelon la juſtice *par l'homme qu'il a deſtiné*, ſavoir par Jeſus-Chriſt, montre que par la juſtice il faut ici entendre une juſtice équitable, douce & miſéricordieuſe. Car Jeſus-Chriſt eſt un Roi & un Juge médiatoire : il jugera entre Dieu & l'homme ; il mettra des bornes à la Juſtice ; & il aura égard à la folie & à la foibleſſe de la nature humaine ; il diſpenſera avec une autorité ſouveraine non ſeulement la juſtice, mais auſſi la miſéricorde de Dieu.

Puis que Dieu a deſtiné pour Juge du monde le Grand & ſouverain Sacrificateur & le Mediateur ; tous les hommes doivent attendre un jugement très-miſéricordieux. En effet, un Souverain Sacrificateur & un Médiateur doit juger avec équité & avec miſéricorde : autrement il ne conſerveroit pas ſon caractére : or le Jugement final ſera le dernier acte du Régne médiatoire de Jeſus-

Jeſus-Chriſt, & par conſéquent un acte de ſa médiation.

Nous ne ſavons pas certainement comment Dieu en uſera envers le monde payen, qui n'a jamais entendu parler de Jeſus-Chriſt, ni ouï prêcher l'Evangile. Mais il ſemble que c'eſt un préjugé favorable pour les Payens, que le Sauveur des hommes, nôtre ſi miſéricordieux Jeſus, doive être auſſi leur Juge. Cela fait eſpérer pour eux toute la miſéricorde que leur condition pourra permettre : mais de déterminer la choſe, c'eſt-ce que nous ne pouvons : car le Sauveur du monde jugera avec compaſſion & avec équité, & non pas ſelon les régles d'une juſtice ſévere & rigoureuſe. Nous parlerons de cela plus au long tout-à-l'heure.

Laiſſant donc à la miſéricorde de Dieu le monde payen, conſidérons ſelon quelle régle Jeſus-Chriſt nous jugera nous à qui l'Evangile eſt prêché.

St. Paul dit en général : *Dieu jugera les ſecrets des hommes par Jeſus-Chriſt ſelon mon Evangile*, c'eſt-à-dire, ſelon l'Evangile que je prêche. L'Evangile de nôtre Sauveur eſt la régle ſelon laquelle nous ſerons jugez & nos actions ſeront examinées. Quiconque donc eſt abſous ou condamné par l'Evangile, ſera abſous ou condamné au dernier Jugement. De ſorte qu'il ne faut pas aller bien loin pour ſavoir quelle ſera nôtre ſentence ; il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans le conſeil ſecret de Dieu : l'Evangile eſt devant nous ; quoi-que nous n'y trouvions pas nos noms, nous pouvons y lire nôtre ſentence : car *Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuvres ; la vie éternelle à ceux qui faiſant le bien avec patience, cherchent la gloire, l'honneur & l'immortalité : mais l'indignation & la colére ſera pour ceux qui ſont contentieux, qui ſe ſoûlevent contre la vérité, & qui obéïſſent à l'injuſtice. La tribulation & l'angoiſſe ſeront pour tous les hommes qui* Rom. 2. 16.

ſeront

feront le mal, pour le Juif premierement, & puis pour le Grec. Mais la gloire, l'honneur & la paix ſeront pour tous les hommes qui font le bien; pour le Juif premierement, puis auſſi pour le Grec : car il n'y a point acception de perſonnes devant Dieu. L'Evangile nous apprend en quoi conſiſte le mal: ſi nous pratiquons ce qu'il commande, nous ſerons abſous & récompenſez; ſi nous faiſons ce qu'il défend, nous ſerons condamnez. De ſorte que nous ſavons certainement que tous les vicieux qui vivent dans les actes volontaires de quelque crime connu de leur conſcience, ſeront finalement condamnez. Jeſus-Chriſt au dernier Jour *leur déclarera tout ouvertement, Je ne vous ai jamais connus; departez-vous de moi, vous qui faites le mêtier de l'iniquité. Ne ſavez-vous pas,* dit St. Paul, *que les injuſtes n'heriteront point le Roiaume de Dieu? Ne vous abuſez point, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultéres, ni les efféminez, ni ceux qui commettent abomination contre nature, ni les larrons, ni les yvrognes, ni les médiſans, ni les raviſſeurs n'hériteront point le Roiaume de Dieu. Mais les Juſtes* (ce ſont les paroles du Sauveur) *brilleront comme le ſoleil au Roiaume de leur Pére.* St. Jean nous apprend qui ſont ces juſtes: *Mes petits enfans, que perſonne ne vous ſeduiſe : celui qui agit ſelon la juſtice, eſt juſte comme lui eſt juſte. Celui qui commet le peché, eſt du Diable : car le Diable peche dès le commencement. Or le Fils de Dieu eſt apparu pour détruire les œuvres du Diable. Quiconque eſt né de Dieu, ne fait point de peché, car la ſemence de Dieu demeure en lui, & il ne peut pecher, parce qu'il eſt né de Dieu. C'eſt en ceci que les enfans de Dieu & les enfans du Diable ſont manifeſtez: quiconque n'agit pas ſelon la juſtice, & qui n'aime pas ſon frére, n'eſt point de Dieu.*

Matt. 7. 23.

1. Cor. 6. 9. 10.

Matt. 13. 34.

1. Jean 3. 7. & ſuiv.

Tout

Tout cela eſt ſi clair & ſi précis, que par cette doctrine de l'Ecriture chacun peut auſſi certainement connoître s'il ſera ſauvé, ou damné au dernier Jour, qu'il peut connoître s'il eſt homme-de-bien, ou un méchant homme, s'il pratique les œuvres de la juſtice, ou s'il fait les œuvres de l'iniquité.

Mais tant de gens ſe ſentent coupables d'un ſi grand nombre de méchancetez, qu'ils ne prennent pas plaiſir à entendre ces ſortes de choſes: car que deviendroient-ils s'ils devoient être récompenſez, ou punis ſelon leurs œuvres? Quelle différence y auroit-il entre la Loi & l'Evangile, s'il faloit toûjours qu'ils fuſſent jugez ſelon leurs œuvres? Que peut faire davantage la Loi que de condamner les méchans, & de récompenſer les gens-de-bien? Ils ſont ſains en la foi, très-orthodoxes; ils croient en Dieu, qui *juſtifie l'impie*; ils croient en Jeſus-Chriſt, ils mettent leur confiance en lui pour le ſalut: & *il n'y a nulle condamnation pour ceux qui ſont en Jeſus-Chriſt*: ils eſpérent *d'être juſtifiez par la foi, d'être ſauvez par grace*, & cela *ſans les œuvres de la Loi.* Qu'a donc que faire la Loi de les condamner, eux qui croient en Jeſus-Chriſt; qui ont ſatisfait à la Loi en Jeſus-Chriſt; qui ont accompli la Loi en Jeſus-Chriſt; qui ont été lavez & purifiez de leurs pechez en ſon Sang, & ſont revêtus de ſa juſtice, laquelle leur eſt imputée. Ceux qui ne ſont point en Jeſus-Chriſt, doivent véritablement être jugez ſelon leurs œuvres: mais tous les véritables croians ſont juſtifiez par leur foi & ſauvez par grace.

On doit tomber d'accord que l'Ecriture enſeigne en termes exprès, Que nous ſommes juſtifiez par la foi & ſauvez par grace, ſans les œuvres de la Loi. * *Nulle chair ne ſera juſtifiée devant lui par les* * Rom. 3. 20. 21. 22. 24. 25.

œuvres de la Loi. . . . . Mais maintenant la juſtice de Dieu eſt manifeſtée ſans la Loi; & la Loi & les Prophétes lui rendent témoignage : la juſtice de Dieu, dis-je, qui eſt par la foi en Jeſus-Chriſt. . . . . Etant juſtifiez gratuitement par ſa grace, par la rédemption qui eſt en Jeſus-Chriſt, que Dieu a deſtiné de tout temps pour être nôtre propitiation par la foi en ſon ſang, afin de montrer ſa juſtice par la rémiſſion des pechez précé-

Rom. 4. *dens, ſelon la patience de Dieu.* L'Ecriture dit auſſi, qu'Abraham nôtre Pére n'a pas été juſtifié par les œuvres, mais par la foi. Nous liſons encore ces

Rom. 5. 1. Eph. 2. 8. 9. Tite 3. 5. paroles: *Etant juſtifiez par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Vous êtes ſauvez par grace, par la foi, & cela non pas de vous, c'eſt le don de Dieu : non point par les œuvres, afin que perſonne ne ſe glorifie. Il nous a ſauvez, non par des œuvres de juſtice que nous euſſions faites, mais par ſa miſericorde, par le lavement de la régénération, & le renouvellement du Saint Eſprit.*

Rom. 2. 6. 2. Cor. 5. 10. D'autre côté, il eſt clair, Que *Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuvres; Que nous comparoîtrons tous devant le tribunal de Chriſt, afin que chacun remporte en ſon corps ſelon ce qu'il aura fait de bien, ou de mal*; Que Jeſus-Chriſt condamnera tous les mauvais

Matt. 7. 21. 22. 23. Chrétiens, quelle qu'ait été leur foi : *Tous ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas au Roiaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Pére, qui eſt aux cieux. Pluſieurs me diront en ce jour-là, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en ton nom ? n'avons-nous pas jetté dehors les diables en ton nom ? & n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en ton nom ? Et alors je leur déclarerai tout ouvertement, Je ne vous ai jamais connus : départez-vous de moi, vous qui faites le métier de l'iniquité.*

Que

Que dirons-nous donc ſur cette matiére ? On doit demeurer d'accord que les unes & les autres de ces propoſitions ſont certainement véritables. Nous ſommes *juſtifiez par la foi*, nous ſommes *ſauvez par grace*, ſans les *œuvres de la Loi*. Nous ſerons *jugez ſelon nos œuvres, & nous remporterons en ce corps ſelon ce que nous aurons fait de bien & de mal*. C'eſt à dire que nous ſommes *juſtifiez par la foi, juſtifiez gratuitement par grace, par la redemption qui eſt en Jeſus-Chriſt & par la foi en ſon Sang* ; Et que toutefois au Jugement dernier nous ſerons condamnez, ſi nous vivons mal. Cette matiére eſt de trop grande conſéquence pour ne devoir pas être clairement expoſée: car enfin, il eſt certain qu'un très-grand nombre de Chrétiens ſe laiſſent aller au peché ſous de vaines eſpérances, & périſſent éternellement par une foi préſomtueuſe & une confiance témeraire aux mérites de Jeſus-Chriſt.

I. PREMIEREMENT, afin que les erreurs & les fauſſes idées que l'on peut avoir touchant la nature de la foi & de la juſtification, ne mettent point en danger le ſalut des ames en les encourageant à pecher, j'obſerverai, Que nous devons concilier la doctrine de la Juſtification par la foi ſans les œuvres avec celle qui établit que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres; & non expliquer la doctrine qui poſe que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres, pour la concilier avec les idées que nous avons de la Juſtification par la foi. Les raiſons en ſont manifeſtes.

1. La premiere eſt, que l'Ecriture enſeigne en termes exprès, que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres, comme elle enſeigne de la même maniere, que nous ſommes juſtifiez par la foi : & par conſéquent nous ne devons pas oppoſer nôtre Juſtifi-

cation par la foi au Jugement qui ſe fera ſelon nos œuvres. Car en uſer de la ſorte, ce ne ſeroit pas expliquer l'Ecriture, mais refuter une doctrine de l'Ecriture par une autre, & prouver qu'encore que l'Ecriture diſe que nous ſerons jugez par nos œuvres ou ſelon nos œuvres, nous ne le ſerons point, parce qu'elle enſeigne auſſi que nous ſommes juſtifiez par la foi ſans les œuvres. Or s'il eſt permis de rejetter quelque doctrine de l'Ecriture, ou de refuter une doctrine par une autre; nous pouvons avec autant de raiſon les refuter toutes deux l'une par l'autre, & n'en croire aucune. Car ſi elles ne peuvent être conciliées, & s'il en faut nier une, celle qui poſe, que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres, prouve autant que nous ne ſommes pas juſtifiez par la foi ſans les œuvres, que celle qui établit que nous ſommes juſtifiez par la foi, prouve que nous ne ſerons pas jugez ſelon nos œuvres. On doit ſans doute diſtinguer entre expliquer & concilier les Ecritures, & les refuter : ainſi quoi que nous croyions touchant la Juſtification par la foi, nous devons toûjours demeurer d'accord & reconnoître que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres.

2. On a grand' raiſon d'expliquer la Juſtification par la foi, par le dogme qui établit que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres; à cauſe que lors que l'Ecriture dit, que Dieu *rendra à chacun ſelon ſes œuvres*, Que *chacun remportera en ſon corps ce qu'il aura fait de bien, ou de mal*, ces expreſſions ſont claires, propres, ſans figure, ſans métaphore, & par conſéquent ne peuvent recevoir d'autre ſens que le ſens propre, que celui que les paroles marquent d'abord. Nous remporterons, nous recevrons ce que nous aurons fait : ſi nous avons fait bien, nous ſerons récompenſez; ſi nous avons fait mal, nous ſerons punis: les gens-de-bien ſeront introduits

troduits dans le Ciel; les méchans, même les mauvais croians auſſi-bien que les mauvais incrédules, ſeront précipitez daus l'Enfer. Il n'y a point d'enfant qui n'entende le ſens de ces paroles, & qui ne comprenne qu'elles n'en ſauroient avoir d'autre que celui qui ſe préſente. Puis donc que cette doctrine eſt ſi claire & enſeignée en tant d'endroits de l'Ecriture; quoi que nous croyions ſur d'autres ſujets, nous devons la croire, ſi nous croions l'Ecriture.

Mais quand nous liſons, que nous ſommes juſtifiez par la foi ſans les œuvres, châque mot eſt ſuſceptible de tres-différens ſens; & nous ſavons que ces termes ſont expliquez tres-differemment par les Savans, ſelon les differentes hypotheſes que chacun d'eux a deſſein d'appuier. D'où il s'enſuit évidemment, & il faut néceſſairement en convenir, que ce que l'on doit entendre par la juſtification par la foi ſans les œuvres, n'eſt pas auſſi certain, que ce que l'on doit entendre par être jugé ſelon ſes œuvres. Il faut au moins tomber d'accord, que nous devons préférer le ſens de la juſtification par la foi, qui s'accorde avec la doctrine qui porte que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres, à toute autre interprétation qui ſeroit contraire à cette doctrine, & qui renverſeroit ce que l'Ecriture Sainte établit ſi nettement touchant le Jugement futur.

Par éxemple, quelques-uns par *juſtifier* entendent, rendre juſte: en ſorte que ſelon eux, *juſtifier l'impie*, c'eſt rendre un méchant homme homme-de-bien par la vertu & l'efficace de la foi. Mais juſtifier un impie ſans les œuvres de la Loi, ou rendre un méchant homme homme-de-bien ſans bonnes œuvres, cela ne ſe peut dire, ces termes tout viſiblement ne ſont pas faits les uns pour les

autres: & ces choſes ſont contradictoires. Ainſi, d'autres plus raiſonnablement & plus conformément à l'Ecriture entendent le mot de juſtifier dans un ſens de barreau, & le prennent pour abſoudre, tenir quitte, déclarer juſte & traitter comme tel, c'eſt-à-dire, *imputer la juſtice*, quoi-que dans un ſens étroit & propre on n'ait pas une juſtice inhérente. Et alors cette Juſtification priſe dans le ſens du barreau, ſignifie que nous ſommes juſtifiez dans le baptême, quand par la profeſſion que nous y faiſons de croire en Jeſus-Chriſt nous ſommes incorporez dans ſon Egliſe; & faits membres de ſon Corps myſtique, avons lavé tous nos pechez en ſon Sang, & ſortons du lavement de regénération purs & innocens. Par ce moien les plus impies & les plus grands pecheurs ſont juſtifiez par la foi dans le baptême, ſans œuvres, ou ſans aucune juſtice antécédente qui leur ſoit propre. Ou bien, cette juſtification doit être rapportée & renvoiée au Jugement futur, & il faut entendre qu'au dernier Jour, où l'on rendra compte, nous ſerons juſtifiez, tenus quittes, abſous, récompenſez par la foi ſans œuvres: mais cela ne s'accorde pas fort bien avec la propoſition qui porte, que nous ſerons jugez & recevrons ſelon nos œuvres. L'Ecriture Sainte enſeigne en termes exprès, Que nous ſommes juſtifiez par la foi ſans œuvres; Et que nous ſerons jugez par ou ſelon nos œuvres: mais elle ne dit jamais que nous ſerons jugez par nôtre foi, ou ſelon nôtre foi: ce qui ſemble mettre une grande difference entre être juſtifié & être jugé. Car ſi nous ſommes juſtifiez ſans œuvres, & jugez par nos œuvres, juſtifiez par la foi ſans œuvres, mais non jugez, abſous & récompenſez par la foi ſans œuvres, être juſtifié, & être jugé ne peuvent ſignifier la même choſe.

Auſ-

Auſſi, quand il eſt dit que nous ſommes *juſtifiez par la foi*, quelques-uns par *la foi* entendent une forte & ferme créance de tout l'Evangile, de tout ce qui regarde la Perſonne & la Médiation de Jeſus-Chriſt; l'Expiation de ſon Sang; ſa Réſurrection; ſon Interceſſion dans le Ciel; ſes Loix; ſes Promeſſes & ſes Menaces; mais une créance de ces articles qui renouvelle & ſanctifie nôtre nature, nos facultez, regle nôtre conduite, vainque le monde, ſoûmette la chair à l'eſprit, & nous rende des créatures véritablement divines & ſemblables à Dieu, enfans de Dieu, non ſeulement par une relation extérieure, mais par une participation de ſa nature.

Or ces idées de la foi juſtifiante, Que nous ſerons juſtifiez par une foi vive & agiſſante, peuvent fort bien s'accorder avec celles que la Parole de Dieu nous donne quand elle dit que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres. Car ſi nous ne pouvons être juſtifiez par la foi ſans les œuvres, s'il n'y a point de foi capable de juſtifier que celle qui fructifie en toutes ſortes de bonnes œuvres, nous devons être jugez par nos œuvres, puis que la ſainteté eſt eſſentielle à la foi juſtifiante.

D'autres par une foi juſtifiante entendent un acte de l'ame par lequel *ils ont recours à Jeſus-Chriſt pour le ſalut, ſe repoſent & ſe confient pleinement en lui, le reçoivent & l'embraſſent, & s'appuyent entierement ſur ſes mérites* : c'eſt ainſi qu'il leur plait de s'exprimer. Ce qui, s'il eſt énoncé ſans métaphore, ne peut ſignifier autre choſe ſinon, qu'ils ſont très-perſuadez que Jeſus-Chriſt veut le ſauver, & conſentent agréablement d'être ſauvez par lui, ſans aucune de leurs œuvres & ſans aucune juſtice propre. Or ſi un ſimple acte par lequel on ſe repoſe & s'appuye ſur Jeſus-Chriſt, doit juſtifier & ſauver les hommes, je ne puis voir

comment de tels croians doivent être jugez par leurs œuvres, quoi-que les incrédules & les infidéles le puiſſent être. Mais cette imagination *antinomiene* de foi juſtifiante n'a pas dans l'Ecriture des fondemens auſſi clairs & auſſi certains qu'en a la doctrine qui poſe que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres. Et pour ne pas diſputer maintenant ſur ce point, je me contenterai de dire que ces gens-là peuvent errer dans leur notion de foi juſtifiante; mais qu'on ne ſauroit diſputer ſur le ſens de cette expreſſion, Etre jugé ſelon nos œuvres.

De même, quand il eſt dit que nous ſommes juſtifiez par la foi, par oppoſition à la Juſtification par les œuvres, le mot d'œuvres eſt un ſujet de controverſe. Quelques-uns penſent, Que lors que les œuvres ſont rejettées comme ne contribuant rien à nôtre Juſtification, l'Apôtre entend ſeulement les œuvres de la Loi cérémonielle, la Circonciſion, les Sacrifices, les Lavemens & Purifications, l'Obſervation des nouvelles Lunes & des Sabbats &c: Que le ſujet de la grande diſpute que S. Paul avoit avec les Juifs, étoit, ſi l'obſervation de la Loi Moſaïque étoit néceſſaire pour la juſtification des Chrétiens: Qu'à cèt égard l'Apôtre ſoûtient avec beaucoup de raiſon, que nous ſommes juſtifiez par la foi ſans les œuvres: Que le réſultat de ſa doctrine eſt, Nous ſommes maintenant juſtifiez par la foi de Jeſus-Chriſt, & non par les rites & les cérémonies de la Loi Moſaïque.

D'autres, avec très-grande raiſon aſſurément, non ſeulement rejettent les œuvres de la Loi cérémonielle, mais auſſi les œuvres de la Loi morale, dans la matiére de la juſtification des pecheurs, non comme ſi les pecheurs pouvoient être juſtifiez ſans de bonnes œuvres; mais c'eſt qu'ils ne

ſont

ſont pas juſtifiez par elles : c'eſt-à-dire que perſonne n'eſt juſtifié par le mérite de ſes propres œuvres, mais par le mérite & l'expiation de la mort de Jeſus-Chriſt. Ils ajoûtent, Qu'encore que perſonne ne ſoit juſtifié ou ſauvé par le mérite de ſes œuvres, on peut être jugé ſelon ſes œuvres; Qu'encore que nul homme ne doive être ſauvé par le mérite de ſes bonnes œuvres, nul homme pourtant ne ſera ſauvé ſans bonnes œuvres; & que les méchans ſeront damnez pour leurs mauvaiſes œuvres : ce qui laiſſe en ſon entier la doctrine qui établit que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres.

Tellement qu'encore que nous ne ſoions pas juſtifiez par les œuvres, mais par la foi, comme enſeigne S. Paul, nous devons toutefois être jugez par nos œuvres : les méchans ſeront condamnez pour leur méchanceté; & les ſeuls gens-de-bien ſeront juſtifiez & ſauvez par les mérites de Jeſus-Chriſt : & tant les méchans que les juſtes ſeront au dernier Jour jugez ſelon leurs œuvres.

Certainement ceux qui diſputent avec le plus de feu & de zéle pour la juſtification par la ſeule foi, demeurent d'accord de cela : ce qui rend cette controverſe très-inutile ; comme il paroit par la maniére dont ils concilient S. Paul avec S. Jaques. S. Paul dit, que nous ſommes juſtifiez par la foi ſans les œuvres de la Loi : S. Jaques déclare, que *l'homme eſt juſtifié par les œuvres, & non pas ſeulement par la foi.* Pour concilier ces deux grands Apôtres, on dit, que l'homme eſt juſtifié par la foi; & que ſa foi eſt juſtifiée par les œuvres. Je ne diſputerai pas à preſent ſi c'eſt là le véritable moien de concilier S. Paul avec S. Jaques. Il me ſuffit que cela m'accorde ce que je demande, Que bien que nous ſoions juſtifiez par la foi, nous ſerons jugez par nos œuvres : car enfin, que ce ſoit la perſon-

ſonne de l'homme ou ſa foi qui ſoit jugée ou juſtifiée par les œuvres, il me ſemble que c'eſt la même choſe. En effet, ſi l'homme doit être jugé par la foi, & ſa foi être juſtifiée par les œuvres, je doute que l'homme puiſſe être juſtifié ſans les œuvres, à moins qu'il ne puiſſe être juſtifié par une foi non juſtifiante. Avant que la foi puiſſe juſtifier l'homme, il faut qu'elle ſoit juſtifiée elle-même : or il faut que la foi ſoit juſtifiée par les œuvres : je ne ſaurois donc comprendre quelle différence il y a entre cela & cette propoſition, Un Croiant ſera jugé ſelon ſes œuvres. Ainſi, quelque grandes conteſtations qu'il y ait ſur la matiére de la juſtification par la foi, nous devons fortement croire, que nous ſerons jugez par nos œuvres : car la plûpart des idées de la juſtification par la foi, par oppoſition à nôtre juſtification par les œuvres, peuvent très-bien être conciliées avec la doctrine qui poſe que nous ſerons jugez par nos œuvres ; & celles qui ne peuvent l'être, ne ſont pas auſſi claires ni auſſi certaines qu'eſt ceci, Nous ſerons jugez par nos œuvres.

3. Quoi qu'il en ſoit, puis que cette propoſition eſt exprimée dans l'Ecriture ſi clairement, qu'il n'y a pas moien de ne l'y pas voir, & qu'on n'y ſauroit donner un autre ſens que celui qui ſaute aux yeux ; quelques idées que nous puiſſions avoir touchant la juſtification, la plus ſûre voie eſt de croire & d'attendre que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres ; que ſi nous vivons mal, nous ſerons certainement condamnez au dernier jour ; & qu'encore que nous y devions être abſous par la miſéricorde de Dieu & par les mérites de Jeſus-Chriſt, nous ne le ſerons toutefois point ſans la ſainteté, ſans les bonnes œuvres, ſans être participans de la Nature Divine & ſans être conformes à Jeſus-Chriſt nôtre Chef. Si nous entretenons d'autres eſpé-

ran-

rances, elles nous perdront pour toûjours: car nous ſerons tres-mal préparez à rendre compte de nôtre conduite & de nos actions lors que Nôtre Seigneur nous appellera à en rendre compte, ſi nous permettons que nôtre eſprit ſoit pénétré d'idées de juſtification, qui nous délivrent des fraieurs du Jugement; ſi nous nous perſuadons que nous ne ſerons pas jugez ſelon nos œuvres, mais par les mérites de Jeſus-Chriſt; que nous ne recevrons pas en nos corps ſelon que nous aurons fait de bien, ou de mal; mais que nous recevrons le prix & les avantages de l'obéïſſance & de la juſtice de Jeſus-Chriſt, ſans que Dieu ait aucun égard à nôtre obéïſſance ni à nôtre juſtice.

Ce ſont là les dangereuſes conſéquences que quelques-uns tirent des fauſſes idées de la juſtification: des erreurs ne ſauroient ſans doute expoſer à un plus grand danger. Pendant qu'on reconnoît la grace de Dieu & les mérites de Jeſus-Chriſt dans la juſtification des pecheurs; & qu'on croit qu'on ſera jugé ſelon ſes œuvres: quelques conteſtations qu'il y ait ſur d'autres points, il n'y a nul danger dans ces ſentimens. Mais ſi par des raiſonnemens incertains on ſe perſuade contre la déclaration expreſſe de l'Ecriture, qu'on ne ſera pas jugé ſelon ſes œuvres, on ne ſe mettra guére en peine de vivre ſaintement: & quand Jeſus-Chriſt viendra pour juger le monde, quelque orthodoxes croians qu'on ait été, on entendra ces foudroiantes paroles: *Je ne vous connois point: départez-vous de moi vous qui faites le métier de l'iniquité.*

II. Quelques idées que nous aions de la Grace, rien ne paroît plus clair, par la propre nature des choſes, que ceci, ſavoir, que *la Juſtice* du Jugement futur conſiſte *à juger les hommes ſelon leurs*

leurs œuvres; & que par conſéquent ſi Dieu juge le monde *ſelon la juſtice*, il doit juger chaque homme ſelon ſes œuvres.

1. Car la Juſtice du Jugement futur conſiſte à récompenſer les gens-de-bien & à punir les méchans, & à ne récompenſer, & à ne punir perſonne d'autre. Or il n'y a d'autre différence entre un homme-de-bien & un méchant homme que celle que leurs œuvres produiſent. Celui-là eſt un homme-de-bien, qui fait le bien: celui-là eſt un méchant homme qui fait ce qui eſt mauvais. C'eſt la doctrine de S. Jean: *Mes petits enfans, que perſonne ne vous ſeduiſe; celui qui fait ſelon la juſtice, eſt juſte comme lui eſt juſte: celui qui commet le peché, eſt du diable.*

1. Jean. 3. 7. 8.

La nature de la juſtice eſt certaine & immuable, & ne ſauroit être alterée par les opinions des hommes. Nôtre reſſemblance & nôtre conformité avec Dieu conſiſte à être juſtes comme il eſt juſte: & par conſéquent la nature de cette reſſemblance eſt auſſi immuable que la Nature Divine. Dieu peut changer nos cœurs & faire d'un méchant homme un homme ſaint par le pouvoir de ſa grace: mais il ne peut pas plus changer la nature de la vertu & du vice, qu'il peut changer ſa propre nature. Il ne ſauroit faire qu'un méchant homme ſoit ſaint, tandis qu'il vit mal; ni qu'un Saint ſoit un méchant homme, tandis qu'il vit dans la pratique de la ſainteté & de la vertu. La nature du bien & du mal ne peut être changée; & par cette raiſon un homme-de-bien ne ſauroit être méchant, ni un méchant homme être un homme-de-bien; à moins que leur nature ne fût changée: & Dieu ne peut regarder un méchant homme comme juſte, ni un homme juſte comme un méchant homme, ſans juger d'une maniére contraire à la nature des choſes.

Il

Il ſeroit impoſſible aux méchans & aux vicieux, s'ils y faiſoient bien attention, de ſe flatter que Dieu veuille leur imputer de ſorte la juſtice de Jeſus-Chriſt. qu'il les tienne pour parfaitement juſtes ſans aucune juſtice inhérente de leur part, ou ſans qu'ils pratiquent ce qui eſt juſte. Car quand ils reconnoiſſent eux-mêmes qu'ils ſont ſi éloignez d'être juſtes, qu'ils ſe regardent comme tres-méchans, pourquoi penſeroient-ils que Dieu en dût juger autrement & les regarder comme autres qu'ils ne ſont? qu'il dût *appeller le bien mal, & le mal bien; la lumiére ténébres, & les ténébres lumiére; le doux amer, & l'amer doux*, vû que lui-même a prononcé anathême contre ceux qui en uſent de la ſorte? Je ſuis perſuadé qu'un droit Jugement conſiſte à juger des choſes comme elles ſont, à regarder le bien comme le bien, & le mal comme le mal; à juger de l'arbre par le fruit; que celui-là eſt un bon arbre qui fait de bons fruits, & celui-là un mauvais arbre qui produit de mauvais fruits. Eſ. 5. 20.

En général, Juger ſelon la nature des choſes, c'eſt vérité, juſtice, juſteſſe & droiture d'eſprit: & en particulier la juſtice dans les jugemens, entant que juger ſignifie récompenſer & punir, c'eſt récompenſer & punir les hommes ſelon leurs qualitez, ſelon leur mérite & ſelon leurs actions; récompenſer ceux, & ceux ſeuls, qui font ce qui mérite récompenſe, ou du moins ce qui les rend capables de récompenſes; & punir ceux qui font ce qui mérite châtiment: car rendre à chacun ce qu'il mérite, c'eſt-ce qui eſt juger droitement.

Tout cela eſt tres-clair. Il ne l'eſt pas moins, que la juſtice & la vertu mérite récompenſe, & que le vice & la méchanceté mérite punition; & que par conſéquent un Juge droit & équitable doit récompenſer les gens-de-bien & punir les méchans.

Tout

Tout le monde convient de cela: perſonne n'a d'autres idées d'un jugement équitable & juſte que celles-ci, ſavoir, que c'eſt récompenſer les gens-de-bien, & punir les méchans: au contraire favoriſer & récompenſer les méchans, & punir les gens-de-bien, cela eſt reconnu inconteſtablement pour injuſte. Il y a des gens qui diſputent de la différence eſſentielle du bien & du mal: mais tous les hommes avoûent, que ce que nous appellons bien, mérite loüange & récompenſe; & que ce que nous appellons mal, mérite châtiment. Les loix de toutes les nations établiſſent cette différence entre le bien & le mal. Que ſi parmi les hommes cela eſt regardé comme un droit jugement; il faut reconnoître que ſi Dieu doit juger le monde & juger ſelon la juſtice, il doit juger les hommes ſelon leurs œuvres; à moins que par juger juſtement il n'entendît autre choſe que ce que tous les hommes entendent.

Dieu a auſſi déclaré par tout qu'il veut juger de cette maniére, & l'a déclaré de ſorte, qu'il n'eſt point néceſſaire que je le prouve à ceux qui ont lû l'Ecriture. Toutes les menaces tant de la Loi que de l'Evangile ſont contre les ouvriers d'iniquité: toutes les promeſſes y ſont faites à la ſainteté & à l'obéiſſance. Que ſi c'eſt là une régle de droiture & de juſtice; ce doit être auſſi la régle d'un droit Jugement: car juger droitement, c'eſt juger ſelon la régle de la juſtice & de la droiture.

Donc, s'il eſt d'un droit Jugement, de récompenſer, ou de punir les hommes ſelon le bien ou le mal qu'ils ont fait; comment Dieu pourroit-il juger le monde ſelon la juſtice, s'il ne jugeoit pas les hommes ſelon leurs œuvres, s'il abſolvoit les méchans & les élevoit dans le Ciel, ou condamnoit quelque homme-de-bien aux peines de l'En-

l'Enfer? Quelqu'un diroit-il que cela ſeroit juſte? Ainſi, quelle que ſoit la Grace de l'Evangile, ſi elle ne peut faire qu'un méchant homme ſoit juſte ſans agir ſelon la juſtice, elle ne peut faire jamais que ce ſoit une choſe juſte en Dieu, de ſauver un méchant & un impie. La Grace Divine ne ſauroit changer la nature des choſes; la droiture & la juſtice ſont ſous l'Evangile le même qu'elles étoient ſous la Loi: & par conſéquent juger droitement y eſt auſſi aſſurément le même; cela a toûjours ſignifié & ſignifiera toûjours, juger les hommes ſelon leurs œuvres, juger les juſtes, qui agiſſent ſelon la juſtice, & les méchans, qui ſont des méchancetez, & récompenſer les juſtes & punir les méchans.

2. La juſtice du Jugement futur conſiſte à rendre également & ſaus partialité à chacun ce qui lui convient: & pour pratiquer cela la ſeule régle à obſerver eſt de juger les hommes ſelon leurs œuvres: car il n'y a rien d'autre ſur quoi tous les hommes puiſſent être jugez. Que s'il faut que quelques-uns ſoient jugez pour leurs bonnes ou leurs mauvaiſes actions, & ſi une juſtice équitable requiert que tous les hommes ſoient jugez par la même régle; les hommes doivent être jugez ou par leurs œuvres, ou par leurs lumiéres, ou par leur foi. Quant aux lumiéres & à la foi; il eſt évident que la portée naturelle de chacun & les circonſtances de la vie, de la fortune & de l'éducation, qui ne ſont pas en nôtre propre choix & ne dépendent pas de nous, & qui par conſéquent ne ſauroient être imputées aux hommes, mettent entre eux une tres grande différence. Un homme a naturellement un meilleur eſprit, une conception plus vive, plus de pénétration & de jugement qu'un autre: ou ſi leurs qualitez ſont égales, les circonſtances de leur for-

fortune & de leur éducation ne le ſont pas. L'un eſt mieux inſtruit & a reçû de meilleures régles pour penſer, raiſonner & juger juſte, & a le temps & les occaſions d'augmenter & de perfectionner ſes connoiſſances par l'étude; pendant qu'un autre, qui a reçû de la nature d'auſſi beaux dons, tombé entre les mains de mauvais maîtres, reçoit de mauvaiſes inſtructions, ou n'eſt nullement inſtruit, ou tout au plus n'apprend que l'art de vivre dans le monde par le travail & par l'induſtrie. Tellement que Dieu pourroit auſſi-bien juger les hommes ſelon leurs richeſſes ou ſelon leur pauvreté, quoi-que leur fortune n'ait pas été en leur diſpoſition, mais doive être attribuée à leur naiſſance, ou bien à la proſpérité ou à l'adverſité diſpenſées par la Providence: Dieu, dis-je, pourroit auſſi-bien juger les hommes ſelon cela que ſelon les différens degrez de lumiéres & de connoiſſances.

Pour ce qui regarde la foi; il y a des gens qui n'ont jamais entendu parler de Jeſus-Chriſt: ou s'ils en ont entendu parler, ç'a été comme d'un Impoſteur; & ſon Evangile leur a été repréſenté comme une fable: on ne leur en a jamais expoſé les myſtéres & les véritez avec les fondemens qui les établiſſent. D'autres ont été mal inſtruits dans la foi de Jeſus-Chriſt, & n'ont jamais eû occaſion de rectifier leurs fauſſes idées. Or comme perſonne n'eſt obligé de connoître ce qui n'eſt pas du reſſort de la nature, à moins que la choſe ne lui ſoit révelée: de même perſonne n'eſt tenu de croire ce dont il n'a pas ſeulement oüi parler, ni de croire, ſans une évidence ſuffiſante, tout ce qu'il entend dire; ni de recevoir la vraie Foi de Jeſus-Chriſt, qui ne lui a jamais été enſeignée. De ſorte que ſi Dieu au dernier Jour ſéparoit les hommes en deux bandes, l'une de croians, & l'au-

l'autre de non croyans, ce ſeroit ſans doute une ſéparation contre l'équité, par la raiſon que la plûpart des hommes n'ont jamais entendu prêcher la Foi de Jeſus-Chriſt: & quoique l'incrédulité doive condamner ceux qui ont été inſtruits dans la Foi Chrétienne, & qui n'ont pas voulu croire, elle ne ſauroit avec raiſon & avec juſtice être imputée à ceux qui n'ont jamais ouï parler de Jeſus-Chriſt.

Mais l'exiſtence & la providence de Dieu & la différence du bien & du mal ſont connuës de tous les hommes. La nature les leur enſeigne: & par conſéquent tous les hommes ſont obligez de les connoître: ils peuvent tous être jugez ſelon cette Régle, S'ils ont connu Dieu; s'ils l'ont ſervi & adoré comme Dieu; s'ils ont eû ſoin de faire le bien, & de fuir le mal. C'eſt-ce que dit St. Paul: *Car la colére de Dieu ſe revele pleinement auſſi du Ciel ſur toute l'impiété & l'injuſtice des hommes, qui retiennent la vérité dans l'injuſtice; parce que ce qui ſe peut connoître de Dieu eſt manifeſté en eux; & Dieu le leur a manifeſté. Car les choſes inviſibles de Dieu, ſavoir tant ſa puiſſance éternelle que ſa divinité ſe voient comme à l'œil depuis la création du monde, étant conſidérées en ſes ouvrages, afin qu'ils ſoient rendus inexcuſables; parce qu'aiant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces; mais ils ſont devenus vains en leurs diſcours, & leur cœur deſtitué d'intelligence a été rempli de ténébres.* Le même Apôtre dit, que *les Gentils qui n'ont point la Loi* (aucune Loi divine écrite) *font naturellement les choſes qui ſont de la Loi, & n'aiant point la Loi, ils ſe tiennent lieu de loi à eux-mêmes. Ils montrent que l'œuvre de la Loi eſt écrite dans leurs cœurs, leur conſcience leur rendant témoignage, & leurs penſées s'accuſant, ou auſſi s'excuſant entre elles.*

Rom. 1. 18. & ſuiv.

Rom. 2. 15. 16.

Ainſi, tous les hommes, les Payens mêmes, ont une connoiſſance naturelle de Dieu & du bien & du mal : & par conſéquent ils peuvent être jugez ſelon leurs lumiéres, & être condamnez de Dieu pour avoir tranſgreſſé ces loix de la juſtice, pour la violation deſquelles leurs propres conſciences les condamnent; car cela leur ôte toute excuſe. Que ſi Dieu doit juger les Payens ſelon leurs œuvres, & les condamner pour les pechez qu'ils auront commis contre la Lumiére naturelle; une juſtice équitable requiert, que les Chrétiens ſoient auſſi jugez ſelon leurs œuvres. Car enfin, eſt-il de l'équité de damner un Payen pour des pechez, qu'un Chrétien aura pû commettre ſans en être moins ſauvé? Une juſtice équitable & non partiale peut-elle permettre que lors qu'un Payen & un Chrétien ſont également méchans, le Chrétien ſoit ſauvé, & le Payen damné? Ne ſeroit-ce pas faire dans le Jugement acception de perſonnes? faire différence des gens, quand il n'y a nulle différence dans leurs actions? St. Paul aſſûre, *qu'il n'y a point acception de perſonnes devant Dieu;* que *tous ceux qui auront peché ſans la Loi, périront auſſi ſans la Loi; & que tous ceux qui auront peché en la Loi, ſeront jugez par la Loi.* Et la Régle du Jugement eſt contenuë dans ces paroles : *Au jour que Dieu jugera les ſecrets des hommes par Jeſus-Chriſt, ſelon l'Evangile.*

Rom. 2. 11. 12.

Vſ. 16.

Il n'y a point d'autre Régle commune & générale, par laquelle tous les hommes puiſſent être jugez que celle-ci, de rendre à chacun ſelon ſes œuvres. Car il n'y a rien d'autre pourquoi les hommes doivent être jugez, & qui leur ſoit commun à tous, que la connoiſſance de Dieu & de la différence du bien & du mal. Véritablement les Chrétiens ont plus de connoiſſances que la Lumiére de la nature n'en donne aux Payens; & auſſi ils

ont

ont un plus grand compte à rendre : mais ſi les Payens ſeront condamnez pour les pechez qu'ils auront commis contre la Lumiére naturelle, s'ils ſeront jugez ſelon leurs œuvres, les Chrétiens ont bien plus de ſujet d'attendre qu'ils ſeront jugez auſſi ſelon leurs œuvres. En effet, ſi Dieu eſt un Juge droit & ſans partialité, il ne peut condamner un pecheur pour ſes pechez, & en ſauver un autre auſſi méchant que celui-là. La nature de la Vertu ou du Vice eſt la même en tous les hommes, ſoit Payens, ſoit Juifs, ſoit Chrétiens, & mérite en ſoi les mêmes récompenſes, ou les mêmes châtimens. Si c'eſt en Dieu une choſe juſte de punir les pechez des Payens; c'eſt auſſi une choſe juſte en Dieu de punir les mêmes pechez dans les Chrétiens, de rendre à tous les hommes, quels qu'ils ſoient, ſelon leurs œuvres ; car c'eſt agir d'une maniére égale avec tous.

3. J'ajoûte, que rien n'eſt l'objet propre du Jugement, que le bien, ou le mal de nos actions: de ſorte que ſi nous devons jamais être jugez, il faut que nous ſoyons jugez pour le bien, ou pour le mal que nous aurons fait.

En effet, juger ſignifie-t-il autre choſe, qu'examiner quel bien, ou quel mal a fait un homme, & le récompenſer, ou le punir ſelon le bien, ou ſelon le mal qu'il a fait? Donc un Juge juſte ne peut en jugeant les hommes les récompenſer, ou les punir pour ce qui n'eſt ni bien, ni mal.

Or y a-t-il quelque autre choſe qui ſoit bien, ou mal, que la Vertu, ou le Vice? A quoi ſervent les connoiſſances, qui ne réglent pas nôtre conduite? A quoi ſert la foi, qui ne nous renouvelle, qui ne nous ſanctifie pas? N'y a-t-il pas des démons très-ſavans & très-croyans ? La foi & les lumiéres ne rendent-elles pas tous les pechez que nous com-

mettons contre elles plus inexcusables? Nôtre Sauveur ne nous dit-il pas, *Que celui qui connoit la volonté de son Maître, & qui ne la fait pas, sera battu de plus de coups?*

Quel mérite, ou quelle vertu y a-t-il dans une confiance présomtueuse aux mérites de Jesus-Christ pour le salut, de *l'appeller, Seigneur, Seigneur, & de ne faire pas les choses qu'il a commandées?*

Penserons-nous donc que Dieu veuille nous recompenser pour nos connoissances & pour nôtre foi, & fermer les yeux à toutes les iniquitez & à toutes les impuretez de nôtre vie, qu'il veuille nous récompenser pour ce qui n'est pas digne de récompense, & ne nous punir pas pour ce qui mérite punition? Seroit-ce juger le monde selon la justice?

En voilà sans doute assez pour prouver que nous devons être jugez selon nos œuvres, que nous recevrons en nôtre corps selon ce que nous aurons fait de bien, ou de mal : la Justice du Jugement futur rend cela nécessaire.

III. Voyons donc comment ces doctrines peuvent être conciliées, Que nous sommes sauvez par grace & justifiez par la foi en Jesus-Christ; Et que cependant nous devons être jugez par nos œuvres. Cette conciliation est très-aisée: car nous serons jugez par nos œuvres, selon les conditions miséricordieuses de l'Evangile.

Le but de l'Evangile n'a jamais été de nous donner la liberté de pecher, ou de nous exemter de la nécessité d'une vie sainte : & autant que la nécessité de la sainteté est conciliable avec la Grace de l'Evangile, autant la doctrine qui pose que nous serons jugez selon nos œuvres, est conciliable avec celle qui établit que nous sommes sauvez par grace.

grace. Sous les mêmes conditions que l'Evangile promet le pardon des pechez, nous le recevrons au Jour du Jugement; tout ce que l'Evangile promet de récompenſer, ſera récompenſé en cette grande Journée: ainſi nous ſerons jugez par grace & par œuvres tout enſemble. Cela peut être aiſément entendu de ceux qui ont quelque connoiſſance de l'Evangile de Jeſus-Chriſt: c'eſt pourquoi je ne ferai maintenant qu'effleurer cette matiére.

L'Evangile de Jeſus-Chriſt promet le pardon des pechez aux véritables repentans, qui ont un ſenſible regret d'avoir offenſé Dieu, qui ont horreur d'eux-mêmes à cauſe de leurs fautes, qui réparent le tort qu'ils ont fait à leur prochain, qui demandent pardon à Dieu au nom & par la médiation de Jeſus-Chriſt, & qui réforment leurs mœurs: car le Fils de Dieu a fait expiation pour de tels pecheurs; & par conſéquent au Jugement dernier perſonne ne ſera condamné pour les pechez dont il ſe ſera véritablement repenti, & qui auront été ſuivis de la réformation de ſes mœurs. Or c'eſt être jugé par grace auſſi-bien que par ſes œuvres: car la Loi preſcrit bien nôtre devoir, mais ne nous promet point de pardon, pas même aux repentans: ce pardon eſt dû à la Grace de Dieu, qui l'accorde par les mérites & la médiation de Jeſus-Chriſt. Mais encore que la Grace de l'Evangile pardonne les vrais pénitens, le méme Evangile menace de la damnation éternelle les pecheurs impénitens. *La colére de Dieu ſe révele pleinement auſſi ſur toute l'impieté & l'injuſtice des hommes, qui retiennent la verité dans l'injuſtice. L'indignation & la colére ſera pour ceux qui ſont contentieux, qui ſe ſoulevent contre la vérité, & qui obéiſſent à l'injuſtice. La tribulation & l'angoiſſe* Rom. 1. 18. 2. 8. 9.

ſeront pour les hommes qui feront le mal. Ainſi les pecheurs impénitens ſeront au dernier Jour jugez & condamnez pour leurs pechez par le Médiateur de l'Alliance de grace; car l'Evangile les condamne.

La Grace de Dieu ſalutaire eſt clairement apparuë à tous les hommes, nous enſeignant qu'en renonçant à l'impieté & aux convoitiſes mondaines, nous vivions en ce préſent ſiécle ſobrement, juſtement & religieuſement. C'eſt pourquoi *ſans la ſanctification nul ne verra Dieu.*

Le Ciel n'eſt la récompenſe que des gens-de-bien, qui vivent dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes: & par conſéquent les gens-de-bien doivent être jugez, doivent être récompenſez ſelon leurs œuvres: c'eſt là neanmoins une diſpenſation de grace, car une récompenſe auſſi glorieuſe que le Ciel, eſt infiniment au deſſus du mérite de la plus excellente Vertu qu'il y ait en ce monde. Les plus gens-de-bien ne ſauroient prétendre de la juſtice de Dieu une telle récompenſe: elle doit donc être attribuée à la Grace évangelique: *Les gages du peché, c'eſt la mort, mais le don de Dieu* (non le mérite de nos œuvres) *c'eſt la vie éternelle par Jeſus-Chriſt Notre Seigneur.* Nous ſerons encore mieux perſuadez de cette verité ſi particulierement nous conſidérons, que cette grande & parfaite récompenſe eſt accordée à une Vertu très-imparfaite; que l'obéiſſance des meilleurs fidéles eſt très-défectueuſe, ſouillée par des foibleſſes humaines, par des indiſcretions, par des folies, par des ignorances, par des erreurs, par des ſurpriſes indécentes de paſſion, ou par la froideur & la langueur de leur dévotion, & ſouvent interrompuë par des pechez volontaires & ſcandaleux, qui ne peu-

peuvent recevoir pardon que de la Grace; & qu'à plus forte raiſon il n'y a que la Grace qui puiſſe récompenſer une telle obéïſſance. Donc les gens-de-bien ſeront jugez par grace & récompenſez par grace, quoi-que ſelon leurs œuvres.

Nous ſommes tous pecheurs, nous ſerions tous expoſez aux effets de la Juſtice de Dieu, s'il vouloit avoir égard à toutes nos fautes. Mais parce qu'une Vertu parfaite ne doit pas être attenduë des hommes dans l'état où ils ſe trouvent depuis la chute de leurs premiers Parens, Dieu ſe contente d'accepter la ſincérité au lieu de la perfection, & en conſidération des mérites de Jeſus-Chriſt & à cauſe de la foi en ſon Sang, de tenir pour juſte celui qui l'aime & le craint ſincérement, & obéït de même à ſes loix, quoi-qu'avec les foibleſſes & les infirmitez de la nature humaine. Tellement qu'être jugez ſelon nos œuvres ne ſignifie qu'être diſtinguez par le bien, ou par le mal que nous avons fait, & être mis par raport à cela au nombre des gens-de-bien, ou au nombre des méchans, ſelon les adouciſſemens favorables de l'Evangile. Ainſi, les méchans recevront ce que leurs pechez mériteront juſtement, & les gens-de-bien recevront, non ce qu'ils auront merité, mais ce que la Grace de Dieu & les mérites de Jeſus-Chriſt leur ont préparé & aquis.

On voit donc bien clairement, comment les Chrétiens peuvent être jugez ſelon leurs œuvres, & cependant être ſauvez par grace & par la foi en Jeſus-Chriſt. La juſtice & l'équité du dernier Jugement ſemble même reſerver pour les Paiens, quoiqu'ils n'aient aucun droit d'alliance, quelques degrez de cette grace évangelique. Et certes, je ne ſaurois croire, que Dieu en jugeant le monde

doive agir plus rigoureuſement & plus ſéverement avec les Payens qu'avec les Chrétiens, qu'il veuille demander plus où il a donné moins : ce qui ſeroit contraire à la Régle de Jugement de Nôtre Sauveur. Je ne puis donc qu'eſpérer que Jeſus-Chriſt en jugeant les Paiens ſelon leurs œuvres uſera à leur égard des mêmes favorables adouciſſemens, que l'Evangile contient pour ceux qui croient en ce grand Sauveur : c'eſt-à-dire, Qu'il recevra avec autant de bonté & d'égards la repentance d'un Paien, ſi elle a été ſincére, ſi elle eſt venuë du cœur, & ſi elle a réformé ſa conduite, qu'il recevra la repentance d'un Chrétien ; Et qu'il fermera les yeux aux défauts & aux imperfections des bonnes actions des Paiens, qui auront vécu vertueuſement, qui auront adoré un ſeul vrai Dieu & obſervé les regles naturelles de la temperance, de la juſtice, de la droiture, comme il les fermera aux mêmes imperfections & aux mêmes défauts qui ſe ſeront trouvez dans les actions des Chrétiens. Du moins, ſi un Paien eſt trouvé auſſi vertueux que le moindre & le plus imparfait des Chrétiens, qui ſera ſauvé, il ne ſera pas damné : car enfin, s'il l'étoit, il ſemble qu'il auroit raiſon de ſe plaindre de n'être pas traitté équitablement. S. Paul déclare, tant par rapport aux Juifs & aux Paiens, que par rapport aux Chrétiens, que *Dieu jugera les ſecrets des hommes par Jeſus-Chriſt, ſelon l'Evangile.* Que ſi l'Evangile eſt la Regle ſelon laquelle toutes les actions des hommes doivent être jugées ; ils ſeront tous jugez également par rapport au bien, ou au mal de leurs actions, & jugez comme l'Evangile juge.

J'avouë que le pardon des pechez n'eſt pas promis aux Payens ſous la condition de la Repentance. Il eſt pourtant certain que tous les hommes

ont

ont des idées de la bonté & de la miſéricorde de Dieu qui leur font eſpérer qu'il leur pardonnera à cauſe de leur repentance. Nous voions que les Ninivites avoient ces ſentimens. Ce fut cette perſuaſion qui les porta à prier Dieu & à lui offrir des ſacrifices : ce qui n'auroit ſignifié rien, s'ils n'avoient été perſuadez, que Dieu peut & veut pardonner les pechez, quand les pecheurs ſe repentent.

Je demeure d'accord auſſi que les Paiens n'ont aucun droit d'alliance au Salut éternel. Cependant ils ſont généralement perſuadez, que les gens-de-bien ſeront récompenſez & les méchans punis dans l'autre vie : leurs conſciences les condamnent, ou les abſolvent, les épouvantent, ou les conſolent, comme font les nôtres. Ce ſeroient aſſûrément des eſpérances bien vaines, s'il n'y avoit point de récompenſes pour eux, quand même ils obſerveroient les loix de la Vertu.

S. Pierre marque ce que le cas de Corneille Centenier Romain, mais devot adorateur de Dieu, & qui faiſoit de grandes aumônes, lui apprit : *En verité je connois que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des perſonnes : mais qu'en toute nation celui qui le craint, & qui s'adonne à la juſtice, lui eſt agréable.* Qu'entend par là S. Pierre ? Que Dieu a pour agréables les Payens qui ſont parfaitement innocens & juſtes, & qui ne commettent jamais de péché ? Il ſavoit fort bien qu'il n'y avoit point de tels hommes au monde, ſur tout parmi les Gentils. Il faut donc qu'il entendit, que Dieu accepte & a pour agréables tous ſes ſincéres & vertueux adorateurs, quoique coupables de pluſieurs fragilitez humaines, de quelque nation qu'ils ſoient.

Il eſt vrai que les pechez d'aucun homme ne ſeront jamais pardonnez, ni ſa vertu récompenſée,

qu'en considération de Jesus-Christ, qui est *l'Agneau immolé dès la fondation* du monde: car il n'y a point d'autre nom donné aux hommes, par lequel ils puissent être sauvez, que le nom de Christ. Mais si tous ceux qui seront sauvez depuis le commencement jusques à la fin du monde, seront sauvez par Jesus-Christ, comme il est certain qu'ils doivent l'être, s'il n'y a point d'autre nom par lequel ils puissent être sauvez; il est à espérer qu'au Jour du jugement plusieurs milliers de personnes seront sauvées, qui n'ont jamais eû aucune claire connoissance de Jesus-Christ, ni aucune foi *explicite* en lui. En effet, bien que, comme j'en tombe d'accord, Dieu ait promis un Sauveur à l'homme immédiatement après sa chute; qu'il ait renouvellé cette Promesse à Abraham & ensuite à David; & qu'il ait figuré le Messie dans les types & les sacrifices de la Loi: néanmoins la repentance & la remission des pechez n'ont jamais été publiquement prêchées en son nom, jusqu'à ce que le Sauveur en donna l'ordre à ses Apôtres après sa Résurrection. Il paroit combien peu les Juifs connoissoient la nature & l'office de leur Messie: cela, dis-je, paroit bien clairement par l'ignorance des propres Disciples, des propres Apôtres de Jesus-Christ. Ils s'attendoient qu'il seroit un Prince & un Sauveur temporel. Ils savoient si peu qu'il dût être offert en sacrifice pour les pechez & qu'il dussent être sauvez par la foi en son Sang, que S. Pierre même ne peut patiemment oüir parler de sa mort. Après que Nôtre Seigneur eut souffert mort & passion; ses Disciples crurent être dechus de toutes leurs grandes espérances; jusqu'à ce qu'ils le revirent après qu'il fut ressuscité. Ainsi ces gens-de-bien, même parmi les Juifs, qui vivoient avant la venuë de Jesus-Christ & qui avoient reçû la promesse du Messie, semblent

blent n'avoir pas sû préciſément quelle ſorte de Sauveur le Meſſie devoit être, ni par quels moiens il les devoit ſauver. Les types, les figures & les promeſſes de la Loi nous paroiſſent être des choſes bien claires, parce que Jeſus-Chriſt a expliqué tout cela à ſes Diſciples, & que ſes Diſciples nous l'ont expliqué. Il eſt donc viſible que ces gens-de-bien dont il s'agit, n'ont pu être ſauvez par une foi au Sang de Jeſus-Chriſt, ſemblable à celle qui eſt maintenant requiſe de nous; puis qu'ils n'ont point sû que le Meſſie dût nous ſauver par le mérite & l'expiation de ſa mort. Que ſi ces gens-de-bien ont pu être ſauvez par le Sang de Jeſus-Chriſt, quoiqu'ils n'aient point sû qu'il dût mourir pour nos pechez, & que par conſéquent ils n'aient eû aucune foi *explicite* en ſon Sang: pourquoi auſſi ceux qui n'ont jamais entendu parler de Jeſus-Chriſt, ne le ſeroient-ils pas, s'ils ont vêcu d'une maniére qui les ait rendu capables de ſalut? Car enfin la Promeſſe d'un Sauveur faite à Adam immédiatement après ſa chute, Que *la Semence de la Femme briſeroit la Tête du Serpent*, fut faite en ſa perſonne à tous ceux qui devoient deſcendre de lui.

Et quoi-que Jeſus-Chriſt n'ait pas été prêché en tout temps, ni en tous lieux, il eſt pourtant le Juge de tous les hommes, & il jugera comme *Médiateur entre Dieu & l'homme*, ainſi que j'ai obſervé auparavant; & par conſéquent il jugera tous les hommes, non ſelon les régles d'une juſtice étroite & rigoureuſe, car ce n'eſt pas là l'office de médiateur, mais ſelon la miſéricorde & l'équité de l'Evangile.

Cela donne une tres-belle idée de la Juſtice équitable, de la droiture, & de la miſéricorde du Jugement dernier, Que perſonne ne doive périr ſimplement par le malheur de ſa naiſſance, pour avoir vêcu

vêcu avant que Jesus-Christ ait été prêché au monde, ou pour avoir vêcu dans des païs où il n'ait jamais été annoncé; Qu'encore qu'on n'ait jamais entendu prêcher l'Evangile, on ne laissera pas d'être jugé selon la Grace évangelique; Et que si l'on a été un vrai pénitent & un sincére adorateur de Dieu, on aura la liberté de plaider pour sa repentance & pour la sincérité de son obéïssance devant le Tribunal de Jesus-Christ au Jour du Jugement. Cela est une justification si inconteſtable de la justice du Jugement dernier, que s'il n'y avoit point d'autre raison qui nous obligeât de croire cette doctrine, cette seule raison devroit puissamment engager tous ceux qui ont des idées dignes de Dieu, de ne point balancer à l'embrasser.

Cette Doctrine apprendra à tous les Chrêtiens; je suis asseuré que parmi eux il y en a qui ont grand besoin d'une telle instruction: elle leur apprendra, dis-je, Que l'avantage de la connoissance & de la foi de Jesus-Christ ne consiste pas à être sauvé sous des conditions plus aisées, que le reste du monde, puis qu'au Jour du Jugement il sera beaucoup plus éxigé d'eux que des Paiens ignorans: Mais que le véritable avantage qu'on a quand on connoit l'Evangile, c'est qu'on est instruit plus parfaitement de la volonté de Dieu & des moiens du Salut; qu'on a une plus expresse révelation des récompenses & des châtimens de la vie future; qu'on a des promesses plus expresses du pardon des pechez; que l'on est délivré des fourberies & des impostures des malins Esprits; que l'on est favorisé du puissant secours de la Grace Divine, c'est-à-dire, que l'on a toutes les aides, tous les avantages, tous les encouragemens, & toutes les obligations qui peuvent augmenter & perfectionner dans un Chrêtien toutes sortes de vertus, faire éviter les terribles misé-

res dont l'Evangile menace, & obtenir les glorieuſes récompenſes qu'il promet pour la vie à venir. Ce ſont là les ineſtimables avantages dont nous Chrêtiens jouïſſons, & que les Juifs ni les Paiens n'ont pas eû. Si nous en faiſons un bon uſage; nous ne manquerons point d'être heureux pour toûjours. Nous pouvons par nôtre diligence & par nôtre ſageſſe affermir nôtre vocation & nôtre élection. Le monde paien a été privé de ces grands avantages: c'eſt pour cela qu'il s'eſt abandonné à l'idolatrie & à toutes ſortes de vices & de méchancetez: rarement même a-t-il vû quelque grand éxemple de vertu & de ſageſſe capable de lui faire avoir honte de ſes abominations & de lui apprendre à ſe conduire d'une maniére plus honnête & plus juſte. Voilà la différence que Dieu a miſe entre nous & les Paiens. Ne leur envions pas un favorable jugement, puis que nous en eſpérons un ſemblable pour nous-mêmes. Certainement ils en ont encore plus beſoin que nous; & il convient au droit & miſéricordieux Juge du monde de le leur accorder.

Ainſi, nous voions en général ſelon quelle Régle nous ſerons jugez & la juſtice du Jugement. Il y a pourtant certaines choſes que nous n'avons fait que toucher en paſſant, qui méritent d'être ici conſiderées d'une maniére plus particuliere.

I. QUOI-QUE nous devions être jugez pour tout le bien, ou pour tout le mal que nous aurons fait; néanmoins Jeſus-Chriſt en décrivant l'Action du Jugement dernier ne fait mention que des actes de la Charité. Quand il aura *ſéparé les brebis d'avec les boucs, & mis les brebis à ſa droite & les boucs à ſa gauche; alors le Roi dira à ceux qui ſeront à ſa droite: Venez les benits de mon Pére, poſſedez en héritage le* Matt. 25.

Roi-

Roiaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. Car j'ai eû faim, & vous m'avez donné à manger; j'ai eû soif, & vous m'avez donné à boire; j'etois étranger, & vous m'avez recueilli; j'étois nud, & vous m'avez vêtu; j'étois malade, & vous m'avez visité; j'étois en prison, & vous êtes venus vers moi. Alors les justes lui répondront, disant, Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vû avoir faim, & que nous t'avons donné à manger, ou avoir soif, & que nous t'avons donné a boire? & quand est-ce que nous t'avons vû étranger, & que nous t'avons recueilli, ou nud, & que nous t'avons vêtu? Ou quand est-ce que nous t'avons vû malade, ou en prison, & que nous sommes venus vers toi? Et le Roi répondant, leur dira, En vérité, je vous dis qu'entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes fréres, vous me l'avez fait. Alors il dira aussi à ceux qui seront à sa gauche, Maudits, départez-vous de moi au feu éternel, qui est préparé au Diable & à ses Anges. Car j'ai eû faim, & vous ne m'avez point donné à manger; j'ai eû soif, & vous ne m'avez point donné à boire; j'étois étranger, & vous ne m'avez point recueilli; nud, & vous ne m'avez point vêtu; malade & en prison, & vous ne m'avez point visité. Alors ceux-là lui repondront, disant, Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vû avoir faim, ou avoir soif, ou étranger, ou nud, ou malade, ou en prison, & que nous ne t'avons point subvenu? Alors il leur répondra, disant, En verité, je vous dis, qu'entant que vous ne l'avez point fait à l'un de ces plus petits, vous ne me l'avez point fait aussi. Cette différence que le Fils de Dieu fait entre la Charité & les autres Vertus, est si remarquable, qu'elle mérite que nous y fassions une attention particuliere, & que nous examinions le sens de paroles si importantes.

1. La premiére réfléxion que nous devons faire, est, qu'il ne faut point douter que nôtre Sauveur n'y

n'y ait eû intention de nous recommander puiſſamment tous les actes de la Charité, en nous marquant que le Ciel eſt la récompenſe de cette excellente Vertu; & de nous faire avoir autant d'horreur pour le manque de Charité, que pour aucune autre faute, que pour les crimes les plus énormes, en nous apprenant que le manque de charité nous damneroit, quand même nous ne ſerions coupables, s'il étoit poſſible, d'aucun autre peché.

Il y avoit grand ſujet de nous inculquer ce devoir, parce que peu de gens ſentent la néceſſité & les obligations de la Charité autant qu'ils ſont celles de l'honnêteté morale & de la juſtice. Tous les hommes ſentent naturellement que la rapine, l'injuſtice & le meurtre ſont de grandes méchancetez, auſſi-bien que dépouiller les gens de leurs biens par tromperie, ou par force & par violence; opprimer le pauvre, l'orphelin, la veuve; maſſacrer l'innocent: ces ſortes de crimes alarment & effraient leur conſcience: mais ils ne ſentent guére les obligations de la charité; le grand peché qu'eſt le manque de cette vertu, & le danger qu'il y a à en négliger les devoirs. Ils peuvent voir des gens avoir faim, avoir ſoif, être nuds, malades, en priſon, ſans leur ſubvenir: & quoi-qu'ils reconnoiſſent que les actes de la Charité au regard de ces malheureux ſont tres-bons & tres-loüables, ils ne ſe croient pas coupables pour les négliger. Mais ſi au dernier Jour il n'y aura que les perſonnes charitables qui ſeront ſauvées; ſi au dernier Jour nous ſerons condamnez au feu éternel préparé au Diable & à ſes Anges, pour n'avoir pas fait de bonnes œuvres, quoi-que nous n'euſſions fait aucun autre mal, comme nous le ſerons certainement, ſi Jeſus-Chriſt nous a donné une rélation véritable de ce qui ſe doit paſſer au dernier Jugement: cela nous doit con-

convaincre, ſi quelque choſe eſt capable de le faire; qu'il eſt abſolument néceſſaire de pratiquer les œuvres de la Charité, pour être élevé dans le Ciel; qu'on peut auſſi ſûrement, par rapport à l'autre vie, dérober, voler, tromper, opprimer, que de ne ſubvenir pas aux néceſſitez des pauvres, ſelon les régles de la Prudence & de la charité chrétienne; car on ſera damné pour cela, auſſi-bien que pour les plus grandes injuſtices.

2. Le Fils de Dieu nous apprend ici que cette divine Charité eſt la perfection de toutes les autres vertus Chrêtiennes, & qu'elle les comprend toutes: car il eſt certain que perſonne ne ſera ſauvé ſans une juſtice univerſelle. Cependant Jeſus-Chriſt ne s'informe ici que de la Charité, ne requiert, n'examine que les actes de la Charité, comme la ſeule marque authentique d'une juſtice univerſelle. En effet, une Charité ſincére & véritable eſt un aſſemblage de toutes les autres vertus. Nôtre Sauveur dit que l'Amour de Dieu & du prochain eſt le Sommaire de toute la Loi & de toute la diſcipline des Prophetes: & S. Paul, que *celui qui aime autrui, a accompli la Loi*; que *la Charité ne fait point de mal au prochain*; que *l'accompliſſement donc de la Loi, c'eſt la charité.*

Matt. 22. 36. & ſuiv. Rom. 13. 8. 9 10.

Quiconque aime ſon prochain, ne lui fera aucun mal, mais tout le bien qu'il lui ſera poſſible. Cet amour qu'on a pour les hommes, tire ſon origine de celui qu'on a pour Dieu, dont ils ſont les créatures, & dont ils portent l'image; & par conſéquent il renferme l'amour de Dieu, comme ſa cauſe, puis qu'il n'y a point d'autre principe d'un amour, d'une charité univerſelle, quoi-qu'il puiſſe bien y avoir quelque amitié particuliere ſans cét excellent principe. De là vient que S. Jean pour nous faire connoître ſi nous aimons Dieu, n'en donne

ne

ne point d'autre marque : *Si quelqu'un dit, J'aime Dieu, & qu'il haïſſe ſon frére, c'eſt un menteur : car celui qui n'aime point ſon frére qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu, qu'il ne voit pas ? Et nous avons ce commandement de ſa part, que celui qui aime Dieu, aime auſſi ſon frére.* Il eſt donc conſtant par ce paſſage, que perſonne n'aime Dieu qui n'aime ſon frére. Or j'eſtime qu'il n'y a jamais eû un exemple d'une charité univerſelle ſans l'amour de Dieu. Mais pour ne pas diſputer ſur ce ſujet, & parce que l'humanité, la généroſité, la magnanimité reſſemble en quelques perſonnes à une charité univerſelle, je dirai que la Charité dont nôtre Sauveur parle, eſt cette Charité divine qui coule de l'amour de Dieu & de Jeſus-Chriſt, lors que nous aimons les hommes pour l'amour de Dieu, & les Chrétiens comme les membres & les fréres de Jeſus-Chriſt. Auſſi Jeſus-Chriſt regarde comme faites à ſoi-même toutes les amitiez & toutes les honnêtetez qui leur ſont faites. *Entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes fréres, vous me l'avez fait.* 1. Jean 4. 20. 21.

Cette divine Charité contient l'exercice de toutes les autres vertus chrétiennes : par tout où elle ſe trouve aucune autre vertu ne manque ; elle eſt une habitude univerſelle de vertu & la nature de Dieu même, car *Dieu eſt charité : & celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.* 1. Jean 4. 16.

Au contraire, un homme ſans charité ne ſauroit avoir rien de bon en lui, mais a les ſemences & les principes de tout mal. Le manque de charité eſt un effet de l'amour propre & de l'amour du Siécle : & quand ces deux amours ſe trouvent dans un cœur, il ne peut y avoir rien de bien, mais il eſt rempli de tous les mauvais ſentimens dont la nature humaine eſt capable.

De ſorte qu'au Jour du Jugement les choſes ſeront bien-tôt décidées par la voie que le Sauveur propoſe. Pour rendre une ſentence finale, il ſuffira de faire un ſeul examen, ſi nous aurons été charitables, ou ſi nous ne l'aurons pas été: car quand on eſt pénétré des ſentimens de la charité, on a toutes les autres vertus chrétiennes; & ſi l'on n'a pas ce divin Principe, on n'a rien de bon, & il y en a là aſſez pour damner, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'examiner quel mal l'on a fait.

Il eſt ſans doute très-important pour nous de conſidérer ceci avec grande attention & fort ſérieuſement. En effet, ſi tous les hommes qui n'auront pas été charitables, ſeront certainement damnez, la charité eſt la ſeule marque certaine, par laquelle nous pouvons juger de nôtre état futur. Quelque autres bonnes qualitez que nous ſemblions avoir, ſi nous ne ſommes pas charitables, il n'y a rien de bien en nous, rien que Dieu puiſſe accepter ou récompenſer, nous ſerons condamnez au feu preparé pour le Diable & pour ſes Anges avec toutes nos vertus brillantes & contrefaites. Mais ſi à toutes nos autres vertus nous ajoûtons une Charité univerſelle, nous pouvons avec joie & avec confiance eſpérer d'entendre de la bouche de Nôtre Seigneur ces conſolantes paroles: *Venez, les bénits de mon Pére, poſſédez en héritage le Roiaume, qui vous a été préparé dès la fondation du monde.* Je dis, ſi à toutes nos autres vertus nous ajoûtons la charité: car ſi nous vivons dans quelque peché volontaire, quelques liberalitez & quelques charitez que nous exercions envers les pauvres, ce n'eſt point charité. St. Paul
1. Cor. 13. 4. ſuppoſe qu'on peut donner *ſon corps pour être brûlé, & tous ſes biens pour nourrir les pauvres, ſans la Charité:* Et quoique nôtre Sauveur ne faſſe mention que des actes extérieurs de la Charité, qui conſiſtent

tent à nourrir ceux qui ont faim, à revêtir ceux qui ſont nuds, à viſiter les malades & les priſonniers, parce qu'il ne veut donner lieu à aucun prétexte de charité, ni récompenſer que la Charité qui aura produit des actions charitables: il ſuppoſe néanmoins que ces actions charitables coulent d'un vrai principe de charité divine, de l'amour de Dieu & du prochain, qu'il eſt certain que ceux-là n'ont point, qui vivent dans l'habitude de quelque vice & qui s'abandonnent à de méchantes actions. Le réſultat de tout ceci eſt, Que quelque autres vertus qu'on prétende avoir, elles ne ſerviront de rien au Jour du jugement ſans la charité : car les hommes qui n'auront pas été charitables, ſeront certainement condamnez, quand même ils ne ſeroient coupables d'aucun autre crime; Que quelque charitables que nous ſoyons envers les pauvres dans tous les actes extérieurs, dans toutes les démonſtrations de la Charité, tout cela nous ſera entierement inutile, ſi nous ne nous aquitons de tous les autres devoirs du Chriſtianiſme, à cauſe que lors qu'on n'a pas univerſellement des égards pour les Loix divines, les actions charitables ne proviennent pas du divin principe de la Charité: mais quand on a des égards pour toutes les loix de Dieu, & que l'on s'exerce dans tous les actes de la bonté & de la charité envers les hommes, on joint le principe avec la pratique, & l'on a cette divine Charité que Nôtre Seigneur veut récompenſer du Roiaume des cieux.

3. Les paroles de Jeſus-Chriſt montrent manifeſtement que les récompenſes que les gens-de-bien recevront au Jugement dernier, doivent être entierement attribuées à la grace de Dieu & aux mérites de nôtre Sauveur : ce qui confirme ce que j'ai déja fait voir au long, que

nous ſerons jugez par grace auſſi-bien que par nos œuvres.

Le Fils de Dieu a expié nos pechez par ſon Sacrifice, il nous a réconciliez avec Dieu par ſa mort; cela nous met dans la voie de la félicité. Mais la raiſon qu'il allégue pourquoi il adjuge aux gens-de-bien le Roiaume des cieux, prouve que la récompenſe eſt gratuite, & qu'elle n'eſt point dûë. La ſeule raiſon qu'il propoſe, eſt priſe des bontez qu'ils lui ont témoignées à lui-même: *J'ai eû faim, & vous m'avez donné à manger; j'ai eû ſoif, & vous m'avez donné à boire; j'étois étranger, & vous m'avez recueilli; j'étois nud, & vous m'avez revêtu; j'étois malade, & vous m'avez viſité; j'étois en priſon, & vous êtes venus vers moi.*

1. C'eſt une grande faveur & une grande grace, que Nôtre Seigneur regarde tous les actes d'affection & de faveur exercez envers les hommes comme des choſes exercées envers lui-même. Ce glorieux Etre, qui n'a beſoin de rien de tout ce que nous pouvons faire pour lui, & de qui nous recevons tout le pouvoir de faire quelque faveur, dit néanmoins: *Entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes fréres, vous me l'avez fait.*

2. Il accorde donc aux perſonnes charitables la félicité du Ciel comme une récompenſe de leur affection envers lui: or chacun ſait la différence qu'il y a entre récompenſer l'affection & payer une dette ou récompenſer ſelon le mérite.

En récompenſant l'affection, on récompenſe la bonne volonté, & non les œuvres: on ne conſidére pas quel ſervice actuel on a reçû, s'il eſt petit, ou grand, mais quelle a été l'affection avec laquelle on l'a rendu. Si l'affection a été grande, & ſi grande qu'elle auroit bien voulu faire encore davantage, on la conſidére & on la récompenſe ſelon ſa

ſa qualité, mais non ſelon l'œuvre & l'effet qu'elle a produit. Ainſi nôtre Sauveur aſſûre, que *quiconque aura donné à boire un verre d'eau froide ſeulement à l'un de ces petits, au nom de diſciple, ne perdra point ſa récompenſe.* Et l'Apôtre dit que *ſi l'on a une bonne volonté, on eſt agréable ſelon ce qu'on a & non ſelon ce qu'on n'a point.* Mais toûjours c'eſt la grace qui fait valoir & qui récompenſe l'affection, laquelle n'eſt pas conſidérée dans un marché, dans un accord, où l'on s'engage à faire un certain travail pour un certain prix.

Matt. 10. 42.

2. Cor. 8. 12.

Ainſi, en récompenſant l'affection on n'a pas égard à la proportion, comme on fait quand on paie ce qu'on doit, ou quand on récompenſe des ſervices. Si l'on paie ce qu'on doit; c'eſt tout ce que la juſtice demande. Si nous payons un ouvrier ſelon l'accord fait avec lui, ou ſelon la commune eſtimation de ſon travail; c'eſt tout ce qu'on peut attendre. Mais il n'y a point de régle, point de proportion dans la récompenſe d'une bonne volonté. Quand on ne fait pas trafic de démonſtrations d'amitié; qui eſt regardé comme un effet des plus vilains ſentimens du monde; le moindre témoignage extérieur d'affection peut être récompenſé par les plus grands bienfaits, & perſonne ne traitte de prodigalité & d'excès cette ſorte de reconnoiſſance.

Il en va de même ici. Le Sauveur récompenſe nôtre affection, & non pas nôtre travail: & cela met une extrême diſproportion entre le travail & la récompenſe, entre quelque peu d'actes d'affection exercez envers les hommes, & la gloire éternelle du Roiaume de Dieu. Nous ne pouvons faire aucunes œuvres qui méritent une telle récompenſe: & puis que Jeſus-Chriſt récompenſe nôtre affection, & non pas nos œuvres, la récompenſe doit avoir de

la proportion avec ſa Grace, & non avec ce que nous méritons. Il peut alors récompenſer auſſi liberalement qu'il lui plaît. Car quand la récompenſe eſt gratuite, & que c'eſt une Grace infinie qui l'accorde, elle ne ſauroit être trop grande, quoi-qu'elle puiſſe l'être par rapport à nos œuvres.

Tout cela nous doit convaincre que le Ciel ne peut être mérité par nos œuvres & qu'il n'eſt que la récompenſe de nôtre Charité. Les œuvres ont un mérite fort borné; & les meilleures actions que nous puiſſions faire, ne ſauroient mériter la félicité céleſte: il n'y a que la Grace qui ſoit capable de récompenſer la charité, comme il lui plaît: & rien que la Charité n'a droit aux récompenſes de la Grace. Ces idées juſtifient ce que Jeſus-Chriſt dit touchant ce qui ſe doit paſſer au Jugement futur. Il n'allégue d'autre raiſon de la récompenſe céleſte qui ſera accordée aux gens-de-bien, que celle de leur Charité. En effet, les œuvres n'ont nulle proportion avec une telle récompenſe; & la Grace ne peut récompenſer que la Charité, que les actes d'affection que nous exerçons envers les hommes, par le principe de l'amour de Dieu & de nôtre Sauveur Jeſus-Chriſt. Tous les témoignages de nôtre amour envers Dieu & envers nôtre Sauveur, peuvent être récompenſez par la Grace, comme nous récompenſons l'affection qu'on nous témoigne; comme, dis-je, nous récompenſons cette affection ſans avoir égard au mérite de l'œuvre. Avant que nous puiſſions eſpérer les récompenſes de la Grace, nous devons faire quelque choſe pour nous concilier l'amour & les bonnes graces de Dieu: or il n'y a pas de meilleur moien d'obliger Dieu, ſi je puis uſer de cette expreſſion, que de faire du bien aux hommes pour l'amour de lui. Je penſe qu'on ne peut rien

dire

dire de plus raiſonnable ſur les grandes récompenſes des gens-de-bien, & qui s'accorde mieux avec les paroles de Jeſus-Chriſt : Dieu récompenſe nôtre amour & nôtre charité, & non pas nos œuvres ; cette récompenſe eſt une récompenſe, non dûë, mais gratuite, qui n'a de proportion qu'avec ce que la Grace, la Bonté, l'Amour, la Charité infinie de Dieu veut accorder. Or cela nous oblige de toutes les maniéres à être charitables : car ſi nous devons être récompenſez par grace, ſi nous devons être récompenſez pour les bons offices que nous aurons rendus, nous en devons aſſûrément rendre.

4. Ce que dit le Fils de Dieu par rapport à la ſentence finale des gens qui n'auront pas été charitables, fait voir à tout le monde la juſtice du Jugement futur. Car comment peuvent être ſauvez les pecheurs, ſi ce n'eſt par grace ? & quel droit ont à la grace & à la miſéricorde ceux qui n'en ont montré aucune ?

Y a-t-il au monde rien de plus haïſſable, de plus deteſté, & que tous les hommes croient mériter plus un ſévere châtiment, que la dureté de cœur & l'inhumanité ? Or ſi Dieu damne les hommes ſeulement pour leur inhumanité, tout le monde ne reconnoîtra-t-il pas la juſtice de ſon Jugement ? Les gens durs & inhumains trouveront-ils quelque Apologiſte ? Eux-mêmes oſeront-ils faire leur apologie ? Et qu'eſt le manque de charité, ſinon inhumanité, ſinon dureté de cœur ? Quelle cruauté, quelle barbarie n'eſt-ce point de voir des perſonnes manquer de nourriture, de vêtemens, de toutes les néceſſitez de la vie ; d'être convaincu que leurs beſoins ſont réels, & non contrefaits en vûë de voiſiveté ou de la luxure : & de ne les ſecourir pas ? Si l'inhumanité ſeule ſera damnée ; l'in-

humanité ſeule peut ſe plaindre de Dieu : & il n'y a en cela nul ſcandale, ni rien qui ſoit capable de donner la moindre atteinte à la juſtice du Jugement.

Il faut conſidérer les hommes comme des pecheurs qui ſont ſujets au Jugement de Dieu, & qui ont beſoin de pardon avant que d'être récompenſez. Or quand & le pardon & la récompenſe ſont entierement des effets de la Grace & de la Miſéricorde, un homme qui n'a uſé d'aucune miſéricorde, a-t-il droit ni à l'un ni à l'autre ? A-t-on raiſon d'attendre que Dieu par pure grace & bonté accorde la felicité du Ciel à un homme qui n'aura pas voulu donner un morceau de pain, ni un verre de boiſſon à un pauvre ; à un néceſſiteux pour l'amour de Dieu ? Les hommes en uſent-ils ainſi les uns envers les autres ? Penſent-ils qu'un homme mérite aucune bonté, aucune honnêteté, qui n'en veut témoigner à perſonne ? qu'une perſonne qui n'a jamais voulu nourrir ni revêtir les autres, doive être nourrie & revêtuë, quand elle ſe trouve dans la miſére ? qu'on doive pardonner à celui qui n'a jamais voulu pardonner ?

A moins que les pecheurs ne ſoient ſauvez par grace, ils ne peuvent jamais être ſauvez : car c'eſt la Grace qui doit pardonner les pechez que la Juſtice ne manqueroit pas de punir. C'eſt la Grace qui doit nous accorder la félicité du Ciel : récompenſe trop relevée pour nos meilleures œuvres, & par conſéquent trop grande pour être diſtribuée par la Juſtice. Si nos pechez ne ſont pas remis ; il faut que nous ſoions précipitez dans l'Enfer : & ſi nous n'avons point droit à la Grace de Dieu, qui ſeule peut pardonner les pechez, ils ne ſauroient jamais être remis. Cela montre clairement que le manque de charité doit néceſſairement nous damner & nous

nous perdre : car un homme qui n'eſt pas charitable, n'a nul droit à la Grace de Dieu. L'innocence peut prétendre à l'impunité, & des œuvres méritoires peuvent prétendre à la récompenſe : mais la ſeule Charité peut prétendre à la Charité. Et comme un pecheur ne peut mériter le Ciel, auſſi un homme ſans charité & ſans miſéricorde ne ſauroit mériter qu'il lui ſoit donné : que s'il ne lui eſt pas donné, il ne ſauroit jamais l'avoir. Si ſes pechez ne ſont pas remis par la Grace ; la Juſtice aura priſe ſur lui & le condamnera au feu éternel pour le Diable & pour ſes Anges.

Cela eſt très-conforme à la Raiſon humaine ; c'eſt-ce que tous les hommes approuvent, que tous les hommes autoriſent. Certes, quand au dernier Jour on verra qu'encore que nos autres pechez euſſent merité les peines de l'Enfer, ce ſera ſeulement le défaut de charité qui empêchera que nous n'en obtenions le pardon, & qui nous attirera une ſentence de condamnation éternelle ; toute bouche ſera cloſe devant Dieu, les pecheurs eux-mêmes reconnoîtront la juſtice de cette condamnation, leurs propres conſciences leur diront qu'ils n'ont merité nulle miſéricorde, parce qu'ils n'en auront fait paroître aucune. Auſſi remarquons-nous dans le récit du Sauveur du monde, qu'après qu'il aura condamné aux tourmens de l'Enfer les gens qui n'auront pas été charitables, ils n'allégueront rien contre la juſtice de leur Sentence, mais que ſeulement ils nieront le fait : *Seigneur, quand t'avons-nous vû avoir faim, ou ſoif, ou nud, ou malade, ou en priſon, & ne t'avons point ſubvenu ?* La miſéricorde & la compaſſion, qui fait pardonner les pechez, convient ſans doute à un Dieu de charité : mais il ne convient point mal à la Charité elle-même, à une Charité infinie, de condamner l'inhumanité & la barbarie

au feu éternel; auſſi la Charité infinie & éternelle ne condamnera & ne punira-t-elle autre choſe.

Et par là on voit clairement pourquoi le pardon des pechez n'eſt promis à aucune autre vertu particuliere, qu'à la miſéricorde & à la charité. *Bienheureux ſont les miſéricordieux : car miſéricorde leur ſera faite.* Et le Prophéte Roial dit, que *Dieu uſe de miſéricorde envers celui qui uſe de miſéricorde; & qu'envers les rebours il ſe montre reveche.* Jeſus-Chriſt nous a enſeigné à prier pour la remiſſion de nos pechez ſous la condition du pardon que nous accordons à ceux qui nous ont offenſez : *Car ſi vous pardonnez aux hommes leurs offenſes, vôtre Pére céleſte vous pardonnera auſſi les vôtres. Mais ſi vous ne pardonnez point aux hommes leurs offenſes, vôtre Pére ne vous pardonnera point auſſi vos offenſes.* Le Fils de Dieu repréſente cela plus au long dans la parabole de ce Roi qui fit rendre compte à ſes ſerviteurs. Ce Prince trouvant qu'un d'eux lui devoit dix mille talens & qu'il n'avoit pas de quoi paier, commanda que lui, ſa femme & ſes enfans fuſſent vendus, & que la dette fut paiée. Mais ſur de très-humbles & très-ardentes ſupplications de ce ſerviteur, il lui quitta la dette. Après quoi ce ſerviteur trouva l'un de ſes compagnons de ſervice, qui lui devoit cent deniers, & le mit en priſon. Son Maître ayant appris ce procedé, revoqua ſon pardon, & le livra aux ſergens, juſques à ce qu'il eût paié ce qui lui étoit dû. *C'eſt ainſi*, dit Jeſus-Chriſt, *que vous fera mon Pére céleſte, ſi vous ne pardonnez de tout vôtre cœur chacun à ſon frére ſes fautes.* Sur le même principe S. Pierre dit, que *la Charité* (toutes ſortes d'actes de bonté & d'affection exercez envers les hommes) *couvre une multitude de pechez.* Et le Prophéte Daniel avertit Nabucodonozor de *racheter ſes pechez par la juſtice, & ſes iniquitez en mon-*

Matt. 5. 7.
Pſ. 18. 26. 27.
Matt. 6. 14. 15.
Matt. 18.
Dan. 4. 27.

montrant de la miſéricorde envers les pauvres. Le Ciel même eſt promis aux actes de la Charité : *Donnez, & il vous ſera donné. On vous donnera au ſein une bonne meſure, preſſée & entaſſée, & qui s'en ira par deſſus : car de la meſure que vous meſurerez, on vous mêſurera réciproquement.* Ce qui viſiblement doit s'entendre des récompenſes de la vie à venir. C'eſt *s'amaſſer des threſors au Ciel ; ſe faire des amis des richeſſes iniques, afin que quand nous defaudrons, elles nous reçoivent dans les tabernacles éternels.* Nôtre Sauveur dit auſſi au riche Jeune-homme, que s'il vendoit tout ce qu'il avoit, & qu'il le donnât aux pauvres, il auroit un threſor dans le Ciel. Or que devons-nous entendre par tout cela? Faut-il que nous méritions le pardon en pardonnant? Faut-il que nous aquerions la félicité & la gloire du Ciel par nôtre argent? Chacun voit que de ſi grands avantages ne peuvent être aquis & méritez avec ſi peu de choſe, & qu'il n'y a là aucune proportion de prix & de valeur. Mais quoi-que la Charité ne puiſſe mériter nôtre pardon, elle eſt digne de quelque faveur ; & Dieu veut bien être miſéricordieux envers ceux qui uſent de miſéricorde. Nos aumônes, nos œuvres de charité ne ſauroient mériter le Ciel : mais ellee nous font des amis, comme dit le Fils de Dieu, des amis qui nous recevront dans les Tabernacles éternels. Elles font que Dieu, que Jeſus-Chriſt eſt nôtre Ami, qu'il nous accorde la felicité céleſte, non comme le mérite de nos œuvres, mais comme une grace & une faveur, dont ces actes de charité ſont dignes.

Luc. 6. 38.

Matt. 6. 20. Luc 16. 9. Matt. 19. 21.

Voilà donc pourquoi Jeſus-Chriſt au Jugement dernier ne s'informera, ne parlera d'autres œuvres, que de celles de la charité. Nous pouvons comprendre par tout cela, & d'une maniére bien nette, bien claire, comment nous pouvons être jugez par

par nos œuvres, & être pardonnez & récompenſez par grace. Que ſi les mêmes choſes ne nous convainquent pas de la néceſſité de la Charité; en vain alléguerions-nous d'autres motifs; toutes nos inſtances ſeroient inutiles.

II. Il y a une autre Régle du Jugement, qui eſt tres-juſte, c'eſt, que Dieu nous jugera ſelon ce que nous aurons reçû, ainſi que le Sauveur dit expreſſément: *A chacun à qui il aura été beaucoup donné, il lui ſera beaucoup redemandé; & à celui à qui il aura été beaucoup commis, il lui ſera tant plus redemandé.* Comme les hommes croient qu'il eſt tres-raiſonnable de demander plus de ceux à qui il a été plus commis; Jeſus-Chriſt, pour faire voir la juſtice de cette Régle, appelle à la pratique du Genre-humain. Ainſi on n'a aucun ſujet de ſe plaindre de Dieu, s'il agit avec nous de la maniére que nous croions être juſte d'agir les uns envers les autres.

Luc. 12. 47.

Il n'eſt point ſans doute néceſſaire de prouver la juſtice de cette Régle, que tous les hommes reçoivent & approuvent. Mais la conſéquence de cette Régle mérite d'être bien conſidérée par les Chrêtiens, leſquels ont reçû de Dieu beaucoup plus que le reſte des mortels: car ſelon cette Régle au Jour du Jugement il ſera beaucoup plus requis d'eux que du reſte du monde, parce qu'ils ont plus reçû.

Il y a tres-peu de Chrêtiens qui paroiſſent penſer à cela. Ils regardent en pitié le reſte des hommes, leſquels, diſent-ils, ſont ſous la Loi & ſous une Alliance d'œuvres, par laquelle aucun homme pecheur ne peut être ſauvé. Or, ajoutent-ils, tous les hommes ſont pecheurs, & par conſéquent leur ſalut eſt deſeſpéré: Mais peu de choſe ſauve un Chrêtien; c'eſt aſſez qu'il croie. S'il a du regret

gret d'avoir peché, s'il confeſſe & pleure ſes offenſes devant Dieu, après qu'il les a commiſes; & qu'il ſe confie aux mérites & en la juſtice de Jeſus-Chriſt; ſi ſeulement même il jette ſur ſa méchante vie quelques gemiſſemens, quelques ſoûpirs mourans, lors qu'il ſait qu'il ne peut vivre guere plus; ſi ſur le point de mourir il ſouhaite d'avoir mieux vêcu; & promet, qu'il vivroit mieux, s'il pouvoit revivre : cela met ſon ſalut en aſſûrance; & c'eſt le glorieux privilége dont joûïſſent les Chrêtiens: c'eſt là la grace de l'Evangile, c'eſt là ce que Jeſus-Chriſt a aquis & mérité par ſon Sang.

Mais pour ne pas entrer dans une diſpute, dont j'ai déja aſſez parlé; certainement ces Chrêtiens ſont dans une erreur bien groſſiere, bien lamentable, & leurs eſpérances les tromperont infailliblement, ſi la Régle de nôtre Sauveur eſt véritable: *A qui il a été beaucoup donné, il luiſera beaucoup redemandé.* En effet, Dieu ne nous a-t-il pas plus donné, qu'au reſte du monde? & cela eſt-il une raiſon qui doive obliger le Seigneur à nous redemander moins? Conſidérons briévement ce que Dieu a fait pour nous plus que pour le reſte des hommes; & voions ſi ce qu'il a fait plus pour nous, eſt capable de nous exemter de la moindre partie de nos devoirs; ou plûtôt ſi cela n'exige pas de nous une vertu plus parfaite.

L'Evangile de Jeſus-Chriſt nous a donné une plus parfaite connoiſſance de la volonté de Dieu & de nos devoirs envers lui. Je dis plus, il nous a donné des loix & des maximes, qui à pluſieurs égards & en pluſieurs occaſions portent nos devoirs au deſſus de ce que la Loi de la Nature, ou la Loi de Moïſe requiert, du moins au deſſus de ce que la plûpart des hommes croient qu'elles exigent. Or eſt-

eſt-ce là une raiſon qui doive obliger Dieu à nous exemter de la pratique de nos devoirs? Parce que nous les connoiſſons mieux que les autres hommes, ſommes-nous diſpenſez de nous en aquiter? Pourquoi Dieu attendroit-il moins de nous, parce que nous connoiſſons mieux ſa volonté? Cela eſt directement contraire à ce que Nôtre Sauveur a dit: *Ce Serviteur qui a connu la volonté de ſon Maître, & qui ne s'eſt pas mis en devoir, & n'a pas fait ſelon ſa volonté, ſera battu de pluſieurs coups. Mais celui qui ne l'a pas connue, & qui a fait des choſes dignes de châtiment, ſera battu de moins de coups.* Il ſemble que ce ſoit une choſe bien rude, que celui qui ne connoît point la volonté du Maître, ſoit battu en aucune maniére. Mais le Fils de Dieu n'entend point une ignorance totale, mais une connoiſſance imparfaite, capable d'excuſer pour ces ſortes de devoirs qu'on ignore, ſuppoſé que cette ignorance ne ſoit pas arrivée par la propre faute de ceux en qui elle eſt. Au reſte, plus on connoît, plus on a de devoirs à remplir: plus nos lumiéres croiſſent, plus croît nôtre compte; & nôtre châtiment auſſi ne manquera point de croître, ſi nous connoiſſons la volonté de Dieu, & ſi nous y deſobéiſſons. Les connoiſſances & les lumiéres ſont-elles deſtinées à un autre uſage, qu'à régler nôtre conduite? Dieu en nous révelant ſa volonté, a-t-il d'autre but que de nous porter à obéïr? Les Juifs avoient ces ſortes d'imaginations. Ils ſe vantoient de la circonciſion & de la connoiſſance de la Loi. Ils condamnoient les Gentils pour les mêmes pechez qu'eux-mêmes commettoient avec ſécurité & avec hardieſſe: comme ſi les Juifs avoient dû être ſauvez dans leurs pechez, parce qu'ils connoiſſoient la Loi qui les défendoit; & que les Paiens ignorans euſſent dû être damnez pour les mê-

Luc 12. 47. 48.

mêmes fautes. Mais S. Paul expoſe fortement & ironiquement cette fole préſomtion dans le ſecond Chapitre de ſon Epître aux Romains. Je deſire ardemment qu'on liſe avec attention tout ce Chapitre: comme j'eſpére qu'on le fera, je n'ajoûterai plus rien ſur ce ſujet.

L'Evangile nous donne une plus grande aſſurance d'un état futur & de ſes récompenſes & de ſes châtimens, que le monde n'avoit auparavant. Car *la vie & l'immortalité a eté miſe en lumiére par l'Evangile.* Or plus nôtre foi & nos lumiéres au regard de l'autre vie ſont certaines, plus ſans doute eſt-il à eſpérer qu'elles agiront puiſſamment ſur nos eſprits, pour nous faire vaincre toutes les tentations de cette vie, pour nous faire avoir horreur de tout ce qui eſt mauvais, pour nous rendre *fermes, inébranlables*, & nous porter à *abonder toûjours en l'œuvre du Seigneur.* Le fondement certain de la foi eſt la force & la vigueur de l'ame: c'eſt pourquoi chaque nouveau degré d'évidence requiert à proportion des degrez de réſolution, d'activité, de prudence & de circonſpection dans la pratique de nos devoirs. Comme cela eſt tres-raiſonnable; Dieu attend de nous une conduite qui réponde aux degrez de nos lumieres. *Dieu aiant diſſimulé les temps de l'ignorance, déclare maintenant à tous les hommes & en tous lieux qu'ils ſe repentent; Parce qu'il a ordonné un jour, auquel il doit juger le monde ſelon la juſtice, par l'homme qu'il a ordonné pour cela: dont il a donné une preuve certaine à tous les hommes, quand il l'a reſſuſcité des morts.* Pendant que les hommes ignoroient ce qui regarde l'autre vie, ou n'en avoient oüi dire que des choſes incertaines, mêlées de fables capables de nourrir & d'augmenter la ſuperſtition; leurs pechez & leurs déréglemens étoient dignes de pitié: & il ne faut point dou-

1. Cor. 15. 58.

Act. 17. 30. 31.

douter que ceux qui ont vêcu dans un temps comme celui-là, ne reçoivent un Jugement plus favorable. Mais à préſent nous ne pouvons plus prétexter nôtre ignorance : c'eſt pourquoi Dieu nous commande de nous repentir. Sur ce principe, Jeſus-Chriſt *reprocha aux villes où avoient été faits pluſieurs de ſes miracles, qu'elles ne s'étoient pas amendées*: *Malheur ſur toi Corazin : malheur ſur toi, Bethſaïda; car ſi les miracles qui ont été faits au milieu de vous, euſſent été faits à Tyr & à Sidon, elles ſe fuſſent dès long-temps repenties avec le ſac & la cendre. C'eſt pourquoi je vous dis, que Tyr & Sidon ſeront au Jour du Jugement traittées plus tolérablement que vous. Et toi Capernaüm, qui as été élevée juſques au Ciel, tu ſeras abaiſſée juſques en enfer : car ſi les miracles qui ont été faits au milieu de toi euſſent été faits à Sodome, elle fût demeurée, juſques à aujourd'hui. C'eſt pourquoi je vous dis, que ceux de Sodome ſeront au Jour du Jugement traittez plus tolerablement que vous.* Les grands miracles que Jeſus-Chriſt fit dans ces Villes, étoient ſi convaincans, qu'ils rendoient leur incrédulité inexcuſable & aggravoient leur condamnation. C'eſt pour cela auſſi qu'il menace cette Génération incrédule, qui voioit toutes ſes œuvres miraculeuſes & entendoit cette admirable Sageſſe, qui étoit ſi fort au deſſus de tout ce qu'on avoit vû ou entendu auparavant. *La Reine de Midi ſe levera au Jugement contre les hommes de cette génération, & les condamnera, parce qu'elle vint du bout de la terre pour oüir la ſageſſe de Salomon. Les gens de Ninive ſe leveront au Jugement contre cette génération, & la condamneront, parce qu'ils ſe ſont amendez à la prédication de Jonas: & voici, il y a ici plus que Jonas.* Plus eſt grand le Prédicateur, plus grandes les œuvres qu'il fait, plus évidentes ſont les preuves qu'il donne de ſon autorité divine: plus à proportion croît la coulpe & la con-

Matt. 11. 20 & ſuiv.

Luc 11. 31. 32.

condamnation. Ainſi l'incrédulité de ceux qui vivent parmi une nation Chrétienne, ou les vices & la méchanceté des fidéles de profeſſion, qui ont une certitude des récompenſes & des châtimens du Siécle futur plus grande, à beaucoup près, que n'avoient Corazin, ni Bethſaïda, ni Capernaüm, ſurpaſſent de beaucoup l'incrédulité & les iniquitez de ces Villes, & méritent à proportion de plus ſéveres châtimens.

L'Evangile nous a pleinement inſtruits de toute la diſpenſation de la Grace & de la Redemption du monde faite par Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Il nous enſeigne, que *Dieu a tellement aimé le monde, Qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle:* Jean 3. 16. Que *Jeſus-Chriſt s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier pour lui être un peuple propre & particulier, zélateur des bonnes œuvres:* Tite 2. 14. Qu'il a expié nos pechez par ſon Sang: Que *Dieu a fait paroître ſon amour envers nous, principalement en ce que lors que nous n'étions que des pecheurs, Chriſt eſt mort pour nous*; que *lors que nous étions ennemis, nous avons été reconciliez avec Dieu par la mort de ſon Fils:* Rom. 5. 8. 10. Que *nous connoiſſons la grace de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qu'il s'eſt rendu pauvre pour nous, bien qu'il fut riche; afin que par ſa pauvreté nous fuſſions rendus riches.* 2. Cor. 8. 9.

Voici donc une nouvelle Oeconomie de grace & d'amour, qui nous préſente de nouveaux motifs & nous impoſe de nouvelles obligations de ſervir Dieu: motifs ſi engageans & ſi forts, obligations ſi grandes & ſi puiſſantes, qu'on penſeroit d'abord que les hommes n'y pourroient réſiſter. Si nous ne reſpectons pas l'autorité de Dieu; comment pouvons-nous réſiſter à ſon amour? Si ce n'eſt pas aſſez pour lui donner droit ſur nôtre ſervice, que de nous avoir créez; refuſerons-nous ſa rédemption

& ſa recherche? Après qu'il nous a *rachetez par prix*, par le Sang ineſtimable de ſon propre Fils, *la charité de Chriſt ne nous étreindra-t-elle pas*? Pouvoit-il faire plus pour nous, que de nous racheter de la mort & de l'enfer? Pouvoit-il nous racheter d'une maniére plus tendre, & qui lui coutât plus, que par ſon propre Sang & qu'en ne gagnant rien par là que le plaiſir & la ſatisfaction de nous rendre heureux, & la gloire d'être le Sauveur des pecheurs? Ce ſeroit ſans doute faire un grand reproche au Genre-humain, que de penſer qu'un amour comme celui-là ne dût pas convertir le monde & ſoûmettre les hommes à l'obéïſſance de Dieu. La choſe eſt manifeſte, cèt Amour donne à Dieu un plus grand droit ſur nous, que ne fait la création; & par conſéquent il donne à chaque peché des Chrétiens une double coulpe. Si les Paiens ont peché contre leur Créateur; les Chrétiens prêchent contre leur Créateur & leur Sauveur. Pecher contre l'Amour, contre l'Amour ſouffrant, rachetant, pardonnant, ſauvant, eſt bien autre choſe que pecher contre l'Autorité. Deſobéïr à Nôtre Souverain Seigneur, qui peut & veut punir nôtre deſobéiſſance, nous pouvons traitter cela d'extravagance & de folie: mais abuſer de ſon Amour, mais outrager ſon Amour, ah, ce n'eſt point un peché d'homme, quoi-qu'un ſi grand nombre d'hommes en ſoient coupables, c'eſt le peché d'une nature diabolique. Je n'ai à dire ſur cela autre choſe, ſinon que c'eſt la plus grande inſolence du monde; & je ſuis aſſeuré que tous les hommes ſont de ce ſentiment: ainſi les pechez des Chrétiens ſont beaucoup plus énormes, que les pechez des Paiens.

2. Cor. 5. 14.

Mais l'Amour de Dieu & la Grace de Jeſus-Chriſt ne ſont pas les ſeuls motifs que la Rédemption nous fournit; il y en a pluſieurs autres bien puiſſans, capables d'aggraver extremement nos pechez.

Il

Il n'y a pas de meilleur préſervatif contre le peché, que d'avoir des idées juſtes de ce qu'il y a de mauvais en lui, & d'être convaincu que Dieu le hait & le déteſte extrêmement; & qu'il ne manquera point de le punir. Certes, la Nature nous apprend cela en quelque meſure: la Raiſon humaine condamne le vice; la modeſtie nous préſerve de quelques pechez, l'averſion naturelle nous en fait fuir d'autres, juſques à ce que tant la modeſtie que l'averſion naturelle ſoient ſurmontées par l'habitude de pecher. Mais d'autre côté, les inclinations de la chair & du Sang nous portent fortement à certains pechez, qui leur ſont très-agréables, & à d'autres pechez propres à donner occaſion de ſatisfaire ces inclinations mauvaiſes. Or quand les hommes goûtent les douceurs du peché & y trouvent des avantages préſens, cela corrompant leur Raiſon, les engage d'en parler favorablement, & d'attribuer la honte & l'averſion de la nature à l'éducation & à des erreurs populaires.

Ainſi, quoi-que les hommes connoiſſent naturellement la haine que Dieu a contre le peché, & que la conſcience naturelle menace les pecheurs des jugemens de Dieu; l'expérience du monde nous apprend que la plûpart des gens ſe flattent que Dieu peut être appaiſé envers eux, ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'ils abandonnent leurs pechez. Non ſeulement les Payens, mais les Juifs croioient que Dieu pouvoit être appaiſé par des ſacrifices & par d'autres cérémonies & pratiques extérieures de leur Religion, comme il paroît par les fréquentes plaintes des Prophétes ſur ce ſujet. On ne ſauroit nier que pluſieurs Chrétiens ne s'abuſent par de ſemblables vaines eſpérances: or cela leur eſt bien moins pardonnable, parce que Dieu leur a donné des preuves de l'atrocité du peché & de la haine implacable qu'il a pour lui, beaucoup plus inconteſtables & plus

évidentes qu'il n'en a donné aux Payens, ni aux Juifs. En effet, peut-il y avoir une plus certaine evidence de l'atrocité du peché, que la mort de Jeſus-Chriſt ? Il eſt mort pour le peché, & comme l'Apôtre parle, il a *condamné le peché en la chair*. Non ſeulement il a condamné le peché par ſes excellens Sermons, par ſes ſages exhortations, par ſes fortes cenſures & par ſes terribles menaces, pendant qu'il a vêcu en la chair, mais auſſi en mourant dans la chair, en offrant ſon corps en ſacrifice pour le peché. C'eſt le peché ſeul, & nullement la propre perſonne de Jeſus-Chriſt, qui a été la cauſe de tant de ſouffrances qu'il a endurées : & par conſéquent s'il a ſouffert, ç'a été pour le démerite du peché ; autrement il n'auroit point ſouffert. Dieu nous a montré dans la Paſſion du Sauveur ce que le peché mérite, l'infamie, les reproches, le blâme, les plus ſanglantes railleries, le dernier mépris, les angoiſſes de l'ame, le douleurs & les tourmens du corps, & la mort même. C'eſt le peché qui fut crucifié, qui fut expoſé à toute cette ignominie & à toutes ces ſouffrances en la perſonne de Jeſus-Chriſt ; ainſi dans ſes ſouffrances nous avons une vive image de l'atrocité & du démerite du peché : ce qui eſt quelque choſe de beaucoup plus convaincant & de beaucoup plus manifeſte que tous les plus ſubtils raiſonnemens de la Philoſophie, que bien des gens ne comprennent point, & que les ſeuls eſprits fins & pénétrans peuvent ſentir.

Et quoi-que Dieu, en livrant ſon propre Fils à la mort, ait manifeſté ſon grand amour envers les pecheurs, il a néanmoins par là marqué bien fortement ſa haine implacable contre le peché. Les pecheurs doivent être réconciliez avec Dieu par la mort de Jeſus-Chriſt : mais le peché ne le ſauroit jamais être ; il a été condamné, il a été crucifié en la paſ-

paſſion du Fils de Dieu. Jeſus-Chriſt a expié le peché, & a réconcilié les pecheurs, en donnant la mort au peché, en le détruiſant, en l'expoſant à opprobre & en l'attachant à ſa Croix. C'eſt là auſſi la maniére dont ſe fait nôtre réconciliation avec Dieu : cette réconciliation ſe fait d'une maniére conforme à la mort de Jeſus-Chriſt. Nous devons *être crucifiez avec Jeſus-Chriſt, être faits une même plante avec lui par la conformité de ſa mort* : c'eſt-à-dire, nous devons crucifier le peché en nous, *crucifier la chair avec ſes affections & ſes convoitiſes ; mourir au peché ; le corps du peché doit être détruit, en ſorte que nous ne ſervions plus le peché : car celui qui eſt mort, eſt délivré du peché.* C'eſt-ce que S. Paul ſoûtient dans ſon Epître aux Romains & ailleurs.

Pour reconnoître donc la haine que Dieu a pour le peché, avons-nous beſoin d'autre choſe que de voir qu'il donne ſon propre Fils pour être un Sacrifice pour le peché ; que Jeſus-Chriſt n'ait pû expier nos pechez ſans ſe ſoûmettre à l'infamie, à la moquerie, aux douleurs & à la mort que le peché mérite ; que la mort & la deſtruction du peché eſt repreſentée dans ce même ſacrifice, qui expie nos pechez, & doit être encore repréſentée en nous dans la crucifixion & la mort du peché même, avant que nous aions aucun droit à l'expiation que Jeſus-Chriſt a faite par ſa mort ? Or peut-il y avoir rien de plus puiſſant pour détourner du peché ?

C'eſt là auſſi un puiſſant encouragement pour nous repentir de nos pechez & les abandonner, afin que nous ſoions aſſurez de nôtre pardon. Quelques raiſons que les Juifs & les Payens aient d'eſpérer d'être pardonnez à cauſe de leur repentance ; il eſt certain qu'ils n'ont pas l'aſſurance que la mort & le ſacrifice de Jeſus-Chriſt nous donne. Nous avons maintenant une expreſſe Alliance de grace & de pardon ſcellée par le Sang de Jeſus-Chriſt, qui eſt *l'A-*

gneau de Dieu, qui ôte les pechez du monde: & Dieu ne ſauroit condamner des pecheurs repentans ſans rejetter la propitiation du Sang de ſon Fils, de ce précieux Sang, de ce Sang d'une valeur infinie, de ce Sang que nôtre grand & ſouverain Sacrificateur a porté dans le Lieu tres-Saint, & qui demande pardon devant le Throne de la Grace pour les pecheurs pénitens. Dieu ne peut ſe renier ſoi-même, il ne peut deſavoüer ſa propre Alliance, il ne peut deſavoüer & rejetter le Sang de ſon Fils, *qui prononce de meilleures choſes que le Sang d'Abel*; il ne peut rejetter nôtre grand & ſouverain Sacrificateur, *qui comparoît en ſa préſence pour nous*, qui eſt mort pour nous, *& qui maintenant vit pour toûjours afin d'intercéder pour nous.* Ceux qui ont beſoin d'une plus grande aſſurance doivent nous dire quelle plus grande aſſurance il peut y avoir pour des pécheurs, que le Serment & l'Alliance de Dieu, & le Sang & l'Interceſſion de Jeſus-Chriſt.

Quand je conſidere cette matiére, avec quelle Sageſſe Dieu a produit la rédemption des pecheurs, pour guérir la dépravation de nôtre nature, pour nous élever à une vertu parfaite, pour nous attacher plus étroitement à lui par de doux & de charmans liens d'amour, pour exciter en nous tout le zéle & toute la ferveur que l'eſpérance, la crainte, l'indignation, l'amour, les paſſions les plus véhémentes d'un amour ardent & divin ſont capables de produire; je ſuis extrêmement ſurpris qu'il y ait des Chrêtiens qui ſe flattent, Que la foi en Jeſus-Chriſt les ſauvera ſans œuvres; Qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſoient ſi éxacts & ſi circonſpects dans leur conduite; Que le peché n'eſt pas à préſent une choſe auſſi damnable qu'il étoit auparavant, puis que Jeſus-Chriſt en a fait l'expiation, & qu'il a réconcilié les pecheurs avec Dieu; Qu'à la vérité s'ils n'avoient pas un Sauveur, il ſeroit fort de leur intérêt d'être très-ſaints, parce

parce qu'ils ſeroient obligez de mériter pour eux-mêmes ; Que s'ils n'avoient pas un ſacrifice méritoire pour le peché & un ſi puiſſant Souverain Sacrificateur, ce ſeroit une choſe bien dangereuſe de commettre des pechez ; Mais que Jeſus-Chriſt a aſſez de juſtice & de mérites pour nous tous, & que nous n'avons beſoin d'aucune juſtice propre ; Qu'il ne faut que la foi pour nous appliquer ſa juſtice ; Qu'il a arraché l'aiguillon du peché, en ſorte que le peché ne peut plus nous faire grand mal ; qu'il ne peut donner la mort à un croiant ; qu'il peut bien le bleſſer legerement & lui tirer quelques larmes de repentance ; mais que ces bleſſures ne manquent jamais d'être guéries.

Si quelque choſe au monde eſt capable *de changer la Grace de Dieu en diſſolution*, c'eſt cela, d'être méchant parce que Dieu eſt bon, de *pecher parce que la grace abonde*. *La condamnation* de ceux qui en uſent de la ſorte, *eſt* bien *juſte*.

Je vous conjure par l'amour de Jeſus-Chriſt & par la gloire de ſon Entrepriſe, de ſa Mort & de ſon Interceſſion pour nous, de conſidérer ceci un peu mieux. Conſidérez ce que l'Evangile nous enſeigne touchant Jeſus-Chriſt, & combien il eſt abſurde & contradictoire, de dire, qu'une telle foi doive ſauver ſans la ſainteté & ſans la pureté du cœur & de la vie. Ne croiez-vous pas que *Jeſus-Chriſt s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité & de nous purifier pour lui être un peuple propre & particulier, zélateur des bonnes œuvres* ? Et eſt-ce une choſe raiſonnable, de penſer qu'en croiant cela nous ſerons ſauvez, quoique nous ne ſoions pas *rachetez de toute iniquité* ; quoi-que nous ne ſoions pas *purifiez* ; quoi-que nous ne ſoions pas *zélez pour les bonnes œuvres* ? Si Jeſus-Chriſt ſauve ceux qui ne ſont pas *rachetez de toute iniquité*, qui ne ſont pas *purifiez*, qui ne ſont pas *zélez pour les bonnes œuvres* ; il eſt certain qu'il Tite 2. 14.

faut qu'il ſauve ceux pour qui il ne s'eſt pas donné ſoi-même, ou qu'il les ſauve d'une maniére contraire à l'intention qu'il a eûë en ſe donnant ſoi-même pour eux. Après tout, croire que Jeſus-Chriſt s'eſt donné ſoi-même pour nous, *afin qu'il nous rachetât de toute iniquité*, ne ſemble pas être une foi (ſi nôtre foi eſt véritable) qui nous juſtifie, ſans que nous ſoions rachetez de toute iniquité.

Je n'ajoûterai qu'une autre choſe, pour faire voir que les Chrétiens ont de grands avantages ſur les Juifs & ſur les Payens, & ont reçu de Dieu plus qu'eux : j'entens parler de l'abondante effuſion du Saint Eſprit ſur l'Egliſe Chrétienne. Je n'ai garde de dire, que les Payens mêmes aient été privez de tous les ſecours intérieurs qui portent à la vertu : car je ne ſaurois nullement me perſuader que Dieu, qui eſt un Eſprit infini, n'ait eû durant tant de ſiécles de ſuite aucun commerce avec les eſprits des hommes ; que celui qui gouverne le monde inanimé, qui régle les mouvemens des cieux & tient la Nature dans un cours réglé, ait négligé entierement le monde raiſonnable & les ſources morales de l'action, n'ait eû aucune influence ſur les penſées & ſur les paſſions des hommes, n'ait pas jetté des chaînes inviſibles ſur leurs convoitiſes, ne leur ait pas inſpiré de grands ſentimens, de nobles & vertueux deſſeins, principalement puis qu'il aime infiniment la Vertu, & a en extrême horreur le Vice ; qu'il ſait que la corruption, que la licence eſt extrême, quand il n'y a pas de freins qui la repriment, & que les hommes ſont très-foibles & très-mal diſpoſez à la Vertu, ſans une aſſiſtance divine. Je ſuis bien aſſûré que les Payens eux-mêmes appelloient la Vertu un don de Dieu, & attribuoient toutes les qualitez & perfections extraordinaires des hommes à l'influence & à l'aſſiſtance ſecrette de leurs Dieux.

Nunquam vir magnus ſine Divino afflatu.

Les

Les Juifs avoient un ſecours intérieur qui éclairoit leurs eſprits, qui influoit ſur leurs volontez, qui régloit leur choix, qui rendoit leurs cœurs fervens, comme il paroit par les Pſeaumes de David, où ſe trouvent pluſieurs prieres ſur ce ſujet, qui font voir ce qu'il en croioit. Car ſi le Prophéte Roial n'avoit pas ſû que l'Eſprit de Dieu avoit coûtume d'aſſiſter les gens-de-bien, il n'auroit pas prié pour cette aſſiſtance, pour laquelle il prie ſi fréquemment. *Plût à Dieu que mes voies fuſſent bien dreſſées, pour garder tes Statuts! Je t'ai recherché de tout mon cœur : ne me fai point fourvoyer de tes commandemens. Seigneur, tu es beni, enſeigne-moi tes Statuts. Ouvre mes yeux, afin que je voie les merveilles de ta Loi. Je ſuis étranger ſur la terre; ne me cache point tes commandemens. Fai-moi entendre la voie de tes préceptes. Fortifie-moi ſelon ta parole. Seigneur, enſeigne-moi la voie de tes Préceptes. Donne-moi intelligence; & je garderai ta Loi. Fai que mon cœur incline à tes Témoignages, & non à la Cupidité. Détourne mes yeux des objets de vanité, & fai-moi revivre en tes voies.* Dans ſon Pſeaume pénitentiel il prie de cette ſorte : *O Dieu, crée en moi un cœur pur, & renouvelle au dedans de moi un eſprit droit. Ren-moi la joie de ton ſalut, & ſoûtien-moi par ton Eſprit libre.* Pſ. 119. 5. 10. 12. 18. 19. 27. 28. 34. 36. 37. 51. 12. 14.

Or, comme les perſonnes dévotes parmi les Juifs avoient une plus grande portion du Saint Eſprit, que les Paiens n'avoient; auſſi y a-t-il eû une plus abondante effuſion du Saint Eſprit ſur l'Egliſe Chrétienne, non ſeulement par ces dons miraculeux qui ont été communiquez dans le Siécle Apoſtolique, & qui ont continué en quelque meſure dans les Siécles ſuivans, juſqu'à ce que le Chriſtianiſme ait été bien établi dans le monde, mais auſſi par les influences renouvellantes & ſanctifiantes du Saint Eſprit. Maintenant, nous naiſſons non ſeulement d'eau, mais auſſi d'Eſprit par le Baptê- Jean. 3. 6.

me : & *nous avons tous été baptiſez en un même Eſprit,*
1. Cor. 12. 13. *pour être un même corps.* De ſorte qu'au Baptême nous naiſſons d'Eſprit : ce qui ſignifie que le Saint Eſprit donne la vie, nous eſt un nouveau principe de vie. En la Sainte Cene *nous beuvons en un même Eſprit* : ce qui marque les nouveaux ſecours & les recentes communications de la grace, qu'on reçoit de ce Sacrement, comme l'on reçoit des alimens ordinaires du rafraichiſſement & de nouveaux eſprits. Or je ne ſai pas comment nous pourrions avoir l'Eſprit en une plus parfaite maniére qu'en l'aiant comme un principe conſtant de vie ſpirituelle.

Mais il n'eſt point néceſſaire que je prouve ce dont tous les Chrétiens orthodoxes conviennent, que le Saint Eſprit eſt communiqué plus abondamment à l'Egliſe Chrétienne, qu'il ne l'a jamais été aux Juifs, ni aux Paiens. La conſéquence qu'il en faut tirer, eſt que cèt avantage augmentant nos forces, rend nôtre obéïſſance plus aiſée, & exige de nous une plus grande perfection, comme nous éxigeons de nos enfans de plus grands ſervices ſelon leur âge & l'acroiſſement de leurs forces.

Tout ce que Dieu a plus fait pour nous Chrétiens, qu'il n'a fait pour le reſte du monde, & tout ce qu'il nous a donné de plus, eſt contenu dans ce que je viens de dire. Or tout cela nous oblige, & d'une maniére bien étroite, bien forte, à vivre mieux, & à mieux ſervir Dieu que ne le ſervent les autres hommes, & engage très-juſtement le Seigneur à attendre plus de nous. Conſiderons donc quelles ſortes de perſonnes nous devons être, nous Chrétiens, en toute ſainte converſation & en tous actes de pieté. Si les Paiens ſeront damnez pour les pechez qu'ils auront commis contre la foible lueur de la lumiére de la Nature & les foibles convictions de la conſcience naturelle, corrompuës & affoiblies par l'éducation, par

par les exemples, par la coûtume, par les fourberies & les impoſtures des malins Eſprits : quelle ſera la condamnation des Chrétiens *qui négligent un ſi grand Salut*, qui après que *la lumiére eſt venue au monde, aiment mieux les ténébres que la lumiére, parce que leurs œuvres ſont mauvaiſes ;* qui pechent contre la claire & éclatante lumiére de l'Evangile, contre l'Amour de Dieu, contre la Grace de Jeſus-Chriſt, contre la puiſſante aſſiſtance du Saint Eſprit ? *Si quelqu'un avoit violé la Loi de Moïſe, il mouroit ſans aucune miſéricorde, ſur le témoignage de deux ou de trois ; combien pires tourmens penſez-vous que méritera celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une choſe profane le Sang de l'alliance, par lequel il avoit été ſanctifié, & qui aura outragé l'Eſprit de grace ?* Il n'y a rien de ſi certain que cela non ſeulement au regard d'une apoſtaſie finale, mais auſſi au regard de toute deſobéïſſance volontaire. La Grace de l'Evangile rend nôtre travail aiſé, mais nos devoirs plus grands, & le danger qu'il y a à les négliger plus grand auſſi. Elle n'exige pas une obéïſſance éxemte de tout peché : mais elle exige une plus grande meſure de pureté, de pieté, de juſtice & de vertu univerſelle, & menace les mauvais Chrétiens d'un Enfer plus brûlant. Heb. 10. 28. 29.

Ainſi, les Chrétiens auront un plus grand compte à rendre que les Juifs, ni les Paiens, parce qu'ils ont reçû davantage : comme la recepte des Chrétiens aura été très-différente de celles des Juifs & des Paiens, auſſi leurs comptes ſeront à proportion fort différens. Parmi les Chrétiens mêmes, les uns ont un talent, d'autres en ont deux, quelques-uns en ont cinq : & comme perſonne ne rendra compte de ce qu'il n'aura pas reçû : auſſi ſerons-nous obligez de rendre compte de tout ce que nous aurons reçû. Cela n'a point beſoin de preuve, & a été auparavant ſuffiſamment expliqué & appliqué.

CON-

CONCLUSION.

Comment nous pouvons ſavoir quelle ſera nôtre Sentence au Jugement dernier. Exhortation à reſpecter nôtre propre Conſcience.

APRE'S avoir diſcouru au long du Jugement dernier, il n'eſt pas ſans doute néceſſaire de vous remettre dans l'eſprit de quelle importance il eſt de ſavoir quelle ſentence Jeſus-Chriſt nous prononcera en cette grande Journée, ſi ce ſera, *Venez les bénits de mon Pére*, ou, *Allez, maudits, au feu éternel.* Car ſi nous devons être heureux, ou miſérables pour toûjours, comment pourrions-nous vivre en doute & en ſuſpens ſur un point de ſi grande conſéquence, & ignorer nonchalamment lequel de ces deux états ſera nôtre partage. Quel enfer n'eſt-ce pas, de vivre dans une crainte perpétuelle de l'Enfer? Comment pouvons-nous dormir ſans ſonger l'Etang de feu & de ſoufre, ſans de terribles apparitions d'Eſprits damnez ! Quel raviſſant avant-goût des joies du Ciel n'a-t-on pas quand on lit ſon nom dans le Livre de vie! quand on voit la Couronne, la brillante & glorieuſe Couronne qui eſt préparée pour nous! Mais comment ſavoir tout cela? Qui feuilletera pour nous les Regîtres du Ciel ? La réponſe eſt manifeſte. Il n'eſt point néceſſaire de monter dans le Ciel pour cela : nous avons dans nôtre cœur

&

& dans nôtre conſcience une copie de ces Regîtres. *Car*, comme dit St. Jean, *ſi nôtre cœur nous condamne, Dieu eſt plus grand que nôtre cœur, & il connoît toutes choſes. Bien-aimez, ſi nôtre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'aſſûrance devant Dieu.* C'eſt-à-dire, ſi nôtre cœur, ou nôtre conſcience nous condamne, Dieu nous condamnera, car il nous connoît mieux que nous ne nous connoiſſons nous-mêmes. Que ſi nous connoiſſons en nous tant de perverſité, que nous ne puiſſions nous empêcher de nous condamner nous-mêmes, bien que chacun ſoit à lui-même un juge favorable: Dieu, qui nous connoît encore beaucoup mieux, nous condamnera auſſi ſans doute. Mais ſi nôtre conſcience ne nous condamne pas, ſi elle nous abſout, *nous avons de l'aſſûrance devant Dieu*, une grande & ferme confiance en la Miſéricorde Divine, nous ſommes perſuadez que le Seigneur ne nous condamnera point. Nous ne pouvons avoir la confiance de l'innocence parfaite, parce que nous avons peché: mais nous pouvons avoir l'humble confiance & l'eſpérance aſſûrée des enfans prodigues qui ſe repentent & qui retournent, & des enfans ſoûmis & obéïſſans. 1. Jean 3. 20. 21.

Que cela ſoit de la ſorte, l'autorité de l'Apôtre ſuffit pour nous en convaincre: & ſi l'Apôtre ne l'avoit pas dit, la raiſon & la nature de la choſe le prouveroit aſſez.

Dieu nous a donné une certaine Régle, ſelon laquelle nous ſerons jugez, & que j'ai expliquée. Or, puis que Dieu nous jugera ſelon cette Régle; ſi nous nous jugeons auſſi nous-mêmes par elle, nous pouvons connoître certainement quel jugement Dieu prononcera contre nous: car ni Dieu, ni nôtre conſcience ne peuvent ſe tromper dans leur jugement; & lors que la Régle eſt la même, & qu'il ne ſauroit y avoir de la mépriſe ni de l'erreur d'aucun côté,

té, le jugement doit néceſſairement être le même: & le même jugement que nôtre conſcience prononcera, Dieu le prononcera infailliblement. Si elle nous condamne, Dieu nous condamnera auſſi; ſi elle ne nous condamne pas, Dieu ne nous condamnera pas non plus: alors *nous aurons de l'aſſurance devant Dieu.*

Il n'eſt point néceſſaire ici de preuve, ſi ſeulement l'on tombe d'accord, que chacun ſe connoît, connoît ſa vie & ſes actions; & que Dieu connoît chacun de nous beaucoup mieux que nous ne nous connoiſſons nous-mêmes. Si nous nous connoiſſons nous-mêmes, & ſi nous connoiſſons nôtre Régle; ſi nous ſavons ce que nous ſommes obligez de faire, & ce que nous avons fait; nous pouvons certainement prononcer, ſi nous avons pratiqué nos devoirs, ou ſi nous ne les avons pas pratiquez: ſi nôtre propre conſcience nous condamne, il eſt certain que nous ne nous ſommes pas aquitez de nos devoirs, que nous avons fait ce que nous ſavions que nous ne devions point faire, ou que nous n'avons pas fait ce que nous ſavions que nous étions obligez de faire; car perſonne ne s'accuſe en ſon eſprit injuſtement ſoi-même. Or ſi c'eſt là nôtre cas, nôtre conſcience nous condamne juſtement; & alors Dieu, qui nous connoît auſſi parfaitement que fait nôtre conſcience, doit auſſi nous condamner. Car enfin, un pecheur, qui eſt reconnu coupable par ſa propre conſcience, ne ſauroit jamais éviter la condamnation d'un Juge juſte & droit, qui connoit ce qu'a fait de criminel un tel pecheur.

Si les Princes & les Juges de la terre connoiſſoient auſſi certainement les crimes dont chaque perſonne eſt coupable, que Dieu connoît les pechez de tous les hommes, avec leurs particulieres circonſ-

conſtances & aggravations; chaque malfaiteur, qui ſait quelle loi il a violée, & quel eſt le châtiment de la violation de ſemblables loix, pourroit connoître quelle ſeroit ſa condamnation, s'il avoit affaire à un Juge droit.

Mais les Juges de la terre ne ſavent pas toûjours les crimes des gens, ou n'en ont pas des preuves ſuffiſantes; ainſi pluſieurs criminels, dont les conſciences les condamnent, peuvent échaper la condamnation des hommes: mais Dieu connoît mieux nos ſentimens & nos actions, que ne fait nôtre conſcience, & pour nous condamner il n'a beſoin d'autre preuve ni d'autre témoin, que de nôtre conſcience même. Les juges de la terre ne ſont pas toûjours droits dans leurs jugemens; la crainte ou la faveur peut pervertir leur juſtice: mais Dieu eſt le Juge de tout le monde; & par conſéquent il eſt la droiture & la juſtice ſuprême: en ſorte qu'aucun pecheur condamné par ſa propre conſcience ne ſauroit échaper à la Juſtice de ce Souverain Juge. Car enfin, ſi Dieu ne condamnoit pas ces ſortes de gens, il ſeroit moins juſte que la conſcience d'un pecheur.

Mais, dira-t-on, la miſéricorde de Dieu & les mérites de nôtre Sauveur peuvent pardonner un pecheur condamné par ſa propre conſcience, quoique la Juſtice divine ne le puiſſe pas. Je répons que non. Si la conſcience condamne ſelon la Régle de l'Evangile, elle condamne tant par rapport à la miſéricorde de Dieu, que par rapport à ſa juſtice. Car l'Evangile eſt l'Evangile de la grace & contient toute la miſéricorde que Dieu a promiſe aux pecheurs; & ſi la conſcience jugeant ſelon cette Régle condamne un pecheur, la miſéricorde de Dieu ne le ſauvera point; aſſûrément l'Evangile, cette Diſpenſation de grace & de miſéricorde, ne pourra

le

le ſauver, ſi la conſcience ſert de témoin: & par conſéquent le ſalut de ce pecheur eſt deſeſpéré, pendant qu'il continuë dans ſon état. Il eſt certain que la conſcience, ſi elle n'eſt pas pervertie ou mal inſtruite, (je parlerai tout-à-l'heure de cette ſorte de conſcience) ne condamnera perſonne abſolument ſans une coulpe manifeſte: ainſi quand elle vient à condamner, la miſéricorde de l'Evangile ne ſauroit ſauver. Il faut qu'on ſache en ſa propre conſcience, qu'on vit dans l'habitude de quelque peché ou dans la négligence habituelle de quelques devoirs, & qu'on ne ſe repent point, qu'on ne s'amende point: il faut, dis-je, qu'on ſache cela en ſa propre conſcience, avant qu'on ſe condamne ſoi-même d'une maniére peremtoire: & la Grace de l'Evangile ne pardonne point des pecheurs volontaires, impénitens, & qui ne reforment pas leurs mœurs.

Au contraire, ſi *nôtre conſcience ne nous condamne pas, nous avons de l'aſſûrance devant Dieu:* Si nous avons *une conſcience exemte de peché devant* Dieu & devant les hommes: ſi nous avons *le témoignage de nôtre conſcience, que nôtre converſation en ce monde eſt en ſimplicité & ſincérité de cœur:* ſi nous ſervons Dieu avec zéle, avec ferveur, avec activité; ſi *nous abondons dans l'œuvre du Seigneur*, dans tous les fruits de la Juſtice, de la Bonté & de la Charité; en ſorte que nos conſciences approuvent & loüent nôtre conduite: nous aurons une ferme confiance en la miſéricorde de Dieu & une eſpérance qui *ne nous confondra point.* Quoique *nous ne nous ſentions coupables* 1. Cor. 4. 4. *de rien*, ainſi que dit St. Paul, *nous ne ſommes pourtant pas juſtifiez; celui qui nous juge, c'eſt le Seigneur.* A cet égard il eſt vrai auſſi, que *Dieu eſt plus grand que nôtre cœur & connoît toutes choſes*: ainſi il peut remarquer en nous des défauts & des imperfections,

tions, que nous n'y remarquons pas nous-mêmes. C'eſt pour cela que les perſonnes les plus innocentes & les plus vertueuſes n'oſent pas attribuer la félicité & la gloire céleſte qu'ils eſpérent, à leur propre mérite, mais l'attendent de la miſéricorde divine comme une récompenſe: cependant ils ne laiſſent pas d'avoir *de l'aſſûrance devant Dieu.*

Il eſt impoſſible que la propre conſcience de l'homme le trompe en ceci. Chacun ſait s'il a évité ſoigneuſement toutes ſortes de pechez volontaires; s'il s'eſt aquité de tous ſes devoirs eſſentiels envers Dieu & envers les hommes, particulierement quand il eſt appellé à rendre à Dieu des ſervices éminens & à être un modéle de piété & de vertu. Une perſonne à qui la conſcience rend ſur ce ſujet un bon témoignage, peut avec confiance eſpérer & ſe réjoûïr en Dieu: car quelque autres défauts que les yeux purs de Dieu puiſſent voir en elle, ils ſont tous dans l'étenduë de la grace & de la miſéricorde de l'Evangile, & par conſéquent ils ne ſauroient empêcher que cette perſonne ne reçoive ſon pardon & ſa récompenſe.

On voit donc que lors que la conſcience condamne abſolument, ou que ſans ſcrupule & ſans héſiter elle loûë & abſout, ſa Sentence eſt un Oracle divin & nous fait conoître certainement quel jugement ſera au dernier Jour prononcé à nôtre égard, ſi alors nous ſommes trouvez dans un de ces deux états. Mais entre ces deux états, il y en a un mitoien, qui mérite d'être conſidéré. Cet état conſiſte à n'être pas aſſez méchant pour être condamné abſolument par la conſcience, ni aſſez juſte & aſſez ſaint pour être abſous: ce qui eſt un état entre l'eſpérance & la crainte. C'eſt le cas où ſe trouvent ceux qui ont été coupables de tres-grands pechez, dans leſquels ils ont vêcu pluſieurs années; qui ont

un ſenſible regret de leurs déréglemens précedens ; qui pleurent de tout leur cœur leurs pechez ; & qui par la grace de Dieu ont pris une ſérieuſe réſolution de les abandonner : mais qui ne ſont pas ſatisfaits de la ſincérité de leur repentance, parce qu'avec tout leur déplaiſir & toutes leurs réſolutions ils n'ont pas vaincu leurs inclinations criminelles, ni détruit les habitudes du vice, mais ſont ſujets à de fréquentes rechûtes, commettent derechef les mêmes pechez ; puis ils ſe repentent encore & prennent de nouvelles réſolutions. Et comme le temps diſſipe la douleur qu'ils avoient conçû de leur derniere faute, leurs anciennes inclinations viennent à revivre ; & une nouvelle tentation les fait derechef ſuccomber. Or la conſcience de telles gens ne les condamne pas abſolument, ni ne les abſout pas abſolument auſſi ; car l'évenement eſt douteux. Ils ne ſont pas encore victorieux de leurs paſſions ; & il eſt incertain s'ils le ſeront jamais : ainſi leur conſcience ne leur peut parler de paix. Ils ne ſont pas non plus entierement eſclaves du peché ; ils ſont aux priſes avec la chair & ils combattent pour leur liberté : c'eſt pourquoi leur conſcience ne les condamne pas abſolument ; mais ſelon qu'ils vainquent, ou qu'ils ſont vaincus, leur eſpérance, ou leur crainte augmente.

Cet état mitoien eſt encore l'état de ceux, qui, s'ils ne commettent pas des pechez énormes, ne pratiquent pas de fort bonnes actions, ne font rien que leur conſcience loüe ; qui ſervent Dieu plûtôt pour s'accommoder à la coûtume du lieu où ils vivent, que par des ſentimens de crainte, de reſpect & de réverence pour le Seigneur ; & qui par conſéquent ne ſont pas pour les œuvres de ſurérogation. Ils s'accommodent d'une dévotion mince ; & encore ſont-ils ravis d'avoir quelque excuſe pour diminuer

ce

ce peu: & tous ceux qui prétendent à une dévotion plus grande & plus haute, ils les ſoupçonnent d'hypocriſie, ou d'agir par des motifs & des intérêts temporels.

Pour ce qui regarde la charité; ils demeurent d'accord qu'elle eſt une vertu: mais les preſſe-t-on de faire quelque acte particulier de charité; ils ne manquent jamais de raiſons pour prouver, ou que ce n'eſt pas là une charité, ou que cela ne les regarde point. Toutes les honnêtetez ou autres choſes qu'ils font, ſont extorquées par une grande importunité & ſont faites fort modiquement, juſtement comme ont accoutumé de les faire ceux qui n'ont ni envie de donner ni inclination à faire plaiſir. Ces ſortes de gens ſont d'ordinaire dans une grande quiétude & dans une profonde ſécurité, à moins que quelque choſe d'extraordinaire ne les réveille, car ils n'aiment pas fort à épouvanter leur conſcience, ni à faire rien pour lui plaire: ainſi leur conſcience ni ne les abſout, ni ne les condamne. Ces gens-là ne ſavent que penſer d'eux-mêmes, & ils ne ſe mettent guére en peine de méditer ſur ce ſujet. S'ils ſont gais & de bonne humeur, tout va bien: ſi quelque fâcheux accident vient à troubler leur gaieté & à les rendre penſifs, s'ils rompent avec le monde, ou s'ils ſe trouvent travaillez de quelque indiſpoſition mélancholique, les voilà accablez de penſées noires & lugubres; tous les Miniſtres du voiſinage ſont envoiez pour répondre à leurs cas de conſcience, & leur donner des conſolations, que la conſcience de ces affligez ne peut ni ne veut leur donner.

Or nôtre Apôtre ne parle point de cette ſorte d'état: & véritablement il n'y a rien à en dire dans cette occaſion. Les perſonnes dont je viens de parler, ne ſauroient connoître par le jugement de

leur conſcience, quel jugement Dieu prononcera à leur égard, puis que leur conſcience n'en prononce aucun. Mais quand la conſcience nous juge, quand elle nous abſout abſolument, ou qu'elle nous condamne abſolument, nous pouvons compter là-deſſus, & devons être perſuadez que Dieu nous jugera de la même maniére que nôtre conſcience nous juge.

Il y a contre cette doctrine quelques objections, auſquelles il eſt aiſé de répondre par ce que je viens de poſer.

Pour en alléguer quelques-unes; On dit qu'il y a quantité de tres-méchans hommes, qui s'abandonnent à leurs vices ſans aucun remords de conſcience, tant s'en faut qu'ils ſoient condamnez par leur conſcience. Eſt-ce que Dieu ne condamnera point ces gens-là, parce que leur conſcience ne les condamne point? Je répons, qu'il ne faut point douter qu'il ne le faſſe; car il condamnera tous les méchans, ſoit que leur conſcience à preſent les condamne, ou qu'elle ne les condamne pas. Mais par *non condamner* l'Apôtre entend, abſoudre. Or la conſcience de ces méchans dont il eſt parlé dans l'objection, ne les abſout point: ſi elle ne les condamne pas, elle ne les loüë, ni ne les abſout en aucune maniére; c'eſt à dire qu'elle ne prononce aucun jugement, mais eſt cauteriſée & aſſoupie par l'athéïſme ou par une longue habitude dans le vice. Si la conſcience juge, & qu'elle ne condamne point, Dieu ne condamnera point auſſi. Mais il y a une grande différence entre ne juger point, & ne condamner point. C'eſt pourquoi, nonobſtant ce que dit S. Jean, Dieu peut condamner, lors que la conſcience ne juge point; quoique, ſi la conſcience jugeant ne condamne point, Dieu ne doive point auſſi condamner. Or la différence qu'il y a entre ces deux

deux choſes, entre ne juger point, & ne condamner point, eſt tres-évidente. Car on a vû ſouvent que des gens auſquels la conſcience n'avoit cauſé aucun trouble ni aucune inquiétude durant pluſieurs années dans l'habitude au vice, c'eſt-à-dire, que la conſcience n'avoit jamais jugez, ont été condamnez par elle, & remplis de terreur & d'effroi, lors qu'elle s'eſt réveillée, comme elle l'eſt quelquefois par de ſéveres effets de la Providence, ou du moins à l'approche de la mort.

Il y a d'autres méchans hommes, qui pratiquent des choſes tres-méchantes, & dont néanmoins la conſcience eſt ſi éloignée de les condamner, qu'elle les loûë & leur applaudit. Et même on ſait qu'il y en a eû dont la conſcience a conſenti à toute ſorte de mechanceté, les a flattez horriblement, & leur a fait accroire qu'ils étoient de grands Saints, & qu'ils avoient été toûjours cheris de Dieu. Or eſt-ce que Dieu ne condamnera pas ces ſortes de gens, parce que leur conſcience ne les condamne point, & qu'elle leur promet non ſeulement l'impunité, mais de grandes récompenſes?

Au contraire, il y a des gens-de-bien, qui paroiſſent avoir mené une vie tres-innocente & tres-vertueuſe, qui néanmoins tombent dans une grande affliction d'eſprit, & non ſeulement ſe condamnent, mais prononcent contre eux-mêmes une ſentence finale & peremptoire, qui eſt Qu'ils ne ſont pas ſeulement en état préſent de damnation; mais qu'il eſt impoſſible qu'ils en ſortent jamais, & qu'ils doivent infailliblement être damnez. Quoi, Dieu condamnera-t-il ces gens-de-bien, ces perſonnes ſi juſtes & ſi vertueuſes, parce que leur conſcience les condamne?

J'ai joint ces deux cas enſemble, parce qu'une ſeule & même réponſe peut ſuffire pour l'un & pour

l'autre. Ce jugement qui y eſt propoſé, n'eſt point le jugement de la conſcience, duquel parle S. Jean, mais le jugement de l'opinion, & de fauſſes idées de religion & de ſainteté, ou un jugement de mélancholie & d'une imagination déréglée.

Le jugement de la conſcience eſt ce jugement que nous prononçons contre nous-mêmes, après avoir comparé nôtre conduite avec la Régle ſelon laquelle nous ſerons jugez. Or ce jugement ne ſauroit nous tromper: car ſi nous nous jugeons ſelon la même Régle ſelon laquelle Dieu nous jugera, nous ne pouvons nous méprendre, puis que chacun ſe connoît aſſez là-deſſus; & que lors que Dieu & la conſcience jugent ſelon la même Régle, leur jugement ne ſauroit qu'être le même. Mais ſi l'on altére cette Régle de jugement, ſi la conſcience juge par une Régle, & Dieu par une autre; alors il n'eſt point étrange, qu'ils différent dans leurs jugemens; que Dieu condamne ceux dont la conſcience les abſout; & qu'il abſolve ceux dont la conſcience, ou plûtôt les opinions particulieres, les imaginations & les fantaiſies les condamnent.

Cela paroit clairement par les exemples que nous avons devant les yeux. Des gens ſe juſtifient eux-mêmes en pratiquant de tres-méchantes actions; mais c'eſt parce qu'ils ont de fauſſes idées de la nature des choſes; qu'ils appellent le bien mal, & le mal bien; & qu'après cela leur conſcience leur applaudit & les loüe de ce qu'ils ont fait, qui eſt tres-méchant, mais qu'ils appellent bien. Ainſi nôtre Sauveur dit à ſes Apôtres: *Le temps vient que quiconque vous fera mourir, penſera rendre ſervice à Dieu.*

Jean 16. 2.

D'autres, qui ſe ſentent coupables de tres-grands crimes, ſont néanmoins tres-aſſûrez de leur ſalut & pleins d'une extrême confiance, parce qu'ils ne ſe jugent pas ſelon le bien ou le mal qu'ils font, mais ſe repoſent ſur les marques évidentes, comme ils croient,

croient, de leur ſalut, ſur des raviſſemens, ſur des extaſes, ſur une foi préſomtueuſe en Jeſus-Chriſt, ſur un regret inefficace d'avoir offenſé Dieu, & ſur certains ſignes imaginaires d'Election, &c. Certainement la conſcience de ces ſortes de gens les condamne, car elle les accuſe de grands déréglemens & de grands vices; mais ils ne veulent pas croire le jugement de leur propre conſcience, mais jugent de leur état final par leurs vaines imaginations & par leurs opinions fauſſes. Tellement que ſelon la Régle de l'Apôtre, Dieu condamnera ces gens-là, parce qu'ils ont été condamnez par leur propre conſcience, quoi-qu'ils n'en aient pas voulu croire le jugement, & qu'ils ſe ſoient juſtifiez eux-mêmes contre le ſentiment de leur propre conſcience, d'une maniére tout-à-fait contradictoire.

D'autres, qui ne ſont pas condamnez par leur conſcience, c'eſt-à-dire, qui ne ſe peuvent accuſer d'aucun crime, qui ſavent qu'ils n'ont point vêcu dans l'habitude d'aucun peché volontaire, ni dans la négligence habituelle d'aucune partie eſſentielle de leurs devoirs, s'imaginent toutefois fortement, que Dieu les condamnera; qu'ils ſont ſous la ſentence de reprobation; qu'ils ont peché contre le Saint Eſprit, bien qu'ils ne ſachent pas en quoi conſiſte ce peché; qu'ils n'ont pas le témoignage du Saint Eſprit, qui les aſſûre de leur Election; qu'ils n'ont jamais ſenti l'Eſprit de ſervitude, & qu'à cauſe de cela ils craignent de n'avoir point l'Eſprit d'adoption; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſentent pas les fraieurs & l'angoiſſe des pécheurs coupables, à cauſe que par la grace de Dieu & la bénédiction d'une éducation pieuſe & vertueuſe, ils ont été préſervez de ces épouvantables pechez qui déſolent la conſcience; qu'ainſi ils appréhendent que la paix qu'ils ſentent dans leur cœur ne ſoit une fauſſe

paix, que Dieu ne ſe trouve pas dans cette douce & paiſible voix de la conſcience, parce qu'ils n'ont jamais entendu ni vû les tonnerres & les éclairs de Sinaï: ou que s'ils conſervent beaucoup de révérence pour Dieu & le fervent avec une profonde humilité d'eſprit & de corps, ils ne ſentent pourtant pas cette ferveur de dévotion, ces doux & tendres ſentimens de piété que quelques fidéles ſentent: ou que ſi en certains temps ils ſont dans des tranſports de dévotion & de zéle & ſe ſentent embraſez de l'amour divin; ces beaux mouvemens ne durent guére, ces ferveurs paſſent bien-vîte, & qu'ils retournent à leur calme & à leur état précedent & croient alors être devenus froids, & que l'Eſprit de Dieu les a abandonnez entierement. Il eſt clair que la conſcience de ces perſonnes-là ne les condamne point, puis qu'elle ne les accuſe d'aucun de ces crimes que l'Evangile menace de la damnation, mais qu'elles ſont condamnées ſeulement par de fauſſes opinions, ou par une imagination trompée & déréglée. En l'un & l'autre de ces cas on s'abſout, ou l'on ſe condamne ſoi-même, non par le jugement & le témoignage de la conſcience, mais par des idées & des opinions fauſſes: & Dieu n'eſt point obligé ni intéreſſé à confirmer & ratifier ces ſortes de jugemens.

Le réſultat de tout ceci eſt, que lors que S. Jean dit que ſi nôtre conſcience nous condamne, Dieu nous condamnera; mais que ſi nôtre conſcience ne nous condamne point, Dieu ne nous condamnera point auſſi, il entend par la *conſcience* ce jugement que les hommes font ſur leur ſujet en comparant leur vie & leurs actions avec la Régle ſelon laquelle Dieu doit nous juger: car la conſcience juge, non en faiſant de nouvelles & d'arbitraires régles de jugement, mais en rendant témoignage

de

de nôrre conduite & de nos actions. Le jugement de la conſcience n'eſt autre que celui-ci, Si nous avons obéï, ou deſobéï aux loix de l'Evangile, ſi nous avons fait ces choſes que l'Evangile menace de châtiment, ou celles auſquelles il promet des récompenſes. Mais quand nous jugeons de nos actions par de fauſſes idées du bien & du mal, contraires à l'Evangile de Jeſus-Chriſt, nous jugeons ſelon une fauſſe Régle; & alors nôtre jugement ne peut qu'être faux. Quand auſſi nous nous jugeons nous-mêmes, non ſelon la nature de nos œuvres, comme Dieu nous jugera & comme la conſcience nous juge, mais par des opinions abſurdes, par des fantaiſies, par certaines marques arbitraires & enthouſiaſtes; ce n'eſt point le jugement de la conſcience, laquelle juge ſeulement par nos œuvres, mais c'eſt le jugement de nos opinions particulieres, de nos imaginations creuſes & de nos fantaiſies ridicules. Certainement Dieu nous jugera comme nôtre conſcience nous juge, mais non pas comme font l'opinion, l'imagination, la fantaiſie, l'enthouſiaſme & la mélancholie.

On voit donc comment nous pouvons ſavoir quelle ſentence ſera prononcée à nôtre égard au Jour du Jugement. Deux ſortes de gens peuvent certainement ſavoir quelle ſera leur ſentence; & les troiſiémes peuvent connoître le grand danger où ils ſont, ſi ſeulement ils veulent écouter le jugement de leur propre conſcience. Ceux dont la conſcience les condamne abſolument, peuvent certainement attendre, que Dieu les condamnera. Car quand leurs crimes ſont ſi ſenſibles, qu'ils ſont forcez de ſe condamner eux-mêmes, pourquoi penſeroient-ils, qu'un Juge juſte & droit ne les condamnera point? Ceux dont la conſcience ne les con-

damne point, ſeront pardonnez & récompenſez par la miſéricorde de Dieu. Ceux, dont la conſcience ne les condamne, ni ne les abſout, mais fait l'un & l'autre tour à tour, ſont dans un état très-incertain & très-dangereux, & doivent *travailler à leur ſalut avec crainte & tremblement*, & *s'étudier à affermir leur vocation & leur élection.*

Or, tout cela ne nous apprendra-t-il point à reſpecter le Jugement de nôtre conſcience comme une Sentence divine ? à ne point obliger nôtre conſcience de nous condamner ? à obéir à ſes avertiſſemens, & à profiter de ſes remords & de ſes cenſures pour la réformation de nos mœurs ? Que penſent les pecheurs, quand ils s'entendent condamner par le grand Dieu, toutes les fois qu'ils commettent un peché volontaire ? La Conſcience eſt le Tribunal de Dieu; elle juge pour Dieu; elle condamne au nom & en l'autorité de Dieu : & Dieu confirmera & exécutera ſa Sentence : la Conſcience donc eſt un Juge bien reſpectable.

Ainſi, ne devons-nous pas écouter avec ſoin le Jugement que la Conſcience prononce à nôtre égard ? Il eſt ſans doute d'une importance infinie tant aux méchans qu'aux gens-de-bien, de ſavoir ſi elle les condamne, ou ſi elle les abſout. Véritablement les méchans s'effraient à la penſée de leur conſcience, parce qu'elle les cenſure, les condamne, les menace du feu de l'Enfer : c'eſt pour cela qu'ils évitent, qu'ils fuient, pour ainſi dire, leur conſcience, qu'ils ne veulent point l'écouter, qu'ils ne veulent point lui permettre de parler. Mais que gagnent-ils par tout cela, ſinon de tomber tranquillement dans l'Enfer, où leur conſcience parlera ſi bien, qu'elle ne ſe taira jamais. S'ils ne veulent pas à préſent écouter leur conſcience, il faudra néceſſairement qu'ils écoutent leur Juge au dernier

nier Jour. Quand même les reproches & les cenſures de la Conſcience ſeroient très-ſéveres; ce ſeroient toûjours les reproches & les cenſures d'un ami, le Jugement de la Conſcience n'eſt qu'un avertiſſement touchant le Jugement de Dieu, qu'un avis donné pour nous porter à fuir l'ire à venir: & ſi les hommes vouloient écouter leur propre conſcience, elle reprimeroit la licence de leur vie & réformeroit leurs mœurs; s'ils vouloient écouter patiemment les menaces qu'elle fait du feu de l'Enfer, ce ſeroit le moien le plus efficace de n'y pas tomber.

Mais quelle eſt la joie, quel eſt le triomphe d'une bonne conſcience, qui parle de paix; qui fait eſpérer en Dieu avec une aſſûrance entiere; qui nous fait voir par avance avec tant d'allégreſſe les récompenſes éternelles, la Couronne & le Roiaume celeſte, les Fleuves de plaiſirs, qui ſont à la Droite de Dieu! Alors on peut dire avec S. Paul: *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma courſe, j'ai gardé la foi. Du reſte la Couronne de juſtice m'eſt reſervée, que le Seigneur, juſte Juge, me rendra en ce Jour-là.* 2. Tim. 4. 7. 8.

Heureux état ſans doute, où l'on a une eſpérance ſi ferme, une eſpérance qui fait ſoûpirer après le Jour du Jugement, pour y être mis en poſſeſſion d'une felicité infinie! Nous ne ſaurions la recevoir cette eſpérance ineſtimable, que du témoignage de nôtre propre conſcience. Véritablement le Saint Eſprit rend témoignage aux gens-de-bien & les remplit *d'une joie indicible & très-glorieuſe*: mais alors *l'Eſprit témoigne avec nôtre eſprit, que nous ſommes enfans de Dieu.* Rom. 8. 16. A moins que nôtre conſcience ne nous rende témoignage, le Saint Eſprit ne le fera jamais. Sans ce témoignage, tous les témoignages prétendus de l'Eſprit de Dieu ne ſont que fourberies & qu'illuſions. Or la Conſcience ne nous rendra jamais témoignage, ſi nous n'avons une vertu éprouvée, ſi

ſi la chair n'eſt ſoûmiſe à l'eſprit, ſi nos ames ne ſont purifiées, & ſi nôtre converſation n'eſt ornée de toutes les vertus & de toutes les qualitez divines & céleſtes. Chaque nouvelle conquête que nous ferons ſur le monde, chaque nouveau degré de ferveur dans le ſervice de Dieu, l'acroiſſement de nôtre Charité & de toutes nos bonnes œuvres ajoûteront de nouveaux degrez à nôtre eſpérance, engageront nôtre conſcience à nous rendre un plus ample témoignage, nous inſpireront une plus grande aſſûrance devant Dieu, & nous feront attendre avec une joie plus ſenſible *la bienheureuſe eſpérance & la glorieuſe apparition du grand Dieu & nôtre Sauveur Jeſus-Chriſt.*

FIN.

CATALOGUE
DE DIVERS
LIVRES DE DEVOTION
qui ſe trouvent en nombre
chez PIERRE HUMBERT,
Libraire à Amſterdam.

CAtechiſme ou Inſtruction dans la Religion Chrétienne, par Oſtervald, quatriéme Edition.
——— —— de Drelincourt & autres de toutes ſortes.
Hiſtoires de Pieté & de Morale, par Mr. l'Abbé de Choiſy de l'Academie Françoiſe, 12. Paris. 1710.
Prieres Saintes & Chrétiennes, tirées de l'Ecriture Sainte & des SS. PP. groſſe lettre, 8. 1708.
——— pour tous ceux qui voyagent ſur Mer, 12.
Sermons de Tillotſon, traduits par Barbeyrac, 8. 4 vol.
——— de toutes ſortes Catholiques & Proteſtans.
Hiſtoire de la Bible, par Royaumont, avec & ſans fig. 12.
——— ——— ——— ——— ——— la même, 4. avec fig.
La Placette, Communion Devote & toutes ſes autres Oeuvres complettes en 22 volumes.
Baxter, Voix de Dieu, traduit de l'Anglois, 12.
Hiſtoire de l'Egliſe, par Godeau, 12. 6 vol.
Du Pin, Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques; les Volumes 15. 16. 17. & 18. contenant les Auteurs du XVII. Siécle de l'Egliſe.
——— tous ſes autres Ouvrages.
Abbadie, Verité de la Religion Chrétienne & de la Divinité de Jeſus-Chriſt, 12. 3 vol.
——— Art de ſe connoître ſoi-même, 8.
——— Sermon ſur la Mort du Juſte, 12.
Pſeaumes, 12. tout muſique, gros caractére, & autres de toutes ſortes.
Bible Françoiſe, 18. chez Mortier.
——— ——— 18. de Schippers.
——— de Port Royal, 18. 8 vol.
——— ——— avec des Notes Fr. & Lat. 12. 39 vol.
——— ——— ——— ——— François ſeul, 4. 3 vol.
——— ——— ——— ——— Franç. & Lat. fol. 3 vol.
——— Françoiſe Reformée, fol. & autres de toutes ſortes.
Drelincourt, Conſolations contre les frayeurs de la Mort, 8. Nouv. Edit.
——— —— Dialogues contre les Miſſionaires, 8.
Daillé, Sermons ſur le Catechiſme, 8. 3 vol.
Pictet, Théologie Chrétienne, 4. 2 vol.
—— Morale Chrétienne, 4. 2 vol. & 12. 8 vol.
—— Prieres pour tous les jours de la Semaine, 12.
—— Entretiens pieux d'un Fidéle avec ſon Paſteur, 12. 2 vol.
—— Veritez de la Religion Chrétienne, 12.

Hiſtoire

CATALOGUE.

Hiſtoire de la Vie de Jeſus-Chriſt, par Butini. 4. & 12. 2 vol.
Traité de l'Impureté, par Oſtervald, 8.
—— de la Vie Chrétienne, par Scot traduit de l'Anglois, 12. 2 vol.
Godeau, Tableau de la penitence, 12. fig.
—— Morale Chretienne, 12. 3 vol. Paris 1709.
N. Teſtament avec des remarques, par le Clerc, 4. 2 vol.
—— —— avec des Notes par Simon, 8. 4 vol. Trevoux 1702.
—— —— avec les Pſeaumes, 8. groſſe lettre. Mortier.
—— —— 4. Geneve.
—— —— avec les Pſeaumes tout muſique, 12. Blaeu.
Lettres ſur divers Sujets de Pieté & de Morale par l'Auteur de la *Priére Publique*, 12. gr. & pet pap. Paris 1708.
—— de Pieté & de Morale, par Mr. de Ste. Marthe, 12. 2 vol. Paris. 1709.
Malebranche, Recherche de la Verité, 12. 3 vol. Paris.
—— —— Converſations Chrétiennes, 12. Paris.
—— —— Traité de la Nature & de la Grace, 12.
Du Moulin, Paix de l'Ame, 8. groſſe lettre. Paris.
—— —— Combat Chrétien. 12.
Conſidérations ſur l'Eternité, par Abelli, 12.
Hiſtoire de la Vie de David, par l'Abbé Choiſy, 4. fig.
Traité du Jeu, par Barbeyrac. 8. 2 vol.
Caractéres du Vrai Chrétien, 8.
Cour Sainte de Cauſſin, 8. 6 vol.
Imitation de Jeſus-Chriſt, par Corneille, 8. fig.
—— —— —— par Brignon, 12. fig. 1708.
—— —— —— par Bellegarde, 8. fig. 12. & 24.
—— —— —— par l'Abbe Choiſy, 18. fig.
—— —— —— par Poiret, 12. fig.
Fleury, Hiſtoire Eccleſiaſtique, 4. 15 vol. Paris.
—— Mœurs des Chretiens & des Iſraëlites, 12.
—— Catechiſme avec & ſans fig. 12.
Chrétien dans la Tribulation, par Villethierry, 8. 2 vol.
Combat Spirituel par le P. Brignon, 24.
Claude, Défenſe de la Reformation, 12. 2 vol.
—— Oeuvres Poſthumes, 8. 5 vol. & autres Ouvrages.
Du Célibat Volontaire, ou la Vie ſans engagement, 12. 2 vol. Paris.
Nicole, de l'Unité de l'Egliſe contre Jurieu, 12.
—— Préjugez Legitimes contre les Calviniſtes, Quatriéme Edition, 12. 1710.
—— Inſtructions Theologiques & Morales ſur les Sacrémens & ſur le Décalogue, 12. 4 vol.
—— ſes Eſſais de Morale, 12. 10 vol.
Diſcipline Eccleſiaſtique des Egliſes Réformées de France, 4.
Aymon, Actes de tous les Synodes Nationaux de France, 4. 2 vol.
—— Monumens Authentiques contre l'Egliſe Romaine, 4.
Eſſais ſur la Bonté de Dieu, la Liberté de l'homme, & l'origine du Mal, par Leibnitz, 8.
Fauſſeté des Vertus humaines, par Mr. Eſprit, 12. 2 vol.
Traité d'Origene contre Celſe, ou Défenſe des Chrétiens contre les Payens, 4.
Perpétuité de la Foi, par Arnaud, 4. 3 vol.
Hiſtoire de la Religion avec des Réflexions édifiantes, par Mallemant, 12. 5 vol. Paris 1704.

Hiſ-

CATALOGUE.

Hiſtoire du Papiſme traduit du Latin de Heidegger, 12.
Chemin au Ciel du Cardinal Bona, 12.
Voye abregée pour aller à Dieu par le même, 12.
Boſſuet, Expoſition de la Doctrine Catholique, 12.
——— Inſtructions Paſtorales ſur les promeſſes de l'Egliſe, 12. 2 vol. Paris 1707.
Inſtruction de la Jeuneſſe, par Gobinet. 12.
L'Eſprit de l'Ecriture Sainte, 12.
Caractéres de l'Ecriture Sainte, 12.
Journal des Saints & Méditations pour tous les jours de l'Année, 12. 3 vol.
Lamy (Bernard) Demonſtration de la Vérité & de la Morale Chrétienne, 12. 4 vol. Paris 1709.
——— (François) l'Incredule amené à la Religion par la Raiſon, 12. Paris 1710.
Pratique de Pieté par Bayle traduit de l'Anglois, 12. Amſterd.
Peintures Morales des paſſions, par le Moyne, 12. 3 vol. fig. Paris.
Religion des Anciens Chrétiens, traduit de l'Anglois de Cave, 8 2 vol.
Sentimens ſur la Vie Religieuſe, 12. Paris 1710.
Traité des Jeûnes de l'Egliſe, par Thomaſſin, 8.
Threſor des Prieres, par Murat, 12.
Thiers, Traité des Superſtitions ſur les Sacremens, 12. 4 vol. Paris.
Verité de la Religion Catholique, par Desmahis, 8. 1710.
Retraite des Dames, par Guilloré, 12.
Baſnage, Communion Sainte, 8. & tous ſes autres Ouvrages.
Allix, Bonnes & Saintes Penſées, 12. Paris.
Burnet, Apologie de l'Unité de l'Egliſe Anglicane, 12.
Agneau Paſchal, 8.
Abregé de la Morale de l'Evangile & des Actes des Apôtres, par le P. Queſnel, 12. 8. vol.
Bible de Sacy avec de courtes Notes, 12. 8 vol.
Anatomie de la Meſſe, 12.
L'Année Chrétienne, 12. 11 vol.
Balance de la Religion & de la Politique, 12.
Le Dégout du Monde, par le Noble, 12.
Conſeils de la Sageſſe, 12. 2 vol.
Charron de la Sageſſe, 12.
Jaquelot, Conformité de la Foi avec la Raiſon, 8. & tous ſes autres Ouvrages.
Confeſſions de St. Auguſtin, par Du Bois, 12.
Le Chrétien Philoſophe, 12.
Senault de l'Uſage des Paſſions, 12.
Exercices de Pieté. 24.
Entretiens d'une Ame Dévote avec ſon Dieu, 12.
L'Eſprit de Seneque enſeignant l'Art de bien vivre, 12.
Félicité de la Vie à venir traduit de l'Anglois, 8.
Hiſtoire de la mort des Perſécuteurs, par Lactance, 12.
Jurieu, Hiſt. Critique des Dogmes & des Cultes de l'Egliſe, 4.
——— Traité de la Dévotion, 12.
L'Héritage du Ciel, traduit de l'Anglois, 8.
Introduction à la Vie Dévote, par St. François de Sales, 8.
Religion Chrétienne très-raiſonnable, par Locke. 8. 2 vol.
Leçons Chrétiennes d'un Pere à ſes Enfans, 8.
Miſſel Romain, Fr.-Lat. 12. fig.

Mé-

CATALOGUE.

Meditations Chrétiennes, par Gerhard traduites de l'Anglois, 3 vol.
Nouveau Teſtament de Mons, François-Latin, 12. 2 vol.
——— ——— ——— le même, Fr. ſeul avec & ſans fig.
Portrait des foibleſſes Humaines, par Mad. de Villedieu, 12.
Prince Chrétien & Politique. par Saavedra, 12. fig.
Pratique de l'Humilité, 12.
——— de la perfection Chrétienne, par Rodriguez, traduite par Mr. Regnier Deſmarais, 12. 3 vol.
——— ——— ——— la même, 4. 3 vol. Paris.
Préſervatif contre l'Irreligion, 12.
Penſées Choiſies de Mr. l'Abbé Boileau ſur la Religion, 8.
Paradis des Ames Chrétiennes, 18.
Reflexions ſur l'Humilite Chrétienne, par Brazy, 8.
Sentimens de Pieté, 12.
——— Chrétiens. 12.
Soliloques ou Méditations de St. Auguſtin, 8.
Traité des Sources de la Corruption, 8.
Théologie du Cœur, 12. 2 vol.
Vie heureuſe ou l'homme content, par Vetnage, 12.
—— des Saints, par Ribadeneyra, fol. fig.
——— ——— par Bonnefons, 8. 4 vol.
—— de Ste. Thereſe, par Chanut, 8. Paris,
Oeuvres de Ste. Thereſe, par Mr. Dandilly, 12. 5 vol.
Pratique de la Morale Chrétienne, par Hammond, 12.
Conſiderations ſur les peines & ſur les récompenſes à venir, traduit de l'Anglois, 8. 1709.
N. Teſtament de Pott Roial avec la Concorde, 12. 4 vol. Brux. Foppens.
——— ——— ——— ——— le même François-Latin, avec des Notes, 12. 11 vol.
Inſtructions ſur la Grace. par Barcos, 8.
Morale de l'Evangile, par Lucas, 8.
De l'Immortalité de l'Ame, & de la Vie Eternelle, traduit de l'Anglois du D. Sherlok, 8.
De la Mort & du Jugement Dernier, par le même, 8. 2 vol.

L'on trouve chez le même Libraire toutes ſortes de Livres, concernant la Politique, l'Hiſtoire, & les Belles Lettres.

AN 17426(1)